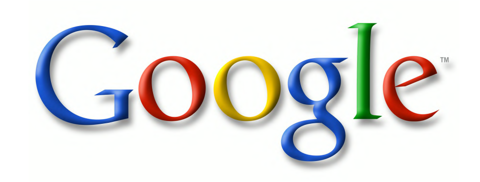
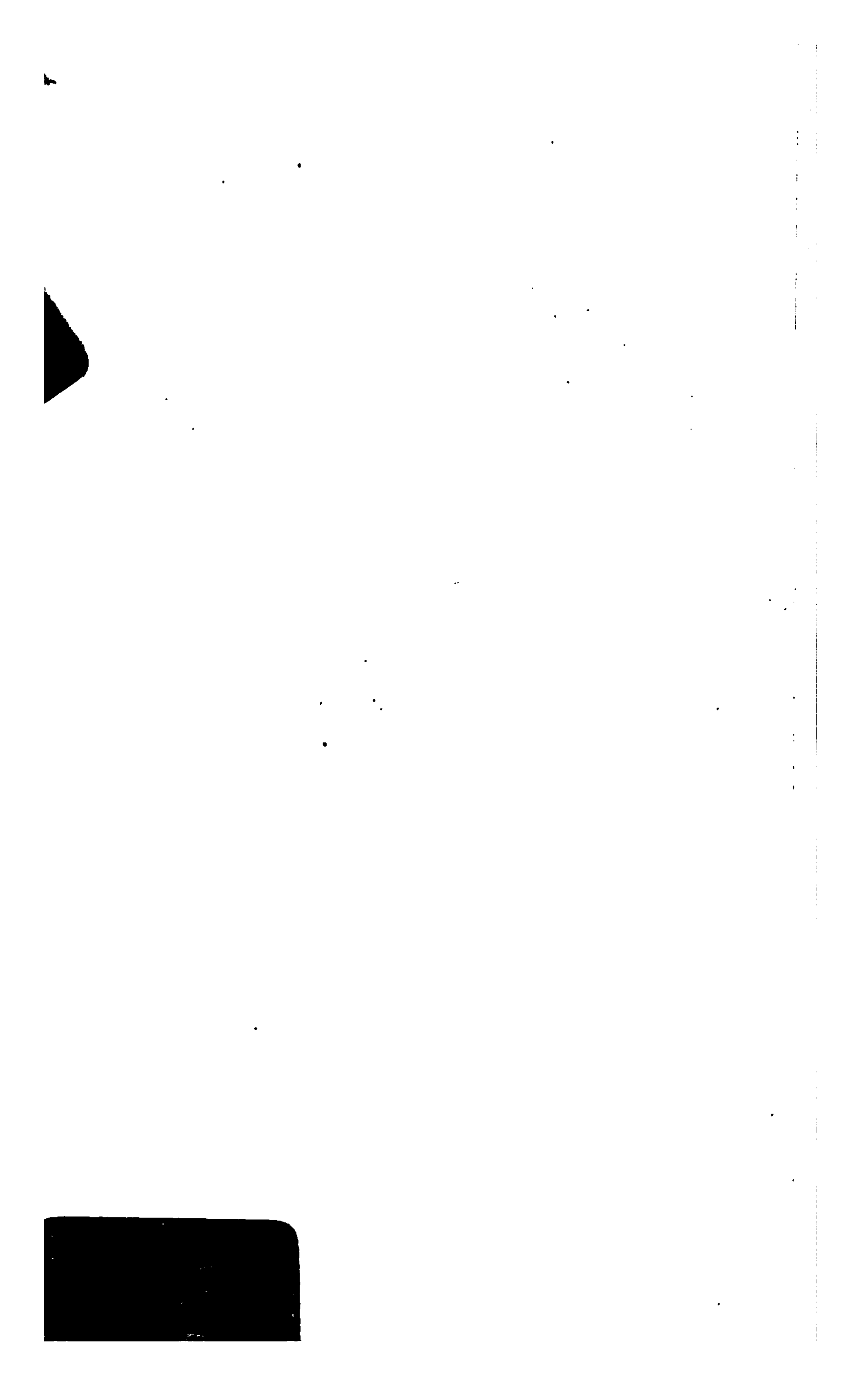
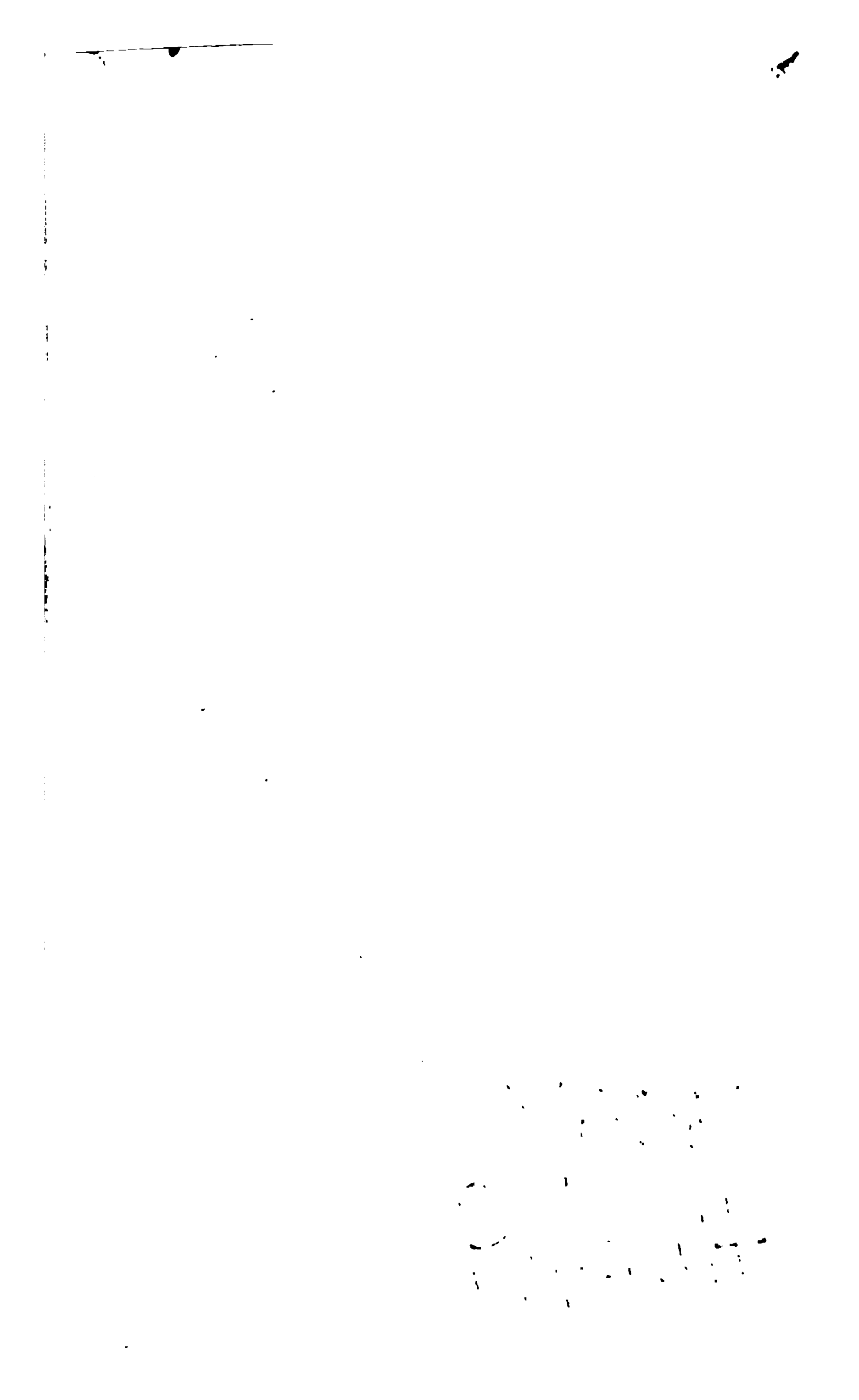






HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE MARC-AURÈLE.

IMPRIMERIE DE A. BARBIER,
RUE DES MARAIS S.-G. N. 17.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE MARC-AURÈLE,

AVEC LES PENSÉES DE CE PRINCE, PRÉSENTÉES DANS UN ORDRE NOUVEAU, ET EN RAPPORT AVEC LES ACTES DE SA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

ORNÉE DE DEUX PORTRAITS

ET DE TROIS BELLES CARTES DE L'EMPIRE ROMAIN, DE LA GERMANIE, ET DE LA PANNONIE ET DACIE, GRAVÉES PAR DUFOUR, ÉLÈVE DE M. LAPIE.

PAR FEU M. RIPAULT.

EX-MEMBRE DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE, EX-BIBLIOTHÉCAIRE DE NAPOLÉON.

Vir quem mirari facilius quis quam laudare possit.
EUTR., liv. VIII, p. 188.

Cherchez dans toute la nature, et vous n'y trouverez pas de plus grands objets que les deux Antonins... Rien n'est capable de faire oublier le premier des Antonins, si ce n'est MARC-AURÈLE.
MONTESQ. *Esp. des Lois*, liv. XXIV, chap. 10.
Grand. et Décad. des Rom., ch. 16.

TOME QUATRIÈME.

Fin du LIVRE VIII et de l'État de l'Empire.

LIVRE IX.

Depuis la troisième guerre germanique, jusqu'à la mort de Marc-Aurèle.

SECONDE ÉDITION.

PARIS.
BARBA, ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL, GRANDE COUR.
1830.

MARC-AURÈLE,

OU

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE L'EMPEREUR

MARC-ANTONIN.

SUITE DU LIVRE HUITIÈME.

Continuation de l'État de l'Empire.

MARC-AURÈLE a-t-il donc suffisamment témoigné qu'il ait rempli les conditions d'utilité sociale qui ont fait décerner aux autres philosophes de haut ordre, à ses maîtres, à ses amis le titre d'homme d'état philosophe? Qu'une telle question se fasse, et nous répondrons : ceux-ci ont concouru sans doute au bien de certaines sociétés gouvernées selon des lois sujettes aux changemens ; Marc-Aurèle, quant à ce qui regarde sa gestion de philosophe-roi, a dit et fait ce

qu'il falloit pour décider du plus grand bien moral qui soit propre à la plus grande des associations, à celle qui comprend toutes les autres, à la société humaine toute entière. En dissipant la méfiance, en remplissant de foi et d'espérance le cœur des hommes, il a fait aimer la loi incommutable de la grande cité du monde, la providence. Aussi profondément que l'homme d'état a pu pénétrer dans la raison sociale, aussi profondément a-t-il pénétré dans la raison divine, et celle-là comprend l'autre et se la tient subordonnée; il surpasse donc tous les autres philosophes; il se les tient subordonnés dans la même mesure de proportion que la providence du monde, régissant la société entière des humains, se soumet et se subordonne les diverses prévoyances partielles qui régissent de petites sociétés politiques.

Marcus-Antoninus soumis à l'appréciation qui doit faire mesurer la portée de sa philosophie, n'a déféré encore à l'examen [illegible] partie de ses opinions [illegible] qu'elles ont eue sur l'en[illegible] heur propre, n'est pas s[illegible] fiée... Le bonheur n'est-il [illegible] n'est-il pas censé devoir [illegible]

ses modifications l'effet, soit de la philosophie acquise, soit de la philosophie native? la tâche de la philosophie, soit acquise, soit native, consiste, qui le nieroit! à faire le bien des autres et son bien propre. De bonnes opinions sont sans doute le principe du bien-être intellectuel; mais le bien-être moral, c'est-à-dire, celui qui résulte de la plénitude de contentement donné aux affections, ne devra-t-il donc pas aussi à la philosophie des jouissances?... et le bien-être physique, celui qu'une heureuse fraternité unit au bon état de l'intelligence, au bon état de l'ame, vrai siège des affections avouées par la raison, n'a-t-il pas à revendiquer également d'un homme qui est philosophe en entier, quelques complaisances, quelques déférences? Epictétos l'a dit après Platon: « Sois sain de corps afin d'être en état d'exécuter de grandes choses; » et quel moyen de donner au corps une vraie santé, à l'ame une force vraie et soutenue, à l'intelligence de l'énergie, si l'on n'étend au physique de l'homme le bien-être que la philosophie s'étudie et réussit à ménager aux organes de la pensée et du sentiment?

Les rangs supérieurs de la société qui, dans l'opinion du vulgaire, sont peuplés

d'oisifs, voient naître des hommes à qui la nature a donné assez de forces intellectuelles pour qu'ils élèvent l'effort de leurs travaux difficiles au niveau de l'ambition qu'ils ont de remplir leurs devoirs d'hommes, d'acquitter leur tâche d'utilité, de combler même la mesure qu'ils attribuent à cette tâche.... Si Marc-Aurèle étoit un homme de cette trempe, laquelle est moins rare qu'on ne le croit? si, comme le plaisir, il méprisoit aussi le repos, s'il méprisoit ces jouissances qu'il dit être celles de l'ame animale?... une telle supposition ne semble pas admissible.

Lamprid. Comm. vit. p. 146. Capit. Marc-Aur. vit. p. 33.

Il quitte le palais, il part pour Lanuvium (1); c'est dans cette petite ville, dans ce bel asyle, où Antoninus le Pieux aimoit à se reposer des fatigues royales et où il a fait construire un théâtre pour se ménager le plaisir qui le trouve sensible encore : c'est-là que Marc-Aurèle viendra habiter avec charme une maison qui n'est plus disproportionnée avec les besoins d'un

(1) *Lanuvium*, autrefois *Lavinium*, étoit une petite ville du *Latium*, située au sud-est de Rome, au sud d'Albe, à peu de distance, et à droite de la voie Appienne, sur le penchant d'un mont du côté opposé à cette voie. Cette ville étoit traversée par une voie de second ordre, qui conduisoit à Antium; elle fut la patrie de Milon, et il en étoit dictateur ou premier magistrat municipal, à l'époque du meurtre de Clodius.

homme ; c'est-là qu'il cèdera avec plus de facilité à l'illusion de l'égalité amicale.

Du sommet de cette colline d'où l'œil domine à la fois les plaines riantes alors du Latium, et la mer qui les baigne, Marc-Aurèle va sans doute à cette époque de son règne tenter de jouir de lui-même au sein de la nature, unique source des plaisirs purs ; mais Lanuvium est encore une ville:

Il se déplacera, il ira de préférence habiter Lorium (1), cette autre maison de plaisance d'Antoninus-Pius, le lieu où ce prince a été élevé, où il a voulu mourir, comme il auroit desiré d'y vivre, en homme libre des hauts devoirs, en simple citoyen, en cultivateur. Les déplacemens seront une partie des délassemens de sa vie.... non.... nul homme ne s'en est moins permis, nul ne les a jugés plus préjudiciables au bon emploi du temps.... Il fixera sa résidence à Lorium d'Etrurie ; mais là, un palais édifié par Antoninus lui rappelle encore trop les somptuosités de la représentation impériale. Quitter un palais pour en venir habiter un autre, ce n'est point changer de lieu... Il cherchera plus loin une retraite plus simple et plus calme.

(1) *Lorium* étoit situé à 12 milles (environ quatre lieues) de Rome.

Alsium (1), bourgade de cette même Etrurie, va lui prêter ses abris, sa fraîcheur, ses délices variées. Ce fut sans doute en entrant dans ce séjour de bonheur et de liberté, qu'il s'est dit avec une aimable familiarité : « Rappelle-toi la fable du rat des champs » et du rat de ville ; la frayeur de ce pre- » mier et sa retraite vers un toit rustique, » loin des troubles qui accompagnent l'opu-
XVII. 7. » lence ».

Ainsi, voilà un roi qui, rendant justice aux plaisirs simples, fuit l'opulence, ses habitations, son cortège, et vient sous les toits rustiques, mêlé dans les petits groupes des laborieux habitans des campagnes, sourire à leurs travaux et surtout les avertir de chérir une condition qu'ils verront enviée des maîtres de la terre ; et en effet la munificence divine est si juste envers tous les hommes, que par un heureux équilibre de compensations il n'est point de condition qui ne mérite par quelqu'endroit de tenter l'envie des autres hommes ; et voilà ce qui rétablit en vertu de l'équilibre, la vraie égalité morale... Il se peut qu'il en soit ainsi.... qui est-ce qui mettra, en effet, plus de prix

(3) *Alsium* étoit situé à 68 milles (ou environ vingt-quatre lieues) de Rome, près de l'embouchure de l'*Aro*.

et plus d'adresse que Marc-Aurèle à faire aimer à chacun sa condition? s'il est un plaisir au-devant duquel il marche à son arrivée en ce lieu de délassement, ce sera celui-là..... ce sera le seul aussi.

Croit-on que quand il consent à s'éloigner de Rome, à venir habiter ou plutôt visiter la campagne, il cède à un autre besoin que celui d'accorder quelque déférence aux supplications de sa famille et de ses amis? Il a dès long-temps consommé la dernière violence envers son dernier goût, celui de la retraite agreste, parce qu'il lui faut sinon aimer la ville, du moins s'y attacher, afin d'être prêt à obéir avec promptitude au commandement des affaires.... peut-être étoit-ce en considérant les portiques du palais, en laissant son œil, au soir du jour, se perdre sous leurs plafonds si tristes, bien que chargés d'ornemens et de moulures, peut-être étoit-ce au moment où son regard s'émoussoit devant les épaisses et sombres murailles qui emprisonnent ces colonnades intérieures, qu'il se disoit d'une voix contrainte: « Tiens-» toi pour assuré que la campagne n'est pas » différente de tout ceci; » il prétendoit se faire cette illusion pour immoler ses regrets.

Que ne cède-t-il plutôt aux gracieuses

incitations par lesquelles Fronto le
de jouir de la nature et de l'exercice
modéré des organes des sens. En dé
avec un enjouement aimable les
stances piquantes des amusemens qu
pose que prend Marc-Aurèle, il préte
bablement les lui prescrire. « Quoi ! lu
il à l'instant même où il arrive en c
lieu, (1) quoi ! je ne témoignerois p
je sais que tu es allé à Alsium pou
ter avec quelque complaisance ton
pour y donner quelqu'intérêt au dive
ment, à l'amusement, au loisir et cela
jours durant ! Je ne mets point en dout
pour jouir dans cette retraite mari
des jours de férie que tu te donnes,
t'arranges ainsi que je vais te le di
Après la lecture.... tu te dirigerois a
qu'il se peut, vers une rive écartée,
rerois à l'entour des lagunes où bru
les sons rauques des vagues, ou si tu
geois plus opportun, tu y monterois qu
barque, oubien encore par un ciel tranq

(1) Quid? ego ignoro eâ te mente Alsium îsse, ut anin
rem gereres, ibique ludo et joco et otio libero per quat
universum operam dares? Nec dubito quin te ad ferias in
maritimo fruendas ita compararis.... in devium quantùm
litus pergeres, et raucas paludes ambires.... vel si videretu
quam navem conscenderes, vel æthere tranquillo in altun

t'avançant au large tu prendrois plaisir à suivre de l'œil et de l'ouïe le mouvement et le bruit des rameurs et des baguettes du commandement (vibrées par les comites). Bien vite au sortir de là tu courrois aux étuves, tu y agiterois vivement tes membres pour provoquer une sueur abondante, puis aussitôt après tu animerois le banquet royal en te faisant servir des coquillages de toutes les espèces, et ce que Plautus appelle la pêche hameçonnée et la pêche détachée des roches, et les chairs nourrissantes des animaux élevés dès long-temps à l'engrais, et les mets fins et les fruits, et des pâtisseries sucrées, et des pâtisseries sèches, et des vins qui datent du temps de l'Heureux (de Sylla), que tu boirois dans des coupes bien diaphanes et parfaitement nettes de la bulle (1) (ou de la tache) accusatrice. En effet pour l'amour de quoi dirai-

vectus, portisculorum et remigum visu audituque te oblectares. Actutùm indè balneas peteres, corpus ad sudorem uberem commoveres : convivium deindè regium agitares conchis omnium generum, Plautino *piscatu hamatili*, ut ille ait, *et saxatili*, altilibus veterum saginarum, Mattiis, Pomis, Bellariis, Crustulis, Vinis Felicibus, Calicibus perlucidis, sine delatoriâ notâ.... nam quâ te

(1) Une bulle dans une coupe de cristal coloré, empêchoit qu'on ne la supposât être d'une matière plus ou moins précieuse, comme, par exemple, le cacholong, l'agate, ou réputée précieuse comme le spath-fluor, autrement, la chaux-fluatée.

je que tu as fait porter ton choix sur Alsium, site maritime, lieu de sensualité, et, comme dit Plautus, endroit glissant, endroit lubrique (pour la tempérance), si ce n'est afin d'accorder quelque chose à la nature, et selon l'ancien dicton : pour faire ce qui donne au cœur ses ébats. »

Ou Marc-Aurèle ne va pas chercher de tels détails de bien-être au milieu des délices agrestes d'Alsium, ou il les négligera, il les réprouvera presque ignominieusement pour en choisir de plus assorties à son inclination, disons à ses devoirs.

Qu'il nous éclaire lui-même sur ce choix, sur l'emploi de son temps dans ce lieu de repos, il répond à Fronto.

SALUT A MON MAÎTRE.

« Je viens de recevoir ta lettre fort à propos pour que j'en jouisse à la hâte. Tout-à-l'heure encore fondoient sur moi des affaires misérablement entraînantes... enfin j'ai lu cette épître alsienne à mon bon mo-

dicam gratià Alsium Maritimum et voluptarium locum, et, ut ait Plautus, *locum lubricum* delegisse, nisi ut benè haberes genio, utique verbo vetere *faceres animo volup.* (*Front. loc. cit.*)

MAGISTRO MEO SALUTEM.

Modo recepi Epistulam tuam, qua confestim fruor. Nunc enim imminebant officia δυσπαραίτητα.... dictatis his, legi litteras Alsienses

» ment, ô mon maître, tandis que les
» autres soupoient, et en reposant sur mon
» lit après avoir satisfait mon appétit avec
» un aliment léger, pris à la seconde heure
» de la nuit.... *qui sait plus que toi com-* Op. Front. de Fer.
» *bien le respect du devoir est impérieux.* » Alsiens., p. 196.
Voilà l'exposé historique de la manière dont Marc-Aurèle, à la campagne, conforme son genre de vie aux conjectures que Fronto exprime, en style presque poétique, sur l'emploi du temps royal de son ami.

Auroit-on oublié que le philosophe Marcus-Antoninus s'est dit à lui-même : « est-ce
» donc pour te donner du plaisir que tu as
» été placé en cette vie... ». « Pourquoi as-
» tu été fait? Est-ce pour te livrer à la vo-
» lupté? Vois-toi même s'il y a du bon sens
» à le dire ». xxi. 3, tom. 1, p. 349.

Que sa forte et saine volonté ainsi motivée, aussi rigidement exécutée, domine de haut les incitations gracieuses et spirituelles, les ironies élégantes qu'a prodiguées Fronto ; et en effet l'orateur gracieux pressentoit qu'il ne se feroit rien de ce qu'il affectoit de prévoir. Tout-à-coup, cependant, il se

meo tempore, mî magister, cum alii cenarent, ego cubarem tenui cibo contentus horâ noctis secunda.... ceterum verecundia officii quam sit res imperiosa, quis te magis novit?

montre comme instruit à fond du genre de vie auquel se dévoue son ami ; il s'écrie : (1) « Dis-moi, je t'en conjure, ô Marcus! est-ce donc que tu ne serois allé à Alsium que pour faire diète à la vue de la mer ; eh quoi ! ne pouvois-tu donc pas à Lorium même te laisser macérer par la faim, la soif, et l'activité des affaires.... La mer elle-même se met en férie, dit-on, quand vient la ponte des alcyons : est-ce qu'un alcyon avec ses poussins est plus digne du calme que toi avec tes enfans ?... à présent, si tu as déclaré la guerre au délassement, au repos, au rassasiement, au plaisir, dors donc tout du moins à la suffisance d'un homme libre.... Peut-il être vrai que si personne n'avoit dérobé du ciel le feu, le soleil ne suffiroit pas au temps que tu consumes à juger les procès. »

Oper. Front. de Fer. Alsiens., p. 176 et 196.

Nous consentons que les reproches encore modérés et toujours affectueux de Fronto deviennent l'arrêt d'une condamnation ri-

(1) Dic, oro te, Marce, idcircò ne Alsium petisti, ut in prospectu maris esurires ? quid? tu Lorii te fame et siti et negotiis agendis adfligere nequibas ?.... marc ipsum aiunt, ubi Alcedonia sint, fieri feriatum. An Alcedo cum pullis suis tranquillo otio dignior est, quàm tu cum tuis liberis ?.... Jam si bellum indixisti ludo, otio, satietati, voluptati, at tu dormi saltem, quantùm libero homini satis est.... an tandem si ignem de cœlo nemo surrupuisset, sol non esset tibi satis ad judicandum ?

goureuse contre Marc-Aurèle, si ceux qui aiment à voir l'humanité s'honorer des efforts surnaturels tentés par quelques hommes au bénéfice de leurs semblables, ne se réjouissent pas d'avoir à admirer dans ce souverain l'ascendant qu'il prend sur tous les plaisirs pour prodiguer plus d'efforts à l'accomplissement de plus de devoirs royaux.

Mais tous les plaisirs sont-ils donc interdits aux rois? Est-ce qu'il ne seroit pas aussi de leur devoir de se délasser de temps en temps pour se rendre capables de consacrer aux affaires des fatigues nouvelles et plus efficaces? Fronto, dont les lettres semblent être des plaidoyers raisonnés, involontairement sans doute, puisque le naturel et la grâce les animent toujours : Fronto, dont l'expérience d'orateur prévoit toutes objections, prépare toutes réfutations, réponses ou répliques, et tient disposés tous moyens d'agression, lui dit alors : (1) « Quel arc est perpétuellement bandé, quelles cordes d'instrument laisse-t-on continuellement tendues? Les yeux auroient succombé, s'ils avoient fait effort pour tenir le regard toujours fixe : le jardin

(1) Quis arcus perpetuò intenditùs, (A) quæ fides perpetuò strictæ sunt? (oculi conjugio durant) qui uno obnixi obtutu interis-

(A) Sic cod. *intenditus*.

que l'on retourne trop souvent ne profite pas de l'engrais et ne produit que de l'herbe et de petits légumes de rien, mais le champ bien reposé, par ses moissons de froment, par des récoltes solides, devient un champ d'élite : la fertilité du sol se décide par la jachère. Qu'ont fait tous tes ancêtres, eux qui ont accru la république et l'empire de tous grands accroissemens? Ton bisaïeul (Trajanus), fort illustre guerrier, s'est toutefois de temps en temps amusé (des jeux) des histrions, et en outre il buvoit très-suffisamment; grâce à sa vigueur toutefois, le peuple romain vigoureusement et souvent a bu à ses triomphes le vin liquoreux et sucré. Ton bisaïeul (Adrianus), prince docte et non-seulement expert à gouverner le globe de la terre, mais alerte à s'y promener en tout sens, étoit épris, nous le savons, des chansonnettes et des joueurs de flûte, de plus, nous le savons

sent. Hortus, qui crebrò pangitur, ope stercoris indiget, herbas et holuscula nihili procreat.... frumento vero et solidis frugibus requietus ager deligitur, ubertas soli otio paratur. Quid majores vestri qui rempublicam et imperium romanum magnis auctibus auxerunt? Proavus vester summus bellator, tamen histrionibus interdum se delectavit, et præterea potavit satis; strenue tamen ejus opera populus Romanus in triumphis mulsum sœpiùs bibit. Avum item vestrum doctum principem et navum orbis terrarum non regendi tantùm, sed etiam perambulandi diligentem, modulorum tamen et tibicinum studio devinctum fuisse scimus : et præterea pran-

encore, il étoit un très-excellent mangeur de mets délicats aux banquets opimes. Ton père, cet homme divin, qui, par la prudence, le respect de soi-même, la frugalité, l'innocence, la piété, la sainteté de vie, a dépassé toutes les vertus des autres princes, si accompli qu'il est, entroit toutefois dans la palestre, amorçoit le hameçon et rioit amplement aux bouffons. Je ne dis rien de Caïus-César, très-âpre ennemi de Cléopâtre, rien d'Auguste, l'homme de Livie. Romulus lui-même, fondateur de cette cité, quand il trancha la tête au chef des ennemis, dans ce combat de très-près où l'on en vint aux prises des mains, et quand il traîna (de l'effort de ses reins) les dépouilles opimes devant Feretrius (Jupiter Férétrien), crois-tu qu'il se contentât de ton mince nourrir? Certes ni quelque affamé ni quelque jeûneur que ce fût, ne se seroit induit en l'ame d'enlever du milieu des spectacles publics des vierges

diorum opimorum esorem optimum fuisse. Jam verò pater vester divinus ille vir prudentia, pudicitia, frugalitate, innocentia, pietata, sanctimoniâ, omnis principum virtutes supergressus, tamen et palæstram ingressus est, et hamum instruxit, et scurras risit. Nihil de Caïo Cæsare dico acerrimo Cleopatræ hoste, nihil de Augusto Liviæ viro. Romulus ipse urbis hujus conditor cùm hostium ducem manu comminus consertâ obtruncavit, cùmque spolia opimà Feretrio vexit, suo ne tenui victu usum putas? Profectò neque esuriens quisquam neque abstemius animum induxisset virgines

adultes. Que dire de Numa, ce vieillard très-saint? Est-ce qu'il n'a pas passé sa vie entre les gâteaux sucrés, les décimes (des fruits de la terre) que l'on pouvoit manger sans profanation, et les suovétaurilles destinés à être mis en quartiers? ne remplissoit-il pas de droit continu l'office de dictateur des banquets, de prélibateur des bons dîners, de promulgateur des grandes féries? Eh bien, je déclare qu'il vivoit mangeant à satiété et en bonne aubaine de férie. N'y a-t-il que toi qui célèbre les féries où l'on jeûne; je ne veux pas omettre de parler de ton Chrusippos, lequel, à ce que l'on rapporte, avoit pour habitude de s'humecter quotidiennement. Socratès, d'après ses symposiaques, ses dialogues et ses épîtres, a été, tu le penses bien, un homme fort gentil et très-jovial; tu comprendras qu'il s'agit de Socratès au temps où il étoit le disciple d'Aspasia et le maître d'Alcibiadès »... Que de sel ou plutôt quel

Op. Front. de Fer. Alsiens., p. 181 et 186.

adultas de spectaculis rapere. Quid Numa senex sanctissimus? nonne inter liba et decimas profanandas, et sutim taurilia mactanda ætatem egit, epulorum dictator, cenarum libator, feriarum promulgator? saturatum et feriatum dico. (Numquid tu) esurialis ferias celebras? nec Chrysippum tuum prætereo, quem quotidiè ferunt madescere solitum. Socratem ex socraticorum sumposiis et diälogis et epistulis existimes hominem multum scitum et facetum fuisse. Socratem intelleges Aspasiæ discipulum, Alcibiadi magistrum.

assaisonnement piquant, stimulant et complet Fronto donne-t-il à ses conseils bienveillans d'intention, charmans dans la forme, scandaleux au fond! L'imagination n'a pour les juger tels qu'à se reporter à ceux qu'eussent donnés en pareille occurrence Rusticus et Severus, et Maximus et Xestos (Sextus), et tant d'autres hommes qui, s'ils avoient beaucoup d'esprit, lui commandoient au lieu de recevoir sa loi; qui, s'ils avoient plus de sens que d'esprit, l'appliquoient sans doute à féliciter un prince de savoir faire aux dépens de son bien propre ce qui étoit le mieux pour les autres.

La réponse pleine de sécheresse que Marc-Aurèle a faite tout-à-l'heure à Fronto, et qui coûta peut-être beaucoup à sa modestie, avertit le gracieux tentateur et nous avertit aussi du sérieux avec lequel Marcus-Antoninus traitoit les charges de la royauté. « Qui sait plus que toi combien les devoirs » sont impérieux »... Exemples des bons rois Voy. p. 538. vous perdrez toute autorité sur Marc-Aurèle, tant que vous recommanderez des plaisirs faciles. Essayez de commander ce que vous avez consacré de plus rude à pratiquer au bénéfice social, et vous deviendrez sa loi, sa loi très-sainte. Jusque-là, souverains

et philosophes, endurez que sa philosophie, dédaignant tout bien-être physique vous confirme qu'il persiste dans la volonté de l'immoler en toute occasion aux convenances du plus léger mieux être de ses peuples. Plaignez son aveuglement si vous le voulez, repoussez-en l'imitation, mais félicitez les citoyens que gouverna un tel prince, et vous aurez renouvelé les témoignages de l'impression que les ames communes reçoivent des actes de dévouement exécutés aux temps anciens de la Grèce et de Rome, par ceux qu'elles appellent comme dérisoirement les fanatiques de la patrie.

Le bien-être est un des moyens de la vie ; elle ne se supporte pour le vulgaire, pour le sage lui-même, que parce qu'il s'y attache un bien-être quelconque ; c'est comme indistinctement qu'on le goûte, c'est comme insensiblement aussi qu'il nous lie à l'existence. L'air vital n'est pas plus nécessaire à la vie organique qu'il n'est nécessaire à l'homme de trouver à sa portée ce principe de satisfaction légitime..... Il ne se peut pas que le bien-être intellectuel ne soit ce nécessaire légitime que se réserve Marcus-Antoninus et auquel il sacrifie aussi impitoyablement l'autre. N'a-t-il pas dit quelque

part que l'homme se doit réserver les moyens de jouir de lui-même? que sera-ce en effet pour cet esprit si droit que jouir de lui-même, puisqu'il n'entend point par cette jouissance celle qui consiste à céder de temps en temps à l'usage tempéré des facultés les plus pures de nos sens.

Regardons-y, nous qui savons communément gouverner si mal nos plaisirs intérieurs. Jouir de lui-même, ce sera pour Marc-Aurèle étudier en dedans de soi les principes *du bonheur de la vie*, les causes qui le procurent, se remettre en mémoire tous les actes de cette vie pour éviter rechute dans les fautes passées, pour perfectionner ses bonnes qualités; ce sera se reposer dans l'amitié et se livrer davantage encore aux devoirs qu'impose la paternité... Ah! nous avons donc la joie de prévoir qu'il cédera quelque peu au besoin du bien-être moral!...... Afin de procéder par ordre, arrêtons-nous un moment à examiner ses opinions sur le bonheur de la vie, sur le bonheur par excellence. *Bonheur de la Vie.* XLVI.

« L'homme vain, dit-il, *fait dépendre son » bonheur de l'action des autres, le volup- » tueux de ses sensations, mais le sage des » actions qui lui sont propres...* ». Sois donc XVII. 8.

heureux, Marc-Aurèle, car nul n'a jamais tant et d'aussi bonnes actions que toi. Cep dant il lui faut encore autre chose que bonnes actions pour qu'il regarde com assuré l'état de son bonheur. « En quel » lieu qu'un homme soit abandonné à » même, poursuit-il, il peut vivre heure » mais il ne sauroit l'être, *qu'autant q* » *se feroit à lui-même une bonne fortune,* » *de bonnes habitudes de l'ame et par*
xxxi. 18. » *bons desirs...* ». Lui qui s'est créé ce bonne fortune, de quelles résolutions goureuses ne se sent-il pas capable p se la conserver. « *Prends-moi, jette-moi* » *tu voudras, partout le génie qui rés* » *en moi sera tranquille, je veux dire q* » *sera content, si je pense et si j'agis com*
xxxi. 12. » *l'exige la condition d'un homme...* ».

Il restreint ensuite un moment le gé reux élan de sa vertu, c'est dans la vue ne devoir ses résolutions qu'à l'autorité sa raison. Il s'est rappelé sa nature, il va déduire le détail circonstancié de ce q faut faire quand on veut tirer d'elle s bonheur. « *Tu es composé de trois chos* » *d'un corps, d'une ame animale, et d* » *esprit. De ces trois substances les deux p* » *mières ne t'appartiennent que pour en pr*

» *dre soin, mais la troisième est proprement*
» *toi* ».

« Si donc tu parviens à éloigner de toi,
» c'est-à-dire de ton esprit, tout ce que tous
» les autres hommes font ou disent, ce
» que tu as fait ou dit, toutes les idées de
» l'avenir qui te troublent, tout ce qui se
» passe malgré toi dans ce corps qui t'envi-
» ronne ou dans l'ame animale formée avec
» lui, et tout ce qu'un tourbillon extérieur
» fait tourner autour de toi, en sorte que
» ton esprit, se dérobant à la destinée du
» monde, *ne vive qu'en soi, pur, libre, pra-*
» *tiquant la justice, voulant tout ce qui lui*
» *arrive, disant toujours la vérité*; si, dis-
» je, tu parviens ainsi à séparer de ton es-
» prit ce que l'impression des sens lui fait
» éprouver malgré lui; si tu laisses là le
» passé comme l'avenir; *si tu te rends sem-*
» *blable à la sphère d'Empédoclès qui parfaite*
» *en rondeur se contente de tourner autour*
» *d'elle seule; si tu ne songes à vivre que ce*
» *que tu vis, c'est-à-dire le moment présent*:
» alors tu seras en état de passer le reste
» jusqu'à la mort sans aucun trouble, dans
» une noble liberté, dans une parfaite
» union avec le génie qui t'anime. » Voilà xxxi. 15.
bien des conditions à remplir, pour at-

teindre le bonheur intellectuel, dira-t-on... cette réflexion n'est que spécieuse. Un esprit net pénètrera qué toutes ces conditions se réduisent à une seule, celle de rendre un culte à son ame. Or, voyez comme Marc-Aurèle continue de servir et d'honorer la sienne.

« *L'ame trouve en elle-même ce qui peut la*
xxxi. 14. » *faire vivre excellemment.* » *Chaque être dirige ses fonctions vers un but.* « Le soleil ambitionne-t-il de faire les fonctions de la » pluie, ni Esculape celles de la terre? que » diras-tu donc de chacun des astres? ils » diffèrent les uns des autres, mais leurs » fonctions ne se rapportent-elles pas à un
xxxi. 9. » but commun? *tout être créé a ce qu'il lui* » *faut pour être content quand il fait bien ses*
xxxi. 1. » *fonctions.* Toute machine; tout instrument, tout vase qui fait le service pour » lequel on l'a construit est bien; cependant l'ouvrier qui l'a fait en est loin : au lieu » *qu'à l'égard des êtres que la nature porte* » *dans son sein, la même vertu qui les a formés reste et agit en eux. C'est pourquoi tu* » *dois la révérer davantage et croire que tu* » *auras ce que tu peux desirer de mieux, si* » *tu agis et te gouvernes selon sa volonté.* » *C'est ainsi que l'être universel est heureux*

» *en faisant les fonctions qui sont propres à* » *sa nature.* » Voyez par occasion avec quelle dignité il apprécie la félicité de l'ame du monde, de Dieu. xxxi. 4.

Il reprend : « *une seule chose m'inquiète,* » *c'est de faire ce que la nature d'un homme* » *ne veut pas ; ou autrement qu'elle ne le* » *veut, ou ce qu'elle ne veut pas pour le mo-* » *ment.* » Inquiétude déplacée, ô Marc-Aurèle ! ta haute raison, ton fort jugement te mettent au-dessus. Qu'est-il besoin que tu t'avertisses encore « *qu'il faut moins* » *t'occuper l'esprit des choses qui te man-* » *quent, que de celles que tu as actuellement ;* » que parmi ces dernières il faut choisir » encore celles qui sont les plus propres à te » rendre heureux, te rappeler fréquem- » ment leur beauté, songer combien tu au- » rois lieu de les regretter si elles te man- » quoient, et toutefois prendre garde en » même temps de faire un trop bon ac- » cueil à ces idées, de crainte d'en venir » à estimer les moyens que tu as, au point » d'être troublé si tu cessois de les avoir ». xxxi. 11. xxxi. 6.

Est-ce d'aujourd'hui seulement que tu penserois ce que tu vas dire : « *les uns* » *prennent du plaisir à une chose, les autres* » *à une autre, et moi à rendre mon esprit*

» *sain, pour ne fuir aucun homme, ni rien*
» *de ce qui arrive aux hommes, même tout*
» *voir, tout accueillir d'un œil tranquille et*
» *faire usage de tout ce qui se présentera sans*
» *donner à aucun objet plus de valeur et de*
XXXI. 10. » *mérite qu'il n'en a.* » Non, sans doute, ce n'est pas d'aujourd'hui que tu penses ainsi : ce plaisir que tu nous décris, tu n'as cessé de te le ménager pendant toute ta vie, il est la pierre angulaire de ton bonheur.

« Si tu fais l'affaire du moment selon la » droite raison, avec soin, avec fermeté, » tranquillement, sans te distraire à rien » d'étranger ; si tu conserves dans sa pureté » le génie qui t'anime, comme si dans l'ins- » tant tu devois le rendre ; si, attaché à ces » principes, *tu ne desires rien, tu ne crains* » *rien ; si, content de faire ce que tu fais sui-* » *vant la nature de ton être, tu dis héroïque-* » *ment la vérité sans t'en écarter d'un seul* » *mot : tu vivras heureux.* Personne ne peut
XXXI. 2. » t'empêcher de faire tout cela... il dépen- » dra toujours de toi de mener une vie » heureuse si tu veux prendre le droit che- » min, si tu penses et te conduis bien. *Il y* » *a deux vérités communes à l'esprit de* » *Dieu, de l'homme et de tout être raison-* » *nable : l'une que rien n'est capable d'arrê-*

» *ter son action, l'autre que le bonheur con-*
» *siste à vouloir et à faire des choses justes*
» *à borner là tous ses desirs* ». xxxi. 3.

Toutes les nuances du bien-être, sous
quelque nom qu'on les modifie, viennent se
peindre à la surface de l'ame de Marc-Au-
rèle. « *La joie de l'esprit humain, continue-*
» *t-il, consiste à faire ce qui est le propre de*
» *l'homme. Or, le propre de l'homme est d'ai-*
» *mer son prochain, de mépriser tout ce qui*
» *affecte les sens, de distinguer le spécieux*
» *du vrai, enfin de contempler la nature uni-*
» *verselle et ses œuvres...* » Son bonheur est de xxxi. 8.
voir ce que chaque chose est en elle-même
par un effet de l'ordre universel, quelle est
sa matière et ce qu'elle a d'actif; *sa félicité*
« sera de se porter de toute son ame à faire
» ce qui est juste et à dire la vérité. Que
» restera-t-il après cela, sinon de *jouir de*
« *cette vie en accumulant bonne action sur*
» *bonne action sans y laisser le moindre*
» *vide... Son bien absolu est de posséder un* xxxi. 16.
» *bon et droit génie.* » xxxi. 5.

Joie, bonheur, félicité, bien absolu,
vous devriez être acquis au divin Marc-Au-
rèle; car prince ni citoyen, ni philosophe
profès, nul n'a possédé un génie plus droit,
nul au milieu de tant de dangers ne s'est plus

...e à ne rien desirer ni
... vrai, à faire le juste, à accu-
...on sur bonne action. Il sent
... modifications du bien-être
...ossession, et il s'écrie plein
...se grave. « Puisque te voilà
...uré de la vérité de tes prin-
...ement occupé d'actions utiles
... disposé du fond du cœur à ce
...ase par excellence voudra t'en-
...as assez : sois content... » Quelle
...plicité dans cette façon d'expri-
...faction ! voilà bien le sourire
...oble de la conscience qui, en s'a-
...faite, est toutefois en crainte
...r à la modestie. C'est ce bon té-
...decerné de soi-même à soi-même
...se, avec pudeur, qui constitue
... d'un homme vertueux, le bon-
...Marc-Aurèle.

... le secret de cette entière abné-
... bien-être physique se retrouve
... condition première que Marc-Au-
... à son bien-être intellectuel.
... occupé d'actions utiles à la
... cela te suffise... sois con-
... comme
... de son dé-

n pour le plaisir, et le lien qui unit sa pensée les jouissances de l'intelligence x devoirs de ses fonctions royales.

Au second rang des jouissances intellec-elles sont celles par lesquelles l'homme ui a pourvu au bon état, aux saines fonc-tions de la raison supérieure, consent à intéresser sa raison commune ou les facultés de son esprit. Marc-Aurèle va sans doute encore sacrifier le plaisir utile à soi-même et aux autres qu'il eût pu retirer de ces exercices secondaires de la pensée.

A l'effet de s'entretenir dans l'habitude des bons sentimens, pour constater aussi l'état de son ame moment par moment et la relever à l'instant subit de ses foiblesses, cet homme qui s'imposoit le double devoir de bien penser et de bien agir, s'étoit depuis long-temps accoutumé, ainsi qu'on l'a vu, à faire l'examen intérieur de ses actions, à repasser sur ses réflexions, puis à écrire les pensées et les sentimens que provoquoient en lui les évènemens de chaque jour. Plus tard il avoit eu le dessein de faire servir ses pensées écrites à l'histoire de sa vie morale, comme à l'histoire de sa vie politique les mémoires qu'il avoit composés sur les évè-ns de son règne.

glorieusement voué à ne rien desirer ni craindre, à dire le vrai, à faire le juste, à accumuler bonne action sur bonne action. Il sent que toutes ces modifications du bien-être sont en sa possession, et il s'écrie plein d'une allégresse grave. « Puisque te voilà » enfin pénétré de la vérité de tes prin- » cipes, *uniquement occupé d'actions utiles* » *à la société*, disposé du fond du cœur à ce » que la cause par excellence voudra t'en-
XXXI. 13. » voyer, *c'est assez : sois content*... » Quelle auguste simplicité dans cette façon d'exprimer sa satisfaction ! voilà bien le sourire sérieux et noble de la conscience qui, en s'avouant satisfaite, est toutefois en crainte de manquer à la modestie. C'est ce bon témoignage décerné de soi-même à soi-même sans emphase, avec pudeur, qui constitue le bonheur d'un homme vertueux, le bonheur de Marc-Aurèle.

Ainsi, le secret de cette entière abnégation du bien-être physique se retrouve dans la condition première que Marc-Aurèle impose à son bien-être intellectuel. « Uniquement occupé d'actions utiles à la » société.... que cela te suffise.... sois con- » tent alors.... » Ainsi se découvre comme occasionnellement et la raison de son dé-

dain pour le plaisir, et le lien qui unit en sa pensée les jouissances de l'intelligence aux devoirs de ses fonctions royales.

Au second rang des jouissances intellectuelles sont celles par lesquelles l'homme qui a pourvu au bon état, aux saines fonctions de la raison supérieure, consent à intéresser sa raison commune ou les facultés de son esprit. Marc-Aurèle va sans doute encore sacrifier le plaisir utile à soi-même et aux autres qu'il eût pu retirer de ces exercices secondaires de la pensée.

A l'effet de s'entretenir dans l'habitude des bons sentimens, pour constater aussi l'état de son ame moment par moment et la relever à l'instant subit de ses foiblesses, cet homme qui s'imposoit le double devoir de bien penser et de bien agir, s'étoit depuis long-temps accoutumé, ainsi qu'on l'a vu, à faire l'examen intérieur de ses actions, à repasser sur ses réflexions, puis à écrire les pensées et les sentimens que provoquoient en lui les évènemens de chaque jour. Plus tard il avoit eu le dessein de faire servir ses pensées écrites à l'histoire de sa vie morale, comme à l'histoire de sa vie politique les mémoires qu'il avoit composés sur les évènemens de son règne.

Sa solitude, la tranquillité de l'Empire, les loisirs de la paix l'ont sans doute porté dans l'époque présente à édifier de ces divers matériaux dès long-temps amassés la double histoire de sa vie. Non, un tel travail l'eût détourné de ses autres devoirs royaux. Les soins de l'administration sont destinés à l'occuper autant au sein de la campagne qu'au centre de la capitale du monde. D'ailleurs celui qui fait des mémoires destinés pour lui seul, les fait sincères et travaille à s'amender. Celui qui trace son histoire n'est au contraire qu'un orgueilleux qui se présente en pied à l'admiration. S'il a possédé les vertus publiques, s'il croit au bon effet de son exemple, il devroit craindre les mauvais effets de l'acte par lequel il publie lui-même ce qu'il a fait de bien. Il prétend à la gloire, donc il ne la mérite pas.... qu'elle se détourne au plutôt de lui. Marc-Aurèle en est venu à ce point de sagesse qu'il dédaigne l'intérêt de cette gloire prétendue pour ne s'occuper que de celui de l'état et de la perfection intérieure de sa conduite, sans se soucier que nul lui rende à l'avenir ce tribut d'éloges, dont le commun des hommes et des rois se montre plus jaloux d'autant qu'il en est moins digne.

« Cesse d'errer çà et là, se dit-il, car tu » n'auras pas le temps de *relire tes mé-» moires*, ni les actes des anciens Romains » et des Grecs, ni les recueils que tu avois » mis à part pour ta vieillesse. Hâte-toi » donc de marcher à ton but, et, renon-» çant à de frivoles espérances, viens toi-» même à ton secours, si tu as tes intérêts » à cœur, cela dépend de toi... Il ne s'agit xxvii. 2.
» plus absolument de discourir sur les qua-» lités qui font l'homme de bien, mais de » l'être... Tu n'as plus le temps de lire » .... xxvii. 15.
Pourquoi ne l'a-t-il plus? parce qu'il se le refuse. Vous voyez qu'il donne à l'état préférence sur ses goûts et ses inclinations. « *Tu n'as plus le temps de lire*, mais tu peux » repousser loin de toi ce qui te couvriroit » de honte, mais tu peux vaincre la volupté » et la douleur, mais tu peux te mettre au-» dessus de la vanité, mais tu peux suppor-» ter sans te fâcher les sots et les ingrats: » tu peux même leur faire du bien... ». xxvii. 34.

Que l'esprit, que la grâce perdent de leur attrait réputé irrésistible quand on prétend les opposer à la raison, dans l'instant auguste où l'on pèse avec gravité les droits ou les convenances de cette dominatrice prépondérante! Comment se peut-il que Fron-

to, en recommandant de la manière la plus excitante les plaisirs de l'esprit, les plaisirs des lectures même sérieuses, se montre presque puéril? et pourtant quel piquant dans son expression, quel grand sens dans les petits mots, dont un seul spécifie l'action qu'exerce sur notre esprit le talent de chacun des auteurs qu'il recommande aux loisirs de ce souverain réfractaire à tout loisir!

Il écrit à Marc-Aurèle dans la même épître Alsienne dont on a vu déjà plusieurs fragmens:... si tu suivois mes conseils, « quand vient le soleil du midi, étendu sur ton lit, tu obéirois au sommeil... puis tu appellerois Niger, tu te ferois apporter des livres dans ton intérieur; puis encore, selon la fantaisie de lecture qui te viendroit, ou tu te donnerois du poli en lisant Plautus, du plein en étudiant Accius, une douce friction en discutant Lucretius; tu t'embraserois des ardeurs d'Ennius.... à la cinquième heure, à l'heure qui appartient aux muses, tu rentrerois.... si l'on te présentoit les discours de Cicéron, tu écouterois (tu donnerois à ton oreille toute satisfaction). »

Que devoit répondre Marc-Aurèle en son âge avancé? « Je n'aurai pas le temps de re-

lire mes mémoires ni les recueils que j'avois mis à part pour ma vieillesse.... » je n'ai plus le temps de lire, je n'ai que le devoir de me mettre au-dessus de la vanité... « je n'ai » plus que le devoir d'agir.... au bénéfice » même des ingrats ».

S'il est fâcheux aux bons cœurs de voir humilier à tort un homme d'esprit, nous souffrirons quelque chose de plus pénible en voyant humilier presqu'à bon droit, par Marc-Aurèle et par sa force de raison, le doux, l'ingénieux, le bienveillant Fronto, ce digne avocat des Muses, qu'elles auroient dû rendre, qu'elles auroient rendu persuasif, si la grâce suffisoit à persuader, si la persuasion de la grâce avoit prise sur la raison.

Agir vaut mieux qu'écrire, lui semble-t-il; bien agir vaut mieux encore que bien penser, il se réserve tout pour l'action. Son action, quand il a mis fin aux affaires de l'administration, est toute consacrée à l'amitié et à la paternité.

Ah! du moins il ne répudiera pas à cette heure le bien-être moral! Que le desir immense d'un bien-être intellectuel qui est infini comme l'espace où il réside, fasse vivre l'homme en société avec les célestes intelli-

gences : cela est louable, cela est admirable peut-être ; mais si, devenu une ambition exclusive, un tel desir détournoit l'homme du bien-être moral, que nous avons pour tâche de chercher dans l'exercice de nos affections envers les autres hommes : comment faudroit-il qualifier ce desir ou cette ambition ?... dans le cas où une telle singularité se feroit voir, il faudroit dire : pourquoi ce qui n'est pas un homme, mais une intelligence, est-il descendu du ciel où il prétend habiter toujours ? que cet être soit parfait au jugement des intelligences, il est imparfait si on le juge selon sa nature d'homme.

L'homme parfait est celui qui maintient en équilibre non le desir, mais la passion de son bien-être moral et de l'autre bien-être ; il est aussi à cette condition celui qui est le plus près du parfait bonheur. Ainsi donc les affections étant un devoir de la nature de l'homme, Marc-Aurèle, loin d'hésiter ou de différer à se porter vers le bien-être qui se fonde sur elles, avec une ardeur passionnée, envahira, pour ainsi parler, le bien-être moral qui est le plus accompli à ses yeux, puisqu'il a pour premier effet celui des autres.

Qui jamais auroit osé croire qu'il n'eût

point aimé? qui osera tout-à-l'heure dire qu'un autre ait jamais mieux aimé?....

L'amitié qui manque à presque tous les rois, ne lui manque pas à lui qui la sait cultiver. Comme elle fut l'encouragement de sa jeunesse, le charme de sa virilité, elle est le réconfort de sa vieillesse, il lui consacre les prémices de chaque journée; chaque jour s'ouvre pour lui sous les auspices de cette sainte amitié. Les premiers citoyens qu'on introduise à son réveil, ce sont ses amis; son œil bienveillant rencontre à son premier regard le sourire de ceux qu'il aime. L'entretien de ces hommes, pleins d'une franchise pure et d'une affection désintéressée, le prépare à se défendre de la passion et des vues personnelles, s'il en rencontroit dans ses conseillers ou ses ministres au moment des conférences d'état qu'il va présider en quittant ses dignes familiers.

Rarement les rois ont-ils des amis, rarement quand ils en ont les aiment-ils pour autre cause que le parti politique qu'ils en tirent, plus rarement encore ils traitent affectueusement leur mémoire, quand ils les voient finir leur carrière. La mort qui emporte leur utilité, emporte aussi leur souvenir. Que Marc-Aurèle est plus sensible et plus

juste! sa tendresse et sa reconnoissance survivent pour honorer le souvenir de ceux qu'il chérissoit et que le trépas lui enlève; ses précepteurs, C. Fronto, Rusticus expirent; ils ont rempli dignement de hautes dignités, en qualité de sages magistrats et de bons instituteurs de souverain, ils ont droit à la reconnoissance de la république. Marc-Aurèle se rend en personne au sénat pour demander qu'il soit élevé au nom de l'empire des statues à ces hommes éminens, qui ont fait servir la confiance que leur accordoit le prince à la prospérité des peuples. S'il lui est interdit d'élever à ces hautes distinctions la mémoire de ses autres amis, il ne lui est pas défendu de leur en décerner de moins éclatantes, mais qui sont aussi touchantes. Il visite leurs tombeaux, il y répand des fleurs; il place dans son laraire leurs statues qu'il a fait modeler en or. Chaque jour il va dans ce laraire chercher et retrouver l'image de leurs traits qui lui est douce à revoir. Ces statues le suivent en tout lieu; partout il essaye de tromper le sentiment de la perte de ses amis en se remettant en présence de leur image. Revoir leur figure chérie, c'est pour lui se rappeler leur caractère et retrouver avec leur souvenir, les bons con-

Cap. Marc-Aur. vit. p. 23.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 23.

seils, les heureuses inspirations qu'il obtint si souvent de leur affection pendant qu'ils vivoient. Il ne peut plus accomplir avec eux échange de bons offices, il se fait au moins une douce illusion en offrant devant les statues qui les représentent, des vœux et des sacrifices. Ah! Marc-Aurèle est bien le pre- *Idem. Ibid.* mier des rois qui ait érigé l'amitié en religion! que les ames tendres apprennent à honorer cet Empereur qui se fit tout à la fois l'inaugurateur et le pontife de ce culte vertueux.

Au sortir de ce sanctuaire de l'amitié, il appelle auprès de lui ses enfans pour faire l'examen de leur éducation; il les a toujours aimés « sans foiblesse et d'une vraie et solide » affection, » ainsi que le lui a enseigné Cinna-Catulus... Point d'engouement de I. 14. leurs avantages naturels, ni de leurs bonnes qualités. « Je remercie les Dieux, dit-il, » d'avoir des enfans qui ne sont ni contre- » faits, ni dépourvus de talens... ». Il les II. 4. juge comme feroit un étranger, il les aime et les dirige en père éclairé. « La recon- » noisance qu'il élève vers les Dieux à leur su- » jet, porte principalement sur le bonheur » qu'il a eu, dit-il, de rencontrer tant de » bons sujets pour leur donner la première

n. 15. » éducation...». Il se charge lui-même de leur donner la seconde éducation sans laquelle la première perd beaucoup d'avantages.

On nomme quelques-uns des maîtres distingués qu'il appela de toutes les extrémités de l'empire pour enseigner les belles lettres à Lamprid. vit. Comm., p. 41. Commodus. Plusieurs sages choisis entre ses propres amis apprirent sous ses yeux à l'héritier du trône à connoître ses devoirs ; nul d'entre eux ne mit plus d'importance et de soins à les démontrer à cet adolescent que Marc-Aurèle lui-même, qui se complaît à préparer le bonheur des peuples, en préparant au bien le caractère de leur futur souverain. On l'avoit vu, prenant dans ses bras Commodus en bas âge, le présenter aux légions comme pour s'en remettre à leur affection de l'éducation militaire de son fils. Herod., l. 1. Plus tard et quand la santé de ce jeune prince fut remise des atteintes qu'elle souffrit si long-temps, on le voit appeler dans les camps et y faire vivre en soldat son enfant. Il ne permet pas qu'en ce centre de la discipline, le César qui n'a point encore de grade militaire s'élève au-dessus du dernier des légionnaires. Lui-même se mettant à leur niveau et au sien, ne le qualifie jamais d'un autre titre que de celui de *Com-*

milito. « Le nom de fils, lui disoit-il, marque » le rapport que met entre nous la naissance. Le nom de *Commilito*, en marque » un autre qui ne vient que du courage. » Herod., l. 1. Concio Commodi ad milit. Les soldats sourient de contentement et de fierté à cette glorieuse fraternité dont le prince et son héritier font noblement les avances. C'est dans leurs rangs et avec eux que Commodus se livre à tous les exercices de la gymnastique, et qu'il y déploie une supériorité d'adresse et de force qui laisse bien loin derrière lui les plus robustes et les plus adroits de ses instructeurs. Herod. Lamprid.

Ainsi que Marc-Aurèle constitue dans les *Ibid.* camps son fils le frère des soldats, il le constitue dans les villes le frère des citoyens. Quelle éducation doit être celle que donne à son enfant cet Empereur qui en a reçu une si belle, qui s'en est donné à lui-même une si forte. Veut-on savoir ce qu'elle fut? elle fut populaire. Commodus a été élevé, il a vécu au milieu des rangs, soit des soldats, soit des citoyens; de là l'amour universel qu'on lui porte. Jamais prince n'excita autant d'enthousiasme de la part des Romains en son adolescence ou pendant les premières années de son règne que Commodus. Herodianus se plaît à le représenter comme

accompli. « Autant la noblesse de son extraction le rendoit illustre, dit cet historien, autant sa jeunesse le rendoit aimable. Le peuple et le sénat avoient pour lui une singulière affection, parce qu'il avoit été élevé au milieu d'eux, qu'il étoit d'une maison fort ancienne et comptoit plusieurs empereurs parmi ses aïeux. Toute sa personne étoit pleine d'éclat; sa taille étoit bien prise, il n'avoit rien d'efféminé dans la figure ni la démarche. Son regard étoit doux et vif tout ensemble. Il surpassoit tous les hommes de son temps en beauté, en grâce, en adresse; les Romains accueilloient sa présence par toute sorte d'acclamations et de
Herod., l. I. cris de joie. Tous les honneurs dont Commodus étoit revêtu il les devoit à la sollicitation, soit du peuple, soit du sénat, soit de l'armée, qui, charmés de posséder un prince *si accompli*, se plaisoient à faire accumuler sur lui les distinctions les plus relevées, les prérogatives les plus hautes. » Ainsi l'amour de la nation, d'accord avec l'amour d'Aurèle, faisoit de ce jeune prince l'espérance et la gloire de son père et de l'empire.

Le sentiment de son bien-être moral a porté M.-Antoninus à faire prospérer à l'état ses affections prochaines et éloignées. Se

pourroit-il en effet qu'il ne fût pas pour les gens de bien qui ont autorité sur les autres une extension d'affections plus grande de beaucoup que celle dont le commun des hommes est susceptible? aimer au proche, aimer au loin, aimer une ample multitude, ce sont là les exercices dans lesquels l'ame met en action sa belle faculté « de se dilater, de » se resserrer, de se transporter où elle veut, » de se faire ce qu'elle veut être. » Marc-Aurèle a placé le bien-être moral attaché à sa condition de monarque dans l'immense amour qu'il porte à son peuple; il manifeste son amour par le soin qu'il donne à tous les devoirs de gouvernement ou d'administration qui ont pour but l'avantage de la société qu'il régit; il a placé son bonheur moral absolu dans le succès de toutes les combinaisons d'intelligence qui préparent, accélèrent, augmentent ou perfectionnent les prospérités de la famille humaine. C'est l'affection de *haute paternité* qu'il fait dominer sur quelqu'autre que ce soit. Marc-Aur. Pens.

Entre tous les hommes qui font peu de fautes, entre toutes les fautes qui se font en petit nombre, il n'est point de fautes moins communes que celles des pères de famille, il n'est pas d'hommes moins fréquemment

délinquans que les pères de famille. La paternité donne tout-à-coup un grand accroissement à l'instinct du bon et du bien. Monarques doués de bon vouloir ne vous refusez point à reconnoître que gérer la royauté, c'est gérer la paternité, et vos devoirs ne vous effrayeront pas comme imprévus, et vous entrerez en participation subite de cet instinct paternel, qui inspire si à propos, qui facilite tous succès, que n'accusent jamais ceux dont il peut tromper l'espoir, que jamais n'insultent long-temps ceux même dont il contrarie les desseins.

Le père de famille est le philosophe homme d'état par excellence. Ne régit-il pas une association selon de certaines lois, une certaine police? N'est-il pas en communauté d'intention et de but avec le politique? il veut rendre ses enfans d'abord bons et heureux, puis plus heureux et « un peu meil-
XVIII. 8. » leurs ». Que le monarque père, que Marc-
Hist. de Marc-Aur., t. III, p. 4. Aurèle ait pu se proposer cette fin, cela est prouvé par toute sa vie, cela est exprimé comme étant le résultat de la volonté formelle qu'il énonce en cent endroits de ses maximes : de plus encore, cela fut indiqué comme signalant la division des soins administratifs auxquels il a consacré toute son

activité énergique, efficace et bienfaisante.

Comme le laboureur au milieu de sa famille, lorsqu'il s'arrête devant son champ au soir du jour serein qui précède la moisson, en contemplant ce bien qui ne peut plus lui échapper, sourit par ressouvenir à ses peines, à ses sollicitudes passées, et dans une satisfaction pleine et présente se réjouit de la fructification de ses travaux ; comme ce laboureur, que Marc-Aurèle entouré de ses familiers, de ses approbateurs reconnoissans, s'arrête à contempler le système entier du bien-être que ses efforts ont fait mûrir pour ses peuples : qu'il oublie à cette heure ses peines et ses sollicitudes et sourie aux succès qui viennent témoigner de l'heureuse fructification de ses soins royaux, de ses soins paternels.

On assistoit en quelque sorte, tout-à-l'heure encore, aux grandes luttes qu'il a soutenues pour disputer à tous les fléaux le bonheur des citoyens ; on a vu, de même qu'en un tableau, comment au travers de tant de calamités et parmi tant de désastres, beaucoup d'espèces de bien ont pu s'ordonner chacune à part et se coordonner entre elles ; comment il s'est formé ou perfectionné un fort grand nombre d'hommes

capables de seconder de leurs diverses facultés, les progrès des peuples vers les lumières, vers le bien-être physique en ses diverses modifications et la vertu. Il faut maintenant que Marc-Aurèle se détache du fond de ce tableau et du milieu de ces groupes, pour se montrer seul; il faut qu'il donne à voir en lui seul le moteur premier de tant de bienfaits, le régulateur de tant de combinaisons d'ordre public, le suscitateur de l'intelligence et du zèle social de tant d'hommes ou savans ou lettrés ou habiles soit à provoquer, soit à stimuler l'énergie du sentiment moral.

Tout a obéi à sa volonté aux dispositions qu'il a instituées, à ses influences. Il n'est pas sans douceur pour nous d'avoir à rendre sensible à ceux qui se méfient de la vertu, qui la regardent comme impuissante, ce que la vraie vertu d'un seul homme peut exercer d'autorité sur les chances de la fortune présente, d'influences sur le développement et l'emploi des moyens que les peuples opposeront à ses méfaits à venir.... Vous qui prétendez que le bien n'est jamais mieux fait que par une main qui n'est point inhabile au mal, ressaisissez à l'aide de ce résumé tous les anneaux de la chaîne de vos sou-

venirs sur Marc-Aurèle. Représentez-vous alors la diversité des vertus qu'il lui fallut posséder pour fonder et affermir les institutions de tout genre, qui protègent les hommes contre leurs propres passions, et, en les investissant de la sécurité de toutes les garanties civiles, leur assurent la jouissance de la liberté et des diverses sortes d'égalité compatibles avec l'ordre des sociétés; représentez-vous celles qu'il mit en œuvre pour défendre toutes les sortes de propriétés dans leur distribution présente, pour ménager aux uns les jouissances de la possession, et aux autres, celles qui résultent soit de l'activité industrielle, soit de l'exercice des facultés de l'entendement, exercice dont l'effet sera de perfectionner dans les individus le sentiment moral, dans les masses, le sentiment patriotique, le sentiment social :... représentez-vous, dis-je, les vertus diverses que Marc-Aurèle fit intervenir pour instituer ces bienfaits, pour dompter les résistances qu'on y opposoit,... et manifestez toute votre surprise de ce qu'en lui elles n'étoient *assistées* d'aucun vice.

Vous autres qui vous offensez peut-être de voir attribuer tant de pouvoirs au faisceau de vertus de ce premier magistrat, vou-

lez-vous faire taire la révolte de votre esprit contre l'opinion que tant de vertus fussent absolument nécessaires pour exercer tant de puissances, et que de telles influences ne pouvoient émaner que de lui?... supposez donc en sa place un souverain à qui il manque une seule des grandes qualités qui concourent à former sa vertu si pleine, et hasardez-vous à prévoir ce qu'alors il en auroit été du sort, soit de l'ensemble, soit des plus importantes de ces institutions, si fortes de leur liaison,... ce qu'il en auroit été du sort de l'Empire, en ce temps d'une crise terrible.

La louange en son naturel, quand elle se répète, est monotone. Elle le devient encore davantage lorsqu'elle s'énonce par des exposés qui n'admettent d'autre indication d'époque que celle du passé, qui, en outre, dans l'action ne marquent point la progression, et indiquent seulement des résultats de dispositions et l'énoncé de leurs effets. Nous nous dévouons sans réserve comme sans regret au blâme prêt à punir l'impuissance où nous serons de varier les formes et le mouvement de notre langage. Puisse l'intention et le sujet de ce discours, puisse le plaisir d'entendre se prolonger la louange d'un homme vraiment louable, faire tolérer toutes les sortes

d'imperfections du résumé par lequel nous procéderons à tracer ce dernier tableau. Ailleurs on a appris à connoître les institutions en elles-mêmes : ici c'est l'auteur des institutions que l'on veut montrer. On veut qu'il mette en évidence le témoignage plus concentré du rapport de son caractère de philosophe avec ses volontés et ses actes de roi législateur, administrateur et guerrier, traitant de toutes choses avec tous les moyens de la plus haute doctrine. C'est en vertu des volontés et des actes dont il réitèrera l'exposé substantiel, qu'il prend son rang à la tête de tous les philosophes hommes d'état, dont il s'étoit entouré; c'est en vertu de la variété et de la profondeur du savoir dont il fit le digne emploi qu'il se place au premier rang des hommes les plus forts en toute espèce de doctrine qu'il ait utilisés à ses côtés. Signaler ce que le genre humain peut avoir d'obligations à un seul homme, en signalant ce que la science, la sagesse, le sentiment moral et la haute autorité réunis, peuvent faire exercer d'influences à un seul homme sur son siècle, sur les siècles à venir, n'est-ce pas réavertir chacun de cultiver en soi-même, de révérer dans les autres la sagesse, les mœurs et la science

rapportées aux vues d'une grande et noble utilité? Marc-Aurèle fixera seul l'attention, car il sera représenté au moment où, après avoir exercé tout seul des influences utiles, il constate seul leurs effets, leurs succès, et recueille l'approbation ou les louanges de ceux dont il a diminué les maux ou accru la félicité. Le nouvel aspect sous lequel on le donnera à considérer, concourt ainsi avec le dessein d'attester que le travail des affaires et le succès de ce travail démontré par le bonheur des hommes, étoient les principes du seul bien-être dont il s'appropriât la jouissance, du bien-être royal et paternel. La félicité de ses concitoyens qui fonda la sienne propre, ne pourra se méconnoître, car l'exposé de chacun de ses actes marqués par le succès, sera accompagné de celui de l'impression qu'ils auront produite sur les diverses classes de la nation, sur les divers groupes sociaux.

Marc-Aurèle a obtenu pour première réussite de prouver à ses peuples, à ses enfans que, quand les rois sont philosophes, s'ils donnent à reconnoître qu'ils administrent et aiment en pères, ils réalisent des prodiges. Il a reconquis sur tous les fléaux le bonheur public, et reconquis une fois, il

l'a, pour ainsi dire, recréé, reconstitué plus solide en lui donnant de nouvelles bases, et il a eu la joie de pénétrer qu'il s'agrandissoit et s'affermissoit en réalité de tout ce que l'imagination croyoit lui voir de stabilité.... La sécurité, si elle n'est pas l'un des premiers biens, est au moins le complément de tout bien.

Philosophe, il s'est refusé à la volonté d'imposer la philosophie à l'universalité des peuples. Libres dans leur opinions, les peuples ont sans hypocrisie donné de l'estime de plus et une affection inaccoutumée à la raison, à la sagesse, à la science.

Héritier du faisceau des pouvoirs des Césars, il a détaché de son faisceau plusieurs pouvoirs, il a restitué aux Romains la liberté,... et la loi a été obéie avec plus de dignité; les sujets de l'empire semblèrent en se respectant comme citoyens se respecter comme dignitaires d'une magistrature. La façon dont ils usèrent de ses bienfaits, étoit la seule qui pût lui donner l'orgueil du succès.

Roi, il a placé la gloire de sa royauté à gouverner une nation qui s'honorât elle-même, et se jugeât honorée de lui. Il l'a remise en jouissance de plusieurs de ses puis-

sances anciennes, en les restituant au sénat, par qui elle étoit alors représentée, et la mesure des sacrifices d'autorité qu'il a faits, se gradua sur l'assainissement des mœurs. Il a relevé le sénat dans sa propre estime, dans celle du peuple, il l'a rétabli en autorité; et quand cette autorité lui a paru soutenue par la confiance universelle, il a proclamé en sa qualité de souverain, avec l'intention d'engager ses successeurs par l'effet de son propre engagement, que la loi est et doit demeurer plus puissante que le roi: « Prends garde de te croire au-dessus de » toute loi comme les mauvais empereurs, » s'est-il dit ». Il a proclamé que si quelques-uns se donnent ou se refusent sans trop de complaisance ni d'audace le titre de sujets de l'Empereur, nul en revanche n'a le droit de nier qu'il soit sujet de la loi; que le prince est l'homme du peuple, que le peuple est la famille du prince; et que le prince ne peut sans l'aveu de ce peuple représenté par le sénat disposer ni des trésors de la république, ni des hommes qui la composent... Il a traité avec respect toutes les affaires des comices; il s'est conduit dans Rome comme dans une ville libre, il en a usé en toute rencontre avec chaque citoyen comme

Marc-Aur. XXVII, 22, t. III, p. 90.

avec un égal; aussi n'a-t-il jamais trouvé de citoyen qui consentît à s'élever au niveau dont il l'invitoit à se rapprocher, et cela seul pouvoit nuire au contentement de sa modestie civique.

Il a rendu commune à toutes les provinces et à l'empire en général la plus grande partie des avantages que les précédens empereurs ne faisoient qu'aux seuls Romains... Dès-lors ses bienfaits, attachant à l'état un beaucoup plus grand nombre d'hommes, furent universellement loués, car les habitans de Rome les sentirent mieux dès qu'ils les virent réguliers et légitimes.

Successeur de Tiberius et de Domitianus, ainsi qu'il a restitué à chacun la liberté *de penser* comme il vouloit, il a restitué à chacun la liberté *de parler* comme il pensoit,... et il a vu une opinion publique saine et qui se régularisoit d'elle-même faciliter d'avance ou assister en leur cours les opérations de son gouvernement;... il a entendu les plus généreuses d'entre les voix libres encourager les citoyens à seconder ses desseins;... il a entendu des bouches pures louer avec sincérité ses intentions, leurs succès, et prophétiser de plus belles réussites encore.

Il a laissé à chacun la liberté *d'agir* comme

il lui convenoit en tout ce qui ne nuit point à la loi,.. tout aussitôt il a éprouvé que l'action de nombre de citoyens se dévouoit spontanément à seconder la sienne, à appuyer la loi, à assister l'ordre public. Il n'a pas pu prétendre à effacer *l'inégalité de rang ;* elle faisoit partie des mœurs romaines, des mœurs de tous les habitans de l'Empire, mais il a consolidé le maintien de *l'égalité devant la justice* qui s'est réaccoutumée sous sa direction immédiate à ne point faire acception des conditions; il a consolidé *l'égalité devant la loi d'état* qui a balancé tous les privilèges des classes, qui les a fait s'engréner avec la précision de correspondance nécessaire pour le mouvement régulier des rouages sociaux... Les égards spontanés que se témoignèrent entre eux les citoyens des diverses tribus politiques, le consolèrent de la nécessité de laisser encore subsister d'autres lignes de démarcation que celles qui sont tracées par la supériorité de l'intelligence, de la vertu, de l'industrie à servir le bonheur commun.

Il a le premier restauré devant la loi politique et administrative *l'égalité civile universelle,* en déclarant citoyens romains sans hiérarchie les habitans des provinces dans leur universalité.... Alors, délivrés du senti-

ment de leur misère de vaincus, ceux-là lui ont, d'une voix pleine et confiante, rendu grâces de n'avoir plus à redouter le mépris ou l'insulte prodigués encore par les agens inférieurs de l'autorité et par la soldatesque à tout ce qui n'étoit pas romain; de n'avoir plus à subir devant les tribunaux l'injure de voir leurs intérêts sacrifiés aux prétentions iniques élevées contre eux par les derniers des anciens citoyens, accoutumés qu'ils avoient toujours été à faire valoir comme droit juridique le droit de cité romaine... Avec une fierté civique ils lui ont rendu grâces encore de ce qu'il a ouvert devant eux la carrière des dignités de tout degré.

S'il n'a pas réintégré dans ses privilèges *l'égalité humaine*, s'il n'a pas affranchi les esclaves, il en a affranchi du moins un grand nombre, il a tenté de disposer les riches à en affranchir le plus grand nombre possible. Ses ordres ont fait mettre en expérience de grands exemples : qu'on se rappelle ceux qui ont été donnés par des hommes spécialement accrédités pour imprimer de l'autorité à leurs actions, par les jurisconsultes Jabolenus et Salvius-Julianus.... Aussi a-t-il eu la satisfaction patriotique de voir les esclaves enrégimentés servir sa

cause, celle de l'empire, avec un dévouement qui ne le cédoit pas à celui des vieux citoyens.

S'il n'a pas affranchi tous les esclaves par mesure d'état, c'est qu'il auroit fallu les possessionner, déposséder les anciens propriétaires, et à coup sûr livrer l'empire aux convulsions des guerres civiles qu'entraîne le déplacement de la propriété.... Sans doute, durant son règne entier, les esclaves ajoutèrent à leurs chants de reconnoissance un accent qui donne à tous les chants une rare et belle expression, l'accent de l'espérance.

Il a respecté *la propriété*; qu'on se souvienne qu'il ne força aucun citoyen de revendre au palais les meubles royaux, les décorations des édifices impériaux qu'il avoit mis à l'encan lorsqu'il improvisa, sans préjudicier à la fortune des citoyens, les ressources financières destinées à faire face à la plus terrible des guerres de Germanie.

Il a respecté dans la propriété ses abus, ses caprices et jusques à ses licences, puisqu'il a autorisé les citoyens dévoués aux vanités du luxe à s'approprier dans l'intérieur de leurs maisons l'usage des choses de luxe, que certains empereurs s'étoient exclusivement réservé, sous la menace tacite ou

avouée de traiter en criminels de lèze-majesté ceux qui le tenteroient à côté d'eux. Peut-être aura-t-il obtenu la satisfaction d'apprendre que les voluptueux s'exprimèrent alors avec indulgence sur sa propre sévérité envers lui-même, sur la supériorité avec laquelle il s'élevoit au-dessus de tous besoins.

Il a institué un droit nouveau, *le droit de la société* ; il a doté l'universalité des hommes, l'esclave et le prolétaire de toute nation, en même temps que le plus noble des patriciens, du privilège d'inscrire son nom sur le registre de l'état civil, vrai livre de vie et l'un des tomes du recueil des archives de l'égalité devant la nature.... c'est pour les sociétés civilisées de l'Europe qu'il devient un devoir de faire remonter à Marc-Aurèle la reconnoissance d'une institution que le christianisme a le mérite d'avoir adoptée et conservée.

Il a protégé l'homme au-delà de la vie ; il a empêché que les recherches sur la condition des morts ne portassent préjudice au repos, au bien-être des vivans..... si du fond de la tombe il s'élevoit encore des accens de sensibilité , on entendroit les soupirs des captifs du sépulcre, remercier le prince de ce qu'il délivre les mânes du plus dur des

remords, de celui par lequel ils s'accuseroient d'être encore au-delà d'une malheureuse vie les malheureux instrumens de la honte et de la douleur de leur race.

Ainsi dans la législation il a entamé l'exécution de toutes les grandes pensées d'ordre naturel et social, ou bien il a propagé les germes de ces utiles pensées. Tout ce qui peut concourir au bon réglement de l'association civile, tout ce qui peut améliorer l'administration de la famille, il l'a inventé ou rétabli ou consolidé; *la jurisprudence qui régit à cette heure la jeunesse est toute entière son ouvrage.* Il a dressé le code de pacification destiné à mettre fin à la guerre que les lois romaines avoient commencé à nourrir entre les parens et leurs enfans, dès que de premières dispositions légales eurent entamé l'attaque de la puissance absolue des pères, et c'est à ce code de pacification que de nos jours la famille doit le système complet des lois qui protègent les intérêts des orphelins et des pupilles à l'égard des curateurs, des tuteurs, des pères eux-mêmes..... Les jeunes gens soit de son temps, soit du nôtre, et ceux de tous les temps, dont il aura également fondé l'état, ont révéré et révèreront en lui, bien avant dans l'avenir, une vertu

bienfaisante qui leur épargne la douleur de multiplier leurs fautes par l'effet des délits qu'auroient commis contre eux ou qu'auroient toléré en eux des tuteurs intéressés à nourrir leurs vices.... la jeunesse de tous les âges louera avec enthousiasme une vertu bienfaisante qui est sans tache ; car, imparfaite comme elle est, cette jeunesse ne défère son estime qu'à ce qui lui semble doué de la perfection absolue.

Comme il a fondé pour ses concitoyens, comme il a *transmis à nos siècles la législation de la jeunesse ;* de même il a déterminé la transmission à notre époque actuelle du grand corps de jurisprudence qui fut si longtemps la base de notre droit civil, des *pandectes* dites de Justinien. L'édit perpétuel d'Adrianus auquel il a confirmé obstinément l'autorité de code universel, et qu'il a grossi de vingt volumes de ses lois propres, est le fondement de ce grand corps de droit qui est lui-même le fondement du code civil de la France... Ainsi donc, il a comme fondé la *législation civile* de notre patrie.

L'égalité devant la justice ne devint pleine et entière dans l'empire romain que par la puissance de sa volonté ; elle étoit pour ainsi dire mutilée, effet nécessaire de l'inégalité de

la jurisprudence qui, de place en place, régloit des états de cause pareils entre eux par des décisions différentes. Il a rendu *la loi générale et égale*, concours de conditions, hors duquel ses arrêts même justes récèlent l'iniquité. Ce fut le résultat de la décision de haute politique qui consacra le principe et l'action *d'une législation uniforme*.... Que le regret des peuples européens qui avoient laissé abolir ce sublime principe, fasse jouir Marc-Aurèle de l'approbation qu'il se doit pour l'avoir appliqué à faire prévaloir si grandement les avantages de ses concitoyens sur ceux des nations qu'auroient dû éclairer plutôt son expérience ou leurs besoins.

Il a régi après Antoninus-Pius par une *législation uniforme* le commerce et la navigation, les mers et leur littoral dans toute l'étendue de l'univers romain;.... les mille peuples de l'empire que l'intérêt pécuniaire divise encore quand ils ont surmonté la séparation des langages n'eurent sans doute comme un seul intérêt qu'une même voix pour lui rendre grâce d'un bienfait qui les déroboit au danger d'offenser des lois qu'on ne connoît pas, et d'encourir une punition qu'on n'a ni mesurée, ni peut-être même soupçonnée.

Pour réaliser ces grandes instaurations légales il a puisé dans l'ancienne jurisprudence tout ce qu'elle avoit de sain et d'utile, en déclarant, en témoignant qu'il sacrifioit l'ambition du titre de réformateur à la prétention modeste de tirer du bien le meilleur parti, du mal le moins mauvais parti que la raison en pût obtenir. Comme il n'a point heurté les habitudes des vieillards et des hommes faits, ils se sont inclinés avec respect devant la prudence législative qui les préservoit de la honte de vivre en étrangers ignorans au sein d'une patrie où ils avoient tout-à-l'heure encore le privilège de guider et d'éclairer les autres.

Il a adouci dans toutes ses applications le code pénal;... les condamnés moins punis, et par-là plus efficacement châtiés, ont élevé du fond de leurs prisons des accens moins plaintifs; ils le félicitent de ce qu'il leur permet d'espérer un peu mieux d'eux-mêmes.

Il a attribué aux lois beaucoup de célérité d'action; celles qu'il a portées ont été aussi bien exécutées qu'elles sont bien faites. Il en a combattu autant que possible les ambiguités; sans doute l'habitude de la précision philosophique l'a encouragé à oser, l'a aidé à

réaliser cette difficile émendation. Il a voulu, il a fait que la tranquillité publique et individuelle, la sécurité de la propriété, tous les intérêts sociaux eussent une garantie solide, et de tous les momens, dans la distribution prompte, exacte, infatigable de la justice. Sans se lasser ni se rebuter jamais, il a donné l'auguste exemple du zèle à juger les différens du peuple, et dans les tribunaux assemblés plus souvent et plus long-temps qu'autrefois, il a fait briller constamment un zèle, une ferveur de justice qu'on n'y voyoit luire autrefois que par intermittence. Alors, en révérant dans les magistrats des hommes désintéressés et purs, on révéra mieux la justice. Les religions n'ont-elles pas été de tout temps respectées par la foule, selon la mesure du mérite de leurs ministres?... il a fait admettre les juges au partage de la confiance et de la vénération qu'il s'étoit acquises en accomplissant les devoirs de la magistrature suprême, aussi saintement que ceux du souverain pontificat.

Il a été l'exemple des juges par son assiduité pieuse et son impartialité, des citoyens par la probité avec laquelle il fait valoir ou condamne ses prétentions dans les causes qui lui sont personnelles, et la franchise épurée

des moyens de défense et d'attaque des plaideurs, les désistemens plus fréquens, l'abjuration moins rare des querelles anciennes ont rempli son ame de la plus pure des satisfactions, celle que provoque dans un prince magistrat l'amélioration des mœurs.

Ses efforts sont tendus de préférence vers cette amélioration graduée : il l'a entreprise dans son vaste ensemble, il l'a effectuée dans plusieurs parties, il l'a essayée ou même entamée dans ses moindres détails.

Pour abolir l'*infanticide*, il a ouvert des asyles aux enfans exposés ou abandonnés. L'espérance que le meurtre de ces innocentes créatures cesseroit si on laissoit prévoir aux parens que l'état veilleroit à leur subsistance, n'a point trompé son attente. Ainsi il a uni son nom à celui de Trajanus, comme fondateur des hospices des orphelins, établissemens qui prirent sous son règne une grande extension et dont nous tenons encore de lui le type. Il a poursuivi jusqu'aux limites de la jeunesse les soins par lesquels sa paternité royale et celle de l'état se substituent aux sentimens dénaturés des pères qui abjuroient avec trahison ce beau titre ;... aussi la voix des jeunes garçons et des jeunes filles a-t-elle transmis jusqu'à nous l'expression de la reconnoissance

filiale dont elle accompagne ce grand bienfait.

Pour abolir l'homicide scénique, il a réduit en jeux d'escrime les combats des gladiateurs; il n'a pas même dédaigné de prendre soin d'affranchir de tout danger les exercices des saltimbanques. Si des oisifs que la frivolité menoit à la férocité élevèrent contre lui un concert d'injures qui est en réalité un concert de vraies et solides louanges: par une sorte de compensation, les pères de familles cédèrent avec sentiment à l'espérance que leurs fils devenus prisonniers des Barbares, seroient peut-être dispensés de verser aussi leur sang en combattant Romains contre Romains, pour l'amusement des représailles de leurs maîtres, ardens à réclamer en vrais sauvages une vengeance accompagnée de réjouissances publiques.

Il a prétendu rapprocher les hommes des antiques vertus en les disposant à se rapprocher de l'antique économie, premier des devoirs des pères après le devoir de n'épargner rien pour l'éducation de leurs enfans: il a donc offert le modèle d'une convenance sage et économe dans les spectacles qu'il accorde à ses frais, ainsi que dans toutes les occasions où sa munificence se rapporte aux amusemens. Il a restreint le luxe insensé

des particuliers, et borné à une juste mesure les récompenses qu'ils jettent avec profusion aux comédiens dans les fêtes publiques dont ils font les dépenses.... Les mères de famille ont aussitôt appris à leurs enfans à louer Marc-Aurèle, de ne permettre pas que la plus belle partie de leur fortune se dissipât à faire briller des décorations, parler et gesticuler des acteurs et des mimes, pour le vain amusement des yeux d'une foule qui rit de plaisir d'abord, puis de moquerie pour la vanité du prodigue.

Il a triomphé de la férocité des Romains en les contraignant à supporter la réforme des spectacles de l'amphithéâtre. Quant à ceux des théâtres, il a fait justice de cette estime exagérée que jusqu'alors on avoit accordée aux agens du divertissement, aux artistes qui n'étoient distingués que par des talens frivoles :... alors l'artisan a laissé percer des récriminations moins âpres contre la disproportion des salaires, des imprécations moins violentes contre l'arrêt du sort qui le condamnoit à n'être qu'utile. Par des lois somptuaires sans exagération, il a comprimé le luxe des femmes, réprimé les folles dépenses de la jeunesse :... alors les mères des orphelins ont gémi avec moins d'amer-

tume sur l'emploi corrompu des richesses.

Il a combattu par des réglemens sans petitesses, les dissolutions des deux sexes,.. bientôt la sécurité s'est rétablie dans les affections de famille, et les couples des époux laborieux de la dernière classe du peuple en saluant leurs supérieurs ont cessé de joindre aux paroles de respect qu'ils profèrent un sarcasme amer qu'ils ne prononcent pas.

Il a protégé et le vieillard et l'homme de travail qui chemine soux le faix, et l'infirme et l'imprudent, cet autre infirme, contre les rigueurs des serviteurs des riches, en interdisant l'usage des chars et même l'équitation dans les cités, en ne permettant que l'emploi des litières... interdiction et substitution impraticables au temps présent!... Si les opulens se sont étonnés d'avoir à souffrir d'une hardiesse que n'avoit eue nul empereur, les citoyens de tout ordre se sont réjouis d'éprouver l'effet d'une bienveillance qu'aux derniers temps de la république les assemblées du peuple n'avoient pas cru devoir prescrire.

Ainsi il n'a point refusé d'attacher ses soins aux détails d'utilité commune qui semblent les plus minutieux. Ses injonctions ont asservi la police à prévenir, à réprimer

tous écarts; il a imposé à son adresse, la tâche de ramener les hommes à la décence, et autant qu'il se peut à la pureté de mœurs, l'une des pierres angulaires de la société, puisque, si les passions voluptueuses prenoient ascendant, la vie sociale ne seroit qu'une scène épouvantable de violences passionnées, et de combats aboutissant en dernier terme à l'extinction du genre humain.... Dans cette administration il a compâti aux foiblesses; mais ce fut afin d'exciter l'homme à essayer de s'en relever lui-même, afin de rappeler sans violence l'erreur dans la vraie voie. Il a encouragé et soutenu ceux qui marchoient dans la bonne route, car il s'est constitué l'exemple des mœurs, bien mieux que l'exemple, *l'honneur* des mœurs, *decus morum*, selon la qualification que lui donne Cornelius-Fronto; ce fut par l'ascendant qu'il avoit pris sur lui-même, par l'élévation de ses sentimens, par l'humanité de ses procédés royaux, par la sainteté de ses procédés de père de famille;... dès-lors les hommes de la dernière classe ont commencé à croire que l'exercice de la vertu n'est pas d'une insurmontable difficulté pour ceux qui appartiennent à une classe supérieure : les hommes d'un rang élevé ont conçu que les pauvres pouvoient se refuser ou à l'Empire

Cornel. Fronto. Op. Front. Ep. VIII, l. 1. ad. Marc., p. 61.

ou à l'habitude du vice, et les sages ont été satisfaits d'avoir à présumer que la vertu, étant jugée généralement plus facile, trouveroit plus généralement dans toutes les conditions, des hommes qui se hasarderoient à la pratiquer.

Il a obtenu que la police, soit qu'elle ait été répressive, instigatrice, ou coërcitive, restât fixée dans ses vraies limites, puisqu'il l'a réduite au devoir d'inviter au bon usage et surtout d'empêcher qu'on n'abuse.... à partir de ce moment, la nation s'affranchissant peu-à-peu de ses corruptions en est venue insensiblement à remonter plus près du bien qu'elle ne l'étoit du mal au temps de sa dépression : puis la volonté du bien a prédominé énergique parmi la masse des citoyens; alors les méchans commencèrent à jouir dans leurs bons momens de la satisfaction d'avoir évité quelques fautes, les imprudens beaucoup de dangers, les gens de bien le préjudice et le dommage. Marc-Aurèle eut alors aussi le contentement d'entendre sortir de l'universalité des bouches, un murmure approbateur qui proféroit: le prince ne laisse subsister de maux que ceux que la prudence et la vigilance dévouées ne peuvent ni prévoir ni écarter.

Aristid. Capit.

Il a amélioré à la fois les hommes et leur

condition, et il eut à jouir de deux résultats propres à lui faire ressentir les plus vives satisfactions auxquelles pût prétendre un prince qui veut estimer ses sujets. Les hommes devenus plus heureux, s'attachèrent comme d'eux-mêmes et plus généreusement au devoir.

Sous la surveillance continue de son affection pour le peuple, l'esprit d'ordre et de rigoureuse équité a présidé à la répartition et au recouvrement des contributions. Il a ménagé la nation dans le choix, la quotité et la perception de l'impôt;... l'universalité des chefs de famille s'est sentie touchée d'une douce consolation en considérant que nulle contribution nouvelle, nulle augmentation dans l'ancienne, bien qu'appelées par les besoins d'une guerre funeste, ne venoient leur arracher les ressources que se réservoit leur prévoyance, ainsi qu'elles les leur arrachoient autrefois à l'heure même où ils n'avoient à envisager que des maux; ils ont cédé avec délices au charme du soulagement dès qu'ils ont vu qu'aussitôt après la fin d'une campagne, les renonciations aux tributs, les diminutions régulières sont devenues plus communes que ne l'étoient auparavant les surtaxes.

Jamais libéralités plus grandes ne furent répandues sur les citoyens et sur les villes ruinées par des fléaux ; il a déclaré, en effet, que la nation en masse est tenue de réparer le désastre fortuit de l'une de ses parties,... les victimes des calamités ont fléchi la tête avec moins de désespoir ;... dans la confiance d'un soulagement prompt et sûr, elles ont béni Marc-Aurèle de ce qu'il a transféré à la société toute entière le devoir prescrit par la sainte maxime de morale privée, *il se faut entr'aider.*

Il a restreint d'abord la sévérité du fisc, puis il l'a désarmé de tous ses moyens d'agression et réduit pour l'avenir aux droits d'une juste revendication, puis encore, il a aboli ses revendications elles-mêmes, et toutes ses prétentions les plus justes.

Il a réalisé l'affranchissement le plus grand, le plus important après celui des esclaves, *l'affranchissement des pauvres.* En abolissant toutes les dettes envers le fisc, il a opéré le bien qui se rapproche le plus de celui que produit la division sainement limitée des propriétés ; dès-lors les cultivateurs, en labourant plus creux une terre dont le fonds ne leur sera plus disputé, en recueillant plus soigneusement des récoltes qu'ils ne risque-

ront plus de voir emportées de leurs greniers, sont délivrés de la crainte de vivre en captifs dans leur domaine ou du moins de ne s'y nourrir que des alimens des captifs. A peine se sont-ils reconnus possesseurs tranquilles, qu'ils rendent grâce à l'humanité de l'Empereur, qui les délivre et de l'esclavage de la glèbe, et de la menace persistante de l'esclavage absolu, et de la tyrannie du besoin. L'indigent des cités se réjouit de ce que la terre mieux cultivée cède à sa nécessité des dons plus abondans et moins coûteux. Celui qui vit de son industrie se félicite de devenir maître d'employer mieux le temps, d'exécuter mieux l'œuvre des arts dont le fisc ne viendra plus lui ravir le prix. Tous admirent avec enthousiasme de joie que quand le gouvernement a employé si fréquemment autrefois sa force à consacrer leur spoliation, la bienfaisance administrative et vraiment économique de Marc-Aurèle ordonne aux citoyens de consentir et d'effectuer une sorte de spoliation de l'Etat.

Il a appris à l'administration des finances à gérer les deniers publics tant à leur entrée dans les coffres qu'à leur sortie, de façon à témoigner que les biens du peuple n'ont été employés que pour son avantage, son soulage-

ment ou la force bien réglée de la république. Il a défendu ou vengé le pauvre de l'exacteur comme il le défend ou le venge du trafiquant, en faisant juger et punir l'un au moment même de sa rapine, l'autre à l'instant précis où il atténue la mesure, et surcharge les poids... Il a donné en pur don aux hommes utiles le complément d'argent nécessaire à ce complément de bien-être qui seul peut mettre le littérateur ou le savant à même de se dévouer avec indépendance aux exercices libéraux;... aussitôt les personnages graves les plus prévenus contre les abus si faciles du don gratuit et des pensions, ont approuvé que l'état encourageât avec une munificence sage de tels hommes à approfondir des études qui, en faisant le charme ou la consolation de l'ame, entretiennent et accroissent toutes les sortes de perfectionnemens politiques, économiques et moraux.

Il a substitué à la fausse théorie de la thésaurisation des revenus, et aux pernicieux abus de la profusion qui étoient alternativement propres à tous les empereurs, le systême d'une circulation d'argent régulière et entière.... Il a le premier proclamé que le souverain n'est et ne peut être que *l'administrateur des finances de la république*; qu'il

est nécessaire au peuple et à lui que la disposition des fonds publics soit réglée par une autorité qui représente celle de la nation ;... cette nation dans sa totalité l'a félicité avec transport de ce qu'il lui donne à révérer en sa personne le garant de la fortune de l'état, le garant du bon emploi des fonds que les propriétaires détachent de leur fortune privée.

Comme il a bien protégé au-dedans l'immense population qu'il gouverne, il l'a bien défendue au-dehors ; il a reculé les frontières du territoire, il a accru l'empire. On n'en sauroit blâmer ni son ambition, ni son orgueil : la nécessité de sécurité l'a prescrit. Les peuples du centre et des extrémités opposées, ceux des peuples voisins des frontières qui n'acquièrent point de sécurité par l'extension du territoire, ou qui voient par l'effet de cette extension changer leurs rapports de situation, leurs habitudes, tous les citoyens vraiment éclairés, en mesurant de l'œil ses conquêtes, le félicitèrent de ne s'approprier que ce qu'il avoit le droit de revendiquer et le pouvoir de garder.

Il a suspendu, il a détourné l'arrêt que la fortune portoit contre Rome : les temps de l'asservissement de l'Empire sont ajournés ;... sa prévoyance politique a pénétré que

la destruction de la puissance romaine ne pouvoit être consommée que par les peuples du Nord. Les savantes dispositions qu'il a faites pour la garde des frontières, les exemples qu'il a tracés pour le système des attaques sur le territoire ennemi, ont, par leur autorité de modèle, reculé à deux siècles de distance la catastrophe redoutée. Il n'a entrepris nulle guerre qu'après agression ; à cause de cela les Barbares ont abaissé leurs armes devant son équité aussi souvent que devant le fer de ses légions. Il a fait revivre une discipline forte mais humaine;... dès ce moment les soldats, obéissant avec dignité et comme persuadés que c'étoit à leur propre intérêt qu'ils déféroient, ont su réparer mieux les désastres, profiter mieux de la victoire. Il a rendu aux anciennes maximes de guerre leur autorité sur la conduite des opérations ; il a rendu ainsi aux armées leurs succès. Son humanité a adouci les calamités particulières du vaincu aussitôt qu'elle eut réparé pleinement celles des citoyens ; elle a fait servir directement les premiers fruits de la victoire à redonner l'aisance aux habitans romains des frontières dont la guerre avoit opéré la ruine ; elle a fait servir les prisonniers de guerre ennemis à féconder le sol de l'Empire, à repeupler les campagnes... Aussi

a-t-il pu entendre leurs voix moins sauvages parler avec indifférence ou blâme de l'ancienne patrie, louer avec contentement la patrie nouvelle, la vie réglée, la puissance et les bienfaits de la loi écrite, le travail et le repos périodiques, les assistances de la religion, la douceur des plaisirs permis que leur donnent ses fêtes et les jeux qui s'y rattachent; louer avec enthousiasme les sensations de pures délices que transmettent à leurs ames neuves les cérémonies du culte. Il a dû se réjouir alors de la facilité qu'il avoit à rendre ces Barbares beaucoup meilleurs sans leur donner plus que la mesure commune de bonheur à laquelle il a accoutumé ses peuples.

Le premier entre tous les Romains il a consacré l'auguste principe, que, dans la guerre comme dans la politique extérieure, il faut, en faisant aux siens le plus de bien qu'il se peut, ne faire à l'ennemi que le mal indispensable; principe qui ne devroit point paroître admirable tant le droit naturel commun le rend obligatoire, tant le droit de l'humanité, qui est celui de la raison sociale en action, le rend saint et sacré!... ô succès étonnant! les peuples conquis l'ont reçu quand il pénétroit sur leur territoire comme ils auroient reçu un administrateur qui, après avoir géré de loin leurs affaires, venoit les gérer de près.

Par l'autorité des anciennes maximes encore, il a fait triompher dans les traités de paix, la tenacité romaine, et remis en crédit l'ascendant de l'ancienne politique dégagée qu'elle est de fraude, de violence, et d'esprit d'usurpation. Point de paix après les revers; il n'a consenti de traités au nom de l'empire romain que ceux qu'il dictoit, il les a faits modérés pour les maintenir durables. Les vaincus voyant leur culte protégé, leurs coutumes respectées, leurs mœurs traitées avec les procédés qui convenoient à l'état de leur civilisation, ont trouvé que le mal qu'ils subissoient étoit de beaucoup inférieur au mal prévu, au mal réputé permis par le droit de la guerre,... ils lui ont dit alors: juge et condamne par tes tribunaux les grands de notre nation qui nous poussent à la révolte, tes ennemis ne sont pas nos amis.

D'une main soutenue et égale dans la distribution du mouvement, il a régi le système entier de l'administration générale qui comprend les choses de l'intérieur et de l'extérieur, les choses militaires et civiles; et, soit pendant la guerre qui n'interrompt le jeu d'aucune de ses parties, soit pendant la paix qui laisse en possession de leur accroissement, la liberté et l'activité, qui ajoute aussi à tous les biens, il a vu le mouvement qu'il im-

prime se prolonger ou s'améliorer sans secousses ; il a recueilli, en outre, l'expression du contentement des peuples qui se réjouissent « de naviguer durant la tempête comme ils navigueroient par un beau temps. »

Il a maintenu libres tous les cultes approuvés par l'état ; ceux que n'admettoit pas la loi, il les a tolérés. Toute manière d'honorer Dieu étant réputée bonne par la nation, utile par ce prince, si quelques esprits malheureux sont allés chercher une funeste indépendance d'opinion dans l'athéisme, il a réussi du moins à disposer par ses encouragemens, par son exemple surtout, la masse de la nation à honorer l'Etre souverain avec plus de ferveur que jamais ; il l'a accoutumée à se le représenter sous les seuls traits qui soient dignes de sa sublimité.... Il a confirmé ou étendu les attributions données aux fêtes religieuses. Comme elles furent instituées dans l'origine pour l'adoucissement des mœurs, elles furent appliquées dans les temps voisins de l'abolition à leur perfectionnement, car il les appropria à raviver les sentimens moraux, les sentimens patriotiques, à parler à la raison plus qu'aux sens, à laisser deviner en elles des allégories que l'intelligence ne résoudra pas sans utilité ;...

alors, aux bénédictions que d'un cœur et d'un esprit meilleurs, les peuples offroient aux dieux, il s'est mêlé des actions de grâces au prince qui instruisoit les hommes à trouver dans la piété du cœur et de la raison la source de la pleine satisfaction de soi-même :... c'est de cette façon que la chute de la religion nationale a été ajournée par sa prudence, comme celle de l'empire le fut par sa force.

Il a relégué la superstition dans le secret des temples ; sa fermeté comprimant les convulsions de son agonie, l'a empêché de troubler et d'ensanglanter l'Empire. Quelques maux particuliers ont-ils pris essor un moment ? ils ont été à ce même moment maîtrisés et terrassés par le bras du prince pontife ; qu'on juge jusqu'où ces maux seroient allés sans sa répression vigoureuse, qu'on en juge par le haut degré où ils s'élevèrent après sa mort !

Il a signalé sa sollicitude à préserver les peuples de la corruption de mœurs qui naît des troubles religieux, vraie source du pire malheur des états. Il a appliqué au soulagement et même à la délivrance des chrétiens sa tolérance en matière de culte. Ce qu'il a fait en leur faveur sembleroit incroyable, si l'on ne comprenoit que l'éner-

gie de sa bienveillance a dû croître en raison de la haine que signaloient contre eux les païens. Il a enfreint à leur bénéfice toutes les lois de l'Empire, les lois, sa seconde religion.... Entendez les chrétiens des diverses provinces, bénir sa vraie paternité qui leur rend communes toutes les libéralités accordées aux polythéistes; qui les met à l'abri de l'insulte des païens en faisant construire pour eux dans les villes d'Asie des édifices publics, spéciaux, afin d'éviter que dans leurs pratiques de pureté on ne les outrage sous prétexte que leur contact apporte souillure.

Il s'est imposé la tâche d'épargner des souffrances aux uns, des crimes aux autres. De même qu'un ami qui voyant son ami, à la suite d'une dispute avec un étranger, s'engager dans des voies de fait dangereuses, s'est efforcé de mettre fin au combat pour l'intérêt commun de ces deux victimes de la colère, et à cet effet, a sévi plus rigoureusement contre son ami, si celui-là s'est montré plus opiniâtre; de même l'Empereur a sévi plus rigoureusement contre ses co-religionnaires dans l'intérêt de la plus auguste des religions, celle de l'humanité:... l'amour de l'humanité en se transformant en passion s'ouvre des voies inattendues.

Il a obligé de faux philosophes d'embrasser

sans ostentation les vertus qu'ils feignoient, ou de renoncer à feindre des vertus qu'ils n'avoient pas la force de mettre en action.

Marc-Aurèle, en possession de ces résultats, avoit le droit de se tenir pour content du succès des efforts qu'il avoit voués à rendre les hommes un peu plus heureux, un peu meilleurs; mais quelle jouissance est entière pour l'homme de bien quand il lui reste encore quelque jouissance de plus à préparer aux autres! Il a senti que la force des lois, l'adresse des polices, l'autorité de la raison, si elles suffisent à ménager du bonheur aux hommes, ne suffisent point à entretenir en eux l'opinion qu'ils sont heureux, opinion sans laquelle ils peuvent ne l'être pas. Il a compris qu'il faut qu'ils voient, pour ainsi parler, se mouvoir leur bonheur, qu'il faut encore qu'on les décide à tirer leur bonheur du mouvement qu'ils se donneront, même sans le rapporter à ce but;... il s'est donc appliqué à mettre en mouvement, autour de ses sujets, l'abondance de toutes les choses dont la réunion sociale s'est fait habitude ou besoin, de celles mêmes à l'usage desquelles elle n'attache que du plaisir; car, ainsi qu'on l'a déjà dit, le plaisir est aussi un besoin pour les sociétés. Il a incité l'homme à chercher

le contentement dans l'activité ; il a fait pénétrer au sein de la grande congrégation des humains la pensée que la société trouve le bonheur dans le travail de tous. Ce n'étoit pas lui qui pouvoit méconnoître que le peuple laborieux et riche est plus près de la vertu et plus heureux que le peuple pauvre et désœuvré.

Au moment opportun il a opéré la détente de tous les ressorts d'activité sociale qui déterminent l'action des mille rouages par lesquels se rassemblent pareillement élaborés tous les fils de l'industrie ; alors l'œuvre du grand mécanisme a montré en résultat à son regard satisfait la prospérité publique se développant comme un immense tissu varié dans ses couleurs, mais égal en toute sa contexture, parce qu'il est composé de matières à-peu-près pareilles en solidité, ainsi qu'elles le sont en proportion.

Il a soumis à une vigoureuse impulsion la navigation, le commerce, toutes les industries, les arts, les sciences, les lettres, mais en même temps, il a maintenu entre ces grands agens du mouvement social un parfait équilibre toujours important et difficile à fixer.

Dans tout l'empire, des routes sûres et

bien entretenues ont été ouvertes par lui au transport des produits du sol et aux travaux de l'art; il a fait atteindre au commerce avec l'Asie une très-grande extension; le premier de tous les princes il a frayé des communications avec le grand empire de la Chine; dans la vue prochaine de ménager à l'industrie romaine et aux citoyens la continuité de bien-être résultant de la mise en œuvre ou de l'usage des produits des régions orientales, il a entamé ces rapports dans une vue plus plus grande encore; ... n'auroit-il point, en effet, manqué quelque chose à l'honneur de son titre de philosophe cosmopolite s'il n'avoit pas hasardé l'essai de fonder entre les hommes, quels que soit leur pays, leur race et leur langage, des relations destinées à aggrandir le cercle des affections humaines, à servir les lumières, la raison, la sociabilité dans toute l'extension qui pouvoit leur être donnée.

En résultat de sa volonté sur les affaires du négoce, les prohibitions ont été presque nulles, ce que permettoient les convenances du temps; le régime des douanes fut simple et invariable; un seul code maritime et commercial a régi toutes les mers et tout le grand négoce; la monnoie fut de bon aloi; les réglemens somptuaires n'ont porté que

contre l'usage des objets de haute valeur naturelle et qui recevoient peu de prix de leur main-d'œuvre : comment n'eût pas prospéré le commerce?...

Il a prouvé qu'il possédoit le vrai secret de ménager au peuple le bien-être commun et même les jouissances. Son économie a protégé la médiocrité de fortune ; il n'est pas un seul de ses réglemens d'administration industrielle dans lequel les consommateurs n'aient dû sentir leur intérêt direct et prochain ; les pauvres, le desir de leur procurer l'augmentation de travail et d'activité ; il n'en est pas un dans lequel l'artisan n'ait pénétré l'intention de lui préparer les moyens d'étendre l'exercice de son habileté. Il a servi encore l'industrie en appliquant les influences de l'autorité à retenir ou à rappeler chacun à la pratique de ce qu'il fait le mieux. Il l'a conduite à s'approprier peu-à-peu plusieurs des procédés de fabrication des produits étrangers (1), et les arts les plus avantageux à l'activité de la plus grande masse des sujets de l'empire. Les hommes qui ne subsistent que de leur travail ont par l'effet de ses sages dispositions trouvé l'emploi de leur force ou de leur adresse, les riches celui de

(1) L'art de filer la *serica materies*, etc., etc.

leurs capitaux; et l'état a senti diminuer le poids des tributs qu'il payoit à l'industrie des autres nations.

Il a fait servir les moyens accrus et perfectionnés de la navigation à rendre les besoins moins onéreux, puisqu'elle rend le prix des transports moins coûteux; il a fait servir la marine militaire à protéger la navigation, et même les stations de la marine du commerce. Il a augmenté le nombre des flottes militaires permanentes, il a augmenté le mouvement des escadres ambulantes. De même que la sécurité a favorisé le commerce sur les mers, de même elle a favorisé ses transactions dans les ports et dans les cités marchandes. Les délais excessifs que déterminoient les procès entretenus autrefois par une législation inégale et imparfaite, ont cessé de préjudicier aux intérêts de l'armateur et du vendeur, à la nécessité du consommateur.

En propageant autour des hommes tous les mouvemens qui se rapportent à leurs besoins, à leurs plaisirs, lesquels sont ensemble leurs intérêts, il a satisfait à toutes les activités nécessaires que réclame la civilisation perfectionnée. Aussi il a pu voir avec un contentement sérieux, la presqu'univer-

salité de ses sujets remercier comme passionnément sa philosophie de ce que, sans affectation de condescendance, elle consacre ses moyens les plus graves à servir des besoins qu'elle méconnoît pour elle-même, à les intéresser à la vie par des jouissances, tandis qu'elle ne veut elle-même s'y intéresser que par la raison, par un sage et entier emploi du temps.

Il a satisfait aussi à toutes les activités qui ne sont dites que de convenance et qu'on ne peut contester utiles, à celles qui ont pour sujet prochain les plaisirs délicats de l'imagination, pour effet le dévelopement le plus complet de l'intelligence et du sentiment.

Il a appliqué à la direction administrative des beaux arts, les mêmes principes qu'à celle de l'industrie manufacturière, et il a réussi à conduire, à maintenir en mouvement vers un but intéressant et utile, l'emploi du superflu des riches; il a appliqué à la direction de la pratique ou des exercices de l'art, des principes presque uniquement philosophiques; et dans aucune autre époque les artistes n'ont été ni plus ingénieux ni mieux occupés. Leur nombre, il est vrai, ne fut point exorbitant : la foule

finit par nuire à la profession comme elle se nuit à elle-même.

Assez peu de grands édifices ont été élevés par son commandement, bien que cependant leur quantité excède de beaucoup celle dont on lui fait honneur; mais les simples particuliers ont, sous son règne comme au temps de la liberté, érigé à leurs frais pour l'utilité publique des constructions dignes des rois.

Toutes ses dépenses, tous ses soins ont été prodigués avec une profusion sans réserve à entretenir soigneusement dans les villes, toutes les rues, dans l'empire entier l'immense systême des voies publiques; il en a augmenté le nombre, il les a prolongées, il en a multiplié les diramations; il en a perfectionné la construction, les modes d'entretien avec l'habileté et le succès que lui devoient ménager son ardent desir de faciliter les communications sociales, l'intérêt des cultivateurs, l'intérêt des relations de commerce, celui de l'expédition administrative, et les besoins de la défense de l'état.

Il a fait édifier pour les villes des constructions d'utilité locale, ou du moins, il a assisté des puissans moyens de l'état, le zèle des cités qui en ont commencé l'entreprise

et poursuivi l'exécution ; il a attaché son nom à l'une des plus imposantes de toutes celles que l'art des Romains ait aidé l'industrie gauloise à exécuter dans notre France. A peine quelques mois se sont écoulés depuis que l'on vient de mettre à découvert en son entier dans l'ancienne cité de *Vesuntio* (Besançon) un aqueduc de plus de deux lieues de longueur (5122 toises), destiné à amener dans cette ville des eaux non pas indispensables, mais d'une qualité supérieure à celles dont usoient les anciens habitans, et dont les nouveaux habitans usent encore (1). Telle est la

(1) C'est le mémoire original soumis au ministre de l'Intérieur, par monsieur le préfet du Doubs D. V. D. T. et communiqué par son frère, qui enrichit l'histoire de Marc-Aurèle des nouveaux documens que l'on présente. Ce mémoire où l'on distingue à la fois les connoissances d'un savant, et les vues d'un administrateur, décrit avec une précision garantie par la coopération de l'ingénieur en chef du département, l'état de l'aqueduc dans une longueur de 9984 mètres, depuis sa prise d'eaux au lieu d'Arcier, jusqu'à la porte de Besançon, dite la Porte taillée. Les fouilles ont été entreprises, exécutées et poursuivies avec constance par les ordres directs et sous l'inspection fréquente de monsieur D. V. D. T. Si l'espace le permet, on impri-

perfection de cet œuvre, que de foibles dépenses vont le rendre à l'intégrité de son utilité ancienne. Est-il un monument qui témoigne mieux que celui-là de la plénitude des soins donnés par Marc-Aurèle aux ouvrages d'utilité publique et à leur *solidité?* Celle de ce grand aqueduc prolonge jusqu'à nous, et renouvellera comme sans terme, à partir de notre âge, le service de salubrité

mera dans l'appendice un fragment de cet écrit remarquable : en attendant, on se bornera à citer textuellement le passage qui témoigne que cette grande et belle exstruction a été attribuée à Marc-Aurèle par les anciens habitans.

« Il reste à la ville de Besançon une preuve irrécusable de son importance aux époques les » plus reculées de nos temps historiques, dans les » parties encore existantes de l'aqueduc d'Arcier » construit par les Romains, pour amener sur le » *forum*, des eaux non moins remarquables par » leur qualité salubre que par leur immense vo- » lume. Une inscription trouvée dans une fouille » moderne sur l'emplacement même de l'une des « fontaines de la ville, semble consacrer *la reconnoissance des habitans envers Marc-Aurèle et* » *Lucius-Verus, dont la bienfaisance spéciale avoit* « *enrichi de cet utile monument la métropole d'une* » *de leurs plus importantes provinces.* »

que lui imposoit sa volonté bienfaisante. Il a communiqué à l'architecture l'empreinte de son caractère, aussi est-elle grave, noble, riche et pure. Tout en signalant le judicieux sentiment du système entier des convenances, le solide est son propre spécial; elle montre partout le dessein d'approcher le colossal du genre. Toutes les qualités qu'elle possède sont portées à un point si élevé qu'elles ne pourroient le dépasser sans pécher par l'excès.... Il a fait pénétrer la philosophie dans l'art de l'architecture, il l'a comme forcée de devenir une science, et les architectes de son règne ont été des savans (1)...En relevant leur tête tout-à-l'heure fléchie pour la prière, les hommes religieux que la piété auroit pu rendre inaccessibles à toutes autres émotions, louoient un art dont les majestueux ouvrages rendoient plus imposante la majesté des Dieux, et leur faisoient pressentir le charme des graves et durables délices qui les attendent au noble séjour des immortels. Les hommes de toute con-

Galen. op. pass. Lucian. op. laus Hipp., p. 845.

(1) Témoins Nicon, père du médecin Galenus, et Hippias à qui Loukianos (Lucien) consacra un éloge spécial. Voyez sur ces deux artistes, et les constructions qu'ils ont faites, l'ouvrage intitulé : *Monumens de l'Histoire Aurélienne.* L'éloge d'Hippias, par Lucien, présente des détails très-curieux sur l'ordonnance élégante et riche de l'un des bains publics d'une ville ordinaire.

dition en approuvant la grandeur des monumens de quelque genre que ce fût sembloient augmenter l'estime qu'ils faisoient d'eux-mêmes, de toute la grandeur de surcroît par laquelle les édifices s'élevoient au-dessus des besoins naturels de l'homme; en admirant les proportions qui promettoient la solidité ils s'admiroient, pour ainsi parler, eux-mêmes dans l'avenir qui leur préparoit en qualité de témoins de la construction de ces ouvrages, l'admiration de la postérité. Vanité étrange! mais dont l'effet est d'élever l'ame. Les arts en élevant l'ame ne servent-ils pas encore très-dignement l'intelligence humaine?

Il ne s'est point opposé à la tendance qui portoit la peinture, application très-subordonnée de l'art du dessin, à limiter à de frivoles amusemens l'essor de ses pinceaux. Elle n'entroit point alors dans le système des grandes décorations des temples, des palais, des édifices voués à l'usage des citoyens quand ils procédoient à l'exercice de leurs droits; elle ne prêtoit service ni à la majesté du culte et de l'autorité civile, ni à la dignité des réunions délibérantes..... La philosophie de Marc-Aurèle a souffert que ne pouvant être utile elle s'arrogeât la li-

cence de stimuler le plaisir par les moyens même les plus exagérés. Cette époque fut celle où l'arabesque prospéra ; on n'auroit point mentionné ce caprice d'un goût dégénéré, s'il n'étoit bon d'indiquer ici que l'influence des arts de l'Egypte sur ceux des Romains arrivoit à son apogée dans cette même époque, où tant d'autres influences alloient s'échapper de la même région pour se propager dans l'Empire (1).

Il n'essaya point d'arrêter le cours d'un succès que soutenoient le caprice public et l'ignorance paresseuse du peuple des amateurs vulgaires, toujours disposés à préférer ce qui dispense d'user de réflexion pour apprécier, ce qui permet d'exprimer l'approbation par un sourire sans obliger de la motiver sur des considérations sérieuses ou doctes. Marc-Aurèle sentoit qu'il valoit mieux tolérer aux hommes superficiels un

(1) Le siècle d'Augustus avoit vu naître le goût des arabesques, empruntant leurs combinaisons stériles, des combinaisons significatives des dessins allégoriques et hiéroglyphiques. Ces monumens de la doctrine et des sciences ne sembloient pas devoir aboutir à un résultat aussi puéril. Titus excusé par son âge, avoit mis en jeu ces caprices; Adrianus les avoit réaccrédités, et ce goût accuse en lui des sensations blasées.

plaisir frivole mais innocent que d'avoir à leur reprocher l'inertie de l'esprit.

Il a encouragé le dessin à conserver cette pureté virginale que lui impose le devoir d'imiter la nature, dont toutes les créations sont marquées du caractère de la virginité, irréfragable sceau de l'existence individuelle qu'elle attribue pour don de naissance à chacun des êtres. Il lui conservoit avec la correction, le privilège d'une exécution libre et spirituelle dans la peinture. Si cette exécution se montroit grave et presque pesante dans quelques bas-reliefs, en revanche, on la voyoit pleine d'inspiration dans la plus grande partie de ces compositions, énergique et délicate à la fois, et de plus encore riche d'expression dans les pierres gravées, et les camées burinés par les contemporains de Maxalas... Il a fait concourir la loyauté du dessin à déceler comme par un signe sensible l'aloi franc et vrai des monnoies... (1) Ainsi il a pu se faire une jouissance des succès de l'art du dessin considéré comme exerçant sur les mœurs une salutaire influence... En effet, dans l'imitation ennoblie de ses

(1) Il faut ajouter à ce que nous avons avancé ailleurs sur la perfection des médailles frappées au coin de Marc-Aurèle, que celles du règne d'Adrianus et d'Antoninus Pius, les égalent à-peu-près en beauté.

formes, de son action, de ses mouvemens passionnés, l'homme ne doit-il pas mesurer avec plus de fierté la différence qui le sépare des autres créatures, s'habituer à un sentiment plus délicat des bienséances, et se sentir porté à ne se point laisser déformer par l'expression exagérée des passions, à commander à cette expression par le seul moyen efficace, par le soin qu'il donnera à contenir, à réprimer la sensation et son effet sur l'ame.

Il a soumis la sculpture à faire de la raison du gouvernement la raison de l'art, et il a déterminé les succès qu'elle s'est inaugurés alors dans la statue *portrait* et le buste. Lorsqu'au droit de la politique ou de la justice civique, il imposa à la statuaire la tâche de figurer l'image des hommes qui ont fait fleurir pour l'état d'utiles services; quand il lui accorda la faveur de multiplier avec profusion au Capitole, aux abords du sénat, et dans le pourtour immense du *Forum Trajanum*, les statues de ce peuple de bons citoyens, qui sembloit alors renaître du milieu des anciennes races républicaines; quand au droit de la sainte amitié il lui ordonna de modeler sous les portiques de ses palais, dans leur vestibules, dans leurs salles, les

bustes de ses amis et de tous ceux qu'a distingués sa familiarité : il a forcé le véritable artiste de se dire « que d'autres cherchent l'idéal dans le caractère que l'histoire donne aux morts illustres ; je chercherai l'idéal dans le caractère que je verrai percer sur le visage de cet être qui vit et pense sous mes yeux, et comme pour moi ». Ainsi la sculpture a dû à la reconnoissance sociale, à la noble politique royale de son prince l'honneur de dresser devant la postérité les statues *portraits*, et les bustes *portraits* les plus beaux de l'antiquité pour la vérité et l'énergie physionomiques, pour la naïveté ; l'honneur de les enrichir des élégances de l'exécution la plus accomplie... Comment se fait-il que tant d'illustres antiquaires n'aient pas anticipé la satisfaction d'attribuer à un prince adoré de tous les amis des arts de l'antiquité un aussi curieux témoignage de l'influence du moral d'un seul homme sur les plus brillans succès de l'un des arts les plus sages.

Il a popularisé la statuaire en lui ordonnant de dévouer ses admirables illusions à entretenir les affections amicales, l'esprit de famille, l'esprit national. Il a nationalisé l'art du bas-relief, la plastique ; il l'a honoré

de la tâche d'écrire d'un ébauchoir hardi l'histoire de son temps. En lui imposant le devoir d'être fidèle à toutes les sortes de vérité, de consulter la saine raison dans le choix des actions et des circonstances à adopter, il a créé des artistes savans, d'une imagination non pas brillante comme par emprunt, mais en quelque sorte brûlante, tant elle répand de lumière sur les objets:... il a créé des hommes de génie comme l'auteur de la colonne Antonine. Le sénat, le peuple et les artistes, au moment où ils l'invitèrent à contempler les bas-reliefs dans lesquels on a représenté par la sculpture non pas ses grandes actions, mais ses grandes opérations (1), lui ont dit: « Tu as épuré et ennobli encore la destination de l'art. Tu as instruit les artistes à rendre avec grandeur les grandes pensées, celles-là même qui n'avoient jamais été de leur domaine... Toi, qui as fait multiplier par la sculpture les récompenses civiques et les dons de prévenance de l'amitié, reçois de la patrie et des arts l'hommage qui appartient au plus parfait citoyen, à l'ami des hommes; »... Marc-Aurèle a détourné avec

(1) Voyez la description du bas-relief destiné à rappeler qu'il a fondé la législation relative à la jeunesse. *Hist. de Marc-Aurèle* t. III, p. 24.

modestie les yeux après avoir regardé légèrement, mais non sans approbation, les admirables bas-reliefs de l'arc de triomphe qui porte son nom. Il les aura regardés avec une sorte de complaisance, parce qu'il n'a pu lui échapper qu'ils montrent de lui ce qu'il estime en lui, la faculté d'aimer, la volonté de pardonner, la modestie dans le succès (1). Ces monumens de la plastique sont du nombre de ceux qu'il a loués, parce qu'il les a jugés propres à faire subsister après lui les exemples de sa bienfaisance envers le peuple, encourageans qu'ils seront pour les rois à venir... Il aura été en cette occasion récompensé selon son cœur, puisque sa rémunération sera profitable à d'autres après lui, aux citoyens et aux princes.

Il a établi entre son règne, sa philosophie et l'art, cette intime relation qu'on exprimera avec exactitude en appliquant à sa grande époque la qualification *de règne de la philosophie des arts;* en effet, dans toutes les œuvres de l'art de son règne se fait sentir une conception forte, se lit une pensée, se montre la vie.

(1) Voyez la description des trois bas-reliefs dénommés *Adventus in Syriâ*, *Triumphus Germanicus*, et celui que l'on indique dans la note précédente.

Il a pu faire, quant à l'emploi qui lui est personnel, un usage modéré des arts; quant à l'emploi général, il a étendu celui de la sculpture beaucoup au-delà des limites où l'avoient jamais porté les princes qui les idolâtrèrent. Il a mis de l'intérêt à leur approprier sa raison, mais sans tourmenter de l'aiguillon le goût de la nation pour l'assimiler au sien; il a noblement gratifié les artistes, mais il n'a point prétendu en augmenter la foule par la séduction des récompenses, car il a senti qu'il est souvent plus nécessaire de contenir ou de réprimer l'essor des arts que de l'exciter. Toute sa puissance d'impulsion étoit réservée pour les lettres.

D'abord il a eu seulement en vue de disputer la conservation des lettres à une ruine prochaine et inévitable. Du moment qu'il leur eut appliqué l'encouragement pour les ranimer et constater ce qui leur restoit encore de validité, il a reconnu qu'elles se montroient saines, fortes, et, pour ainsi parler, vivaces plus qu'à aucune autre époque de l'âge littéraire des Romains, si l'on en excepte le premier siècle du règne des Empereurs.

Nous décrirons avec quelque détail l'ac-

tion qu'il exerça sur les lettres et les sciences à ce titre que c'est parce qu'il fut le plus savant et le plus lettré des princes, en même temps qu'il en étoit le plus pieux envers la loi naturelle, qu'il se constitua le plus accompli et le meilleur des monarques.

Il a estimé les lettres et les sciences spécialement sous le rapport qui les rend vraiment augustes, celui de leur utilité pour l'institution sociale ; il a estimé les lettrés ou les savans, à ce titre que quels que soient les sujets de leurs travaux ils donnent l'exemple d'un culte honorable rendu à l'intelligence et à la raison. Ayant pénétré ce trait du caractère des gens de lettres, qu'ils sont plus sensibles peut-être à l'intérêt bienveillant du chef de l'état pour la doctrine en général, qu'aux bienfaits personnels que leur prodigueroit sa munificence, il a accordé, sans interruption, à leurs études les témoignages multipliés de sa déférence, à leurs personnes ceux d'une libéralité bien réglée.

Il a décerné aux écoles, c'est-à-dire, à ceux qui y pratiquoient l'enseignement (1),

(1) A cette époque où le gouvernement romain n'avoit pas su approprier à la cité de Rome, l'imi-

les gages de sa protection par les procédés qui flattent le plus l'inclination et par les moyens qui atteignent le plus convenablement les besoins des savans. Jamais il ne manqua d'honorer de sa présence les premières leçons des grands maîtres, des chefs

tation de l'excellente institution fondée et maintenue par les Ptolémées à Alexandrie, et qui formoit tout à la fois une académie libre, et une congrégation littéraire, ni l'imitation de l'école d'Athènes ; en ce temps où dans Rome les lettres et les sciences restoient pour ainsi dire individualisées, où il n'existoit pas d'académies, c'est-à-dire de corps qui, en conservant le dépôt général des connoissances, propageassent le haut enseignement, car telle est leur noble mission ; en ce temps où l'unité manquant à l'enseignement, tout étoit dirigé par écoles ; où la même étude, qu'elle se rapportât aux sciences ou aux lettres, étoit traitée selon des méthodes très-différentes, et offroit sur tous les sujets d'exercice une singulière diversité de vue d'une école à l'autre ; où l'on faisoit une distinction très-grande entre la rhétorique professée par tel maître, et la rhétorique dont tel autre maître ordonnoit les principes ; en ces temps, à une telle époque, le souverain ne pouvoit appliquer ses faveurs à une branche d'étude, qu'en les accordant à une école, il ne pouvoit les accorder à une école qu'en les attribuant au maître qui la dirigeoit.

recommandables de toutes doctrines ; il a distribué des pensions à tous les propagateurs de toutes les sortes d'enseignement (1).

Prince plus que lettré, puisqu'il étoit littérateur, non-seulement il n'a pas été jaloux du mérite des gens de la profession comme le furent plusieurs princes lettrés, mais, loin de préjudicier à leurs succès, au succès de

(1) Des jaloux avancent contre Marc-Aurèle une imputation répétée sans réfutation par des historiens inconsidérés, celle d'avoir donné de très-grandes pensions aux philosophes. C'est une assertion mal exprimée qu'il faut restituer en la reproduisant en ces termes : il donna avec convenance à tous ceux qui vaquoient à l'enseignement public le traitement qui récompensoit le service rendu par eux aux lumières, il leur ménageoit les moyens d'accorder tout leur temps, tout leur dévouement à la culture de leur intelligence pour en faire profiter les fruits à la raison des hommes. Il donna sans profusion; ne sait-on pas que les princes ont toujours pensé ou prétexté que la richesse du lettré nuit aux lettres? c'est à bien juste titre qu'elles sont dénommées libérales, puisque, plus mal récompensées que tout autre exercice des facultés humaines, elles ne ralentissent point leur zèle et exagèrent presque toujours ou leur reconnoissance ou du moins son expression.

leurs ouvrages, il a mieux aimé risquer de favoriser la médiocrité, que de s'exposer à priver la société d'un service même médiocre. Il a senti qu'il falloit parler à tous les esprits par tous les moyens, qu'il importoit que de certains organes ne fussent point en disproportion avec l'entendement moins parfait et plus exigeant des plus foibles d'entre ceux qu'anime le desir de connoître. Il n'a point voulu s'en fier aux impressions des autres pour décider du mérite, ainsi que de la récompense due aux gens de lettres ; il les a tous écoutés (1). Il a réglé les encouragemens dont il les honore sur le rapport qu'il lui fut permis de constater entre leur caractère et leurs talens ; car il a toujours souhaité que les vrais représentans de la dignité humaine, les hommes de lettres offrissent en eux aux autres hommes, de même que le modèle de l'art de bien penser et de bien dire, l'exemple du bien agir.

(1) Il a écouté le rhéteur Hermogénès, le rhéteur Adrianus de Tyr, comme il écouta Fronto. Quand il a rétabli toutes les chaires de l'enseignement à Athènes, il a gratifié Adrianus avec une munificence qui assimiloit presqu'au sort de ses anciens maîtres, celui d'un professeur qui alloit être utile à la généralité des hommes studieux.

Il a traité en égaux les chefs de doctrine dans les relations familières. Celui qui transmet les bonnes directions à l'entendement de la généralité des hommes de tous les temps, qui règnera par la pensée sur les hommes à naître, ne lui paroissoit point indigne de marcher comme de pair avec le chef d'Empire qui ne se soumet que l'obéissance des hommes de son temps. Il a traité les gens de lettres en égaux dans l'intérieur de son palais, et les gens de lettres l'ont traité en ami à la face des contemporains et des siècles, et ils lui ont fait pressentir sans flatterie qu'ils se réservoient de le traiter à sa sortie de la vie en protecteur, en bienfaiteur de la raison humaine.

Il a favorisé la liberté politique, aussi les orateurs furent-ils plus nombreux sous son règne, qu'en aucun autre temps, à partir du dernier âge de la république. Il a donné l'exemple de la dignité de l'esprit et des mœurs, aussi l'éloquence ne s'est-elle jamais signalée à aucune autre époque par un sentiment plus parfait des bienséances de tout ordre. Il a fait reconnoître la belle simplicité de son caractère, et jamais cette même éloquence ne dédaigna davantage le clinquant et le faux brillant, jamais elle ne se signala par

autant de précision, de gravité, de correction ; aussi son règne se décora-t-il de l'institution d'une école nouvelle, de l'école frontonienne qu'on oppose, qu'on apparie à l'école de Cicero, par un rapprochement qui dans la réalité ne porte pas plus de préjudice à l'éloquence de Tullius qu'il n'exagère le mérite de celle de Fronto et de celle de son temps. Dans les orateurs qu'il aimoit, il a vu des philosophes, soit de théorie, soit de pratique ; dans ces orateurs philosophes, il a vu de grands citoyens, et il a pu faire à tous ces citoyens, non pas la libéralité de quelques récompenses pécuniaires, de quelques égards bienveillans, mais le don légitime des dignités qui portent illustration, et en outre le don de son amitié.... Ainsi il a joui du premier des biens, de celui de prendre avantage sur un ami par le bienfait ; il a joui de l'adhésion que les honnêtes gens, que le peuple entier ont déférée aux honneurs par lui rendus aux hommes que distinguoit son affection. Il a joui encore non-seulement de leurs louanges noblement exprimées et scellées du sceau de la sincérité, mais de leur approbation calme, de leurs encouragemens utilement motivés, et surtout des développemens ingénieux par

lesquels ils lui faisoient goûter la satisfaction anticipée des résultats favorables à la prospérité publique, qui attendoient ses sages desseins, qui peut-être devanceroient ses vues, peut-être surpasseroient ses espérances... Il a donc joui et de la louange délicate qu'il lui appartenoit de donner, et de la louange délicate qu'il lui appartenoit d'accepter.

Il a donné l'exemple de la volonté de ramener à la raison tous les exercices de l'intelligence et de l'imagination; le goût des citoyens se composant à l'imitation de son goût solide, a fait la loi à la poésie et l'a comme forcée de prendre une direction que l'on jugera réellement neuve parce qu'elle étoit prochainement utile... Il a enjoint à la philosophie, véritable encyclopédie des connoissances humaines, de pénétrer dans l'art des vers, et il l'a invitée à imposer pour sujets aux chants lyriques les grandes opérations de l'entendement, les hautes conceptions et les travaux des sciences, les exercices des arts, ceux de la force ou de l'adresse naturelle; la poésie alors a traité tous les sujets avec un tel respect pour la science qu'elle s'en est acquis le crédit,... qu'elle est devenue instructive. (1) Il

(1) Tel fut sans doute l'avantage de l'immense

écrits, et des entretiens de leurs auteurs plus instructifs, plus agréables que leurs livres; de leurs conférences entre eux où se prodiguoit une doctrine plus prompte et plus pleine qu'on ne l'eût arrachée de l'étude isolée quelqu'approfondie qu'elle fût.

Il a donné l'attention la plus éclairée à l'étude de l'étymologie, laquelle, sans que les hommes frivoles le soupçonnent, comprend les principales bases de l'histoire des mœurs primitives et des mœurs nationales, puis encore de celle des opérations de l'entendement humain. Il a accordé un intérêt grave à la grammaire qui, dédaignée par la même classe d'hommes, offre en elle le premier et le plus respectable emploi de la logique naturelle et de la logique savante; par-là il a déterminé l'introduction de la méthode et des bonnes divisions dans les grandes compositions de ce genre qui datent encore de son règne (1). Il a possédé l'universalité des connoissances grammaticales, littéraires, philologiques, en un mot l'encyclopédie (2) des lettres corres-

(1) Voyez les notices sur Apollonios Dyscole, Herodianos le grammairien, Cornelius Fronto.

(2) On sait que le mot Encyclopédie est un de ces mots grecs qui furent connus des Grecs; celui-là n'est pas d'invention moderne comme tant d'autres. εγκυκλοπαιδια, *orbis disciplinarum*,

pondante dans son extension à la philosophie considérée comme formant l'encyclopédie des sciences; alors les plus renommés des philologues anciens ont traité leurs études comme s'ils avoient voulu les rendre dignes de paroître instructives à un prince qui s'étoit approprié l'instruction la plus variée et la plus sûre.... Il a su jouir en homme de goût de tous les exercices de l'esprit les plus opposés; aussi Cornelius-Fronto, qui à chaque instant met en commun avec lui le charme de l'entretien épistolaire, y a fait briller dans les genres les plus opposés, une variété et une souplesse d'imagination qui permettent de le rapprocher du plus renommé de nos polygraphes modernes (Voltaire); et Loukianos (Lucien) et Apuleïus de Madaure ont donné à la variété et à la souplesse de leur talent une direction critique qui se rapproche quelquefois en énergie de celle qu'appliqua aux mêmes attributs le même écrivain. Ces polygraphes anciens ont été des critiques hardis dans toute l'étendue que comporte ce mot; ils tiennent le premier rang parmi

représentoit dans leur langue absolument la même idée que dans la nôtre. Cela n'a pas toujours lieu dans ce qui regarde les mots que nous avons empruntés sans modification.

les premiers des observateurs ingénieux des mœurs : ainsi la philosophie de Marc-Aurèle n'a point été réputée hypocrite; c'est celle-là en effet que l'on redoute parce qu'elle se refuse à la tolérance plus par ménagement pour les bienséances que par intérêt pour la vérité. Il a compris que les jeux d'esprit ne pouvoient pas avoir plus de prise sur la raison que n'en ont les armes des enfans sur le bouclier des guerriers. Il a donc pardonné beaucoup à qui amusoit beaucoup, tant il étoit indulgent au besoin naturel que l'homme a du plaisir;... il a donc su s'intéresser aux libertés enjouées de l'esprit, sans engager sa raison.

Dans ses conceptions morales les plus fortes, il a montré une grande richesse d'imagination que font briller soit les similitudes, soit les expressions figurées dont il anime le développement ou l'expression concentrée de sa pensée; et l'allégorie, qui met en jeu à la fois toutes les puissances de la raison et de l'imagination, a pris le plus grand essor sous son règne. Il en a étendu et épuré les anciennes applications; il a tenté de la faire servir à la direction, à la correction des mœurs d'un homme placé dans un rang où l'on refuse

souvent accès aux conseils directs des égaux. En toute occasion il a montré l'intention d'ouvrir l'espace aux vérités de tout ordre, ce qui étoit risquer de voir beaucoup de mensonges se produire sous des traits d'emprunt ; aussi des esprits presque téméraires ont fait servir dès-lors l'allégorie à dire tout en matière de religion. Il l'a pu voir prête à signaler son règne par les influences les plus surprenantes, par celles qui détermi-nent, pour les polythéistes, les interpréta-tions variées qu'ils donnent au matériel de leur religion ; pour les chrétiens, les fon-demens des modifications nombreuses qu'ils introduiront dans le système général de leur doctrine. Il a pu considérer comme des sectaires philosophiques, la plupart des principaux hérésiarques, multipliant à l'aide des sens figurés qu'ils invoquent, les moyens divers d'expliquer les mêmes paroles, les mêmes faits, et jusqu'aux mêmes dogmes.

Il a pensé en philosophe, c'est-à-dire, qu'arrivé à un point fixe, il a toujours d'un regard d'aigle aperçu ou vu quelque chose au-delà de ce point, quelque chose d'u-tile ;... alors la grande et vénérable langue hiéroglyphique a été sur le point de se révéler au genre humain ; elle a été prête

à céder l'intelligence de ses moyens simples et étendus, qui toutefois ne sont pas des mystères, à la céder aux sollicitations adroites de la foule des philosophes ardens alors à chercher ce qui étoit au-delà de ce qu'ils connoissoient.

Si le secret de ces caractères eût été pénétré de son temps, il se seroit réjoui au bénéfice de l'entendement humain, de la belle faculté en vertu de laquelle cette langue de la nature, en rendant les idées figurables, rend perceptibles, sans effort, à tous les esprits, sans distinction, les notions de tout ordre,... de l'ordre le plus élevé : rend sensibles les conceptions les plus abstraites. La révélation de cette langue eût témoigné dès-lors comme elle le fait aujourd'hui, qu'il n'est pas d'idée propre à un homme qui ne puisse devenir commune à un autre homme ; elle eût restitué la preuve que l'égalité entre les esprits plus indépendante de l'éducation qu'on ne le croit, est aussi d'institution naturelle... Il se seroit félicité d'avoir à reconnoître que la raison des hommes pouvoit en venir à paroître moins éloignée de cette égalité que ne l'est leur condition, même dans un état républicain. Il auroit joui d'avoir à envisager dans la parité des moyens de la raison entre

les hommes, la plus belle des fraternités dont la nature et Dieu aient marqué les rapports d'union qui unissent les uns aux autres tous les êtres humains.... il auroit joui ensuite pour la philosophie de l'heureux privilège que lui eût donné cette langue de porter, par une progression mesurée, sûre et constante, les études intellectuelles beaucoup au-delà des notions sur lesquelles s'exercèrent auparavant ses recherches. Il auroit joui encore pour son temps et à l'avantage du nôtre de la facilité de ressaisir nombre de documens moraux prêts à se perdre, ou du moins à s'obscurcir, et qu'il eût préservés: car on possédoit alors mieux qu'à présent l'ensemble et le détail des opinions que l'esprit humain guidé de loin par les doctrines égyptiennes, s'étoit formées ou avoit conservées, sur le rapport établi de si longue date entre les idées, les objets de la nature et l'expression commune aux objets et aux idées. S'il n'a pas goûté cette satisfaction philosophique en son intégrité, il s'en est approprié du moins une grande partie : un esprit comme le sien fait percer assez loin sa vue pour anticiper une sorte de libre aspect des objets qui se laissent à peine discerner aux regards vulgaires.

Il a profondément étudié toutes les conditions de l'existence de l'homme social et spécialement celles qui font résulter ses besoins de ses habitudes. Il a donc acquis une connoissance profonde de l'histoire. Elle lui a fait juger que la perfection de la condition sociale étoit dans la liberté bien réglée ; aussi il a aimé la liberté et comme nécessaire au bon ordre de la société, et comme propriété de l'homme social, sinon au même degré, du moins au même droit qu'elle est celle de l'homme isolé.

Il a invité un plus grand nombre de bons esprits à se consacrer à cette étude qui comprend toutes les autres; les historiens se sont donc multipliés; ils se sont décorés de gravité, d'amour de la vérité. Comme pour concourir à ses larges vues, les uns ont traité par abrégé l'histoire universelle ; d'autres ont tracé l'histoire générale et donné de grands développemens aux origines des peuples ; d'autres encore ont étendu l'emploi de l'histoire collective et de l'histoire anecdotique procédant par le rapprochement des faits analogues ou opposés (1).

(1) Voyez la notice sur Appianus, Herodianus, Dio Cassius, Polyœnos, OElianos.

Leur esprit a reçu sa direction de l'esprit d'un prince qui vouloit comparer, généraliser, puis concentrer. Comme il a prétendu aussi fixer et préciser, il a accrédité l'usage des indications historiques qui fournissent la garantie d'une double précision, celle du temps et celle du lieu. La géographie, la chronologie, ces deux grandes ailes sur lesquelles le corps de l'histoire se balance dans la durée, se sont mues à sa volonté. L'une a multiplié les périples, l'autre a créé le premier ouvrage (1) qui, des premières limites de l'antiquité, nous ait apporté la série du temps toute calculée, elle a disposé les tables savantes qu'Eusebius a copiées et mutilées.

Lui-même il a écrit l'histoire, et sans doute ses commentaires auroient été le modèle du genre; ils l'eussent emporté sur ceux de César, autant que son règne de réparation et de restauration l'emporte sur la dictature de destruction de son prédécesseur. Il a joui à l'occasion de cet ouvrage de l'expression du respect que les amis éclairés qu'il faisoit ses juges, n'ont pu manquer de déférer à un ouvrage dans lequel les actes d'un roi se présentoient tracés de

(1) Voyez la note sur Julius Africanus.

la plume d'un auteur profondément savant et lettré, et jugés par un philosophe sévère... Le roi, l'auteur savant et le philosophe très-grave n'étoient ensemble qu'une seule et même personne, celle de l'empereur Marc-Aurèle.

Il a joui de la douceur de récompenser dans beaucoup de citoyens un grand et noble caractère uni à un talent recommandable; les historiens nés sous son règne, à quelque règne subséquent qu'appartienne le temps où ils ont écrit, ont exprimé avec la simplicité digne que leur profession leur impose, une noble satisfaction de ce que l'air de la liberté qu'ils ont respiré dès leur naissance a ému de bonne heure en eux les organes vraiment vitaux, ceux qui mettent en jeu la probité, la véracité et l'amour des hommes.

Il a toléré, il a encouragé la liberté des opinions, et la critique historique s'enrichit de tous les matériaux amoncelés par la controverse religieuse qui s'est nourrie sans opposition de sa part, entre les payens et les chrétiens. Il a toujours appelé la vérité à lui, et quant aux adorateurs de Jésus-Christ, il a du moins appelé à lui l'exposé vrai des impressions qui les déterminent à invoquer par écrit sa protection ou sa jus-

tice. Par l'effet de cette déférence, les plus anciens, les plus recommandables aussi des apologistes de la religion chrétienne ont propagé parmi les peuples, lui ont adressé directement des traités où, sous le motif de défendre leur religion, ils attaquent avec la plus grande vigueur celle de l'Empereur lui-même, et tourmentent sa raison des justes reproches qu'avant eux elle avoit déjà élevés en dedans d'elle-même, contre les traditions superstitieuses qui dégradoient le culte payen... Théophylos d'Antioche, Athénagoras, Justinus, Tatianus, en faisant l'apologie des chrétiens, vous avez fait le panégyrique de la tolérance religieuse de Marc-Aurèle!... Que Marc-Aurèle jouisse du moins de cette louange donnée par des bouches qui ne sont point amies.

Il a pu se laisser intéresser dans sa qualité de philosophe à ce développement de faits, à cette discussion de dogmes qui, en évoquant les plus anciens traits de l'histoire des religions, remettoient en question les grands intérêts de la raison des temps antiques, et des temps où il vivoit; sa droiture d'esprit a vu avec une sorte de satisfaction compensatrice que, quand les esprits dans leur trouble agitoient les souvenirs de l'histoire, ils préparoient à l'enten-

dement humain rendu au calme les moyens de donner à la vérité des bases plus solides pour l'avenir, d'avertir les hommes de n'appliquer que des passions modérées à faire valoir des principes modérateurs.

Il a étudié les sciences, et malgré l'aveu qu'il fait de les avoir ensuite négligées, les notions répandues dans ses pensées témoignent qu'il possédoit en instruction scientifique, tout ce qui est nécessaire aux besoins même d'un savant de profession.

Celui qui a su ou qui a deviné que c'est aux sciences qu'il a été donné, qu'il est réservé d'abolir peu-à-peu la superstition, même alors qu'elles semblent encore la servir; celui qui a reconnu combien les pratiques routinières des arts les plus simples doivent et devront à jamais de perfectionnement aux sciences les plus élevées et comme les plus distantes; celui qui a constaté dès long-temps la nécessité d'unir anneaux par anneaux, les sciences, les lettres, l'érudition, tous les exercices de l'esprit humain, pour en former une chaîne dont la force soit égale dans toutes ses parties: celui-là auroit-il pu voir sans une joie mêlée d'orgueil l'importance et l'immensité des travaux sur la géographie, l'astronomie, la

chronologie, la musique, l'optique, la mécanique qui s'exécutent dans l'école d'Alexandrie, au sein de laquelle il s'est complu à prolonger l'observation et la méditation (1).

Il a joui avec une sorte de satisfaction amicale des admirables succès de Galenus (Galien) dans la réédification de la doctrine médicale, dans le parti qu'il a su tirer de la méthode philosophique pour faire dominer par cette doctrine les théories sans consistance des autres médecins; il a accepté l'augure consolant que les souffrances de l'humanité recevroient des soulagemens moins hasardeux, que la vie de l'homme utile seroit garantie plus saine et plus durable à la famille, à la société.

Il a goûté la pleine joie de voir un bienfait prochain pour les hommes consommer l'union de la secte philosophique qu'il révère avec la jurisprudence dont il veut faire révérer et aimer les arrêts par les hommes. Il a eu pour amis les plus célèbres des jurisconsultes de son temps; on a vu tout-à-l'heure, par quelle coopération zélée ils ont assisté ses vues pieuses sur les statuts de législation, par lesquels il a consacré le

(1) Voyez la notice sur Ptolémaïos et Alexandros d'Aphrodisée, qui pourroit avoir vécu à Smyrne.

principe de l'égalité absolue devant la loi dans toutes les modifications sous lesquelles elle peut venir à l'appel de l'homme social opprimé lui apporter confiance, consolation, ou réparation; il a vécu entouré de l'affection grave et utile des Jabolenus, des Scœvola, des Volusius-Mœcianus, des Ulpius-Marcellus, vrais grands hommes, car ils lui donnèrent toujours de grands conseils; il a vu naître le talent de l'illustre Papinianus, et il a souri au pressentiment que ses vues de justice, loin de s'ensevelir avec lui dans la tombe, se perfectionneroient sous l'impulsion de ce jeune homme pour aller en des âges plus reculés intimider le violent ou le fourbe, rassurer ou venger le foible, le simple, et l'homme de bien.

Il s'est comme nourri et sustanté de moment en moment d'une jouissance supérieure encore, celle qui résultoit du droit qu'il avoit de témoigner dans l'universalité des affaires une confiance illimitée aux philosophes ses anciens pédagogues, et aux philosophes hommes d'état de qui il avoit eu à apprendre quelque chose d'utile.

Il a institué l'amitié politique. Il l'a cultivée en retenant constamment auprès de lui le groupe de ces derniers philosophes,

de ces hommes fermes en leur attitude, froids au délibérer, mesurés dans le conseil des expédiens, ardens quand il s'agit d'exécution, et pénétrés par savoir ou par instinct, soit de la connoissance des hommes et des choses, soit d'une divination qui les éclaire sur eux et sur elles. Point d'affaires de politique, de législation, d'administration, point de questions d'économie civile ou industrielle, point de généralités ou de détails sur la condition des hommes isolés et des corporations sociales, sur les classes, les tribus, les avantages ou les vices de leurs polices, sur les transactions des particuliers ;... point de considérations scientifiques, point de dissertations littéraires, point de critique philologique, point de discussions étendues ou de recherches profondes sur les sujets les plus obscurs des études les plus doctes, point d'exercices de l'esprit et de tous ses ressorts, de toutes ses puissances dont Marc-Aurèle n'ait pu à chaque instant occuper fortement, intéresser, distraire ou amuser son loisir, quand il se plaçoit au centre de cette réunion où se distinguent Rusticus, Maximus, Claudius-Severus, Diognétos, Cornelius-Fronto et Apollonios. Il n'est

pas une seule des questions qui se rapportent aux fonctions de l'entendement, aux besoins ou au jeu des passions humaines, ni de ces questions préparatrices qu'un souverain se plaît souvent à émouvoir, que Marc-Aurèle ne voie se féconder, se développer et prendre le caractère des plus importantes considérations, au moment où vient se ranger autour de lui cette autre réunion de philosophes parmi lesquels se distinguent encore Cornelius-Fronto et Apollonios de Chalcis, Xestos de Chéronée et Cinna-Catulus et Alexandros le Platonicien.

Il a souvent confondu ensemble les deux groupes; et, sans se faire le centre de ce nouveau cercle, il y a pris la première place libre, assuré de ne pouvoir manquer d'avoir à ses côtés deux amis : c'est-là qu'il a vraiment joui d'un bien-être moral qui devoit suffire à remplacer tous les autres, du plus grand bien-être que l'on puisse convoiter, de celui qui consiste à échanger des souvenirs, des sentimens et des desseins affectueux à la fois envers les proches, envers le genre humain, et de les échanger avec les hommes dont on s'enorgueillit de posséder le solide attachement.

Il a rencontré le moyen de réunir là pour

sa jouissance le bien-être intellectuel au bien-être moral, et de se créer l'état de cœur et d'esprit le plus satisfaisant par la grandeur, la pureté et la douceur des sentimens dont il se nourrit. Il en est en pleine possession au moment où ces vrais amis après s'être arrêtés à considérer ses opérations et leurs succès, à mesurer les progrès que la raison humaine, que les grands principes d'ordre ont fait sous son règne, portent leur pensée, leurs espérances bien au-delà du temps présent, et prévoient le sort qu'ils apprêtent pour les races à venir. Il a joui de la louange de ceux qu'il estimoit, de la seule louange qu'il estime, celle qui résulte du simple exposé des faits. Quel bien-être pour lui quand une succession de voix ordinairement graves ou sévères, donnant à leurs inflexions quelque chose de solemnel, s'entredisent devant lui; « Il s'est déjà fait beaucoup de bien, il en est préparé beaucoup pour un avenir reculé, beaucoup est prêt à se faire; tous les grands moyens d'ordre social fondés sur la dignité de l'homme, maintenant mis à l'essai, se sont trouvés bons à l'emploi, et se montreront meilleurs après un usage prolongé; toutes les perfections propres au régime politique dans les temps anciens se

reproduisent en ces derniers temps, elles se fécondent maintenant ; quand elles en auront engendré d'autres, la comparaison qui s'instituera entre elles, fera refleurir la mémoire de celles que Marc-Aurèle a fondées ; celles qu'il aura fondées serviront d'autorité aux perfections de même ordre que l'on voudra introduire. Ce règne s'est approprié tout ce qui a été tenté ou même médité de bon dans les trois règnes précédens dont la série présente déjà une progression croissante de bien. Ce règne est l'expression du siècle entier ; le siècle entier est dans ce quatrième bon règne ; il devient une époque sociale ; on citera le siècle de Marc-Aurèle comme la plus grande des époques de la civilisation. En ce règne, en ce siècle seulement commencent les essais d'application des vrais principes d'ordre naturel et social, d'ordre politique et civil à une grande association, puisque dans cet empire, qui est le monde civilisé, ils ont régi avec succès toute la population,... qui est le genre humain civilisé ».

(*) Marc-Aurèle entre alors dans une méditation profonde, on s'interrompt. Il a semblé tout-à-coup

(*) Le fragment marqué d'un astérisque, ainsi que tout ce qui est imprimé en caractères différens de ceux du texte, peut être

Un autre philosophe, sans regarder son souverain et sans affecter de ne le point regarder, prononce : le siècle de Marc-Aurèle est le vrai point de départ de toutes

ressaisir une vue générale qui rapproche et unit devant sa pensée mille considérations anciennement étudiées ; il a cru discerner que son règne marque l'époque de l'éruption dernière et absolue de toutes les sciences, de toutes les doctrines d'une nation très-anciennement civilisée, et plus savante qu'aucune de celles qui ont fait vanité de leurs sciences. Cette éruption suffit à faire caractériser comme un siècle mémorable celui qui la voit s'opérer, et qui sait tirer quelque parti des matières utiles à l'intelligence qu'elle répand de toute part. Il a cru reconnoître qu'à la réapparition terminale et entière de ces doctrines, se rattachent les mouvemens d'un grand nombre d'esprits vers une nouvelle religion (2); il a pressenti que l'institution du christianisme formera la plus grande des époques sociales des peuples de l'Occident... On l'entend pro-

lu comme faisant suite au corps de l'ouvrage, ou être détaché de la lecture courante. Les considérations qu'il présente risquent moins, en effet, de paroître déplacées que disproportionnées, et susceptibles de ralentir la marche de cet exposé.

(1) C'est dans la durée de ce siècle que le christianisme se constitua une religion, puisque ce fut alors seulement qu'il commença d'asseoir ses dogmes principaux (ceux de la trinité, des peines et des récompenses à venir, etc., etc.), qu'il mit en parallèle régulier sa morale, ses premiers rites, les mœurs de ses sectateurs avec la morale, les rites, les mœurs des polythéistes.

les sciences, le point d'assiette de toutes les grandes institutions sociales, le point d'équilibre d'une grande rénovation destinée à ranimer le sentiment moral et à

noncer à demi-voix, comme en se parlant à lui-même : « il s'opère en ce siècle une certaine fermentation universelle qui décèle l'introduction de quelques principes nouveaux et énergiques; la raison humaine se meut, s'agite, et veut quelque chose de mieux encore que ce qui est. N'obtiendra-t-elle d'un autre règne, d'un antre siècle que quelque chose de nouveau, d'étranger à tout ce qui existe présentement, que des choses d'une disparité si grande avec les choses actuelles, que la conciliation en sera difficile et lente. N'empirera-t-elle pas sa condition instante?... ici la philosophie se tourne en religion; là, la religion s'évanouit dans la philosophie; l'éclectisme, dans la philosophie, choisit de toute part pour rapprocher et concentrer; dans cette religion, l'hérésie qui se targue aussi de la volonté de choisir, sépare beaucoup, veut diviser plus encore, et tend à rompre tout... Les hommes de tous les rangs sans distinction, ne sont plus ambitieux que de la force morale; le pauvre prend plaisir à se dépouiller plus encore, dans son ignorance il méprise le savoir, et prétend régner par la raison; le riche consent à se dépouiller de sa richesse par la pensée, à ramener tout son savoir à la raison, à mesurer sa raison avec celle de l'igno-

lui donner un surcroît de consistance par la piété religieuse.... Des dernières profondeurs des âges à venir on contemplera, on reconnoîtra dans le siècle de Marc-Aurèle

rant; et le genre humain, heureux en réalité par les lois et le gouvernement, s'apprête à se déchirer pour des opinions qui se supposent toutes fondées sur la raison, soit philosophique, soit religieuse;... et les riches et les pauvres, les ignorans et les demi-savans, se montreront probablement plus aliénés que jamais, au moment où il n'y aura plus de jalousie, de fortune, où il s'instituera seulement émulation de lumières. »

« Toutes ces lumières prennent essor à la fois. Éclaireront-elles un vaste et libre espace ou un gouffre? En brillant de ce grand et subit éclat représentent-elles la flamme très-vive à l'instant qu'elle allume le flambeau, ou la flamme très-vive qui s'en va le laissant éteint derrière elle? fugitive ou durable, les âges futurs distingueront à sa lueur les origines de toutes leurs notions, de toutes leurs connoissances positives, de toutes leurs sciences opérant en notre siècle leur première station.... L'Égypte laisse crouler les murailles épaisses qui enfermoient les trésors de ses doctrines; au milieu du fracas de ces ruines, les hommes à naître découvriront après nous les principes de toutes nos connoissances, de toutes les leurs; ils les verront sortir du sein de ses débris, mais d'un mouvement

e temps où, pour la première fois, la phi-
osophie a tout pénétré, où elle a pénétré
lans toutes les doctrines, dans toutes les
ndustries que se soumet l'intelligence, dans

ent et difficile, comme celui d'un serpent étronçonné, rampant au-dehors d'un monceau de pierres affaissées subitement sur son corps, dont il a rompu et séparé plusieurs anneaux. »

« La doctrine géométrique et astronomique des Égyptiens fonde toute la science du siècle présent et des siècles à venir; la doctrine médicale de notre âge et des âges suivans, est une des doctrines de l'Ancienne Égypte conservée par la nouvelle école Alexandrine. Les sciences naturelles, toutes celles dont la base s'établit sur ce légitime système de rapports qui fait circuler sans cesse la pensée de la nature à l'homme, de l'intelligence de l'homme aux formes et aux qualités des substances matérielles : les sciences telles que les reproduisent les physiciens ou les naturalistes de notre âge, nous viennent toutes des Égyptiens. Les doctes de notre âge sont les premiers interprètes appelés à l'honneur d'en transmettre la connoissance aux âges prochains. Les allégories de notre religion, les allusions de notre politique, les emblêmes de nos arts, les métaphores de notre langage, les figures de nos discours passionnés qu'admireront, qu'essaieront d'imiter d'autres siècles, sont près de nous manifester leurs types dans les rapports institués par

tous les esprits des hommes propres à mettre en valeur ou aptes à mettre à profit une doctrine, un art quelconques, et même une industrie commune.

l'Ancienne Égypte entre les productions naturelles de son climat, les produits de son industrie indigène, les phénomènes propres à ses localités, et la pensée de ses habitants, autocthones ou colons. La prudence des réponses des oracles, la présomption des prédictions astrologiques, la témérité de l'interprétation des songes, l'adresse de l'augure et de l'aruspice, laissent voir à découvert que les moyens et les apparentes singularités de tous les exercices de l'imagination dont elles s'assistent, trouvent une apologie satisfaisante et complète dans l'exposé des propriétés physiques attribuées par les Égyptiens aux êtres qu'ils ont mis en relation avec les idées que font intervenir leurs diverses espèces de divinations. »

« Les Dieux nous dénoncent leur origine en nous disant qu'ils ne sont que les forces de la nature ; les forces de la nature manifestent avec orgueil leurs origines, en se glorifiant d'être directement engendrées des attributs de Dieu ; les attributs de Dieu nous laissent voir la sublime simplicité de leur mode d'existence et d'action, en se concentrant tous dans la raison divine qui est une, qui est la somme de toutes les raisons, qui est l'intelligence suprême.... c'est là toute la

Aucune époque de Rome pareille en du-
ée à celle-ci, n'a conservé le souvenir d'un
ussi grand nombre de citoyens familiers à
a fois avec le savoir ancien et ce qu'il y a
le plus nouveau dans le savoir ; autant de
itoyens exercés à rapporter leurs actes et
eurs travaux à la raison, une population
ntière aussi résignée à la fortune, aussi
ouchée de la conviction qu'elle n'a à sup-

loctrine et toute la sagesse de l'Égypte Ancienne, 'est là aussi la sagesse qui doit être de tous les emps, et de tous les pays ; celle que notre siècle rofesse et que je crois voir prête à se révéler aux iècles à venir... Mais pourquoi la Providence divine permettroit-elle que des questions sur la progres- ion, la procession, le nombre des attributs de Dieu, a forme sensible sous laquelle on les peint, l'idée abstraite et à ce titre hasardeuse et peu susceptible d'être comparée que l'on s'en fait selon la diversité les intelligences, devinssent en ce moment même ou pour un avenir prochain, la cause ou le pré- texte de la division des esprits, de la division des religions ?... « si cela doit être, cela même doit » avoir sa raison... » Quoi qu'il puisse arriver de ces discussions, quelque caractère de gravité qu'elles prennent à l'avenir, il appartient au siècle où nous vivons de laisser se contrepeser les opinions dans les balances de la raison des écoles philo- Marc-Aur.

porter que les seuls maux que ne lui peut épargner le dévouement du prince. Ce règne et ce siècle sont le règne, le siècle de la réviviscence des bonnes mœurs... Marc-Aurèle interrompant alors ce panégyriste sincère aura dit avec sa modestie accoutumée.... Il est le règne où les hommes éclairés et propres à communiquer les lumières, et avec eux les doctes de tout genre ont réuni un caractère probe à un savoir franc qui réus-

sophiques, et non dans les balances du juge des crimes. Il ne sera jamais que calomnieusement imputé au règne de Marc-Aurèle, aux conseils des philosophes qu'il honore, de n'avoir pas prévenu les sévices de la loi pénale et même de la loi civile contre les nouveaux philosophes, contre les chrétiens qu'il aura été possible de dérober au premier mouvement du fanatisme des peuples, aux premières pusillanimités des magistrats. »

Voilà les considérations sociales substantiellement philosophiques, pleinement et sainement affectueuses à l'égard des peuples, à l'égard du genre humain dont Marc-Aurèle se fait une autre sorte d'occupation, vrai et seul élément du bien-être à la fois intellectuel et moral qu'il cherche dans la connoissance de la vérité en toute matière, qu'il cherche en s'associant aux entretiens des philosophes auxquels il accorde son amitié.

issoit et se bornoit à être utile,... il est le règne où, sous l'influence de ces sages, les peuples se rendant compte de leur condition, ont consenti à se dire plus heureux, à se montrer meilleurs.

Si le bien-être commun d'un bon souverain consiste à appliquer, sans jamais se lasser, son intelligence et son action au soin de l'élaboration, de l'accroissement et du perfectionnement de la prospérité de ses peuples : le parfait bien-être moral et intellectuel se rencontrera pour lui quand, au lieu de se louer lui-même ou de sa volonté, ou de ses moyens, ou de ses succès, il louera les peuples et se dira avec orgueil : Mes concitoyens sont meilleurs, puissent-ils continuer à sentir qu'ils sont plus heureux !....

Que l'on fasse revenir la pensée sur les jouissances de Marc-Aurèle, leur nombre, leur variété, leur qualité, leurs objets, et l'on ne sera point tenté de croire qu'il ait manqué du bien-être moral, et l'on n'accusera point la providence d'être avare du don de contentement envers les hommes vertueux. L'on n'imputera pas non plus à la raison de récompenser avec épargne le sage qui agit dans la volonté de soumettre tous ses

actes, soit au but qu'elle lui impose intérieurement, soit à l'arrêt public et authentique qu'elle portera. Que Marc-Aurèle jouisse donc à présent sans trouble de toutes ces variétés d'un même bien-être, et surtout du contentement si bien fondé et si modeste qu'il ressent de l'amélioration du caractère et de la condition des peuples. C'est-là le digne principe des vraies et pleines satisfactions d'un monarque philosophe, c'est-là aussi sa récompense. L'Empereur philosophe peut se rendre le témoignage d'avoir fait concourir à cette grande réussite tous les travaux de sa vie, d'avoir observé le devoir de ne se laisser jamais distraire du soin de consacrer ses méditations, son activité, sa prévoyance à perfectionner cette double amélioration, à la préserver. Le contentement qu'il en doit ressentir ne se séparera jamais de sa personne ni à la ville, ni au sein de la campagne, ni au camp, ni dans son palais; il le décidera à négliger le bien-être physique, il nous portera à l'excuser de ce qu'il le répudie comme dédaigneusement. Sa condition ne se rapproche-t-elle pas en effet à nos yeux de celle d'un génie, d'un de ces êtres souverainement purs, souverainement intelligens qui, sans passions, existent comme exclusi-

vement pour la bienveillance tantôt contemplative, tantôt active, et existent sans autres besoins, sans nuls besoins.

Telles ont donc été les influences de la vertu d'un sage monarque sur les grands principes de gouvernement, sur les moyens d'une administration qui fait pénétrer partout avec facilité pour le bien de tous une autorité sage et modérée, sur la gestion économique des biens du peuple, sur l'accord des lois avec la morale et l'assimilation entre l'ordre maintenu par les polices et l'ordre naturel; telles ont été les influences de la science éclairée d'un prince grand politique et profondément sage, sur l'éxcitation donnée par les savans à l'intelligence du commun des hommes, sur le mouvement continu qu'ils entretiennent ou les impulsions qu'ils renouvellent à l'effet de raviver les progrès des lettres, des arts, des sciences, de toutes les industries de la pensée et des organes, conséquemment aussi de la raison, des lumières et de la piété envers l'intelligence suprême... telles ont été en dernier terme ces influences de la vertu, du savoir et de la puissance d'un seul homme, sur les mœurs et sur le bonheur de la société humaine, que les résultats en furent saisis, sentis et ex-

primés avec une naïveté digne de confiance, par deux écrivains d'un mérite exempt d'ambition, qui ont prononcé ensemble : « nombre de méchans se corrigèrent, les bons devinrent meilleurs », et les peuples se disoient heureux.

Capitol. Aristid.

C'est en réalisant des conceptions philosophiques réglées sur la loi naturelle, et qui rendent à la dignité humaine ses droits indissolublement unis à ses devoirs envers elle-même, que Marc-Aurèle, seul des Césars par qui les idées sainement libérales aient été amenées de la théorie à la pratique, se montre supérieur aux souverains les mieux intentionnés, et les plus habiles à mettre à exécution de bonnes intentions. Placé dans des situations beaucoup plus difficiles qu'aucune de celles où furent exposés les rois qui ont dérobé leurs peuples à de grands maux, il témoigne en sa personne et en ses actes de quelle ressource est un seul homme vertueux pour une nation périclitante de tous les genres de péril extérieur, périclitante de tous les genres de péril intérieur, de toutes les corruptions possibles, qui, comme par miracle, se trouve avant la fin d'un règne de moyenne durée remplie de toutes les sortes de sécurité,

sensible à la vertu, heureuse et reconnoissante.

Lui seul a déterminé pour son peuple et même pour la postérité de son peuple, les heureuses conditions de ce bien-être. Il a su faire une chose que ne savent point faire quantité de souverains, d'ailleurs bien intentionnés, il a su faire des institutions : ou plutôt il a transformé toutes ses dispositions en institutions stables. Comme il n'étoit pas personnel, il ne s'est pas borné à n'opérer que le bien qui servoit à ses vues présentes ; ou du succès duquel il pouvoit jouir : mais il a fait pénétrer, dans tous ses actes administratifs ou légaux, cet esprit de vie qui doit en soutenir la puissance au travers de la durée. Ce qu'il sembloit n'avoir exécuté que pour parer à un besoin local et momentané, est devenu le moyen d'effectuer un bien prolongé qu'on s'est accoutumé promptement à regarder comme un bien nécessaire. Les sages ont dit alors.... pourvoir au bien-être actuel, n'est que de pur instinct ; pourvoir au bien-être avenir est le propre de l'intelligence. Ce prince-là ne croiroit remplir qu'à demi les devoirs attachés à son existence, s'il n'étendoit au-delà de son existence ses bienfaits. La pré-

voyance bienfaisante est la perfection du sentiment social ; elle unit la vie d'un même homme à celle de toutes les générations qui naissent après lui. Un tel prince sera encore le concitoyen des derniers de nos arrière-neveux,... il sera le frère des hommes de tous les âges,... il est l'homme de tous les temps.

La paix règne au-dedans et au-dehors de l'Empire entier. Heureux souverain, heureux père, Marc-Aurèle n'a plus qu'à jouir dans le présent du bonheur de l'état qui est son ouvrage ; dans l'avenir, de l'espérance de le voir se soutenir. L'espérance est le complément de tout bien : lepeuple et lui étoient donc heureux. Toutes les plaies de l'Empire sont cicatrisées ; chaque ressort de la grande machine sociale a repris un jeu libre, égal, et qui va toujours croissant en simplicité et en facilité. Le commerce, l'industrie, les arts et les sciences ont atteint un degré de prospérité supérieur de beaucoup à celui auquel l'empire romain les vit parvenir dans aucun des âges suivans. En attendant que les brèches faites à la population se soient comblées, on a réparé celles qui ont été faites aux fortunes. L'état est fort, et c'est de cette force qui, naissant de

la bonne administration, se montre toute pareille à celle que dans les individus on voit résulter d'un bon régime ; de cette force qui, comme celle de l'homme robuste et sage, ne s'applique qu'à la conservation de celui qui en est doué.

L'Empire étant alors protégé par toutes les puissances du courage, de l'intelligence, du sentiment moral, du sentiment social des citoyens ; par les institutions auxquelles ils étoient redevables de leurs nouvelles dispositions patriotiques, par le grand caractère de l'Empereur philosophe qui venoit de créer ces institutions et de ranimer dans les peuples le respect d'eux-mêmes et des devoirs sociaux : on ne s'étonnera point d'apprendre qu'un auteur de grand talent, mais qui peignit rarement en beau ce qu'il voyoit, que Loukianos ait signalé cette époque entre les plus belles de quelque nation que ce puisse être, quand il a prononcé que *tel étoit alors l'état de l'empire romain*, *qu'il ne sembloit pas que rien dût ôser le heurter;*... tant les vertus parallèles du peuple et du prince donnent de solidité évidente à la force de la république ! tant l'évidence de cette solidité exerce de pouvoir répressif sur l'inimitié des nations jalouses ! Lucian.

tant l'esprit national auquel aboutissent en dernier terme les vertus civiques du peuple et du monarque apporte de garanties à la tranquillité soit intérieure soit extérieure des états, et à la prospérité des individus, qui toutes deux croissent et se fortifient ensemble sous les heureuses influences de la sécurité publique.

LIVRE IX.

Depuis l'élévation de Commodus à la dignité d'Auguste, jusqu'à la mort de Marc-Aurèle.

Le philosophe qui jouit de la quiétude de l'ame et du calme de l'attitude, le grand homme qui est modeste, ne sont point jugés l'un heureux, l'autre grand. Marc-Aurèle n'a pas été déclaré aussi grand et aussi heureux qu'il le fut; pourquoi? parce qu'il étoit philosophe et modeste. D'une part, le vulgaire toujours guidé par les signes sensibles, ne soupçonne de grandeur, qu'où il voit en cortège le mouvement, l'agitation, le fracas des démonstrations; de bonheur qu'où il voit les expansions de la joie. D'autre part, des hommes éclairés et influens se sont accoutumés à nier que la vertu suffit à ménager à qui la possède une condition vraiment heureuse : il ne falloit pas apparemment qu'elle suscitât un excès d'émulation. Ils ont nié qu'elle suffit à faire un grand homme : il ne falloit peut-être pas écarter trop de sa

direction et de ses moyens l'homme ardent. Peut-être craignoit-on, sur la foi de quelques axiomes incontestés jusqu'ici, de décourager trop les passions, de donner de l'hésitation à leur jeu nécessaire... quoi qu'il en puisse être de ces précautions rapportées au mouvement commun des ressorts sociaux, il est du devoir de l'historien de Marc-Aurèle d'affirmer, au droit de sa conviction, que ce philosophe prince fut constamment moins malheureux dans la mauvaise fortune, plus heureux dans la bonne qu'aucune ame commune n'auroit été heureuse ou malheureuse dans ces deux chances opposées. Cet historien n'a plus rien à dire pour attester que Marc-Aurèle, quelle qu'ait été la modestie de son attitude, est véritablement grand, et qu'en toutes fortunes il se fait voir beaucoup plus grand que ne le fut aucun des hommes en qui nous admirons l'ame la plus élevée. Rendons à la providence l'hommage de reconnoître qu'où elle place les hautes vertus elle place en même temps la faculté de sentir avec plus d'énergie le bien, de s'endurcir avec plus de force et de persistance contre le mal.

Le cœur de Marc-Aurèle est plein de la joie qui le trouve le plus sensible : car son

humanité est satisfaite. La paix est universelle, ainsi qu'on l'a dit : on la juge éternelle, on frappe cette espérance sur les médailles en inscrivant, à leur revers, ces mots de bon augure : PAX ÆTERNA.

A l'heure même que l'on se confie et que l'on se réjouit dans la pensée que cette paix sera, sinon éternelle, au moins durable, elle échappe. Les *Alemanni* renouvellent la guerre : à la vérité ils l'entreprennent et la soutiennent seuls. On fait marcher contre eux le plus grand général qu'il y eût en ce temps, Pertinax, que toujours on emploie à parer au danger le plus pressant.

Un an s'écoule, et cette guerre continuoit foiblement et dans le lointain; cependant une victoire enfin remportée par Pertinax, en décidant de l'infériorité de l'ennemi qu'elle rejette au loin, fait décerner à Marc-Aurèle le titre d'*Imperator IX*. AN 178.

Malgré cette défaite la confédération des peuples du Nord deux fois rompue, redonne des inquiètudes nouvelles : elle est près de se renouer. Changeant de moyens, au lieu de se redresser comme par le passé imminente et formidable dès son commencement, ce qui eût appelé avec promptitude un déploiement de forces proportionné,

la ligue germanique se relève à bas bruit et peu-à-peu. Les hostilités s'étendent et se multiplient comme imperceptiblement. De distance en distance une nouvelle peuplade, rompant ses traités, entame des agressions nouvelles. A ce surcroît d'ennemis on oppose de nouvelles armées, de nouveaux généraux. Les deux Quintiles envoyés à Sirmium, luttent contre les Sarmates avec valeur et expérience.

Dio, l. 71, p. 814.

La guerre de la confédération du Nord s'engage comme font de certaines batailles qui, commençant par une escarmouche toujours soutenue, toujours renforcée, finissent par mettre aux prises la masse entière des deux armées. Qu'on tarde un moment, que l'on proportionne dans une mesure commune la résistance à l'attaque, et les ennemis, prenant les Romains à ce piège nouveau, replongeront l'empire dans les anciens dangers. Il n'est point d'expérience perdue pour Marc-Aurèle. Les défaites de Furius-Victorinus et de Vindex parlent haut à sa mémoire. Pénétrant le secret du piège, il résout subitement son départ pour l'armée. Manque-t-il de généraux? il a Pertinax, les Quintiles, Martius-Verus, Paternus. Il ne s'en remet qu'à lui-même, pourtant, de la dé-

ènse et du salut de ses sujets,... mais il oublie que dix ans de guerre et de voyages, lix-sept ans de règne, cinquante ans d'éudes et de travaux d'esprit, cinquante-sept ıns d'existence pèsent sur sa tête blanchie. Non, il ne l'oublie pas : la débilité de son empérament l'en fait souvenir : cependant l surmonte tout. Il se plaint peut-être? Point. Il change ses justes sujets de plaintes n actions de grâces à la Divinité. « Je re- » mercie les Dieux, dit-il, de ce que mon » corps résiste si long-temps à la sorte de » vie que je mène.... » si ce n'est là un II. 9.
ıomme fort, où le reconnoîtra-t-on? le dérouement qui porte ce philosophe, ce vieillard à se précipiter de rechef au travers de a guerre qu'il a en horreur, à s'y précipiter pour l'intérêt seul du bonheur public dont le pectacle ne le consolera plus de cet imnense sacrifice; un tel dévouement n'est-il pas supérieur en quelque sorte à celui de Curtius et des trois Décius!

A l'heure où il va partir, où il va quitter Rome, un instinct secret l'avertit qu'il ne reverra plus sa capitale et son peuple. Tous es actes de sa vie seront solennels comme ceux d'un mourant; ils appartiendront noins que jamais à ces considérations

étroites qui rapetissent l'objet en nous le rendant propre et prochain. C'est le bien qu'il veut, pour le bien lui-même, pour le bien public le plus éloigné. Il va tout régler dans l'état avec précision, avec majesté, et comme feroit un bon père de famille qui, prêt à dire à ses enfans le dernier adieu, veut pourvoir à leur bonheur à venir, et donner au dernier exemple qu'il leur laisse un caractère qui le recommande à leur mémoire.

Le temps est venu de marier Commodus. l'Empereur lui choisit pour femme Crispina, fille de Bruttius-Præsens, simple sénateur. Il ne recherche en sa bru que la modestie, il ne recherche dans le beau-père qu'il donne à son fils, que l'un des citoyens les plus vertueux. Combien de noms plus illustres n'eût-il pas trouvé en effet parmi les anciennes familles patriciennes!

Cap. Marc-Aur. vit. p. 34.

Deux de ses filles reçoivent pour époux, l'une Anthistius-Burrhus, l'autre Petronius-Mamertinus, tous deux sénateurs, mais sans fortune et sans autre illustration que celle du mérite. « Il n'eut égard en ces alliances, disent ses historiens, ni à la naissance, ni à la richesse, persuadé comme il étoit que les bonnes mœurs et la pro-

Lamp. Comm. vit. p. 48.

bité sont les seuls biens qui nous soient propres ». Les noces de Commodus n'ont point différé de celles d'un simple particulier. Le monarque du monde auroit-il eu des vues d'économie sordide ? non, mais il a senti qu'il étoit bon que les princes donnassent en ces circonstances l'exemple d'une respectable simplicité ; .... non assurément, car il transforme une dépense superflue en une libéralité utile qu'il répand à cette occasion sur l'universalité des citoyens.

Herod., l. 1.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

Toutes choses ainsi réglées dans sa famille, il veut régler semblablement toutes affaires dans le gouvernement. Il se rend au capitole, sanctuaire de Rome ; là, pour donner une garantie imposante à la liberté politique du corps qui représente la nation, et un noble témoignage de sa justice, de son humanité et de son respect envers le sénat : en présence de ce sénat assemblé, il fait serment, lui qui comme Romain honore le serment, comme sage le redoute, il fait serment que depuis qu'il règne, jamais aucun sénateur n'a péri par son ordre, ni même à sa connoissance. Cette solennelle déclaration étoit indispensable à la bonne renommée de tout Empereur. Ténébreux étoient en effet la plupart des meurtres exercés sur les

Capit. Marc-Aur. vit. p. 33 et 34.

membres du sénat; mystérieusement exécutés par des centurions, des prétoriens ou des esclaves, on en imputoit l'issue à un accident de mort subite ou de courte maladie. Cela explique comment les tyrans parurent rarement à leurs sujets aussi odieux qu'ils l'auroient été si l'on n'eût pas conservé quelques doutes sur la réalité de l'attentat soupçonné, et comment ils devinrent exécrables comme tout-à-coup, au moment de l'inévitable manifestation de leurs forfaits cachés.

C'est peu pour lui de convaincre la nation qu'il a respecté le sénat, qu'il n'a point commis envers ses membres de crimes secrets, il ne veut pas même que l'on croie qu'il ait pu céder à la pensée d'exercer vengeance en sa propre cause. Par un autre serment il jure qu'il auroit pardonné à Cassius, si la mort précipitée de ce rebelle n'eût trompé ses résolutions. La clémence du prince sur le fait de sa propre injure n'est plus une vertu, Marc-Aurèle en fait presqu'un devoir pour les souverains, puisqu'il croit nécessaire de se justifier de la mort de Cassius. C'est ainsi qu'en comptant avec le sénat du sang du seul des sénateurs qui ait péri, Marc-Aurèle proclame du haut du trône l'inviolabilité de cette assemblée. Qu'on ne

Capit. Marc-Aur. vit. p. 33.

croie pas que cet homme simple et modeste agisse ainsi par amour propre ;... et quand cela seroit ! peut-on mieux appliquer cet amour propre qu'à prouver qu'on respecte la vie des humains ? est-il réputation dont on doive être plus jaloux que de celle d'homme miséricordieux et vrai ? la mériter et y renoncer seroit crime dans un homme public, car celui-là doit toutes les sortes d'exemples.

Le sénat une fois déclaré inviolable et l'Empereur ayant consenti à se faire comptable du sang de ses membres, ce même Empereur saisit une occasion solennelle de témoigner qu'il le constitue arbitre des intérêts financiers du peuple, et qu'il met le prince en dépendance du corps représentatif dans la disposition des fonds publics. Il faut des sommes considérables pour subvenir aux besoins de la guerre qui va se renouveler avec plus de fureur que jamais. Marc-Aurèle se présente dans la curie, et là il prononce ces paroles mémorables : « *Un empereur romain » n'a rien à lui, tout appartient au peuple, » même le palais qu'il habite.* Je viens de- » mander que le sénat m'autorise à retirer » du temple de Saturne les fonds nécessaires » pour les opérations de la guerre ». Dio, l. 71, p. 814.

Qui a le droit de disposer des trésors de l'état, possède implicitement bien d'autres droits. Le sénat et le peuple sont en possession de tous les droits auxquels ils peuvent prétendre sainement. L'édifice de la tyrannie est complètement renversé, le prince enchaîné s'il veut faire le mal, sera libre pour faire le bien. L'adhésion des citoyens concourra à régler la paix, la guerre et les travaux publics; le sang et les trésors du peuple ne vont plus être mis en effusion que pour l'intérêt de tous, et conformément à la volonté nationale exprimée au nom de la république par les plus éclairés de ses membres; tel est le vouloir de Marc-Aurèle : heureux les peuples si ce vouloir survit à son règne! Certes à ce moment où Marcus-Antoninus est près de voir passer son sceptre aux mains d'un prince jeune, il est impossible qu'il use de précautions plus sages pour neutraliser les pernicieux effets de l'inexpérience et des passions d'un adolescent; pour assurer la liberté publique dont il trouve que le peuple romain est redevenu digne. Or, ce changement du peuple romain, qui semble tenir du miracle, n'est dû qu'à l'autorité des vertus de son Empereur.

Cette autorité de vertu parle si haut, qu'aussitôt que Marc-Aurèle a mis ordre à toutes choses dans la politique, on voit les sages de Rome, les moralistes de théorie, et ceux-là qui valent mieux, les moralistes pratiques, se groupant autour de sa personne, le prier, le conjurer de ne point s'exposer aux hasards d'une expédition dangereuse, aux périls multipliés des combats, avant d'avoir expliqué publiquement ce qu'il y a de difficile ou d'obscur dans les opinions de toutes les sectes, avant d'avoir fait connoître les augustes préceptes de sa propre philosophie, à laquelle le genre humain fait honneur de la félicité dont il jouit. Temps fortuné où le premier d'entre les hommes en étoit reconnu le plus sage par les sages eux-mêmes! Ce philosophe qui s'est recommandé si souvent à lui-même le devoir d'instruire et d'éclairer les autres, pourroit-il maintenant se refuser à ce devoir? méconnoîtroit-il l'accent de sincérité de ces gens de bien qui semblent craindre que la connoissance de tout ce qu'il y a de bons et de salubres préceptes en morale ne se perde par sa mort, ne s'engloutisse en sa tombe? Il cède donc à ce desir si convenable et si sincère des amis de la sagesse, il cède libre-

Gallic. Av. Cass. vit. p. 41. Aurel. Vict., p. 142.

ment et comme avec satisfaction... il parle, et trois jours durant, sous les portiques du palais, il entretient une grande foule d'assistans des devoirs de fraternité qui leur sont communs à tous et que leur imposent Dieu et leur nature. Il les conduit avec fermeté et sagacité au travers des développemens successifs de ces augustes vérités. Qu'a-t-il dit? vous l'avez lu; tout ce qu'il a écrit : bien plus encore sans doute.... Ah! qu'il est regrettable que l'art inventé par ces mêmes Romains, pour fixer la parole en son vol, n'ait point dérobé et conservé les détails de cette longue et importante conférence morale! Que de bonnes vérités de plus deviendroient notre propriété! Celui qui parle est l'homme qui possède le mieux les anciens, leur littérature, leur histoire, leur philosophie et tout le savoir de son temps; c'est celui que deux chrétiens, dont l'un fut souverain, qualifient *le philosophe d'entre les empereurs;* c'est le sage que tous les philosophes anciens ont qualifié *philosophe par le savoir et par les mœurs;* c'est le monarque de qui l'Histoire dit : « de tous les empereurs qui ont pris le nom de philosophes, il est le seul qui l'ait mérité; il n'en faisoit pas consister les obligations seu-

Spanheim. Not. sur les Cæs. de Julien, p. 124. Eutrop., l. VIII.

lement à connoître tous les sentimens des sectes différentes et à savoir discourir sur toutes choses, mais par dessus tout à se livrer à une pratique exacte et sévère de la vertu ;» c'est enfin un prince absolu qui, Herod., l. 1.
joignant en sa personne à tous les pouvoirs que donne la constitution de l'Empire un pouvoir de plus qu'on ne peut tenir que de la vertu, règne plus solidement par l'autorité de sa sagesse, que par celle de ses armées et des lois.

Ce qu'il a écrit, il l'a écrit en roi, c'est-à-dire en homme pressé d'écrire pour agir plus vite et mieux ; d'un style elliptique et rude, mais vigoureux et sentant son Empereur ; mais ce qu'il a dit, il l'a dit sans doute comme le devoit l'homme le plus éloquent et le plus savant de son temps. Le Athenag.
sentiment fait l'expression : que la sienne Apol. 6. 1. Aurel. Vict.,
devoit être noble et animée! la justesse de p. 141.
sa pensée revivoit en chacune de ses paroles. Si la force le cédoit souvent à cette douceur secrète qui ouvre les cœurs, c'est parce que de préférence à tout autre moyen, Marc-Aurèle tâchoit toujours de persuader : « Écoutez-moi, vous autres, » avoit-il coutume de dire par une sorte de formule parasite « écoutez-moi, vous autres, puisque

» les Germains et les Francs m'ont bien » écouté. » Que cette éloquence devoit être pénétrante et onctueuse, sortant d'une bouche si pure pour se répandre en des ames qui laissent lire à découvert leur bienveillance et leurs généreuses résolutions! L'orateur qui saisit de pareilles impressions, sur le front de ceux qui l'écoutent, n'y repuise-t-il pas une force neuve d'inspiration?

Ammian. Marcell, l. XXII, 3.

Il parle donc, trois jours durant, sur les devoirs de l'homme envers Dieu, les autres et soi, et quand il a arrêté sa voix, cet immense auditoire qui avoit invoqué ses leçons « parce qu'on honoroit, disent les his» toriens sa sagesse, sa philosophie, sa dou» ceur et son innocence; » cet immense auditoire et les bons esprits de ce temps se sentent rassurés, quelle que doive être l'issue de la guerre, sur le sort de la doctrine et de la morale. Il faut le répéter : qu'il est regrettable que nous ayons perdu cette suite précieuse de discours par laquelle se seroit révélé l'admirable système tissu par Marc-Aurèle, pour enchaîner entre elles tant de vérités salutaires qui ne nous sont parvenues que disjointes et éparses!

Aurel. Vict., p. 142.

Mais, diront quelques-uns :.... que l'Empereur fasse agir la loi contre le crime, la

police contre le vice ; qu'il s'en tienne là et qu'il laisse aux pontifes et aux philosophes la morale à professer. Et pourquoi ne la professeroit-il pas occasionnellement lui-même? Est-il pour les peuples une garantie de bonheur autre que celle de la vertu de leur roi, soit qu'elle ait pour base sa religion ou sa raison. Ici elle se fonde sur l'une et sur l'autre. Le concours de ces deux attributs fait de préférence les solides vertus. Plût à Dieu qu'il fût toujours le plus élevé en probité, celui qui est le plus haut en dignité! c'est la vertu qui donne à la majesté son plus bel éclat, elle est la majesté elle-même. Non... il ne sera jamais pour les peuples de garanties de bonheur plus assurées que celles qui ressortissent de la vertu de leur roi, du courage qu'il a de la montrer, et du talent qu'il a d'en faire concevoir et goûter les principes.

Sous ce portique d'ordonnance sévère un vieillard prince et guerrier, ranimant sa voix qui tombe, pour faire passer dans les veines de tout ce qui l'écoute, le feu divin qui vivifie son ame à la pensée de la vertu : un vieillard philosophe déduit de l'idée de Dieu et de la nature de l'homme tous devoirs d'humanité, d'indulgence et d'affec-

tion ; il fait tressaillir d'une douce joie et d'une vive ferveur de probité le cœur de tous ces gens de bien qui, aspirant sa parole, se promettent de la répéter en sa pureté à la nation entière : car ils sentent que la mission des sages en ce monde est ou de donner, ou de transmettre aux masses le mouvement et l'impulsion vers le bien.... Ah! ce portique simple, ce vieillard qui parle, cette foule de jeunes et de vieux qui écoutent suspendus à sa voix, me remettent en présence des touchantes scènes des âges reculés où la vie sociale étant encore à son ébauche, on se montroit comme prodigue de respects et d'honneurs envers la doctrine et la vertu. Je vois les hommes des sociétés primitives écoutant l'oreille tendue, sous l'abri des forêts, le patriarche qui, pour avoir servi leurs besoins par son industrie et son savoir dans sa jeunesse, est en sa virilité devenu leur législateur par sa prudence et ses mœurs; et, dans sa vieillesse, se voyant constitué leur pontife, relève sa voix affoiblie pour les intéresser en ses discours à la nature comme ouvrage de Dieu, aux élémens des arts et des sciences, comme bienfaits de la raison et liens de la société humaine, à la bienfaisance comme source de volupté,

à la vertu comme devoir social, à la piété comme dette envers Dieu : et par ses douces et pénétrantes paroles amollit leurs ames et humanise de plus en plus leurs cœurs. Ce spectacle vaut bien celui du guerrier qui, brandissant l'épée, le front plissé, la voix menaçante, soulève comme à plaisir dans le cœur de cent mille autres soldats les passions haineuses, et la rage du meurtre.

Oui! sacrifiez les guerriers à ce dialecticien! le talent d'un souverain se doit-il mesurer sur l'habileté à haranguer des philosophes?... Comme il étoit éloquent en présence des sages, il l'étoit vis-à-vis des Sauvages de la Germanie et de la Sarmatie; il l'étoit aussi devant les légions, à tel point que le peuple lui décernant une statue équestre en bronze, marqua ce trait caractéristique de l'ascendant universel que sa raison et son éloquence prenoient sur tous les cœurs, même sur ceux des soldats, en ordonnant que l'on fixât la pose de sa figure dans l'attitude d'un empereur qui harangue les légions. Monté sur un puissant et beau cheval qu'il dédaigne de retenir, car les rênes flottent sur le poitrail, un bras jeté en avant, par une action simple, il commande et maintient le silence. Si la tête de cette

statue eût échappé à la destruction, la noble expression du visage nous montreroit que Marc-Aurèle savoit commander sans violence l'amour et la défense de la patrie aux soldats avec la même autorité dont il prêchoit la fraternité aux Barbares, et la vertu aux citoyens.

Il vient de consacrer les privilèges de la probité par les alliances modestes qu'il a fait faire à ses enfans, alliances dans lesquelles il a eu plus d'égards à la vertu qu'à l'illustration et aux richesses : il vient de consacrer le grand principe de l'égalité civile, en rendant le droit de citoyen commun à tous les sujets libres de l'empire, car c'est à l'époque présente qu'il faut rapporter ce grand acte de justice politique. A présent qu'il a rendu également sacrées l'inviolabilité du sénat et celle du trésor public, à présent qu'il a enchaîné le mauvais vouloir des tyrans à venir par le sacrifice d'une grande partie de son autorité propre, et qu'il a généreusement donné participation des divers préceptes de vertu qui sont le fondement de sa belle conduite, il croit avoir frappé tout ce qu'il devoit frapper de grands exemples dans l'esprit de ses contemporains et de la postérité, rien ne le retient plus à Rome. Il va partir

pour la guerre, quitte de tous les devoirs de la paix.

Il ne lui reste plus qu'à renouveler les formalités usitées dans les grandes circonstances pour les déclarations de guerre. Dans le premier âge de la république, le pontife des féciaux se transportoit sur la frontière de l'ennemi, y dénonçoit les hostilités en protestant de la légitimité des droits de Rome, puis il lançoit sur le sol du peuple agresseur un javelot brûlé et ensanglanté par le bout. Ce cérémonial est presque tombé en désuétude; s'il se pratique, c'est au sein de Rome et rarement, parce que rarement, depuis les premiers siècles de la république, les guerres sont légitimes. Marc-Aurèle qui veut convaincre le peuple que celle qu'il va soutenir est juste, qui veut imprimer à cette reprise d'armes le caractère de solennité convenable à une résolution où il va du sort des nations, Marc-Aurèle se dispose à exercer en personne la fonction majestueuse qu'on abandonnoit aux hérauts d'armes de l'empire. Représentant en cette occasion leur chef, le pontife des féciaux, il se rend, suivi de l'immensité du peuple, au temple de Bellone. On y conserve dans le sanctuaire un javelot brûlé par le bout et

ensanglanté, emblême qui dénonce que la guerre se fera par le fer et par le feu. Sur la place qui s'étend en face de ce temple, est la fameuse colonne bellique, dressée là pour représenter la borne de la frontière ennemie. Marc-Aurèle saisit le javelot et s'avance sur le seuil de l'édifice sacré; son bras, appesanti par l'âge, reprend force et adresse pour brandir et lancer d'un coup sûr le *pilum* qui fend l'air, vole au-dessus de la colonne et la dépasse dans la direction du Nord;... et cependant le murmure des vœux du peuple romain, le fracas de ses acclamations de bon augure accompagnent le javelot en son essor et en sa chute. Ce cérémonial redevient dans cette circonstance ce qu'il étoit dans l'origine, une sorte de consécration religieuse qui témoignoit de la justice de la prise d'armes, et la sanctifioit aux yeux des citoyens, des soldats et même de l'ennemi.

Dio, l. 71, p. 814.

Immédiatement après avoir accompli cette solennité, Marc-Aurèle s'achemine vers l'armée du Danube. C'est pour la quatrième fois, pour la dernière, qu'il échange le séjour de Rome contre celui des camps; c'est dans la circonstance la moins critique pour l'empire, la plus critique pour l'Empereur.

Sans doute l'esprit se fait ce qu'il veut être, et la pensée se porte où elle veut; mais l'état de santé, l'âge et mille circonstances accessoires donnent souvent à cette pensée une direction obligée. Marc-Aurèle, affoibli par les soins d'esprit et les travaux plus que par les années, se voit menacé avant la vieillesse d'être enlevé tout-à-coup à ses projets de haute bienfaisance, à l'œuvre du bonheur des peuples, à la satisfaction d'être témoin pendant quelques années encore, du bon usage que l'on fera des moyens de prospérité sociale qu'il a préparés, et tout lui échappe. Tentera-t-il un dernier et violent effort pour retenir ces biens qui lui sont arrachés? loin de là :... quand ces biens se détachent de lui, il met lui-même toutes ses forces à se détacher d'eux; la séparation se consommant d'un commun effort sera moins difficile et plus prompte.

Le commencement du vivre est le commencement du mourir : *le détachement de toutes choses* doit donc être la principale opération et la plus constante de notre raison. Moins on compte sur la durée de la vie, plus disposé se trouvera-t-on à la bien employer. Si Marc-Aurèle a vécu jusqu'à présent toujours attaché au monde par l'affection, il

ne s'en est pas moins tenu toujours dans la disposition de s'en détacher par la raison, comme voulant être toujours prêt à franchir courageusement le dernier pas. Je placerai en ce lieu les diverses pensées de sa vie sur ce sujet. Le devoir de se détacher des choses n'a jamais plus qu'en cet instant occupé l'esprit de Marc-Aurèle. Il s'élance d'abord au plus haut des considérations qui décident le sage à regarder les biens comme précaires, la vie comme fugitive, et la mort comme nécessaire à l'ordre universel.

Se détacher et s'attacher. XLVII. « Considère souvent, dit-il, avec quelle » promptitude tout ce qui existe et ce qui » naît est emporté et disparoît après une » course incertaine ; car la matière s'écoule » sans cesse comme un fleuve, *les opéra-* » *tions naturelles et leurs causes ne pro-* » *duisent que des changemens continuels et* » *des transformations*. Il n'y a presque rien » de stable et de permanent. Regarde en- » core de près cette immense étendue du » passé et de l'avenir dans laquelle tout » s'évanouit. *N'y a-t-il donc pas de la folie* » *à celui qui pour de tels objets s'enorgueillit* » *ou se tourmente, ou se plaint, comme en* » *étant importuné. Combien de temps l'est-il, et*
XXXIII. 6. » *que ce temps est court !* »... Point d'orgueil

de possession, point d'inquiétudes sur la conservation, point de plaintes sur la perte de la part de Marc-Aurèle, car toute révolte intérieure s'amortit en dernier terme devant la considération de la brièveté de la jouissance et de la nécessité de la mort. Il ajoute en effet : « en t'arrêtant sur chaque » objet qui s'offre, imagine-toi qu'il se dis- » sout déjà, qu'il est en voie de changer de » forme, de se pourrir, de se dissiper; » *tout a été fait pour mourir* ».... XXXIII. 12.

Mais qu'importe la brièveté de la jouissance si l'objet est de peu de valeur. Voyez-le à présent rabaisser la valeur de l'objet.

« *La matière de chaque corps n'est que* » *pourriture; c'est de l'eau, de la poussière,* » *des ossemens, de l'ordure.* Les marbres » sont de simples callosités de la terre, l'or » et l'argent ne sont que des sédimens, *ma* » *robe n'est que du poil de bête, et sa couleur* » *de pourpre n'est que le sang d'un coquil-* » *lage.* Tout le reste a le même fond, et » même ce qui respire n'est pas d'une na- » ture différente, il vient de-là et y re- » tourne... Sais-tu en quoi consistent les XXXIII. 3. » bains que tu prends? (1) c'est de l'huile,

(1) Il est ici question des bains publics dans lesquels un même bassin étoit commun à un grand nombre de personnes.

» de la sueur, de la crasse, de l'eau, des » raclures, toutes choses de mauvaise odeur; » ce qui fait notre vie et tout ce qui entre » dans la composition des êtres en général,
xxxiii. 4. » n'est pas d'une autre nature... On s'est » familiarisé avec tous ces objets par l'ha- » bitude ; mais leur durée n'est que d'un » jour, et ils sont composés d'une matière » sale et dégoûtante; ce sont aujourd'hui » les mêmes que l'on voyoit du temps de
xxxiii. 2. » ceux que nous avons enterrés... »

S'il est une image frappante de la vie, on la reconnoîtra dans le jeu de ces cylindres qui, soit que la musique, soit que l'optique s'en approprient l'usage, ramènent périodiquement ou les mêmes sons ou les mêmes tableaux.

« Considère », dit Marc-Aurèle, parlant en roi et de choses de roi, « considère par » exemple les temps de Vespasianus, tu y » verras tout ce qu'on y voit aujourd'hui: » des hommes qui se marient, qui élèvent » des enfans, qui sont malades, qui meu- » rent, qui font la guerre, qui célèbrent » des jeux. Tu y verras des marchands, » des laboureurs, de bas courtisans, des » hommes remplis d'orgueil, ou de soup- » çons et de mauvais desseins; quelques-

» uns qui souhaitent la mort, d'autres qui » se plaignent de l'état présent des choses; » d'autres enfin qui s'occupent de folles » amours, de ramasser des trésors, d'ob- » tenir un consulat, un royaume. Tous ces » gens-là ont cessé de vivre, ils ne sont plus » nulle part.... passe en revue les temps de » Trajanus, le spectacle se retrouvera le » même, cet âge s'est encore évanoui.... » jette les yeux sur d'autres époques, par- » cours toutes les nations de la terre; vois » combien d'hommes, après s'être bien » tourmentés pendant leur vie, sont morts » après une courte apparition, se sont ré- » solus en leurs premiers principes. Rap- » pelle-toi surtout ceux de ta connoissance » que tu as vus s'occuper de soins frivoles, » *sans jamais songer à faire les actions* » *propres à la structure d'un être raison-* » *nable, ni s'attacher à cet unique moyen de* » *vivre contens...* ». XXXIII. I.

Comme il ravale actuellement la vie! et laquelle? celle même des empereurs, de ces hommes qui disposent comme Dieu de la vie des hommes. « Pantheia ou Pergamos » sont-ils encore assis auprès du tombeau de » leurs maîtres? et Chabrias ou Diotimos » près de celui d'Adrianus? belle demande!

» mais quand ces affranchis y seroient en-
» core assis, ces morts le sentiroient-ils? et
» en supposant qu'ils pussent le sentir, en
» recevroient-ils quelque joie ? et ces af-
» franchis eux-mêmes seroient-ils immor-
» tels? leur destinée ne seroit-elle pas aussi
» de vieillir, puis de mourir? que devien-
» droient donc les maîtres après la mort de
» ces affranchis? tout cela n'est que pourri-
» ture, il n'y a que puanteur au fond du
XXII. 14. » sac... ». Qu'il est sévère contre toute vaine
gloire ! Mais s'il fait aux autres empereurs
une part rigoureuse, il ne s'en fait pas une
plus douce à lui-même. « Dans peu et
» toi et tout ce que tu vois maintenant, et
» tous ceux qui vivent aujourd'hui, vous ne
» serez plus : *car tout est né pour être dé-*
» *placé, changé, corrompu, afin que de*
» *tous ces débris il naisse dans l'ordre mar-*
XXXIII. 15. » *qué d'autres productions*... Bientôt la terre
» nous couvrira tous, elle-même changera;
» tout prendra d'autres formes, et puis d'au-
» tres à l'infini. *Or, en considérant cette suite*
» *de changemens et de transformations et*
» *leur rapidité, il y a bien lieu de se dégoûter*
» *de tout ce qui est mortel. La cause univer-*
XXXIII. 17. » *selle est un torrent qui entraîne tout*....»
Il se complaît en cette image si grande du

torrent qui entraîne tout, image foible, toutefois, si l'on juge de la vitesse que la cause universelle imprime à la matière par l'immense rapidité de la course des globes célestes en leur orbite. Il revient à cette image pour mesurer l'infiniment petit de la durée qui nous est assignée.

« *Tous les corps particuliers passent eux-» mêmes comme un torrent au travers de la » substance de l'univers ;* ils sont nés avec » lui et lui servent comme nos membres se » servent réciproquement... *Combien le* XXXIII. 8.
» *temps n'a-t-il pas déjà englouti de Chrusip-» pos, combien de Socratès, combien d'Epic-» tétos?* applique cette réflexion à chaque » homme, à chaque objet... En voyant les » philosophes de ton temps Saturôn, Eu-» phratès, Alciphrôn, Xenophon, imagine-» toi voir les anciens philosophes Eutuchès, » Hyménès, Eutuchiôn, Sylvanus, Tropaïo-» phoros, Critôn, Severus, et en te regar-» dant toi-même, songe à quelqu'un des » anciens Césars ; uses-en de même pour » chacun de tes contemporains ; rappelle-» toi quelque autre ancien qui ait eu du » rapport avec lui. Fais ensuite cette ré-» flexion : où sont ces gens-là ? nulle part, » ou bien ils sont en tel lieu que tu voudras

» l'imaginer. *Ainsi tu t'accoutumeras à voir*
» *que les choses humaines ne sont que fumée,*
» *que néant; surtout si tu te ressouviens que*
» *ce qui aura une fois changé de forme ne la*
» *reprendra jamais dans la suite des siècles...*
» et toi, quand changeras-tu?... mais quoi
» ne suffit-il pas de passer avec honnêteté
» ce peu de jours?.... *quelle est la matière,*
» *quel est le sujet de tes aversions! car enfin*
» *qu'est-ce que tout cela sinon des occasions*
» *d'exercice pour un homme raisonnable qui*
» *a bien et méthodiquement réfléchi sur tout*
» *ce qui se passe dans la vie! arrête-toi donc*
» *jusqu'à ce que tu te sois rendu toutes ces*
» *idées propres, comme un fort estomac se*
» *rend propres toute sorte d'alimens, comme*
» *un grand feu tourne en flamme et en lu-*
XXXIII. 18. » *mière tout ce qu'on y jette...* ».

Avec quelle promptitude et quelle énergie il ramène à lui-même ces exemples et s'en fait des principes de raison, des leçons de vertu! de quel éclat brille son imagination! Nul grand poète a-t-il jamais rendu sensible sa pensée par une comparaison aussi vraie, aussi brillante.... Nul philosophe exact en son langage a-t-il jamais qualifié mieux la puissance donnée à l'homme de tourner l'obstacle au profit de sa vertu,

qu'en la présentant sous l'image d'un grand feu qui tourne tout ce qu'on y jette en flamme et en lumière. De même que cette comparaison caractérise la vertu en ascension, elle signale aussi le génie. Qu'elle caractérise ou signale donc ici Marc-Aurèle, qui fut homme de génie, qui fut un bon génie éminent entre le petit nombre de ceux qui ont apparu en ce monde.

Ses regards fixés jusque-là sur ceux qui furent les maîtres de la terre, soit par le pouvoir, soit par la sagesse, redescendent sur la société humaine en son immensité. Il considère en dedans de lui, l'ensemble général du spectacle de la vie, et il s'écrie avec l'accent du mépris : « *des querelles, des*
» *jeux d'enfans, des ames qui promènent des*
» *morts, images vivantes de l'histoire des*
» *mânes.* » Si ce n'est là du sublime où pré- xxxiii. 10.
tendra-t-on en voir? « retourne les objets, » poursuit-il, changeant de ton, « considère
» bien ce que c'est ; que devient-on par la
» vieillesse, par la maladie, par la dé-
» bauche? » répondons pour lui..... que de- xxxiii. 9.
vient-on?... des ames qui promènent des morts.

Il se réchauffe en son indignation. « *Se*
» *passionner pour une vie où l'ame reçoit*

» *mille atteintes mortelles et se couvre de souillures, c'est n'avoir aucun sentiment, c'est être esclave de l'amour de la vie, c'est ressembler à ces gladiateurs à moitié dévorés dans un combat contre des bêtes qui, tout couverts de sang et de blessures, demandent cependant d'être réservés au lendemain pour être livrés aux mêmes dents et aux*
XXVII. 27. » *mêmes ongles.* » Combien formidable est cette image, et avec quelle cruauté envers lui-même cet homme doux procède à se détacher de la vie, de la vie royale!

Un sombre nuage semble à cette heure s'étendre et s'appesantir sur son imagination. « Toutes choses sont couvertes, pour » ainsi dire, d'un voile si épais, » poursuit-il à voix basse, « que plusieurs philosophes de » mérite ont cru qu'on ne pouvoit absolument en connoître le fond, et les stoïciens eux-mêmes pensent que la connoissance en est au moins difficile. *Toutes nos opinions sont sujettes à erreur, car où est celui qui ne se trompe jamais. Passez maintenant aux objets que nous pouvons posséder; qu'ils sont de peu de durée et qu'ils sont méprisables, puisqu'ils peuvent être entre les mains d'un débauché, d'une courtisane, d'un brigand.* Porte ensuite

». tes regards sur les mœurs de ceux qui » vivent avec toi : le plus agréable d'entre » eux est à peine supportable, *que dis-je à* » *peine, quelqu'un d'eux peut-il se supporter* « *lui-même?* » Il relève la voix pour dire avec la plus haute éloquence, « au milieu » donc de tant d'obscurité, de toute cette » ordure, *de ce torrent qui emporte la ma-* » *tière, le temps, les mouvemens particuliers* » *et tout ce qui se meut,* »... on diroit que sa vue pénètre au centre du jeu mécanique de l'univers, « je ne conçois pas ce qui » peut mériter le moindre attachement. On » est réduit, au contraire, à se consoler soi- » même, » quel accent touchant de mélan- colie! « en attendant sa propre dissolution. » Ah! il veut donc qu'on l'attende cette disso- lution.... Oui sans doute, car il est vraiment courageux et pieux. Voyez l'arrêt qu'il pro- nonce avec une dignité toute céleste : « mais » *il faut l'attendre cette dissolution, sans se* » *chagriner du retardement* et mettre sa con- » fiance dans ces deux points qui sont d'une » ressource unique : *l'un qu'il n'arrivera rien* » *qui ne soit dans l'ordre de la nature univer-* » *selle, l'autre qu'il dépend de moi de ne rien* » *faire contre mon Dieu et mon génie, car* » *nulle puissance au monde ne peut me né-*

XXXIII. 5. » *cessiter à leur désobéir.* » N'est-il pas vraiment doux de voir tous levains d'aigreur se convertir en principes salubres dans cette ame qui assainit tout ce qui y passe.

C'est bien servir sa raison et même sa force d'ame, que de fixer par une similitude exacte l'idée que l'on doit se faire des objets. L'imagination devient l'appui du jugement. Celui-là fait un grand pas vers le détachement des choses, qui détermine ce qu'elles sont en leur nature et par comparaison.

« Lorsqu'on a une fois mordu aux vrais » principes, un mot très-court et même tri- » vial suffit pour nous faire bannir la tris- » tesse et la crainte, par exemple ce mot » (d'Homère):

> Comme on voit, par les vents, les feuilles arrachées,
> De même les mortels..............

» *oui tes chers enfans ne sont que des feuilles* » *légères;* feuilles aussi ces hommes qui d'un » air de vérité nous louent et nous bénis- » sent en public, et qui au contraire nous » maudissent en particulier, nous déchirent » et font de nous mille railleries; feuilles » pareillement ceux qui après notre mort » se souviendront de nous. Un printemps » les voit naître; un coup de vent les abat; » ensuite la forêt en repousse d'autres,

» mais leur durée est également courte. *Et* » *toi tu crains et tu desires tout, comme si tout* » *devoit être éternel.* Tu mourras aussi, et ce- » lui qui t'aura mené au tombeau, sera XXXIII. 19. » bientôt pleuré par un autre.

Il s'accuse durement, il se condamne avec rigueur, il veut, pour ainsi parler, se punir quand il se dit:... « Tu mourras ». Poursuivant d'un ton solennel: « Dans un moment » il ne restera plus de toi que de la cendre, » des os arides, *un nom, pas même un* » *nom qui n'est qu'un peu de bruit et un* » *écho* ». Telle est la puissance d'une imagination forte, obéissant à une volonté énergique, qu'elle se représente au besoin les objets, sous les apparences les plus opposées entr'elles et aussi les plus opposées à son inclination, à sa façon habituelle de les considérer... si le nouvel aspect qu'elle donne aux choses est très-défavorable, tenez-vous pour assuré qu'elle a pour but quelqu'intérêt moral d'une très-grande importance. Marc-Aurèle veut se détacher de la vie.... il veut rendre à son ame un essor que rien ne puisse retenir; c'est la séparer de tout ce qu'elle a jugé digne de son amour, de son dévouement. Quel combat ne faut-il pas qu'il livre à son affection pour le genre humain!

Comment ébranler cette affection si solide sur ses racines, s'il hésite à faire agir contre elle la hache pesante et tranchante. Combien il aimoit donc les hommes, combien il portoit d'intérêt au spectacle du mouvement des sociétés, au spectacle de la nature, puisqu'en vue de s'en détacher, il se résout à accuser le genre humain, les sociétés des hommes, tous les objets de la nature et presque à les calomnier... Quand deux corps ont été adaptés l'un à l'autre pour une destination commune, on ne les sépare pas sans une rupture qui les entame tous deux, et les arrachemens, les vestiges de déchirement qui subsistent, attestent la violence qu'il a fallu leur faire pour les disjoindre... Voyez dans ce que Marc-Aurèle va dire, le témoignage de la violence qu'il a cru nécessaire de se faire, les traces du déchirement auquel il s'est condamné pour effectuer son absolu détachement de tous les objets qu'il avoit considérés jusque-là d'un regard bienveillant, et que tout-à-l'heure encore, il se complaisoit à entourer d'une auréole d'illusions favorables. « Oui, ce » qu'on respecte le plus dans la vie, n'est » que vanité, pourriture, petitesse. Ce » sont des chiens qui se battent, des en-

» fans qui se disputent : ils rient et le mo-
» ment d'après ils pleurent. La foi, la pu-
» deur, la justice, la vérité ont quitté la
» terre pour s'envoler au ciel. Qu'est-ce qui
» t'attache ici bas? sont-ce les objets sen-
» sibles? mais ils changent, ils n'ont point
» de solidité. Sont-ce tes sens? mais ils t'é-
» clairent mal, ils sont sujets à erreur. Est-
» ce tes esprits vitaux? mais ce n'est qu'une
» vapeur du sang. Est-ce de devenir célèbre
» parmi les hommes? ce n'est rien. Pour-
» quoi donc n'attends-tu pas paisiblement
» ou d'être éteint, ou d'être déplacé? » le
fiel qui rendoit ses pensées amères se dis-
sipe et il dit avec effusion :... « jusqu'à ce que
» ce moment arrive, *te faut-il autre chose*
» *pour vivre content que d'honorer et bénir les*
» *Dieux, faire du bien aux hommes, savoir*
» *souffrir et t'abstenir, et ne jamais oublier que*
» *ce qui est extérieur à ton corps et à ton ame,*
» *n'est ni à toi, ni dans ta dépendance* ». XXXIII. 20.

« Accoutume-toi à contempler les trans-
» formations des êtres les uns dans les
» autres; fais-y une continuelle attention.
» Exerce-toi dans cette partie, rien ne rend
» l'ame plus grande, elle se détache par-là
» du corps. *Celui qui pense que bientôt il*
» *faudra tout quitter, se soumet aux lois de*

» *la justice pour tout ce qu'il faut faire et aux* » *lois de la nature universelle pour tout ce qui* » *arrive. Il ne fait pas la plus légère attention* » *à tout ce que les autres disent, pensent ou* » *font à son sujet, content de ces deux choses,* » *de faire avec justice ce qu'il doit faire dans* » *le moment et d'aimer ce qui dans le mo-* » *ment lui est distribué; libre de tout autre* » *soin, de tout autre affection, il ne veut* » *qu'aller droit selon la loi et suivre Dieu, qui*
XXXIII. 22. » *est le guide et le terme de sa route.* » Ses pensées les plus tristes tournent donc au profit de l'amour qu'il portera à ses semblables : elles tournent également au profit de sa vénération pour Dieu, qu'on n'honore point sans aimer davantage le genre humain.

« *Dieu ne regarde que les esprits,* » prononce-t-il ; « il ne fait point attention à ces » vases matériels, à ces écorces, à ces or- » dures qui les enveloppent, *car l'intelli-* » *gence divine ne touche qu'aux émanations* » *dérivées de sa propre substance.* Accou- » tume-toi à faire de même, tu te débar- » rasseras d'une foule d'inquiétudes qui » t'assiègent; *car celui qui ne voit autour de* » *son ame qu'une misérable enveloppe de* » *chair, daignera-t-il s'occuper de rien qui*

» *soit retréci, de la gloire même et de tous les*
» *entours du même genre* ». xxxiii. 14.

Le voilà donc séparé en esprit de tout ce qui fait le sujet de l'attachement exagéré et délirant des hommes, et surtout des rois. On a assisté aux combats intérieurs que s'est livrés ce soldat de la vertu : il en sort sans blessures et vainqueur, grand par sa victoire, plus grand encore par sa modestie et sa piété. A présent que, de sa volonté propre et spontanée, il a effectué son affranchissement, il peut attendre avec tranquillité que la mort rompant doucement son dernier lien, vienne détacher sa vie de la tige du monde, comme la main du cultivateur détache de l'arbre un fruit mûr.

Qu'est-ce qui rend l'homme vraiment mûr pour la mort et la vie nouvelle qui la suit ? c'est la vertu. Celui-là est prêt à bien mourir qui s'est pleinement et librement détaché de toutes choses.... Le suicide semble pourtant, à la vérité, être aussi en cet état de détachement. Mais qu'on prenne garde que, si l'on restituoit à celui-là comme par magie l'objet quelconque dont la privation le dégoûte de tout autre possession, ce frénétique rendu à sa jouissance chérie, se replongeroit dans la vie avec même délire

qu'il va se plonger dans la mort. Ainsi le détachement absolu est le propre exclusif de l'homme vertueux. Marc-Aurèle est cet homme vertueux; qu'on le reconnoisse, qu'on l'avoue en le mesurant lui-même sur l'étalon qu'il a dressé des qualités qui caractérisent l'homme de bien. Je vais rejoindre les pièces éparses du portrait qu'il a fait du vertueux, et l'on jugera si ces traits rapprochés et mis ensemble retracent pour nous l'image fidèle de ce prince. Ce qu'on a droit d'exiger de l'homme, c'est qu'il se fasse de bons principes, et qu'il soit conséquent à ses principes. Or, voyons en ce lieu si Marc-Aurèle s'est créé une juste idée du caractère de l'homme de bien par excellence, et s'il a composé sa conduite sur un aussi parfait modèle.

L'Homme vertueux. XLVIII.

« *Chez les Ephésiens, se dit-il, on avoit* » *établi pour loi de rappeler souvent au peuple* » *le souvenir de quelque ancien qui eût été*

XIX. 20. » *vertueux.* » Il va appliquer à son usage cette loi des Ephésiens: car il est habituel pour lui de se remettre en mémoire la conduite des hommes qui ont obtenu ce nom. C'est celle de Socratès qu'il se rappelle: il évoque ce sage pour savoir s'il a mérité sa réputation, et connoître par où il a été ver-

tueux : « D'où savons-nous, dit-il, si Té-
» laugès n'étoit pas supérieur à Socratès
» pour les qualités de l'ame? car ce n'est
» pas assez que Socratès soit mort avec
» plus de gloire, ni qu'il ait montré plus
» de finesse d'esprit dans ses disputes
» avec les sophistes, ni qu'il ait fait voir
» plus de fermeté en passant des nuits très-
» froides au bivouac, *ou plus de grandeur*
» *d'ame en refusant d'obéir aux trente tyrans*
» *qui lui avoient commandé d'aller enlever*
» *un riche habitant de Salamine;* ni qu'en-
» suite il se soit promené fièrement dans
» les rues (de quoi cependant on peut fort
» douter) mais il faut analyser le fond de
» l'ame de Socratès, *savoir si elle étoit assez*
» *forte pour faire consister son bonheur à*
» *être juste envers les hommes et religieuse*
» *envers les Dieux, sans se fâcher inutilement*
» *contre les méchans, ni flatter bassement l'i-*
» *gnorance,* sans regarder les accidens que
» l'ordre général du monde amène, comme
» des choses étranges ou impossibles à sup-
» porter, et sans se livrer aux sensations
» qu'une vile chair éprouve ». XXXII. 8.

Ainsi l'homme vertueux s'encourage au bien par le souvenir et l'exemple des hommes vertueux dont la mémoire surnage. Il dé-

daigne les sensations de la chair, il ne flatte ni ne méprise l'ignorance, ni ne s'irrite contre les méchans. Il fait consister son bonheur à être religieux envers Dieu, juste envers les hommes; « *car la justice, est une* » *vertu qui suppose toutes les autres* », a dit

VIII. 13. ailleurs Marc-Aurèle : « il rapporte ses fonc-
» tions d'homme au bien de l'humanité, il
» rapporte les accidens aux Dieux et à
» Dieu, il ne les regarde pas comme des
XXXII. 11. » choses étranges ou difficiles à supporter ».

« *Il entretient une sorte de commerce avec*
» *la divinité par quantité de bonnes actions*
V. 6. » *et de sacrifices* ».

« De l'obstacle qu'il rencontre il se fait un
» sujet d'exercice, *comme un brasier qui s'em-*
» *pare de tout ce qui y tombe. Une petite*
» *lampe en seroit éteinte; mais un feu ardent*
» *s'approprie sur le champ tout ce qu'on y*
» *jette, il le consume et ne s'en élève que plus*
XXXII. 3. » *haut* ».

« Il n'affectionne pas un ordre d'évène-
» mens plus qu'un autre, et, *s'il desire*
Ibid. » *quelque chose c'est sous condition* ».

« Franc et honnête, simple et sans art,
» il n'a que de bonnes intentions, il le
XX. 12. » porte en ses yeux, on le voit ».

» Dans son ame bien réglée, on ne trou-

» vera rien d'impur, point de corruption,
» point de venin caché, rien de bas, rien
» d'affecté, rien de décousu, ni de crimi-
» nel, ni qui exige le secret. *La mort ne le*
» *surprend pas avant que sa vie ait eté com-*
» *plète*, comme on le diroit d'une pièce de
» théâtre si un acteur quittoit avant d'a-
» voir fini son rôle ». XXXII. 1.

« *Il fait consister la perfection des mœurs*
» *à passer chaque jour comme si ce devoit*
» *être le dernier, sans lâcheté, sans trouble,*
» *sans dissimulation* ». XXXII. 9.

« *Il donne le premier rang d'estime à son*
» *âme, à ce génie divin qui l'éclaire, au sacré*
» *culte des vertus qui lui conviennent.* Il ne
» fait pas comme le héros de tragédie, il ne
» pousse pas de gémissemens sur son sort,
» il n'évite ni la solitude ni le grand monde,
» et passe sa vie sans rien ambitionner ni
» rien craindre; *aussi prêt à mourir dans le*
» *moment s'il le falloit, qu'il est prêt à remplir*
» *tout autre fonction décente et honnête*, il
» ne craint que d'omettre pendant le cours
» de son existence quelqu'une des fonctions
» propres à un être intelligent et sociable. » XVI. 2.

« *Il agrée et chérit tout ce qui lui arrive,*
» *comme étant ourdi, pour ainsi dire, avec la*
» *trame de ses jours; il est attentif à ne jamais*

» *faire d'injure au génie qui réside au fond de* » *son cœur, à se le conserver propice et favo-* » *rable en lui faisant modestement cortège,* » *comme à un dieu, sans jamais dire un mot* » *qui ne soit vrai, ni rien faire qui ne soit* » *juste*.... Que si tout le monde ne croit pas « qu'il passe vraiment sa vie en homme sim- » ple, modeste et sage, il ne s'en fâche con- » tre personne et *ne perd pas pour cela de vue* » *sa route, jusqu'à sa mort, où il doit arriver* » *pur, tranquille, disposé à faire le voyage* » *et acceptant librement l'ordre de sa desti-*
XXXII. 2. » *née*. » Voilà le portrait de l'homme vertueux, disons-le, voilà Marc-Aurèle peint par lui-même.

Les moindres productions de la nature, ses moindres opérations prises séparément, sont dignes d'attention, d'intérêt et d'estime sous le seul rapport de l'économie de leur arrangement, sans égard au principe de vie qui anime les uns, ou au mécanisme parfait sous les lois duquel s'accomplissent les autres. Ce qui est digne d'admiration, ce qui surpasse l'admiration, c'est cette sublime harmonie qui préside au jeu de tous les agens naturels, de tous les phénomènes, de tous les principes de mouvement et de vie, en un mot, de toutes

les parties qui composent la grande machine de l'univers. Il en est de même dans l'homme moral : chaque vertu, isolément considérée, plaît, intéresse et touche celui qui l'observe ; se rencontrent-elles toutes en un même sujet? sont-elles toutes liées et rivées les unes aux autres, comme les chaînons d'une même chaîne? l'esprit de suite vivifie-t-il leur union?... Alors et légitimement, on sera tenté d'admirer dans une telle vie l'harmonie qui préside au jeu simultané de ces belles et actives vertus presqu'avec même passion que l'on admire la grande et divine harmonie qui, entretenant l'équilibre universel, produit, modifie, reproduit ou conserve toutes choses, dans l'œuvre sublime de la création, dans le monde.

Cette harmonie ne se rencontre-t-elle pas dans toutes les actions de Marc-Aurèle? l'auguste esprit d'union ne les régit-t-il pas?... Pour le nier, il faudroit avoir oublié ce que retrace chaque page de ce livre. Une seule phrase suffira à montrer le petit nombre de mouvemens qu'il donna à ses affections, et toutes vertus naissent des affections ou s'exercent par elles, à démontrer comment ces mouvemens peu

nombreux déterminèrent l'harmonie qui anima durant toute sa vie, et le rapport, et l'ensemble de ses procédés; comment ils produisirent entre ses procédés et ses vertus un accord en quelque sorte mélodieux... Cette seule phrase, la voici: *Il a honoré l'âme du monde, la sienne et celle des autres hommes*... Sa tâche est remplie; il est prêt, dans le sens qu'il donne à ce mot; la mort peut, quand elle voudra, lui faire appel.

Mais s'il ne tient plus à la vie, il ne servira plus les hommes; le sentiment de l'intérêt personnel ne nous abandonne jamais même dans le bien. Que telle soit la foiblesse des sages vulgaires, ce n'est pas toutefois celle du sage vraiment stoïcien; plus détaché du monde est-il, plus aussi devient-il actif. Nulles passions, point d'intérêts ne retardent par leur frottement le mouvement égal et régulier de celui qui, ne craignant pas la mort, préfère le bien-être public au sien propre; de celui qui n'attend pas la gloire après la vertu. Jugez-en par l'attitude que prend Marc-Aurèle à la tête de son armée.

AN 178. — Du sein du camp, il a prévu les desseins de la ligue du Nord comme s'il eût assisté à ses délibérations. Par son activité il prévient l'exécution du vaste plan d'offensive qu'elle

a péniblement préparé. Il est arrivé assez à temps pour opposer sa personne et une armée de plus à l'armée des Marcomani, des Quadi, des Hermunduri, et de tous les peuples qui en cette guerre comme dans les précédentes prennent place au centre de la ligne des opérations.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

Les Sarmatæ et les Daci ayant engagé les combats au confluent de la Save, les Catti les Cauci, les Suævi, et les Alemanni attaquoient les Romains dans la Norique et la Vindélicie, les peuples Germains du centre alloient se précipiter au sein de l'empire en pénétrant par Vienne et la Pannonie. Pertinax commande les opérations de la gauche de l'armée romaine, les Quintiles celles de la droite; Marc-Aurèle, placé au centre, dirige tout. Il a donné le généralat de sa propre armée à Tarruntius Paternus, autrefois son secrétaire. De cette place obscure il l'a élevé au plus haut rang militaire comme pour témoigner qu'indifférent sur la naissance, le rang, le point d'où l'on part, il emploie sa sagacité à démêler le mérite, et sa sagesse à le mettre en activité.

Dio, l. 71, p. 814.

AN 179.

Une guerre violente s'engagea, il n'en reste que de foibles détails. La gloire de Marc-Aurèle n'avoit pas besoin du relief de

ce surcroît de victoires. Il continue de se montrer ce qu'il fut toute sa vie, propre à toutes choses. Sa capacité surpasse, comme de coutume, la hauteur de toutes entreprises; adroit à éviter les inconvéniens inséparables des grandes tentatives, l'exécution ne le trouve pas moins vigoureux que les préparatifs et leurs soins infinis, la combinaison des moyens et leur jeu ne le trouvent prévoyant et prudent. Sa patience sait attendre que vienne successivement à maturité chaque dessein. En résultat, l'ennemi est menacé partout, lui qui menaçoit. L'expérience de Marc-Aurèle pénètre les projets les mieux concertés des Barbares; sa dextérité s'en joue, sa conduite sûre les fait aboutir où elle veut. L'armée disciplinée et pleine d'ardeur et de confiance soutient en toutes occasions sa réputation et l'ascendant du nom romain.

Jamais le Nord ne fit tant et de plus violens efforts. Ce grand et vaste corps se débat indestructible avec un courage féroce, comme l'hydre aux cent têtes. Après nombre de combats, de hardis passages du Danube que mentionne l'histoire sans les circonstancier, les Sarmatæ étant perpétuellement repoussés à la droite, et les Alemanni tou-

jours contenus à la gauche; Paternus sous les yeux et l'influence de Marc-Aurèle remporte une pleine et décisive victoire. Elle est disputée pendant tout un jour avec une opiniâtreté digne du courage des Germains, digne de l'estime des Romains. Les Barbares, échappés en petit nombre à la destruction, se précipitent dans leurs forêts, et les légions par mille avantages successifs achèvent la défaite totale des hordes ennemies. Ces mêmes légions proclament Marc-Aurèle *Imperator* pour la dixième fois, en l'honneur de cette dixième grande victoire, l'une des plus éclatantes de toutes celles qui furent remportées sous ce règne. Dio, l. 71, p. 814.
Mais comme si Marcus-Antoninus, du moment qu'il a sauvé l'empire dont les temps sont ajournés, eût consommé sa tâche, la mort le marque pour sa proie.

Il ne reste plus à l'Empereur qu'à faire fructifier la victoire, qu'à étouffer pour jamais les germes de guerre et de désastres publics que couve le Nord. L'empire entier jouit de la sécurité et du bonheur; tout prospère comme au sein de la paix, alors que subitement se déclare dans le camp une épidémie funeste : elle frappe sans pitié comme sans relâche la foule des soldats. Les géné- AN 180. — Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

raux savent d'ordinaire se mettre à couvert de telles atteintes ; mais Marc-Aurèle, qui croit devoir toutes les sortes de secours à toutes les classes d'hommes, ainsi que l'exemple de tous les genres de courage, Marc-Aurèle est frappé lui-même du trait meurtrier de cette épidémie, à l'heure qu'il lui dispute ses victimes. C'est en héros de l'humanité que devoit tomber ce Roi qui, durant toute sa vie, a presque outré l'héroïsme en ce qui regarde l'amour de l'humanité.

A la première atteinte du mal il se sent dévoué. Ses pensées partagées, jusque-là, entre le soin de bien conduire sa vie et celui de se préparer à sa fin, se tournent presque uniquement vers la mort, qu'il veut se rendre facile, qu'il veut si l'on ose le dire assainir pour son ame.

En ce camp sur lequel plane la souffrance aiguë, où le trépas, changeant de masque, se montre plus redoutable sans plaies, sans effusion de sang, dans le silence de la nuit, dans le calme triste du jour, qu'au travers de la violence des charges, du bruit des coups qui se détachent, se croisent, se parent ou pénètrent les armures, et du fracas des cris forcenés de la fureur, de la douleur et de la rage ; sous cette tente impériale en-

tourée d'enseignes, d'étendards, d'aigles du Capitole fichés en terre et immobiles, entre lesquels quelques gardes marchent silencieusement le front sillonné de troubles ; en ce lit de douleur, un Empereur malade médite avec tranquillité sur le coup par lequel il va cesser d'être homme. A cette heure il est dans la dépendance de tous, il est mourant : le dernier des esclaves en bonne santé, est plus puissant que ce maître du monde qu'a déserté la force et de qui s'échappe la vitalité. Quelle situation, si cet Empereur n'est défendu contre les autres par le témoignage subsistant du bien qu'il leur a fait, contre lui-même par le bien vivre passé qui est la meilleure caution du bien mourir!... celui-là est sous la caution des vertus qui furent les plus fécondes en bonnes actions, et cependant le voilà qui se dit :

« Quel homme est assez fortuné pour » n'avoir pas en mourant quelqu'un près » de lui qui soit bien-aise de l'évènement. » Que ce soit un homme vertueux et sage ; » ne se trouvera-t-il pas quelqu'un qui le » voyant à sa dernière heure dira : je respi- » rerai enfin délivré de ce pédant? il est » vrai qu'il ne faisoit de mal à aucun de » nous, mais nous avons bien senti qu'au

» fond du cœur il nous condamnoit. Voilà » pour l'homme de bien... quant à nous, » souverains, combien de sortes d'intérêt » font dire à plusieurs, *qu'il s'en aille!* cette » pensée donc doit te faire quitter la vie » plus volontiers, car tu pourras te dire : » je quitte une vie où ceux qui passoient » la leur avec moi, *pour qui j'ai tant tra-* » *vaillé, tant fait de vœux, tant pris de sou-* » *cis* sont les mêmes qui veulent ma mort, » dont peut-être ils espérent tirer quelque » avantage. Pourquoi rester ici plus long- » temps! »... la douleur du vertueux est plus touchante que celle du fort. Cet accent nous pénètreroit l'ame d'affliction, si Marc-Aurèle, regrettant l'inadvertance de sa plainte, ne reprenoit généreusement tout de suite : « cependant ne t'en va pas pour cela moins » bien disposé à leur égard, continue d'a- » voir pour eux de l'affection, de l'amitié, » de l'indulgence : ne les quitte pas non » plus comme si l'on t'arrachoit du mi- » lieu d'eux. *Il faut que tu t'en sépares* » *avec la même aisance que l'ame de ceux* » *qui savent bien mourir se sépare de leurs* » *corps*, car enfin c'est la nature qui te lie » et t'unit avec eux, c'est elle qui t'en dé- » tache. Je prends congé il est vrai de mes

» amis, mais sans déchirement de cœur,
» sans violence, car c'est une chose con-
» forme à la nature. » Ah! c'est bien à cet xxxiv. 50.
honnête roi qu'il appartient de quitter la vie sans déchirement de cœur, sans violence, en cédant mollement à la main de la nature qui détache l'ame du corps, en prenant congé des hommes comme d'une société d'amis qu'il a tendrement chéris et efficacement servis.

Ainsi donc, quoi qu'il en puisse dire, le témoignage du bien qu'il a fait aux hommes le défend suffisamment contre les autres. Il sent à présent que voilà venu le moment de se prémunir fortement contre lui-même, contre la foiblesse qui lui feroit perdre son à-plomb à la vue de la mort. Certainement c'est une grande erreur des esprits foibles que de tuer leur vie toute entière en la rendant inerte, par la crainte de faillir, pour se tenir plus prêts et mieux disposés à la mort: la meilleure préparation à une bonne mort n'est-elle pas en effet une vie pleine d'actions et de bonnes actions? c'est une grande erreur aussi des esprits forts que de s'étourdir sans cesse sur la pensée de leur fin, au risque certain de se trouver ébranlés du désespoir, quand, amenés en présence de cette redou-

table mort, elle leur apparoîtra comme un géant en position sur l'abîme, ayant pardevant lui la douleur, derrière le néant. . . . . . Que Marc-Aurèle est loin d'avoir donné dans l'un ou l'autre de ces écarts de raison! Accordant avec une juste mesure aux pensées de la mort la méditation qu'il leur faut donner, il a traversé la vie comme fait le voyageur qui, sans perdre de vue la dernière station de sa route, marche s'intéressant à tout ce qu'il rencontre, et aidant ceux avec qui il chemine de conserve, à soutenir allégrement la traversée. Vers la fin du voyage ses réflexions se fixent plus sérieusement qu'auparavant sur la pause qu'il va faire, pause faut-il dire, car il voit au-delà une reprise de traversée plus longue sans doute, mais qui s'effectuera sans fatigue et sans trouble. Cette pause a pourtant je ne sais quoi de sombre qui met comme en suspens et en crainte nos esprits, plus nous cherchons à en pénétrer l'obscurité. En approchant, indécis et presque stupides, nous tenons l'œil tendu devant la place où nous l'effectuerons, de même sorte qu'en use un homme égaré dans une nuit noire, qui, là, immobile, fait de prodigieux efforts pour percer quelque peu en avant du lieu qu'il occupe

les ténèbres épaisses et palpables dont il est comme envahi. Vains efforts du regard; durée sans terme de l'inertie, nous resterions tous comme lui immobiles, fixes et stupéfiés sans la nécessité qui, nous trouvant sur son passage, nous emporte dans la foule qu'elle pousse devant elle ou qu'elle entraîne derrière.

La nécessité de la mort est le sujet des premières réflexions de Marc-Aurèle. Homme éminent par le rang, le savoir et la sagesse, il se représente que la mort n'épargne ni empereurs, ni doctes, ni sages.

« Cour d'Augustus, dit-il, sa femme, sa *Sur la Mort.*
» fille, ses petits enfans, ses beaux fils, sa XLIX.
» sœur, Agrippa, ses parens, les officiers
» de sa maison, Arius, Mécénas, ses mé-
» decins, ses sacrificateurs; tout est mort.
» Vois encore ailleurs, non la mort d'un
» seul homme, mais par exemple celle de
» la race entière de Pompéius. Aussi trouve-
» t-on gravé sur des tombeaux, *ci-gît le der-*
» *nier de sa race.* Songe combien les ancê-
» tres de celui-là s'étoient donnés de soins
» pour lui laisser un héritier de leur nom.
» Quelqu'un sera nécessairement le dernier,
» par conséquent la famille entière mourra.» XXXIV. 2.

« Verus est mort avant ma fille Lucilla,

» et puis Lucilla ; Maximus avant Secunda ; » et puis Secunda ; Diotymos avant Epitunchanòs, et puis Epitunchanòs ; Faustina » ma tante avant Titus-Antoninus, et puis » Titus-Antoninus. Tout le reste a été de » même. Adrianus avant Celer, et ensuite Celer ; quant à ces gens d'un esprit si délié, » si prévoyant dans l'avenir ou si fastueux, » où sont-ils ? par exemple ces génies sublimes, Chorus, Démétrios le platonicien, » Eudaïmôn, ou leurs pareils s'il y en a, tout » cela n'a duré qu'un jour, tout est mort » depuis long-temps ; quelques-uns n'ont » pas laissé d'eux le moindre souvenir, *et* » *la mémoire des autres a dégénéré en fables,* » *ou a disparu des fables même.* Souviens-» toi donc de ceci : *il faudra ou que ce petit* » *composé de ton être soit dissipé, ou que le* » *foible principe de ta vie s'éteigne, ou qu'il*
XXXIV. 26. » *soit déplacé et employé quelque autre part.* » Hippocratès, après avoir traité bien des maladies, est tombé malade, et est mort ; les devins, après avoir annoncé bien des morts, » ont été enlevés à leur tour par les Parques. » Alexandros, et Pompéius, et Caïus César, » après avoir si souvent détruit de fond en » comble des villes entières, après avoir fait » périr dans les combats, tant de milliers

» d'hommes de cheval et de pied, sont
» enfin sortis eux-mêmes de la vie. Era-
» cléïtos, après avoir dit en physicien, tant
» de belles choses sur l'embrasement du
» monde, est mort le corps plein d'eau, et
» couvert de fiente de vache. *La vermine*
» *fit mourir Démocritos*, *et une autre sorte*
» *de vermine tua Socratès*. N'oublie pas com- XXXIV. 22.
» bien il est mort de philosophes qui avoient
» débité avec confiance une foule de systê-
» mes sur la mort et l'immortalité ; *combien*
» *de tyrans qui, avec une horrible férocité*
» *avoient abusé de leur pouvoir, sur la vie de*
» *leurs sujets, comme si eux-mêmes eussent*
» *été invulnérables;* combien il est mort pour
» ainsi dire de villes entières. Elikè (Helice),
» Pompéii, Herculanum, et une infinité
» d'autres! Passe encore successivement à
» ceux que tu as connus ; tel qui avoit en-
» terré celui-ci, l'a été par celui-là, et le
» tout en fort peu de temps. Ah! il ne faut
» jamais perdre de vue que toutes choses
» humaines sont passagères, et sans con-
» sistance ; *hier l'homme étoit un simple*
» *germe*, *demain ce sera une momie ou*
» *de la cendre*. Il faut donc passer cet ins-
» tant de vie, conformément à notre na-
» ture, *et nous soumettre à notre dissolution*

» du monde sont ainsi faites, il n'évitera
» pas le ridicule de la contradiction qu'il y
» a de convenir que les parties du monde
» ont été faites pour changer de forme, et
» d'être étonné, fâché de ces mêmes chan-
» gemens comme d'un désordre, surtout
» lorsqu'il voit chaque individu se résoudre
» dans les principes dont il avoit été formé;
» car la corruption vient ou de la disper-
» sion des élémens du corps, ou de la con-
» version de ce qu'il a de solide en terre
» et de ce qu'il a de spiritueux en air, l'un
» et l'autre rentrant dans la pépinière de
» tous les êtres de l'univers pour être con-
» sumés un jour avec lui ou pour le renou-
» veler par de perpétuels changemens.... et
» n'imagine pas que ces parties solides et
» spiritueuses du corps y soient depuis sa
» conception, car tout cela n'y est que
» d'hier ou d'avant hier par les alimens ou
» par la respiration. C'est donc ceci qui
» change et non ce que la mère a mis au
» monde.... et si tu supposes que ceci fasse
» une principale partie de l'homme, c'est
» une supposition qui, à mon avis, ne détruit
xxxiv. 9. » pas ce qui est, et ce que j'ai voulu dire. »

Voici maintenant à quoi sert la mort en ce monde : elle sert à son rajeunissement,

à son renouvellement. « *Un individu se hâte*
» *d'être, un autre de n'être plus et de tout ce*
» *qui est né, quelque portion s'est déjà éteinte.*
» Ces écoulemens, ces altérations renou-
» vellent continuellement le monde, comme
» la suite continuelle du temps le rend et
» le rendra éternellement nouveau. Mais
» au milieu de ce courant, où il n'y a rien
» de stable, quelqu'un pourroit-il faire cas
» de choses si passagères ? ce seroit se
» prendre d'affection pour un oiseau qui
» vole et qu'on perd de vue dans un mo-
» ment. Notre vie n'a rien de plus solide
» que le cours des esprits qui s'exhalent du
» sang et que la faculté de respirer l'air.
» Vois ce que c'est que d'attirer l'air une
» fois et puis le rendre, comme nous fai-
» sons continuellement ; c'est la même
» chose de rendre à la fois à la source de
» qui tu la tiens cette respiration que tu as
» reçue en naissant hier ou avanthier... *Périr* xxxiv. 36.
» *n'est autre chose que changer ; changer est*
» *ce qui plaît beaucoup à la nature univer-*
» *selle qui fait si bien toutes choses.* De tout
» temps elle en a usé ainsi, à l'infini elle fera
» des choses nouvelles. Quoi donc, di-
» ras-tu que tout est, et sera toujours mal,
» que Dieu n'a pas eu assez de puissance

» pour corriger ce désordre, ou que le monde
» a été condamné à être perpétuellement
xxxiv. 45. » misérable.... *on redoute son changement,*
» *mais sans le changement, qu'est-ce qui se*
» *feroit dans le monde?* y a-t-il rien de plus
» familier, de plus ordinaire à la nature de
» l'univers? toi-même pourrois-tu prendre
» le bain, si le bain ne changeoit, pourrois-
» tu te nourir si les alimens ne changeoient?
» pourroit-il en général se rien faire d'utile
» sans le changement : ne vois-tu pas que
» le changement qui t'attend est de même
» nature que les autres dont la nature de
xxxiv. 37. » l'univers ne peut se passer... Du raisin
» verd, du raisin mûr, du raisin sec, tout
» cela n'est que changement non de l'être
» au néant, mais d'une manière d'être à
xxxiv. 48. » une autre ».

« Le temps est comme un fleuve qui en-
» traîne rapidement tout ce qui nuit. *Aus-*
» *sitôt qu'une chose a paru, elle est emportée;*
» *une autre roule ensuite, mais pour ne faire*
xxxiv. 34. » *que passer...* »

« *Point de mal aux êtres qui changent,*
» comme aussi aucun bien pour ce qui les
xxxiv. 43. » remplace... *Celui qui craint la mort, craint*
» *ou d'être privé de tout sentiment, ou d'en*
» *avoir d'une autre sorte; au premier cas il*

» *n'a point de mal, et au second il sera au-* » *trement animé, il ne cessera pas de vivre...* ». xxxiv. 6.
C'est pousser le raisonnement à son dernier terme ; l'homme qui a élevé jusque-là sa raison, vivra vertueux, et comme il regardera la mort sans émotion, il la recevra sans trouble.

« La nature, reprend Marc-Aurèle, *n'a* » *pas moins dirigé la fin que le commence-* » *ment et la route de chacun de nous.* Celui » qui joue à la paume, fait de même en la » poussant. Mais est-ce un bien pour la » balle d'être poussée en haut, est-ce un » mal d'être portée en bas ou de tomber » par son poids? Est-ce un bien pour les » bulles qui se forment sur l'eau de se sou- » tenir, ou un mal de se rompre? dis-en » autant d'une lampe... *Cette même nature* xxxiv. 44.
» *se sert de toute la matière comme d'une* » *cire molle :* elle en fait maintenant le corps » d'un cheval; puis, mêlant avec tout le » reste la matière du cheval, elle en fait un » arbre, puis le corps d'un homme, puis » autre chose, et chacun de ces êtres sub- » siste peu. Mais il n'y a pas plus de mal » pour une armoire, d'être défaite, que » d'être montée... Ce n'est point un mal xxxiv. 38.
» pour une pierre qui a été jetée en haut de

13.

» tomber, ni un bien pour elle, de monter
xvii. 4. » encore... » (Sa situation est un accident
étranger à sa nature); « ce qui meurt ne
» va pas choir hors du monde ; mais il
» y reste pour y changer et par conséquent
» se résoudre en ses élémens qui sont ceux
» du monde et les tiens propres. Or, tous
» ces élémens se changent, et ils n'en mur-
xxxiv. 39. » murent pas.... »

La mort prise dans le sens de fin, s'étend à tout. Comme elle soumet à son action la matière et les corps, elle y soumet aussi les actes de l'intelligence et les opérations du jugement, choses vraiment immatérielles. Notre vie morale toute entière est de cette façon une série de morts successives; il dit ingénieusement : « une action, un » desir, une pensée meurent, pour ainsi » parler, lorsqu'elles finissent; il n'y a pas » de mal à tout cela... Songe maintenant à » l'enfance, à l'adolescence, à la jeunesse, » à l'âge avancé, *le passage de chacun de* » *ces états à celui qui le suit, suppose la* » *mort de celui qui a précédé!* y a-t-il là » quelque mal... Passe ensuite aux intervalles » de temps que tu as vécu sous ton aïeul, » ta mère, ton père; rappelle-toi ainsi plu- » sieurs autres différences et changemens

» de situation, et t'arrêtant à la fin de
» chacun, demande-toi : y á-t-il eu là quelque
» mal? il en sera donc de même de la fin,
» de la cessation, du changement de toute
» ta vie.... » XXXIV. 47.
« *Chaque action particulière qui finit en*
» *son temps, ne perd rien de sa valeur,*
» *parce qu'elle finit.* Celui qui l'a faite n'é-
» prouve aussi aucun mal à cause de cette
» fin; de même donc notre vie qui n'est
» qu'un composé d'actions, venant à finir
» en son temps, ne devient pas malheu-
» reuse, parce qu'elle finit, *et celui qui en*
» *son temps se trouve parvenu à la dernière*
» *de ses actions, n'est point maltraité. C'est*
» *toujours la nature qui distribue le temps*
» *convenable et le terme ;* quelquefois la
» nature particulière, comme quand on
» meurt de vieillesse, et en général la na-
» ture de l'univers, lequel par le change-
» ment continuel de ses parties est toujours
» jeune et vigoureux. *Ce qui est utile à l'uni-*
» *vers est toujours bien et toujours de saison :*
» ainsi la fin de la vie n'est point un vrai
» mal pour nous, puisqu'elle n'offre rien de
» honteux qui dépende de notre volonté,
» ni qui blesse les lois communes; *c'est même*
» *un bien, puisqu'elle est de saison pour l'u-*

» *nivers, qu'elle lui est utile et qu'elle est ame-*
» *née avec tout le reste.* Si tu penses de cette
» façon, *si tu te portes vers les mêmes objets*
» *que Dieu, si ta raison se porte à approuver*
» *tout ce qu'il fait, tu pourras te dire vrai-*
xxxiv. 46. » *ment porté par l'esprit de Dieu.* »

Ce n'est pas assez de montrer que Marc-Aurèle considéroit la mort en philosophe : à qui cela profite-t-il? combien y a-t-il de vrais philosophes, et qui sont-ils? A présent qu'on ne se refuse point à discréditer l'émulation d'honnêteté, comme une rivalité puérile, il suffit que la culture plus soignée de la raison et de la vertu signale seule les philosophes, pour que nombre de gens se hâtent d'alléguer que ce travail et ce titre sont au-dessus de leur force et de leur ambition. Plus de contrainte alors pour eux, plus de nécessité de faire effort ou d'intelligence, ou de probité; ils se mettent à l'aise sur leur foiblesse:...mais dans leur foiblesse toutefois ils ne nieront point qu'ils soient hommes, et comme tels obligés de penser et d'agir conformément à la raison commune à ceux de leur espèce. Que ceux-là trouvent ici leur leçon toute faite, Marc-Aurèle va leur apprendre à regarder la mort en homme.

« Pensez-vous, » dit-il, en s'appropriant une pensée de *Platon*, à qui il en fait honneur, « pensez-vous qu'un homme né avec » un *esprit mâle et assez fort pour contem-* » *pler à la fois l'immensité des temps et l'en-* » *semble des êtres*, regarde la vie humaine » comme un bien considérable? cela ne » se peut. Ainsi un tel homme ne croira » pas que la mort soit un mal? non sans » doute. » Laissez donc les voluptueux et xxxiv. 42.
les lâches penser à leur façon, que leur en revient-il? « *ils mangent, ils boivent, ils ont* » *recours à la magie pour se détourner du* » *courant qui les mène à la mort; mais Dieu* » *leur envoie-t-il vent arrière, il faut céder,* » *leur peine ne mérite pas nos larmes.* » Il v. 9.
s'en trouve pourtant plusieurs parmi ces voluptueux qui ont dédaigné la mort : raison de plus pour toi de la dédaigner. « *Rien* » *n'est plus propre à te la faire mépriser que* » *de songer que ceux mêmes qui ont regardé* » *la volupté comme un bien, et la douleur* » *comme un mal, l'ont cependant méprisée.* » xxxiv. 28.

Il s'écarte un moment pour chercher des argumens propres à l'affermir davantage encore. « Un moyen trivial, mais fort bon de » mépriser la mort, c'est de songer aux vieil- » lards qui ont le plus tenu à la vie. Ont-ils

» quelque avantage sur ceux qui meurent
» jeunes ? on doit trouver quelque part les
» tombeaux de Cadicianus, de Fabius, de
» Julianus, de Lepidus et de leurs pareils,
» qui, après en avoir enterré tant d'autres,
» l'ont été à leur tour. *Toute vie est courte*
» *et encore dans quelles misères, dans quelle*
» *société, dans quel corps nous faut-il la pas-*
» *ser ?* ce n'est donc pas grand'chose. *Re-*
» *garde derrière toi l'immensité du temps, et*
» *devant toi un autre infini. Dans cet abîme*
» *quelle est la différence de trois jours à trois*
XXXIV. 14. » *siècles ?* »

Il en revient à mépriser la vie en méprisant la mort ; mais comme dans la fluctuation d'esprit où il se trouve, l'expression semble quelquefois infidèle à la pensée, regardez comment il redresse et la pensée et l'expression, en prononçant : « *ne méprise*
» *point la mort, envisage-la favorablement*
» *comme un des ouvrages qui plaisent à la*
» *nature,* car être dissous est la même chose
» que passer de l'enfance à la jeunesse et
» puis vieillir, que croître et se trouver
» homme fait, prendre des dents, de la
» barbe et puis des cheveux blancs, que
» donner la vie à des enfans, les porter,
» puis en accoucher, et ainsi des autres opé-

» rations naturelles, qui conviennent à
» chaque âge. *Il est donc d'un homme sage*
» *de n'être ni léger, ni emporté, ni fier et dé-*
» *daigneux sur la mort, mais de l'attendre*
» *comme une des fonctions de la nature.* At-
» tends donc le moment où ton ame éclôra
» de son enveloppe, comme tu attends
» que l'enfant dont la femme est enceinte
» vienne au monde.... Si tu veux encore un
» réconfort trivial, *mais propre à donner*
» *même du goût pour la mort*, jette les yeux
» sur les objets dont elle te délivrera; re-
» garde de quel bourbier elle te fera sortir.
» *Il ne faut point s'irriter contre les méchans,*
» *il faut même en prendre soin et les suppor-*
» *ter avec douceur.* Souviens-toi cependant
» que tu n'auras point à quitter des hommes
» imbus des mêmes principes que toi; car
» ce seroit la seule chose qui pût te faire
» reculer sur la mort et t'attacher à la vie,
» si tu pouvois espérer de ne vivre qu'avec
» des hommes fidèles à suivre des maximes
» semblables aux tiennes. Mais tu sais com-
» bien la discordance de mœurs te rend fâ-
» cheuse la nécessité de passer ta vie avec
» eux, jusqu'à te faire dire: *ô mort! hâte-toi*
» *de venir, de peur qu'à la fin je ne m'oublie*
» *aussi moi-même* ». XXXIV. 50.

Cette crainte de s'oublier lui-même, le rend sans doute respectable; mais justifie-t-elle assez ses plaintes?... ne nous méprenons pas, il ne se plaint que par un adroit détour au moyen duquel il veut séduire sa raison, transformer en plaisir ce qui est pour le vulgaire un sujet d'effroi, et comme il le dit: « Prendre du goût pour la mort. » C'est dans cette vue qu'il grossit à l'heure suprême les inconvéniens de la vie qu'il a bien su braver pendant tout son cours. Qui pourroit le blâmer de chercher à cet instant décisif un surcroît de raisons d'aimer et de bénir la providence qui lui ménage après la fatigue le repos, et quel repos! « *La mort*, s'écrie-t-il,
» *met heureusement fin à l'agitation que les*
» *sens communiquent à l'âme, aux violentes*
» *secousses des passions, à la mobilité, aux*
» *écarts de la pensée, à la servitude que la*
XXXIV. 32. » *chair nous impose... Oh! que toutes choses*
» *sont bien vite englouties, les corps par la*
» *terre, leur mémoire par le tems!* Qu'est-ce
» que tous les objets sensibles, particulière-
» ment ceux qui nous amorcent par l'idée
» du plaisir, ou qui nous épouvantent par
» l'idée de la douleur, ou ceux qu'on admire
» tant. Que tout cela est frivole, mépri-
» sable, bas, corruptible, cadavéreux! Ap-

» proche-toi en esprit de ceux même dont
» les opinions et les suffrages dispensent la
» gloire, songe ce que c'est que la mort; si
» tu parviens à bien connoître un seul objet,
» si tu en sépares par la pensée tout ce que
» l'imagination y ajoute, *tu ne la verras que*
» *comme un ouvrage de la nature; or il faut*
» *être enfant pour avoir peur d'un effet naturel;*
» et ce n'est pas seulement une opération
» de la nature, mais une opération qui lui
» est utile.... » XXXIV. 3.

Cette vie toute pleine de trouble et qui rend si nécessaire un plein repos, excite peut-être quelque intérêt de curiosité analogue à celui qu'on porte à un spectacle. En ce cas pourquoi ne pas desirer de jouir long-temps de cet intérêt? Marc-Aurèle répond: « *Il est égal d'a-*
» *voir connu ce monde trois années ou cent...* XXXIV. 15.
» *celui qui voit maintenant le monde a tout vu,*
» *il voit toute l'éternité passée et à venir, car*
» *tout est et sera de même nature et de même*
» *apparence.* Lorsqu'au théâtre et en d'au- XXXIV. 16.
» tres jeux on ne te fait voir qu'une répéti-
» tion uniforme des mêmes objets, tu t'en-
» nuies : il devroit t'en arriver autant toute
» la vie, car dans ce monde tu ne vois en
» haut et en bas que les mêmes effets, un
» jeu de causes toujours les mêmes. Ah! ceci

XXXIV. 17. » ne finira-t-il point ! *Celui qui ne reconnoît*
» *pour bon que ce qui se fait aux temps mar-*
» *qués, celui qui pense qu'il est égal d'avoir*
» *eu ou non assez de tems pour faire beaucoup*
» *d'actes de raison, et qu'il n'y a point de dif-*
» *férence à voir ce monde plus ou moins*
» *d'années, celui-là, dis-je, n'envisage pas la*
XXXIV. 20. » *mort comme un objet terrible.* Dusses-tu
» vivre trois mille ans et trente mille ans,
» n'oublie jamais que *personne ne peut per-*
» *dre que la vie qu'il a, ni jouir d'une autre*
» *sorte de vie que de celle qui s'évanouit sans*
» *cesse.* La plus longue et la plus courte vie
» reviennent au même, *quoiqu'il n'en soit*
» *pas ainsi du passé. Il est visible qu'il n'y a*
» *jamais que l'instant présent qui nous échap-*
» *pe : on ne peut perdre ni le passé ni l'ave-*
» *nir, comment pourroit-on être privé de ce*
XXXIV. 31. » *qu'on n'a pas.* Rappelle-toi ces deux vérités:
» l'une, que le spectacle de l'univers a de
» tout tems été le même ; tout ne fait que
» rouler en cercle, il n'y a rien d'intéres-
» sant à voir les mêmes objets pendant un
» siècle ou pendant deux, ou même à l'in-
» fini ; l'autre, que celui qui meurt fort jeune,
» ne perd pas plus que celui qui a vécu fort
» longtemps, car l'un et l'autre ne perdent,
» comme j'ai dit, que l'instant présent, puis-

» qu'on ne sauroit perdre ce qu'on n'a pas... xxxiv. 31.
» homme tu as été citoyen de la grande » ville du monde, que t'importe de ne l'a» voir été que cinq ans. *Personne ne peut* » *se plaindre qu'il y ait de l'inégalité dans ce* » *qui se fait selon les lois du monde.* Qu'y-a-t-il » donc de fâcheux, si tu es renvoyé de la » ville, non par un tyran, ni par un juge » inique, mais par la nature même qui » t'y avoit admis. C'est comme si un au» teur étoit congédié du théâtre par l'en» trepreneur même qui l'y avoit employé. » Eh! je n'ai pas joué les cinq actes, je » n'en ai joué que trois; tu dis bien : mais » dans la vie, trois actes font une pièce » complète ; car elle est toujours terminée » à propos par celui qui, l'ayant composée, » ordonne maintenant l'interruption. En » tout cela tu n'as été l'auteur ni la cause » de rien ; *va-t'en donc paisiblement*, car » *celui qui te congédie est plein de bonté...* ». xxxiv. 21.

« Si quelque Dieu venoit t'annoncer, » se demande-t-il d'un ton d'autorité, « que tu » dois mourir demain ou au plus tard après » demain, tu ne te soucierois pas beaucoup » que ce fût après demain plutôt que de» main, *à moins que tu ne fusses le plus lâche* » *des hommes,* car quel seroit ce délai ! *pense*

» *de même qu'il t'importe peu de mourir de-*
xxxix. 13. » *main ou après plusieurs années* ».

Mais cette vie considérée comme spectacle t'intéresse-t-elle à un si haut degré, il ne tient qu'à toi d'en jouir : « veux-tu recom-
» mencer ta vie, *revois toutes les choses que*
xxxiv. 33. » *tu as vues : c'est revivre :* l'ame en effet con-
» çoit que nos neveux ne verront rien de
» nouveau, comme ceux qui nous ont pré-
» cédés n'ont rien vu de mieux que ce que
» nous voyons, et qu'ainsi un homme qui a
» vécu quarante ans, pour peu qu'il ait d'en-
» tendement, a vu en quelque manière tout
» ce qui a été avant lui et qui sera après,
vii. 6. » puisque tous les siècles se ressemblent.
» Reviens sur le passé : que de révolutions
» d'empires ! tu peux aussi voir l'avenir, le
» spectacle sera le même, tout ira du même
» pas et sur le même ton que ce qui se passe
» aujourd'hui. Il est donc égal d'être durant
» quarante ans le spectateur de la vie hu-
» maine, ou de l'être pendant dix mille,
xxxiv. 18. » car que verrois-tu de plus ? »

Si l'avenir, le passé, le présent se ressemblent, qui connoît l'un de ces termes, connoît les autres ; il ne te reste donc plus le moindre intérêt de curiosité ; mais peut-être sera-ce le mouvement, l'activité de la

vie qui exciteront ton attachement? « Passe » en revue le détail de toutes tes actions, » tu retrouveras ce mouvement, « *puis demande-* » *toi sur chacune d'elles, si la mort est terrible* » *parce qu'elle pourra te priver de faire telle* » *chose* ». XXXIV. 30.

Est-ce que tu desirerois d'exister pour le seul fait d'une existence machinale. « Qu'est- » ce qu'exister? *c'est sentir, vouloir, croître* » *pendant un temps, ne plus croître ensuite*, » *parler, penser*. Laquelle de ces facultés te » paroît-elle la plus excellente? si chacune » en particulier te semble peu de chose, *va* » *au dernier terme qui est d'obéir à la raison* » *et à Dieu. Mais il y a de la contradiction à* » *honorer l'un et l'autre et à ne pouvoir sup-* » *porter la privation du reste par la mort.* » XXXIV. 29. Que ce raisonnement rendroit surprenante l'inconséquence de qui méconnoîtroit l'autorité des principes qui le fondent!

« Te déplaît-il de peser tant de livres et » de n'en pas peser trois cents? Il en doit » être de même de ce que tu as à vivre tant » d'années et pas davantage. *Car comme tu* » *es content de la quantité de matière qui t'a* » *été accordée, tu dois l'être aussi de la durée...* XXXIV. 41. » Un homme vraiment homme, continue- » t-il, en citant Platon, n'aspire point à vi-

» vre tant d'années, il n'aime pas la vie, il
» s'en remet à Dieu; il dit comme les bonnes
» femmes : *on ne peut fuir sa destinée ;* il exa-
» mine simplement quel est le meilleur em-
XXXII. 6. » ploi à faire du temps qu'il doit vivre.... »
Marc-Aurèle a, pour son compte propre, bien employé la vie : que lui importe qu'elle dure!

La mort qu'il a envisagée sous tous les aspects qui lui sont propres, qu'il a considérée dans ses rapports directs avec lui-même, en sa qualité d'Empereur et de sage, de philosophe et d'homme, il veut la méditer encore en sceptique. « Ou tout est un amas
» confus d'atomes, qui, après s'être ac-
» crochés, se dispersent; ou bien tout a été
» uni et arrangé, ce qui suppose une pro-
» vidence. *Au premier cas pourquoi souhai-*
» *terois-je de rester plus long-temps au milieu*
» *d'un assemblage fait au hasard, au milieu*
» *d'un bourbier. Devrois-je avoir d'autre de-*
» *sir que de devenir terre à tous égards, et*
» *pourquoi me troublerois-je? Car, quoi que je*
» *fisse, la force de la dispersion parviendroit*
» *jusqu'à moi, au lieu que, s'il en est autre-*
» *ment, j'adore la main qui me gouverne, et*
» *je mets en elle tout mon repos et toute ma*
XXXIV. 53. » *confiance....* » Ah! quelle belle solution du

scepticisme. Penser ainsi c'est frapper droit à la vérité et trouver dans la vérité le repos. « *Sortir de la vie n'est point une chose fâ-* » *cheuse,* reprend-il, *s'il y a des dieux, car ils* » *ne te feront aucun mal. S'il n'y en a point* » *ou s'ils ne prennent aucun soin des choses* » *d'ici bas, qu'ai-je à faire de vivre dans un* » *monde sans providence et sans dieux....* » v. 4.
Mais qu'il est loin de croire habiter un monde ténébreux, un monde réprouvé de la bénignité divine, comme le seroit celui-là, puis qu'il s'écrie dans le plus candide élan de ferveur : « J'adore la main qui me » gouverne, et je mets en elle tout mon re- » pos et toute ma confiance. »

Comme il fait tourner le doute même au profit de sa vertu, il le fait aboutir au triomphe de sa foi en Dieu, de qui il se souvient que son âme est une noble et pure émanation.

« *Tu t'es embarqué, tu as navigué, tu es* » *arrivé. Sors du vaisseau. Si c'est pour une* » *autre vie, tout est plein de la divinité, tu y* » *trouveras des dieux. Si c'est pour être privé* » *de tout sentiment, tu cesseras d'être obsédé* » *par la douleur, par la volupté, et d'être as-* » *sujetti au vase qui te renferme, vase si fort* » *au-dessous de toi. Faut-il que ce qui doit*

» *servir commande : tu es esprit et génie, le*
XXXIV. 22. » *reste n'est que fange et que pourriture....»*
Voilà la substance de la morale de Marc-Aurèle, voilà ce qu'il a dit de plus sensé et de plus beau sur la mort comme sur la vie. Voilà comme le doute, loin d'énerver son âme, lui donne un ressort sublime. Jamais il n'a rien été proclamé de plus philosophique et de meilleur dans aucun des livres d'aucun des sages. Une telle pensée est faite pour toucher, pour subjuguer l'athée de bonne foi : elle le peut conduire à vivre comme un homme vertueux, en dépit de son illusion capitale, car après qu'il a reconnu ne pouvoir nier l'existence séparée de l'ame et du corps, il n'a plus de peine à céder à l'évidence de la supériorité de cette ame sur nos organes grossiers, de l'incommensurable différence qui sépare l'ame *génie* et le corps *faisceau de corruptions.* Pareil succès ne seroit-il pas le plus beau triomphe que pût obtenir la raison d'un sage.

Le cœur de Marc-Aurèle s'adoucit en cette pensée, et bientôt il sourit à la mort comme à une opération naturelle, facile et favorable, comme à un changement nécessaire à l'ordre du monde.

« Epictétos, dit-il, conseille à tout père
» qui baise son enfant de dire tout bas : tu
» mourras peut-être demain. Mais cela est
» de mauvais augure : *rien, dit-il, de ce qui*
» *indique une opération naturelle n'est de*
» *mauvais augure, car autrement il seroit de*
» *mauvais augure de parler de la moisson...»* XXXIII. 13.
» Et en effet, reprend Marc-Aurèle, la vie
» est moissonnée comme des épis dont les
» uns sont mûrs et les autres verds....» XXXIV. 24.

Son ame, s'élevant et s'adoucissant plus encore à la suite de ces deux réflexions, il en vient à peindre par une image pleine de suavité, et l'action de la mort, et la piété dont son cœur est pénétré. « Plusieurs grains d'en-
» cens ont été destinés à être brûlés sur le
» même autel; que l'un y tombe plutôt, l'au-
» tre plus tard, cette différence n'est rien...» XXXIV. 12.
Cet encens brûlé sur l'autel, ce parfum exhalé, qui, après avoir embaumé la terre, monte réjouir le ciel : cette adorable image, ô Marc-Aurèle, est l'emblême parfait de la noble vie que tu as consumée à assainir, à embellir la vie des autres hommes ; elle est l'emblême parfait de ta gloire qui toujours s'élevant ne doit s'arrêter qu'au pied du trône de Dieu. Cette image si pieuse, si riante, a été appliquée à annoncer au peuple

romain tes vertus ; à toi, la confiance qu'on avoit en elles, quand à l'époque de ton consulat premier, on frappa sur les médailles l'espérance des prospérités qu'elles préparoient au monde. Au revers de chacune de ces médailles, une divinité, *la Jeunesse* (1), posoit de sa main droite un grain d'encens après l'autre, sur le candelabre. C'étoit l'emblême des années pures et embaumées de ton adolescence innocente toute consacrée à remplir des devoirs que tu étois digne d'honorer, que tu accomplissois avec religion : car on avoit placé dans la main gauche de la jeunesse divinisée, la patère des libations du sacrifice.... on te louoit, on t'excitoit à persévérer dans le bien.... l'allégorie s'imposoit cette tâche utile et noble... honneur à sa mission.... La seule louange que tu puisses priser a donc ainsi décidé de la fixité de l'image qui lui avoit prêté son expression. Après qu'elle a encouragé ta jeunesse, elle vient encore entretenir ton courage et ta raison dans ta vieillesse... heureux

(1) Au revers d'une médaille dont la tête est celle de Marc-Aurèle à 19 ans, on lit pour inscription : *Juventus.* Dans la même année, il lui en fut consacré une autre, sous l'épigraphe *Honos.* Voyez sur ces deux médailles et leur explication, la table chronologique, année 140.—Voyez aussi *Eckel. Doctr. Numm.*, t. VII, p. 44, et *Oeco*, p. 194, 195.

empire de l'allégorie !... heureux effet de la louange bien méritée, bien donnée et bien sentie !

Quoique retenue encore en ses liens terrestres, son ame semble avoir déjà pris position aux régions de l'Empyrée où parviennent les émanations de l'encens. Parlant à cet instant suprême, sinon en intelligence céleste, du moins en prédestiné, il proclame de nouveau l'immortalité qui réside en nous et régit notre vie.

« *Ce qui est venu de la terre*, dit-il, ton-
» nant comme l'oracle du sanctuaire, *ce*
» *qui est venu de la terre, retourne à la terre;*
» *mais ce qui avoit une céleste origine, retour-*
» *ne dans le ciel*.... J'ai été composé de ma- xxxiv. 5.
» tière et de quelque chose qui agit en moi
» comme cause, et comme l'un ni l'autre
» n'ont été faits de rien, ni l'un ni l'autre
» ne seront anéantis.... J'ai subsisté comme xxxiv. 11.
» partie d'un tout; ce qui m'avoit produit
» m'absorbera, ou, pour mieux dire, je se-
» rai reçu par un changement dans le sein
» fécond du père de la nature.... Quel repos xxxiv. 4.
» l'âme de l'homme ne trouve-t-elle pas en
» Dieu.... (1) » xxxiv. 3.

Quel repos, l'âme d'Aurèle, redescendue

(1) Voyez l'*Appendice* XI.

de son sublime essor, ne trouve-t-elle pas aussi dès ce monde dans le retour qu'elle fait sur les actes qu'elle a accomplis. Il veut se les remettre en mémoire, et dit: « Rap-
» pelle-toi par quels évènemens tu as pas-
» sé, *et tout ce que tu as eu la force de sup-*
» *porter*, et que l'histoire de ta vie est com-
» plète, et que tu as consommé ton minis-
» tère, *et combien tu as vu d'actions hon-*
XXVII. 19. » *nêtes*....»

Doux souvenirs du bien qu'il a fait et du bien qu'il a vu, hasardez-vous en ce camp; glissez-vous sous les voiles de cette tente impériale, ne craignez point. Que votre essaim nombreux balancé sur ses ailes légères se plaise à multiplier et à varier autour de ce lit de mort les tableaux animés du passé consolant. Sous le *paludamentum* (1) d'un général, c'est un roi excellent, un sage accompli, un homme bienfaisant qui est prêt à rendre à l'esprit universel cette portion du souffle divin, cette vive flamme qui a brûlé et brillé en lui, hâtez-vous..... encore quelques jours et il n'appartiendra plus à cette terre si peu digne de lui et qu'il n'a point dédaignée; hâtez-vous..... la vraie place des bons sou-

(1) Manteau de guerre de l'Imperator et du général.

venirs est au chevet du juste mourant.

Ainsi donc Marc-Aurèle est sorti de sa lutte avec la pensée de la mort, en bénissant la main de Dieu, qui lui montroit la route et le terme, en souriant à sa vie passée.... Un nouveau sujet de trouble le reprend.... d'où lui peut-il venir à présent, sinon de son amour pour la patrie et pour ses peuples, auxquels il n'aura cessé de s'intéresser que quand il aura cessé de respirer.

Déjà depuis six jours la maladie alloit poussant la sappe sous cette vie plus ébranlée par les soins du gouvernement et par de rudes travaux, que par l'âge. L'instant approche où l'édifice va s'affaisser sur ses brèches. Marc-Aurèle le sent, et lui qui s'est plu à savourer la mort, songe uniquement à cette heure à bien employer le reste de vie qui lui demeure. Dans la vue de faire durer au-delà de son existence l'heureuse condition de ses sujets, il ne s'occupe plus que de son fils... Commodus n'a encore que dix-huit ans accomplis. Son vertueux père craint tout-à-la-fois sa jeunesse, les passions, et le pouvoir. Nul ne se méfioit plus que lui de la jeunesse des rois. Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

Il fait appeler ses parens, ses amis, et, ordonnant à son fils de se placer au milieu

d'eux, il se lève avec peine et effort sur sa dure couche et leur parle en ces termes :

« L'état où vous me voyez vous attendrit,
» je ne m'en étonne point ; la compassion
» est naturelle à l'homme, surtout quand
» ses yeux touchent le mal. J'attends de
» vous cependant quelque chose de plus
» que ces sentimens propres à la nature
» commune des humains. Vous devez da-
» vantage à ma tendresse. Si mon estime
» et ma prédilection ont été bien placées,
» c'est à l'heure présente de le montrer, à
» vous de le justifier. Voilà mon fils. Son
» éducation est votre ouvrage. A peine sort-
» il de l'enfance. La jeunesse est comme une
» mer en tempête. Dans l'effervescence des
» passions de cet âge, il faut à Commodus
» des pilotes qui le gouvernent sagement
» et l'empêchent de se briser contre son
» inexpérience comme contre un récif.
» Tenez-lui lieu de modérateurs, entou-
» rez-le de vos avis, de vos salutaires in-
» structions. Il va perdre un père, qu'il en
» retrouve un autre en chacun de vous. »...
Puis se tournant vers son fils « point de tré-
» sors intarissables quand le prince est vo-
» luptueux. La tyrannie engloutit tout ainsi
» qu'un gouffre sans fond. Point de garde,

» non plus, pour nombreuse et dévouée
» qu'elle soit, qui défende la vie des empe-
» reurs, si l'affection de leurs sujets se retire
» d'eux. Ceux-là seuls ont régné à l'abri des
» conjurations, et long-temps, qui ont plus
» pensé à se faire aimer qu'à se faire crain-
» dre. C'est la bonté qui attire et retient l'o-
» béissance. Les sujets qui se portent d'eux-
» mêmes à cette obéissance sont les seuls en
» qui l'on puisse se confier sans soupçons ni
» craintes. Ils sont citoyens; ils demeurent
» fidèles sans se faire esclaves; et quand ils
» refusent d'obéir, c'est à cause de la du-
» reté du commandement ou parce que le
» prince manie l'autorité avec violence et
» orgueil.... Veille, mon fils, veille, car il est
» difficile d'user avec modération d'une
» autorité qui n'a pas de bornes. Les cu-
» pidités s'agrandissent par la facilité de les
» satisfaire... Et vous, amis, reprend-il,
» voilà les conseils que je vous enjoins de
» donner à mon fils, répétez lui souvent
» ce qu'il vient d'entendre. Par-là vous don-
» nerez de solides fondemens à votre bon-
» heur propre, vous consoliderez celui du
» genre humain, et vous vous acquitterez
» envers moi si pleinement, que je vous
» devrai plus que vous n'avez jamais pu me Herodian., l. 1.
» devoir. »

Les gémissemens étouffés, les sanglots des assistans se font jour impétueusement à la fin de ces phrases solennelles d'un mourant qui se survit à lui-même pour compléter et prolonger l'œuvre du bonheur des hommes. Marc-Aurèle épuisé retombe sur sa couche. Il reprend peu de temps après quelque force; et, faisant entrer en sa présence certains chefs de l'armée et plusieurs soldats, il leur apprend que la nation des *Alemanni* s'est enfin soumise à Pertinax, qu'il ne reste plus à la confédération germanique ni bons soldats, ni vivres; et que telles sont les victoires de l'armée d'Illyrie que l'année ne se passera pas sans que la Scythie (la Sarmatie) ne reconnoisse l'autorité romaine. Ainsi la victoire couronnoit encore sa tête défaillante. Il recommande ensuite son fils à ces officiers et à ces soldats qui représentent l'armée.

Dio, l. 71, p. 815. Chr. Alex., p. 614. Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

Dio, l. 71, 72, p. 814, 817.

Il rappelle à présent Commodus seul; c'est pour lui ordonner de conduire la guerre jusqu'à son dernier terme, pour l'adjurer de ne point se montrer insensible aux intérêts de la république; ensuite il le congédie en hâte dans la crainte qu'il ne soit atteint de la contagion dont il va lui-même tomber victime.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

Ses amis revenus en foule et gémissant autour de son lit, il leur dit : Pourquoi me

» pleurez-vous ? ne saviez-vous pas qu'il me » falloit finir?... gardez vos larmes pour les » malheurs publics que cause cette épidé- » mie : pensez plutôt à vous en garantir, » elle peut tout-à-l'heure vous enlever » comme moi. » Ils insistent; alors quelques instans durant, il les entretient des diverses modifications de l'existence, puis il les éloigne et leur dit:... « adieu, je vous précède...» A qui recommandes-tu encore ton fils, s'écrient ces fidèles amis du seuil de la tente? « A vous, répond-il, et aux dieux, s'il en » est digne ». Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

C'est ainsi que jusqu'à son dernier soupir il veille à l'intérêt public, règle toutes choses, ordonne, prie, persuade et commande. A présent il se couvre la tête, il prélude par un assoupissement précurseur au sommeil éternel. La constance, la résignation, la piété veillent sur son calme; il goûte ce dernier sommeil en homme pleinement quitte envers le genre humain et à qui ses enfans, ses amis, les soldats, les citoyens et la vertu n'ont plus rien à redemander. Pendant qu'il s'endort, le trépas vient doucement et paisiblement marquer son somme du sceau de la durée; il ne le surprend point, le bien-vivre l'a rendu digne du bien-mourir. Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

Marc-Aurèle est mort; trève d'éloges : aussi bien les louangeurs n'ont plus d'intérêt à la flatterie, laissons parler les accusateurs ;... place à la justice des temps. Qu'on fasse le procès à la mémoire de cet Empereur, qu'on le juge avant de l'inhumer, comme l'antique Égypte jugeoit ses rois à la porte de l'antre sépulcral ou au bas du sarcophage.

Approchez au premier rang, vous qui tenez le premier rang parmi les hommes, Empereurs qui le calomniez! avance, dur Septimius-Severus, tu fais honte en plein sénat à la mémoire de Marc-Aurèle de ce qu'il n'a pas mis à mort son fils... et le tien, quel traitement lui feras-tu, quand, te tournant aux cris d'effroi de tes courtisans pâles du geste, tu verras ce fils brandir son épée par derrière au-dessus de ton col désarmé; tu l'aimes ce barbare et tu le méprises, car tu lui proposes de consommer secrètement ton meurtre; tu méprises ce parricide, tu devrois l'exécrer, et tu le récompenses et tu le donnes pour maître à l'empire, dont il sera le plus effroyable tyran, et tu le donnes pour collègue à son frère dont il se fera le bourreau... Je te récuse; ta force exagérée est toute mêlée d'insignes foiblesses, toute souillée d'in-

Dio, l. 76, p. 868.

dignes lâchetés : mais tu te récuses toi-même. Politique fourbe, tu dis ce qui convient à l'intérêt du moment sans te soucier de te contredire dans l'instant qui suit. En ce même sénat, à peu de distance de cette époque, on t'entend proférer, en effet, ces paroles par lesquelles tu t'efforces d'excuser les vices de Commodus, « la mémoire de son père devoit couvrir ses défauts, » disois-tu. Ce n'est pas louer médiocrement la vertu du père que de prétendre à la faire servir d'excuse aux crimes du fils. « Le peuple, ajoutes-tu, avoit pour Commodus plus de compassion que de haine, ses fautes ne viennent que de ses flatteurs et des ministres de ses voluptés ». Son père avoit donc pu ne pas pressentir en lui ces vices qui n'étoient point de son caractère, et qui ne viennent, dis-tu, que de ses adulateurs. C'est peu que d'opposer tes paroles à tes paroles, il faut opposer tes actions à tes discours. Non content de faire l'apologie de ce prince que tu reproches à son père de n'avoir pas mis à mort, tu te constitues son vengeur en faisant livrer aux lions Narcissus, qui l'a tué; tu te constitues l'inaugurateur de son culte, en lui décernant l'apothéose, en nommant des pontifes chargés de lui

Herodian., l. II.

Lampr. Comm., vit. p. 52.

Dio, l. 73, p. 838. Spart. Sev. vit. p. 69. Dio, l. 76, p. 864, 865.

rendre les honneurs divins; et en même temps, par une dernière inconséquence, tu te fais décorer par le sénat du titre de fils de ce même Marc-Aurèle que tu accuses. Quel délire ! de tels procédés frappent de déchéance ton premier arrêt.

Herodian., l. 4.

Et toi, Caracalla, c'est aussi en plein sénat que, pour justifier le fratricide commis par toi sur la personne de Geta, tu viens en imputer un à Aurèle en l'accusant d'avoir fait périr Verus. Scélérat, qui est-ce qui ne sait pas que tous tes consorts en scélératesse, les tyrans, s'attaquent toujours aux plus hautes vertus, parce qu'outre l'avantage qu'ils trouvent à s'appuyer dans leurs forfaits de l'exemple d'un crime analogue, imputé à un homme respecté, ils sentent de plus une joie infernale à discréditer une puissance morale qui met leurs vices en géhenne. Ton accusation retombe sur toi, Caracalla, elle indigne doublement les Sénateurs et le peuple... Ecoutez tous à présent, en quels termes répondent à cette exécrable incrimination, des écrivains simples jusqu'à l'extrême de la naïveté. « Il n'est pas de princes que n'attaque » la calomnie, dit Capitolinus, *mais ce seroit* » *un crime* que d'attribuer une telle action à » Marc-Aurèle... » Aurelius Victor s'écrie :

Capit. Marc-Aur. vit. p. 29 et l. v, p. 39, b et d.

« Il n'y a que des âmes vouées au crime qui » puissent croire capable de ce forfait, un » cœur aussi haut, aussi doux, aussi sage, » aussi innocent. » Quel accent de vérité retentit en ces expressions simples! Aurel. Vict. Cæsar., p. 142.

Vous aussi, Julianus, digne jeune homme, vous dans qui la sagesse a devancé les années, second honneur du trône, modèle admirable des jeunes rois, vous à qui le temps a manqué et non pas la vertu, vous dont les défauts sont de votre âge, du siècle et des circonstances, tandis que vos qualités sont de votre fonds, vous dont les torts réels sont le résultat des erreurs d'un esprit bienveillant et généreux, vous qui vous plaisez à faire revivre Aurèle en toutes vos actions, comme en votre attitude et vos moindres gestes;... vous l'accusez. Ah! que la timidité avec laquelle vous poussez vos attaques décèle bien la juste répugnance que vous ressentez. C'est à vous, judicieux Empereur, qu'il faut adresser le vrai langage de la raison, de la morale, de la justice et de la politique. Puisque vous le parlez si bien, vous êtes digne de l'entendre. Amm. Marcell.

Vous reprochez à Marc-Aurèle son affection pour Faustina, les honneurs faits à sa personne, rendus à sa mémoire. Eh bien! Julian. Cæsar, p. 288-296.

hormis l'éloge funèbre que ce prince a prononcé sur la tombe de l'impératrice, tous autres honneurs accordés à cette femme lui viennent ou de l'armée, ou du peuple, ou du sénat. C'est l'adulation des villes, qui, sur les médailles, a représenté Faustina sous l'effigie de Cybèle, de Junon, de Diane et de Cérès, divinités auxquelles on a comparé de tout temps toutes les impératrices. Ce sont les soldats, qui, au milieu de l'ivresse de la victoire, ont proclamé *mère des camps* la reine qui s'est volontairement associée à toutes leurs fatigues et à tous leurs dangers. De qui sinon du sénat viennent et les autels décernés, et les vierges faustiniennes instituées, et les statues d'or qu'on asseoit aux places d'honneur dans les lieux publics? Les regrets d'Aurèle étoient-ils donc si mal acquis à cette épouse qui l'accompagnoit sous la tente, sur les vaisseaux, dans les camps; qui le suivoit partout dans ses voyages de terre et de mer, en Asie comme au Nord; qui se montroit bonne mère, épouse affectueuse et pleine de déférence, reine sans ambition et femme simple. Si Faustina a eu des vices, et si Marc-Aurèle les a pénétrés, la modération, l'ineffable douceur de ce prince en ont affoibli l'effet et restreint la portée; si elle n'a

Cap. Marc-Aur. vit. p. 33.

Dio, l. 71, p. 813.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 33.

eu que des foiblesses et s'il les a ignorées, de quoi accuse-t-on Marc-Aurèle? Est-il bien avéré qu'il ait connu vices et foiblesses et qu'il les ait dissimulés; je demande que l'on compare sa conduite en cette situation avec celle du dictateur César. Celui-là répudie Pompeïa, sa femme, il déclare pourtant ne point la croire coupable, mais il la déshonore sous le prétexte que la femme de César ne doit pas même être soupçonnée. L'un, et c'est le pervers, sacrifie une épouse possiblement vertueuse à un faux respect pour l'opinion; l'autre, et c'est le vertueux, par un sincère respect pour cette opinion, pardonneroit aux vices de l'impératrice. Il écarteroit par-là tout scandale, car de telles fautes ne semblent certaines et constantes, que quand on les voit punies. Ce prince que vous louez de son ineffable douceur, ne l'injurieriez-vous pas, s'il se fût montré plus rigoureux envers sa femme, qu'il ne le fut envers tant d'hommes de qui il avoit été grièvement offensé. Supporter les autres, réduire la somme du mal, étoient les maximes fondamentales de sa morale. Il admettoit de plus pour maxime politique que les plus petits démêlés des familles des rois sont de grands et pernicieux scandales. Au-

roit-ce été mal agir que de régler sa conduite sur des préceptes si sains... mais il n'a pas droit au mérite vrai ou faux de la douceur que vous lui reprochez, car il n'a probablement point eu besoin de la mettre en action. On n'a accusé Faustina, il faut le répéter, que pour calomnier la philosophie d'Aurèle.

Passons aux imputations relatives à son fils ; tout en lui reprochant sa conduite envers Commodus, vous le justifiez par le bon endroit, Julianus ; vous lui faites répondre : « je n'avois pas lieu de croire que Commodus en viendroit un jour à ce comble de méchanceté. Si la jeunesse également incertaine entre le bien et le mal s'est laissée emporter vers la perversité, il ne s'en suit pas que j'aie confié l'empire à un scélérat ». Mais Marc-Aurèle réfute lui-même avec supériorité dans votre livre les inculpations qui regardent sa femme et son fils ; Dio le justifie pleinement par rapport à Faustina ; Hérodianos, Dio, et vous-même, vous complétez ensemble son apologie, touchant Commodus, lorsque vous établissez avec évidence, tous trois d'une même voix, que la jeunesse de ce tyran fut innocente et *de bon augure*. Je ne m'arrêterai donc plus qu'au reproche

Julian. Cæsar., p. 196, 288.

Dio, l. 71, p. 805.

Dio, l. 71, p. 810, l. 72, p. 817.

Herod. l. 1.

de ce qu'il n'a pas désigné Pompeïanus pour régner après lui.

A cette heure que tant d'empereurs sortis du sein de l'armée avoient montré que facile étoit pour les généraux la route du trône, toutes les ambitions des soldats se tenoient en éveil. La désignation d'un successeur faite par le prince et dès longtemps avant sa mort, présentoit le seul moyen d'assoupir dans le cœur des chefs militaires ce desir effréné de domination. La guerre qui attise toutes les ambitions venoit de rallumer à la manière des charbons mal éteints, ces frénésies d'usurpation bien couvées, mal dissimulées. La révolte de Cassius et peu après les discordes civiles qui ensanglantèrent si cruellement le monde à la mort de Pertinax le témoignent irrécusablement. Toute pensée ambitieuse des individus élevés en dignité, pour secrète qu'elle soit, vient d'ordinaire à la connoissance du prince. Qu'est-ce qui doutera que Marc-Aurèle n'ait pénétré dans plusieurs généraux cette tendance funeste à l'usurpation, et que son ame citoyenne n'ait frémi devant la pensée des calamités prêtes à fondre sur l'état ? il falloit les repousser au loin. Désignoit-il un général? il soulevoit contre celui-là tous les autres, et

peut-être que son propre fils déshérité seroit devenu le premier boute-feu de l'incendie de la patrie ; un citoyen ? les soldats lui eussent arraché la pourpre sous le prétexte qu'elle ne s'accompagnoit point de l'éclat des décorations militaires, des signes de la victoire. De tous ceux qu'il pouvoit choisir, Pompeïanus, dont vous lui conseillez l'adoption, ô Julianus, étoit le moins illustre : son nom ne s'attachoit à aucun de ces grands succès qui terrassent toutes rivalités. Pertinax et Martius-Verus avoient plus de gloire et non moins de probité ; et qu'on ne dise pas que la vertu de ces hommes les eût mis à l'abri de toute pensée de révolte après la mort d'Aurèle ; car si ce n'étoit l'ambition des généraux qui poussoit les armées, c'étoit celle des armées qui poussoit les généraux. Alors chaque soldat, en lançant son prince sur le trône, croyoit aller s'y asseoir côte-à-côte avec lui, où tout au moins se placer à ses pieds sur le gradin le plus élevé. Convenez donc, Julianus, qu'il étoit de la politique d'Aurèle, de la politique absolue, de celle que rend sacramentelle l'intérêt public, de ne déférer en cette désignation de successeur qu'au principe de l'hérédité :... N'étoit-il donc pas aussi de sa justice de ne point

frustrer de sa succession son enfant élevé pour le trône *et qui n'avoit point démérité*. Ce fils d'ailleurs, comme vous le dites, et ainsi que le confirme Hérodianos, étoit appelé au pouvoir par les souhaits de chacun, par les vœux universels. L'ami du genre humain ne donnoit à ce jeune prince le genre humain à gouverner, qu'en lui donnant aussi pour conseil et pour guides ses propres amis tous éclairés, tous patriotes, et à leur tête Pompeïanus. Retirez donc, Julianus, un reproche sans fondement, et livrez-vous sans réserve à cette admiration franche que plus tard vous montrez avec un abandon qui vous honore plus encore qu'il n'honore Marcus-Antoninus.

Julian. Cæsar., p. 288 à 296.

Qu'aux personnages royaux qui ont élevé ces reproches, succède le vulgaire des accusateurs. Parmi les historiens dont la voix énonce timidement quelques griefs, distinguons Capitolinus; il dit : « que quelques-uns accusoient Marc-Aurèle de déguisement, et le taxèrent de n'être point aussi franc qu'il affectoit de le paroître et que l'étoient Antoninus le Pieux et Verus. » D'où vient cette imputation? des vicieux.... quand de tels hommes ne peuvent résister à l'évidence de la vertu, ils empoisonnent ses mo-

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

tifs. Dio justifie pleinement Marc-Aurèle : comment? de la seule façon qui convienne; en alléguant l'uniformité de sa conduite et la belle suite de sa vie qui ne s'est jamais démentie. Le vice, en effet, est incapable de s'astreindre à une longue contrainte : il n'y a que la vertu qui donne la fixité, la vraie constance; voyez comme cette accusation tourne à la gloire d'Aurèle, car, reprend ailleurs Capitolinus : « cet Empereur se maintint vertueux, quelque effort qu'on eût fait pour lui faire changer de conduite ».

Dio, l. 71, p. 815.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 30.

Parlera-t-on de l'imputation d'avarice? ses historiens la reversent sur ceux qui la font, les courtisans. « Il fut libéral, prononcent-ils, envers quiconque avoit de vrais besoins; il donnoit non-seulement avec joie, mais avec modestie ».

Capit. Marc-Aur. vit. p. 30.

Que dire après cela de ce qu'on l'accuse, « d'avoir fortifié l'orgueil du trône en n'admettant point ses amis à sa table, » si l'on veut se rappeler de quel visage il les accueilloit, comment il s'empressa de leur conférer des emplois, de vouer à l'utilité de l'état, leurs services, comment il faisoit honorer leur mémoire par la patrie, comment il l'honoroit lui-même d'un culte si noble et si touchant.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.

C'est pitié d'être obligé d'en venir à articuler le dernier reproche, celui qu'élève l'abbé de Tillemont. Il fait à Marc-Aurèle un grief de n'avoir pas su garder la continence à cinquante-cinq ans, et de s'être attaché une concubine. L'accusateur ignoroit-il que les mœurs permettoient à Rome cette sorte d'alliance, et que Marc-Aurèle n'avoit autre chose en vue que de ne point donner de marâtre à ses enfans. En ce moment où Fabia, qu'Adrianus lui avoit autrefois destinée pour épouse, l'obsédoit par la tenacité qu'elle mettoit à être désignée impératrice, suivant la volonté d'Adrianus. Cet ecclésiastique recommandable semble ne s'être pas aperçu que la question qu'il décide d'après nos mœurs et suivant les lois de son état, est hors de nos mœurs et de son état; et qu'il peut sembler étroit et injuste que l'on juge un empereur romain sur le code des devoirs d'un simple particulier du dix-huitième siècle.

Tillem. Mémoires sur l'Hist. des Emp., t. II, p. 352.

S'il restoit encore du doute sur la belle suite de la conduite d'Aurèle; si dans ses procédés on relevoit quelque trait qui parût équivoque, ce qui n'est pas, je justifierois hardiment ce digne empereur en opposant à ses détracteurs cette pensée que l'on trouvera sans doute propre à contenir ou à

redresser bien des jugemens téméraires: « En haut, en bas ou en cercle, c'est ainsi » que se meuvent tous les corps. La vertu » dans son allure n'offre rien de semblable. » C'est quelque chose de plus divin : *elle va* » *par un chemin qu'on ne peut se peindre et*
XXXII. 4. » *arrive à son but.* »

Aucune des précédentes accusations n'attaque l'ensemble de l'administration royale d'Aurèle. Elles portent ou sur quelques faits inventés par la calomnie, ou sur de certains traits de son caractère, qui furent mal vus et mal appréciés. Il n'est pas un seul des témoignages défavorables de ces historiens qui ne soit à l'instant détruit, ainsi qu'on l'a vu, par le témoignage contraire ou des narrateurs eux-mêmes, ou de plusieurs autres écrivains. Les accusations s'amortissent donc et rebroussent comme fait un javelot mal trempé contre une cuirasse à l'épreuve.

Les hommes ne croient pas à la perfection de leurs semblables ; en général la perfection n'est pas de notre nature, et sous ce point de vue ils ont raison : mais c'est moins par raison qu'ils en jugent ainsi que par jalousie. La supériorité marquée indigne leur amour propre ; ils se débattent contre l'admiration. Ne se mettant d'ordinaire en frais

de louanges que quand ils peuvent faire une part au blâme, il semble que chacun d'eux, quand il s'avoue inférieur aux hommes les plus illustres sur de certains points, prétende par une réserve tacite se réserver avantage en d'autres points. Démosthénès s'explique a ce sujet d'une manière formelle, lorsqu'il dit : « Il est de la nature de l'homme de se plaire à l'accusation et à l'injure, de ne supporter qu'avec peine l'éloge et l'apologie. »... Quant à moi, rapporteur en cette grande cause, moi qui ne peux condamner ou approuver que sur preuve testimoniale, je suis contraint de déclarer qu'il n'est pas un des témoignages accumulés des anciens, qui m'autorise à imputer à Marc-Aurèle un seul crime, un seul vice, un seul défaut; je suis forcé à dire avec Dio: « Marc-Aurèle s'est abstenu de toutes sortes de vices, Marc-Aurèle n'a pas fait une seule faute »... Une condescendance qu'on ne sauroit qualifier, m'a porté à l'odieuse feinte de consentir que fautive soit réputée son indulgence pour les travers et les vices de Faustina et de Verus, que condamnable ait été le choix qu'il a fait de Commodus pour successeur, et qu'il auroit bien pu se dispenser de l'effectuer en désignant à l'empire

Démosth. pro corona.

Dio, l. 71, p. 815.

un autre souverain du même âge que son fils. J'admets lâchement à sa charge toutes les fautes imputées, hormis le crime indignement supposé de l'empoisonnement de son collègue, et pourtant, j'oserai le proclamer, vous serez encore obligés d'assigner à Marc-Aurèle, d'enthousiasme et par acclamation, le premier rang parmi les plus grands des rois..,.. Ses éminentes vertus ont prévalu,... mais combien ne valent-elles point par elles-mêmes, par elles seules, si ces imputations sont déclarées, comme il se doit, mal raisonnées, sans fondement et gratuitement calomnieuses.

Faisons succéder maintenant au récit des faits dont on s'arme pour le reproche, l'exposé de certains actes isolés et anecdotiques, qui confirment ou multiplient ses droits à la louange.

Les bonnes actions seules constituent une vie vertueuse. Vapeurs sont les sages pensées qui n'engendrent pas de bonnes actions. S'il est des vertus que nous soyons intéressés à louer de préférence, nous autres citoyens et sujets, ce sont celles dont nous pouvons espérer utilité; en sera-t-il une qui soit de plus de profit à l'espèce humaine, que la modération du Prince.

Celle de Marc-Aurèle surpasse tout ce que l'on en peut croire. Un comédien l'offense en plein théâtre, par une allusion ; un poète en public, par des vers satyriques : il n'en témoigne aucun ressentiment. Un certain *Veterasinus* lui demande une place ; c'est un homme perdu de réputation. — Avant d'aspirer à cette place, purge-toi, lui dit Aurèle, des reproches qu'on fait à tes mœurs. — Je vois parmi les préteurs des gens qui ont comme moi combattu dans l'arène, répond avec emportement le mécontent. Marc-Aurèle passe outre sans ajouter aucune réprimande au conseil qu'il se borne à répèter, pour inviter ce vicieux insolent à se purger des imputations faites à ses propres mœurs.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34.
Idem, p. 25.
Capit. Marc-Aur. vit. p. 27.

Qu'est-ce pour lui que la modération ? la douceur est son principal attribut. Qu'on se rappelle comment il signala la sienne envers Hérodès-Atticos qui l'outrageoit ; avec quelle noble constance il sut la conserver durant neuf années, à l'égard de son collègue Verus, et la conduite à la fois noble et touchante qu'elle lui inspira, quand Verus, croyant l'associer à une partie de débauche, reçut de lui une leçon indirecte et toute paternelle destinée à lui remettre en mémoire les vrais devoirs des rois.

Voyez t. II, page 74.

Cette douceur admirable s'éclipse devant sa clémence. Voyez comme il se plaît à commuer en exil les peines portées contre Tiridatès, qui a levé le glaive sur Martius-Verus; contre Ariogèze, dont la mort fut mise à prix, dont la vie fut mise par lui à plus haut prix; comme sa clémence tend une main bienveillante aux citoyens, aux soldats, aux villes qui s'étoient rendus complices de la révolte de Cassius, et avec quel magnanime empressement il a brûlé la cassette de ce conspirateur, dans la crainte, dit-il, « de haïr quelqu'un même involontairement. »

Cette belle clémence ne s'élève-t-elle pas à la plus haute générosité, quand il en vient à rendre à la famille de ce traître Cassius, la possession de ses biens. La complicité étoit bien avérée, et toutefois il efface la tache infamante qui souilloit cette famille, il la protège contre l'outrage, il lui r'ouvre en un mot la carrière des emplois de l'état.

Modération, douceur, clémence, générosité, ah! que de telles vertus peuvent devenir funestes! Qu'il est facile qu'elles abusent et perdent le prince et le peuple! La vraie vertu des rois, c'est la fermeté. Jamais sévérité de souverain ne fera autant de mal que l'indul-

gence outrée.... Eh! qu'y a-t-il eu d'outré et de pernicieux dans son indulgence? Nul n'osera dire qu'il ait manqué de cette fermeté mâle qui part du sentiment profond de ce qui est juste, de ce qui est utile, et qui va à son but, le bien; qui y va par le chemin le plus court, et y arrive en dépit des résistances.

Sa fermeté se montre par la manière dont il endure les chocs les plus rudes; par l'insensibilité dont il s'enveloppe dans les pertes qui lui sont personnelles, comme celles de ses enfans; dans les coups qui menacent sa royauté et sa tête, comme la révolte de l'Orient. Elle est de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les situations. Dans sa jeunesse, elle résiste aux tentatives de corruption prodiguées contre lui; dans sa virilité, elle se constitue inflexible au *forum*. L'arrêt de justice porté, il n'y a plus ni retour, ni grace. Elle est inexorable envers les percepteurs concussionnaires, elle l'est même vis-à-vis du peuple qu'il aime. Cette mâle fermeté reçoit surtout un relief admirable de l'amour qu'il porte à l'humanité, soit qu'il protège les chrétiens contre la fureur des payens, soit qu'il punisse la ville de Nicée toute entière de l'assassinat populaire

d'un de ses citoyens, soit qu'il gourmande ou réprime la férocité des Romains dans leurs spectacles.

On amène un jour dans l'arêne un lion qu'un esclave a instruit à dévorer des hommes avec une férocité raffinée qui enivre de joie la populace romaine. L'empereur, à cette vue, se lève du *cubiculum* et se retire. Cette populace en délire demande à grands cris et impérieusement que l'on gratifie de la liberté l'esclave qui a dressé le lion, et qui, à ce titre, s'est montré plus féroce que lui. Elle pousse des vociférations impérieuses et terribles. Accoutumée à commander dans ce qui regarde ses plaisirs, elle veut se faire obéir; la voilà comme en révolte. En ce moment un héraut s'avance au milieu du cirque, il impose silence.... L'empereur ordonne qu'il vous soit dit, *citoyens*, que ce n'est point par cette barbarie qu'un esclave a pu mériter de devenir un homme libre. Tout se tait et rentre dans l'ordre.

Dio Vales, p. 718.

Comme il sait refuser les faveurs injustes que demande le peuple, il sait aussi mépriser les conseils rigoureux que ce même peuple est si prompt à donner. Un fourbe promet à la plèbe de Rome assemblée, qu'à une époque qu'il désigne, il montera sur

un figuier planté au milieu du champ de Mars, et que la foudre du ciel descendant sur lui, le changera en cicogne. C'étoit une supercherie grossière inventée probablement pour réunir une foule nombreuse et faciliter à une association de larrons le moyen d'exécuter des filouteries. Au jour dit, le peuple amassé dans le champ de Mars attend vainement la chute du feu céleste : l'imposteur glisse mal adroitement de l'arbre en même temps qu'il donne la liberté à une cicogne qu'il avoit tenue cachée sous sa robe, et qui s'élevant à tire-d'aîle, ne tarde pas à planer dans les airs. Furieux à l'aspect de cette supercherie mal opérée, le peuple se précipite sur le fourbe, le traîne aux pieds du prince et demande avec emportement sa condamnation. Marc-Aurèle interroge le coupable, reçoit l'aveu de sa fraude, et le renvoie libre, à la grande surprise de la plèbe qui ne demandoit pas moins que son supplice. L'Empereur en usoit en sage ; c'étoit le peuple qu'il falloit châtier de sa stupide crédulité, et c'étoit le peuple qu'il punissoit en laissant impuni le charlatan qui l'avoit joué.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 28.

Cependant jamais la fermeté d'Aurèle n'est plus hardie que quand il s'agit de dé-

fendre les véritables droits et le bonheur de ce même peuple. Qu'elle est imposante en ce camp révolté au moment ou, après un rude combat contre les Iaziges, et une victoire opiniâtrément disputée, immense, les soldats étonnés eux-mêmes des prodiges qu'ils ont faits, dans l'orgueil et l'ivresse d'un succès colossal, se précipitent tumultuairement autour de la tente impériale en demandant d'abord, puis en commandant que l'Empereur leur décerne un donatif. Marc-Aurèle ne répond point, parce que la demande de l'armée est irrégulière, et sa forme offensante. La soldatesque se livre aux imprécations, à la fureur; lui à qui complaisance ni crainte ne peuvent rien faire faire contre son devoir, sort de sa tente, fend la presse des rebelles, monte à son tribunal, et, du haut de ce tribunal, le front sévère, dit à l'armée suspendue entre la menace et le crime: « ce » que vous demandez, Romains, c'est le » pur sang de vos proches et de vos pères, » vous ne l'obtiendrez point: *l'Empereur ne* » *relève pas des soldats, il n'obéit qu'à Dieu* » *maître des empires.* » A ce langage nouveau pour des hommes corrompus par les viles complaisances des tyrans; à cet air in-

Dio, l. 71, p. 807.

trépide qui appuie un si hardi parler, on vit les soldats saisis par le sentiment de la vérité, redouter celui qui les brave, et s'humiliant subitement, reprendre silencieux et abattus de honte, le chemin de leurs postes. Voilà ce qui s'appelle une fermeté citoyenne, vous ne l'attendrez pas des tyrans;... mais ce que vous n'attendez pas non plus des soldats, c'est qu'ils se montrent reconnoissans envers qui les abaisse. Tel est pourtant l'ascendant de la vertueuse fermeté d'Aurèle, que jamais empereur romain ne fut idolâtré des légionnaires autant que depuis ce moment l'a été Marc-Aurèle qui les maîtrise avec tant d'audace.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34. Herod., l. II. Aurel. Vict. de Cæsar., p. 143.

Il fut en effet l'*homme fort*, s'écrie Aurelius-Victor; s'il ne suffit pas d'un seul témoignage, en voici un second. Sa haute fermeté vis-à-vis des hommes et des évènemens a été qualifiée par l'empereur Julianus en un mot figuré qui applique à Marc-Aurèle l'image de la forme excellemment solide. Il le caractérise par l'épithète de *tetragonos;* il l'appelle *vir quadratus,* homme quarré, ce qui doit signifier que, quelle que fût la position où le mît la fortune, toujours d'àplomb, sa solidité propre le maintenoit inébranlablement dans la même assiette, qu'elle lui

faisoit toujours trouver en lui-même et sur quelque face que ce fût, une base.

Heureux les peuples quand ils rencontrent dans leur prince ce parfait mélange, ce juste équilibre de douceur et de fermeté sans lequel il n'est ni vraie vertu, ni vraie science du gouvernement. Cette douceur et cette fermeté si bien combinées, d'où dérivent-elles en Marc-Aurèle? elles dérivent de la bonté, de la raison : deux éminentes attributions que nous avons montrées dès le commencement comme faisant le fond de son caractère. Présens inestimables, raison, bonté, vous êtes le résultat nécesaire de l'instinct intelligent et sociable dont le germe a été jeté dans le cœur de chacun de nous. La bienfaisante nature en a doté tous les hommes indistinctement. Sauvages ou civilisés, savans ou ignorans, gens de labeur et gens que l'on dit être nés pour consommer les fruits, humains de tous les rangs, elle leur a imposé le devoir de chercher et de cultiver en leur ame cet instinct auguste et sacré. C'est-là la vraie tâche de l'homme de travail et de l'homme de jouissance, c'est-là la vraie étude obligatoire pour celui qui sait quelque chose, et pour celui qui sait peu de chose : conditions

d'esprit moins distantes qu'elles ne paroissent. Son résultat constitue la vraie civilisation, celle qui rapproche plus qu'on ne croit le sauvage et le citadin. Point d'hommes qui n'aient en eux ce qu'il faut pour acquérir cette science et accomplir cette tâche, sinon Dieu seroit injuste. La Providence unit ainsi le salaire du devoir à son accomplissement, en nous offrant pour récompense des soins que nous y donnons la satisfaction d'aimer et d'être aimé ; les chastes joies que l'on goûte à posséder la vérité et à pratiquer la vertu pour le bien-être des autres et de soi, et en vue de la loi de notre nature émanée de Dieu, de Dieu souverainement sage et souverainement bon.

Si l'instinct intelligent et social, si la raison et la bonté leur résultat, procurent à l'individu et au cercle étroit qui l'entoure un bonheur solide, quel sera l'effet de cette raison et de cette bonté portées à un sublime degré, quand celui qui possède éminemment ces divins attributs, forme le centre d'un cercle immense de sociétés, de familles et d'hommes qui de toute la circonférence aboutissent en lui comme autant de rayons.

Aurèle n'a voulu reconnoître de vraie

grandeur que dans l'accomplissement de ce qui convient à la nature de l'homme, et la gloire échut à celui qui dédaigna toute gloire; citoyen, il fut appelé à maîtriser les autres citoyens, et prenant le sceptre avec répugnance, il l'a manié avec dignité. Il a compris que sa position l'obligeoit de donner à l'immensité de ses sujets, l'immensité des exemples; aussi nul citoyen n'a-t-il eu des mœurs aussi pures: « Beaucoup d'Empereurs ont loué la chasteté, dit Aristidès, lui seul la posséda, supérieur comme il étoit aux plaisirs dont tous les autres furent esclaves. »

Arist. or. 9, p. 114.

L'affabilité, vraie expression de la bienveillance sociale entre des égaux, est de devoir rigoureux pour les souverains; aussi l'opprimé se sent rassuré par le doux regard de Marc-Aurèle, qui semble solliciter lui-même l'épanchement de la juste douleur qu'on veut lui confier: « ce maître des hommes, dit éloquemment encore Aristidès, ne met point sa gloire à se communiquer à peu de personnes, sous prétexte de s'attirer le respect, il la met à faire, comme Dieu, ressentir à tout le monde les effets de sa paternelle bonté. » Il n'a jamais affligé personne que malgré lui, dit-il

Arist. or. 9, p. 112.

lui-même. Jamais en aucune occasion le sentiment d'une amitié privilégiée ne le porta à faire ni passe-droits, ni injustices. Jamais il ne l'exposa à donner prétexte aux récriminations jalouses contre l'exagération de la bienveillance et du bienfait. XII. 22.

Il a vécu sur la pourpre aussi modeste que grand ; il a montré qu'il n'étoit pas moins né pour l'action que pour la méditation. Voyant tout de ses yeux, sachant appeler et entendre la vérité dans les conseils, sans hauteur, sans présomption, sans dureté ; il n'omit jamais rien d'utile, il ne se présenta jamais rien à faire de bien qu'il ne l'ait exécuté, il ne se présenta jamais rien à faire de bien qu'il pût différer, et qu'il ait consenti à différer.

« Prudence, valeur, savoir et philosophie, vertus politiques et guerrières, il eut tout, dit Herodianos ; » « la belle suite de sa Herod., I. 1.
vie fait saillir l'excellence de ses vertus, s'écrie Dio.... qu'on réfléchisse*, continue cet historien, qu'en 58 ans, 11 jours de vie, en tout le temps qu'il a régné avec son père Antoninus, en 19 ans de son règne propre, il n'a fait paroître ni inégalité dans son humeur, ni inconstance dans le bien ; il possédoit toutes vertus et surtout la bonté ; il

ne s'occupa à rien tant qu'à faire le bien, il fut le meilleur de tous les Empereurs, *il a régné plus majestueusement* que jamais ait régné homme constitué en souverain pouvoir. »

Dio, l. 71, p. 815.

Savant, il n'a attaché d'importance qu'à la science de bien conduire sa vie; sage, il a mis toute sa sagesse à marcher et à faire marcher les autres dans le sentier de la vérité et de la justice; philosophe, il a écarté tout ce qui n'est que spéculations et systèmes pour s'en tenir à la pure morale, et il a ramené tout principe de vertu du citoyen, à l'amour des hommes : du chef de réunion sociale, à la défense de la société. Quoiqu'il maîtrisât le succès dans la politique et dans la guerre, il a semblé préférer de montrer que *celui qui dompte son cœur vaut mieux que celui qui prend des villes.* Il sait pourtant prendre aussi des villes : s'il est capitaine par sa fermeté envers les soldats, il est grand général par ses vues, par ses moyens, par sa tenacité contre l'ennemi. Avec quelle constance il consent à attendre la victoire ! Sa belle patience ne se fatigue point à épier deux ans l'occasion d'une bataille, et il se fait voir non moins grand dans l'inaction que grand après le succès qu'il a su rendre inévitable. C'est par sa temporisation qu'il

justifie toute la sagesse de cet axiome : *le patient vaut mieux que le fort, ou plutôt, le vrai fort c'est le patient;* aussi, malgré le soin qu'il prend en quelque rencontre que ce soit de cacher sa gloire derrière celle de ses généraux, de qui il sait également se servir et se passer, aussi dis-je, reconnoît-on dans le succès l'œuvre de sa prudence propre, aussi tous ses contemporains, et après eux l'empereur Gordianus, qui a composé sur les hauts faits politiques et militaires des Antonins une épopée appelée l'Antoniniade, qualifient-ils *illustre capitaine*, ce Marc-Aurèle, qui, tant qu'il commanda en personne, ne vit jamais le moindre échec ternir l'éclat de ses armes, qui ne vit qu'une seule fois la précision de ses mesures devenir douteuse; encore semble-t-il qu'il n'en arriva ainsi que pour donner une plus haute valeur au mérite de son inspiration subite. On concevra donc pourquoi le sénat lui décernant un arc de triomphe, et érigeant en l'honneur de ses victoires la célèbre colonne Aurélienne, a voulu qu'elle surpassât en hauteur celle qu'on a fait élever en l'honneur de celles de Trajanus. Ce fut à l'effet de manifester la supériorité de Marc-Aurèle, qui, méprisant les conquêtes, remporta d'aussi grandes victoires que son

Capit. Gord. vit. p. 151.

aïeul, et détestant la guerre, mérita et obtint un titre *d'Imperator* de plus que ce même Trajanus, de belliqueuse mémoire.

Roi, il a rétabli tout ce qui se pouvoit rétablir de liberté publique; il a été appliqué, prévoyant, modéré, droit et ferme dans les négociations, zélé pour les intérêts généraux et particuliers de l'état et des citoyens, et prompt dans l'expédition des affaires. Il a rendu la justice avec sainteté, il a appliqué les peines avec paternité. Se faisant des règles admirables de conduite publique et privée, règles qui conviennent à toutes les opinions, qui parlent à tous les besoins, il les a suivies, il en a même accru les contraintes. Comme il a placé son bonheur propre dans le bien public et le bien particulier, lesquels deux il ne faut point séparer; il a estimé de même que le bonheur des hommes et des sociétés n'étoit que dans la vertu. Il a reconnu suivant l'expression d'un chrétien, que la souveraine puissance ne lui étoit confiée que pour la faire servir à l'assistance des foibles, à l'encouragement des bons. A ces titres divers n'a-t-il pas mérité d'être, comme sans flatterie, dénommé par l'historien Spartianus et par l'empereur Alexander Severus, *la divinité de la république*.

Spart. in Severo. Lamprid. in Alex. Severo.

Bien que sur le trône il s'est toujours senti sous la main de Dieu qu'il a honoré et fait honorer en proclamant « que tout ce qui » arrive est propre à rapprocher l'homme, » ou de Dieu, ou des autres hommes...» en XIV. 13.
dernier terme il a vu s'affaisser sa majesté d'Empereur, et s'anéantir sa puissance et son existence, l'œil tourné vers le ciel, le cœur plein du bon témoignage de n'avoir rien épargné pour rendre les hommes sages et heureux, plein de bons souvenirs et de bonnes espérances, et prêt à se passer au besoin de ces bonnes espérances.

Il a fait voir qu'il y a plus de bonheur à attendre de la patience et de la vertu que de la violence, de la gloire et du pouvoir absolu. Sa conduite royale a donné la solution du problème le plus important pour les sujets et pour les rois, celui de l'art de régner; il a montré en effet que cet art se bornoit à se faire obéir sans cesser de se faire aimer... Tel a été un sage sur le trône.

Ainsi l'autorité ne fut ni redoutée ni méprisée, mais vénérée, parce que l'administration étoit paternellement dirigée; l'or, les sueurs, les larmes et le sang, ces vrais trésors avoient été épargnés et conservés; nul oppresseur, nul opprimé ne se

voyoit dans l'empire, et ces beaux résultats eurent lieu, parce que le sage qui occupoit le trône, étant savant et éloquent, conformoit sa vie à ses paroles, ses actes à ses écrits, parce qu'il régnoit selon qu'il avoit écrit et parlé.

Vide Mer. Casaub. præf. in vers. Marc. anglic.

Les peuples sont ce que les rois veulent qu'ils soient. Capitolinus le témoignera: « Marcus fit paroître, dit-il, une si grande prudence dans ses procédés pour détourner du mal, et pour porter au bien, soit en récompensant, soit en adoucissant les peines, soit en donnant toutes les sortes d'exemples, *que des mauvais citoyens il en fit de bons citoyens, et qu'il rendit les bons excellens.* ».... Que ce résultat nous dispense d'insister sur la justification des imputations hasardées contre lui; les historiens ne les rapportent que comme des rumeurs sans consistance, comme des bruits indignes de créance, ainsi que l'a judicieusement observé un érudit qui a loué avec autant d'esprit que de profondeur de sentiment *le sage excellent, le plus excellent des sages*, Marc-Aurèle empereur;... que cet admirable résultat frappe d'inutilité le panégyrique déja trop renouvelé de ses vertus royales et citoyennes, et laissons le peuple

Casaub. *ibid.*

prononcer l'arrêt sur le sépulcre où sont contenues les cendres refroidies de cet Empereur, de qui il n'attend ni ne craint récompense, ni vengeance. Cet arrêt du peuple sera signifié en peu de paroles, il est tout en action...

Le bruit de la mort de Marc-Aurèle a été devancé dans Rome par le bruit de sa maladie : la foiblesse de sa constitution, son âge, ses fatigues passées, la nature du mal, tout a préparé, pour ainsi parler, les Romains à l'évènement de sa fin. Subitement arrive et éclate la nouvelle de cette mort tant redoutée bien qu'attendue. Le deuil envahit la ville; les places, les tribunaux, les maisons sont abandonnés : en tous lieux la solitude : dans Rome entière le silence; aux seuls abords de la curie le mouvement, mais immense, obstinément silencieux, morne, lugubre. Les citoyens, les chevaliers, les sénateurs, tous subitement vêtus de deuil sans en avoir reçu l'ordre; tous assemblés sans avoir été convoqués, tous réunis et confondus dans l'enceinte des délibérations, contre les réglemens et la loi; font à la fois tout-à-coup retentir les voûtes et l'espace de ce cri de leur profonde reconnoissance, de cet élan de leurs vœux : *que Marc-Aurèle*

Aurel. Vict. de Cæsar., p. 143, Epit., p. 375.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 30. *soit proclamé dieu propice.* Le titre de dieu languiroit auprès du souvenir de ses vertus, la qualité de propice entée dessus, est seule capable de caractériser la grandeur de ses bienfaits.

Cependant les restes humains du meilleur des hommes ont quitté le camp entourés et poursuivis des gémissemens et des cris de douleur des soldats qui d'ordinaire sont si rebelles à la douleur et à ses démonstrations ; on les introduit dans Rome avec la plus grande solennité : ils sont conduits vers le temple qui a été préparé pour les recevoir. Le peuple romain dans son immensité suit la marche, ou se disperse sur sa voie. A mesure que l'urne funèbre se montre aux regards, le vieillard et l'homme en virilité rompant le vaste silence qui les entoure, disent : cet Empereur là étoit mon fils,... il étoit mon frère,.... il étoit mon père ! s'écrient en sanglottant les jeunes gens. Paroles simples, soyez estimées ce que vous êtes, le plus bel éloge de Marc-Aurèle.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 34. Capit. Marc-Aur. vit. p. 30. Herod., l. 1 et 4. Herod., *ibid.* Capit. Marc-Aur. vit. p. 29 et 30.

Bientôt Rome toute entière est son cortège. Arrivé au dernier terme, le mausolée d'Adrianus, nul ne croit plus devoir le nommer, ni le pleurer : il n'a plus de nom mortel.... pleurera-t-on celui qu'on croit sincè-

rement être un dieu. Le patricien, le plébéïen, le pauvre, le riche, en retournant vers leurs demeures la tête baissée, se disent en eux-mêmes ou les uns aux autres : « il appartenoit plus aux Dieux qu'aux hommes, il est remonté vers les dieux ses frères qui n'ont fait que nous le prêter. » Rentrés dans leur intérieur, le premier soin de tous est d'honorer en être céleste celui qu'ils viennent de proclamer *divinité propice.* Ce n'est point ici une adoration fastueuse rendue par des pontifes gagés à des empereurs réputés dieux, bien que leurs vices souvent fussent inhumains, c'est un culte volontaire de sentiment et de raison, décerné spontanément à une vertu toute céleste. Il semble en ce moment que Marc-Aurèle ait spécifié à l'avance les honneurs qui lui seront rendus, quand il a dit : « celui qui règne avec » équité a tout l'univers pour temple et » tous les gens de bien pour ministres. » Ici ce ne sont pas les Romains seulement qui l'honorent, car il n'y eut personne dans l'empire entier qui apprit sa mort sans la pleurer ; ce ne sont pas non plus les seuls gens de bien qui l'adorent comme un Dieu, mais les foibles même et même encore ceux-là qui ont des vices, tant il vrai que l'émi- Herod., l. 1.

nente vertu subjugue indistinctement toute admiration. Heureux sont ceux en qui elle se maintient durable !

Les métaux de toute sorte jetés en fonte, reproduisent pour tous les citoyens l'image chérie d'Aurèle. On la place dans les laraires, on la met au-dessus de l'image des pénates les plus respectés. On appelle chaque jour sur ses enfans et sur soi son influence bénigne, et l'on poursuit, avec imprécations, comme sacrilège, celui qui, suffisamment riche pour payer cette effigie sainte et sacrée, hésite à la ranger parmi les dieux gardiens de Rome et de sa maison... Le voilà adoré dans toute la valeur significative du mot. Ses juges naturels l'ont reconnu et proclamé dieu propice.... Ah ! sa gloire est au faîte, et nulle atteinte ne parviendra jusqu'à elle.... Pourquoi non? Est-il aucun arrêt qui soit à l'abri d'être suspecté partial? D'autres arrêts de contemporains ont été cassés par la postérité.... Vous en appelleriez à la postérité! Eh bien! si l'amour pieux de ce peuple porte à faux, et le culte, et la mémoire du prince qui en est l'objet ne tarderont pas à déchoir.... Regardez pourtant, opiniâtres, ce culte qui monte toujours croissant, jusqu'à ce que le po-

Capit. Marc-Aur. vit. p. 30.

ythéïsme détruit l'entraîne dans sa chute; ar il ne faut pas moins que la ruine de ous les dieux du paganisme, pour que la eligion envers Marc-Aurèle s'affoiblisse, ans qu'on puisse savoir quand elle s'est abo-ie. Diocletianus, doué de mille grandes qua-ités, entre tous les dieux qu'il honore dans 'intérieur de son palais, distingue Marc-Aurèle par les témoignages d'une vénéra-ion privilégiée. Constantinus, devenu chré-ien, déguisant le culte qu'il continue de endre à ses pénates sous le masque d'un espect légitime pour ses ancêtres, se plaît à ranger parmi eux et à honorer au-dessus de tous Marc-Aurèle. Julianus, plein d'une admiration passionnée pour lui, non con-tent de composer ses manières et ses habi-tudes sur les siennes, non content de sacri-fier à la gloire de son modèle, celle d'Alexan-dros, de César et de Trajanus, au-dessus des-quels il l'élève d'emblée, le fait monter au plus haut du Panthéon des payens. Il mon-tre Jupiter et Saturne, les deux augustes de l'olympe, invitant Marc-Aurèle à se placer entre eux deux, comme pour le faire pré-sider en [illegible] l'empire des dieux et des homm[illegible]

Ce[illegible], peut-être, que [illegible]

Capit. Marc-Aur. vit. p. 30 et 31.

Lamprid. vita Heliogabal.

Amm. Marcell.

témoignages du zèle outré de quelques individus, peut-être même que des hommages ambitieux, intéressés. Il faut une suite de faits publics, constatés, authentiques..... Il en faut, en voilà.

Il n'est pas d'Empereurs qui, pour s'assurer la bienveillance du sénat et du peuple, ne croient devoir promettre avec solennité à leur avènement de faire revivre le règne de Marc-Aurèle. Septimius - Severus prononce devant le sénat : « en toutes choses je m'efforcerai de suivre l'exemple de Marcus-Antoninus. » En même temps, il prie ce même sénat de lui décerner le titre « de fils de Marc-Aurèle, » il atteste solemnellement qu'il fera tout pour s'en rendre digne.

Herod., l. 11.

Dio, l. 76, p. 864 et 865.

« Je donnerai au peuple et au sénat la même liberté que celle dont il a joui sous Aurèle, dit Macrinus. »

« J'imiterai les deux Antonins. » Ainsi le prononce le doux Alexander Severus. « S'il s'agit de piété, poursuit-il, quoi de plus vénérable qu'Antoninus le père ! s'il s'agit de lumières, qui est-ce qui oseroit se comparer à Marc-Aurèle? »

Lamp. vit. Alex. Sev.

Mais cette promesse d'imiter Antonin le Philosophe, faite au sénat et au peuple, ne seroit peut-être pas bonne à faire à l'armée?..

C'est là bien au contraire qu'elle est nécessaire, qu'elle est indispensable, qu'elle est l'unique moyen de succès. Il semble aux vétérans, témoins de ce règne d'ordre et de discipline, durant lequel il leur interdisoit pourtant l'habit militaire en Italie ; il semble aux jeunes légionnaires attachés à la tradition sacrée de la fraternité par laquelle il mettoit, sans fraude, en commun avec le soldat, l'aliment, la fatigue, les dangers, le succès ; il leur semble à tous qu'il n'y a pour eux de justice à prétendre, de gloire solide à acquérir, d'espoir positif d'éviter des crimes contre l'Etat, que sous l'influence du nom d'Antoninus. Or, ce bel hommage appartient exclusivement au nom et à la personne de Marc-Aurèle, car son père adoptif ne se montra jamais à la tête des armées comme Empereur. Herod., l. II.

Dans la vue de recommander ses deux fils, Caracalla et Geta, à l'affection, Septimius Severus, leur fait porter le nom d'Antonin. Macrinus met ce motif à découvert, quand il s'exprime ainsi devant les officiers des légions: « Je donne le nom d'Antoninus à mon fils Diadumenius, afin qu'il soit autant honoré par ce grand nom que par sa nouvelle dignité. » S'adressant aux soldats :

« vous vous faites honneur de révérer le nom d'Antoninus; je le donne à mon fils pour qu'il vous rappelle l'Antoninus que vous chérissiez. » Ecoutez l'armée répondre : « Avec un Antoninus nous avons tout; les dieux nous ont donné un Antoninus, il est digne de l'empire. »

Capit. vit. Macrini.

Lamprid. vit. Diadum.

Un tel hommage pourroit sembler commun aux deux princes que l'on appela Antonin ; à présent il va devenir le propre exclusif d'un seul de ces empereurs. Au moment de la lutte de Macrinus avec Elagabalus, le nom de Marc-Aurèle qui précède celui d'Antoninus, dans les prénoms du dernier de ces concurrens, est comme un talisman qui lui attire l'armée toute entière, uniquement, dit-elle, *en faveur de son nom.* Quel motif de décision ! mais il ne s'agit pas d'en discuter ici la validité, il est question seulement de mettre à jour le crédit que ce nom avoit conservé sur le militaire. Est-il donc moins grand sur les soldats que sur les peuples. Tout souverain qui vouloit capter l'opinion publique, s'empressoit de s'en décorer. Cinq princes l'ont porté après Marc-Aurèle et l'ont fait descendre au dernier terme de la dégradation ; ce sont Commodus, Geta, Caracalla, Diadu-

Lampr. vit. Diadum.

Herod., l. v.

menius et Elagabalus, sans parler des deux tyrans Uranius-Antoninus et Sulpicius-Antoninus. Il n'y a que Marc-Aurèle, dit un auteur, qui ait augmenté la dignité de ce nom. Quand arrivent à leur comble les dangers et les calamités de l'empire, le nom de Marc-Aurèle est le seul que les princes adoptent ; ils l'estiment tous être d'un augure favorable. Sans parler de Constantinus, dit le Grand, de Carinus, de Numerianus, qui se l'attribuent, on voit son influence bienfaisante consacrée dans la personne du vertueux Carus, du ferme Probus, et du sage et habile Claudius. Capit. vit. Macrin.

Le nom d'Antoninus dans les fastes de l'empire ne le cède pas en éclat à celui des dieux ; bien plus, il a tant de lustre que l'opinion ne permet pas qu'on y joigne celui même d'une divinité ; l'un des plus grands reproches qu'on fit à Commodus, fut d'avoir *osé* associer à sa dénomination d'Antoninus l'appellation d'Herculès, comme si le contact du nom d'une divinité, eût corrompu le mérite de ce nom humain ; on va plus loin encore, et Lampridius s'écrie : « il faut que personne n'ignore *qu'on a fait plus de cas dans l'empire romain des Antonins que des Dieux*, à cause de l'affec-

tion portée à ces princes, affection bien acquise à leur sagesse, à leur piété, à leur bonté ».

Lampr. vit. Diadum.

Tous les historiens persistent à le louer non comme un homme, mais comme un Dieu. « Ses faits en paix comme en guerre sont *divins*, s'écrie Aurelius-Victor, et son génie fut *céleste.* » « *Comme il a été semblable aux Dieux en sa vie*, il leur fut joint en sa mort, dit Capitolinus. » « *Il imita les Dieux,* dit l'empereur Julianus. » « *Il fut semblable au maître des Dieux de corps et d'entendement*, » reprend l'auteur de l'inscription de Régilla. « Honore en lui *le dieu de la république*, » dit en terminant Capitolinus.

Amm. Marcell., L. XIX, 12.

Aurel. Vict. Epitome.

Capit. Marc-Aur. vit. p. 30.

Jul.-Cæsar, p. 304.

Marcellus cité par Spanheim, Cæsar., Jul. p. 304.

Spart. in Severo.

Que tous murmures se taisent devant ces acclamations civiques ou militaires, devant ces proclamations royales qui exaltent les louanges de la vertu d'Aurèle, qui la qualifient céleste ou divine. Que toutes révoltes de l'envie se convertissent en respects.... en respects! et qu'est-ce qui distingueroit les honneurs qu'on lui rend, de ceux qu'on rend aux autres souverains! ce ne sont ni des respects ni de l'admiration, c'est de l'amour qu'il faut à Marc- Aurèle. Il n'y a que l'amour des peuples qui ne se trompe point et ne trompe personne sur le vrai

mérite des rois. Cet amour ne s'attache point à la mémoire des princes foibles. Le peuple détourne sa pensée avec indignation du souverain qui l'opprima ; il la détourne avec douleur du souverain qui le laissa opprimer, faute d'énergie ou d'habileté..... Ici, aversion ; là, volonté d'indifférence ; et d'une ou d'autre part éloignement ! Qu'il ne soit plus question, ni de l'admiration des écrivains, ni de la déférence des empereurs, ni de l'enthousiasme des armées, ni du culte décerné par les citoyens ; ne regardez plus que cette tradition touchante qui, propageant d'âge en âge jusqu'à nous la mémoire d'Aurèle, nous montre que le souvenir de sa bonté, toujours réglée par la raison, est encore jeune après seize cents ans, encore aussi jeune que la mémoire récente de notre bon Henri.

Quatorze siècles de distance n'ont pu mettre de différence entre l'expression de la tendresse et de la reconnoissance des peuples pour ces deux rois, pour la bénignité qui leur fut commune à tous deux, qui régna avec eux. Comme les Béarnois montroient avec attendrissement, avant les désastres de la France, le berceau de Henri, les Romains montrent encore dans Rome

le lieu où naquit Marc-Aurèle et l'emplacement de sa maison paternelle.

Au sein de la capitale de la chrétienté, à ces époques où le goût des arts ne se portoit pas encore pour caution de la durée des souvenirs, l'image de Marc-Aurèle Empereur payen, recevoit les honneurs les plus distingués. Rome a été saccagée nombre de fois, ses mœurs anciennes ont chaviré, sa religion est tombée; l'affection que l'on garde à la mémoire de Marc-Aurèle, seule s'est tenue debout solide et immuable, au milieu de tant de ruines. Les conservateurs, ces sénateurs de Rome moderne, survivant aux sentimens d'affection des anciens magistrats pour Marc-Aurèle, reconnoissoient encore naguères par une sorte d'hommage féodal les droits qu'une congrégation chrétienne, celle de saint Jean de Latran, se faisoit honneur de conserver sur l'effigie mutilée de cet Empereur idolâtre. Voilà donc des hommes pieux qui ont pris plaisir à oublier qu'ils sont chrétiens et que Marc-Aurèle étoit payen, pour se souvenir seulement qu'il fut un prince vertueux, et que la vénération des hommes de toute religion est acquise à quiconque a pratiqué la vertu, et en a rapporté l'exercice au bonheur du peuple. Il est honorable pour eux

qu'ils se soient rencontrés à penser comme parloit notre bon Henri, lorsqu'en ce mot sublime, et qui n'a point d'analogue dans toute l'antiquité, il disoit : « ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion, et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. »

Lettre manuscr. de Henri IV, au baron de Batz ; et lett. privées de Henri IV.

Long-temps après la mort de Marc-Aurèle, les citoyens qui ne possédoient pas l'image en pied de ce digne prince, gardoient précieusement, au moins, les monnoies qui leur rappeloient ses traits vénérés et chéris. Nous devons, à l'affection attachée à sa mémoire, la conservation de tant de monumens qui le représentent. On ne connoît point d'Empereur dont les statues de toute proportion, les bustes, les médailles en or, en argent, en potain, en bronze, de grand et de petit module, se trouvent en aussi grand nombre et en autant de lieux. Des sculptures très-multipliées le représentent en ses différens âges comme pour témoigner de la perfection de sa conduite à toutes les époques de sa vie. Elles le représentent en mille attitudes et sous mille caractères. Certainement il n'est pas une statue, il est infiniment peu de médailles d'Alexandre qui soient authentiques ; toutes les médailles de César, de quelque matière ou de quelque

Vasi, p. 75, 78, 80, 84, 418. Debrosses, t. II, p. 39, 330, t. III, p. 95.

module qu'elles soient, sont peu communes; on doute même qu'il subsiste deux marbres qui représentent incontestablement ce conquérant; . . . il existe donc justice du temps . . . . il s'est donc en tous les âges trouvé un nombre dominant d'honnêtes gens qui, répugnant à se rappeler les traits des meurtriers de l'espèce humaine, prenoient de préférence plaisir à fixer leurs regards reconnoissans sur l'image vénérable d'un homme de bien. Voilà le plus beau, le plus touchant des hommages, car il part du cœur des gens probes de tous les siècles. Les hommes sont donc plus justes qu'on n'affecte de le dire, s'il est vrai qu'en laissant s'abolir autant qu'il est en eux le souvenir des méchans, ils perpétuent avec amour la mémoire des bons. Celle de Marc-Aurèle et de son règne pouvoit-elle manquer d'arriver jusqu'à nous, d'atteindre bien loin au-delà de nous, sans rien perdre du cortège des affections de tout ordre qui la protège, puisque ses contemporains et leurs descendans se sont imposés par succession la tâche de témoigner qu'ils chérissent en ce Roi, en ce règne, le modèle de tous les Rois amis des hommes, de tous les règnes, amis des peuples.

Ainsi c'est l'amour unanime, profond et

persistant de la nation contemporaine et de sa postérité, qui fonde et motive l'arrêt par lequel Marc-Aurèle est mis au-dessus de tous les r[redacted]s. Porté par toutes les classes des ci-oy[redacted]s qui lui ont obéi, maintenu par les [redacted]ages souverains, et les historiens les p[redacted]éclairés et les plus loyaux, cet arrêt sera c[redacted]rmé par l'universalité des chefs de so-cié[redacted]ui auront et de la probité, et l'ardeur du [redacted] social. Tous s'accorderont à trans-mett[redacted]éréditairement le dépôt de l'amour publ[redacted]ur la mémoire de Marcus-Aurelius-Ant[redacted]s, et c'est ainsi que cet amour va et i[redacted]ou[redacted]urs croissant à travers la durée.

[redacted]'il l[redacted]est bien acquis! jamais en effet b[redacted]n-être [redacted] vaste et si stable ne reposa [redacted]r tant d[redacted] sociétés et d'hommes. Cent [redacted]ingt millio[redacted] d'humains en jouirent quarante-deux [redacted]s durant et sous deux règnes, pendant lesq[redacted]ls le monde, gouverné dans un esprit de [redacted]gesse et de paternité toujours croissantes[redacted]tteignit l'apogée de sa splen-[redacted]eur co[redacted]e de sa félicité. En cette période u[redacted] dans l'histoire, le bonheur d'une immense population, fut l'objet unique des efforts de deux rois, l'un bon, l'autre excellent. Antoninus le Pieux entama l'œuvre de la félicité publique, Marcus-Aurelius-Antoninus le Philosophe, l'acheva, le perfec-

tionna. Il prétendit à faire subsister au-delà de lui cet œuvre d'autant plus fragile qu'il se montre mieux exécuté, et la félicité publique, en sa perfection transitoire, comme l'est toute perfection à l'usage de l'homme, se prolongea au-delà de son règne, car elle lui survécut toute entière pendant les trois
Herod. L. 1 premières années de l'empire de Commodus.

« Rien n'est capable de faire oublier Antoninus, dit Montesquieu, que Marc-Aurèle : » pourquoi ? parce qu'il fut meilleur
Auson in Cæsar. que son père, répond Ausonius. En effet, il possédoit à un plus haut degré les mêmes vertus que lui ; il en possédoit qui manquoient à celui qu'on appeloit le sage et bon Antoninus-Pius. De plus, le bonheur public fut contesté à Marc-Aurèle, et ce prince le disputant à l'esprit de révolte de quelques-uns, à l'esprit persécuteur de tous, à tous les genres de guerre, aux désastres naturels, à la famine, à la peste, l'arracha comme de vive force aux prises de tous ces fléaux unis, confédérés et combinés : car il n'est pas un seul des fléaux, qui n'ait sévi sous son règne. Il le leur arracha pour le rétablir dans son intégrité ; il en appuya les fondations non pas seulement sur sa vertu propre et personnelle, laquelle pouvoit être considérée comme passagère, ayant les

mêmes bornes que sa vie ; mais sur la loi de l'état qui devoit être envisagée comme immuable. Toutes choses lui furent difficiles, mais non-seulement il surmonta tous obstacles, il réussit même à se les approprier. Il se montra si grand en ses luttes contre le mal, que des écrivains païens ont dit, que s'il ne fût né en ce temps, l'empire romain eût croulé d'une seule et lourde chute ; et que des écrivains chrétiens se sont crus, nonobstant leur piété, en droit d'avancer *que Dieu l'avoit donné aux hommes pour tempérer la rigueur des fléaux que sa justice déchaînoit contre eux*. Quelle puissance c'est reconnoître à la vertu que de prétendre que la sagesse divine pense faire assez pour les hommes en l'opposant seule à tous les fléaux qui sont supposés recevoir d'elle leur mission.

Aurel. Vict. Epit., p. 375. Egnat. de Rom. Princip. lib. 1. Aurel. Vict. *Ibid.* Tillem., Hist. des Emp., t. 2, p. 369.

Tillem., Hist. des Emp., t. 2, p. 369.

L'affluence des calamités publiques et privées, locales et universelles, qui se succèdent en ce monde, donne lieu de croire que l'irruption de tous malheurs est le résultat d'un système général d'épreuves auquel Dieu a voulu que les hommes fussent soumis. Il peut répugner à quelques-uns d'admettre que la bonté divine se plaise à secouer ainsi notre foiblesse ; mais, si ce n'est Dieu qui permet l'expansion de ces calamités, c'est donc le hasard qui l'amène. Or, le hasard qui

produit nombre d'accidens, ne peut créer un système ; de même qu'il ne coordonne rien, il ne peut servir à rien expliquer ; ses coups ne portent avec eux ni avertissement, ni leçons, ni châtiment ; ils ne sont pas tels que nous en puissions tirer secours pour notre perfectionnement. Les chances qu'a apportées le hasard ne se reproduisent jamais parfaitement semblables. Ainsi on ne peut lui attribuer ni intention ni esprit de suite ; or, comme le premier but de l'homme sensé doit être de tirer des évènemens et de leurs rapports une leçon utile : il doit convenir à tout bon esprit de s'arrêter à la pensée que ce monde est soumis à un vaste système d'épreuves destinées à mesurer toutes forces, à perfectionner toutes qualités, et, en dernier terme, à épurer toutes vertus.

Raisonnant en cette opinion, je dirai que ces épreuves sont comme les réactifs que l'art chimique emploie à fixer la vraie qualité des substances. Comme eux quelquefois l'épreuve agit isolée, quelquefois plusieurs agissent de concert pour opérer en des sens différens, quelquefois enfin nombre d'épreuves, quantité de réactifs se jettent ensemble dans le récipient. Trouble, fermentation, effervescence et décompositions ; les grands mouvemens, les grands accidens se heurtent ;

tout s'attire et se repousse presque simultanément, et par suite tout se confond, se mêle pour un temps; puis partie de la substance éprouvée, se précipite en un vil résidu; partie s'attribuant des qualités plus marquées, se crée un niveau et s'y maintient avec constance; partie se dégageant et prenant de plus en plus de la légèreté et de l'étendue, monte et s'élève. Telle dans le grand conflit d'affections ou de passions, que soulèvent les épreuves calamiteuses, la vertu se dégage, s'élève, s'étend et s'en va surgissant au plus haut;.... telle la vertu monte et se place entre les hommes et Dieu.

Outre le noble spectacle de cette réussite de la vertu qui s'arrache libre et pure des prises du mal, spectacle propre à encourager les hommes à demeurer ou à devenir bons, il résulte encore un grand bien de ce rude combat entre le mal et l'homme : ce bien est le perfectionnement de la raison propre à notre espèce. Or, les épreuves par lesquelles nous passons pour arriver à ce perfectionnement sont le vrai cours d'éducation du genre humain ; il faut que cette éducation soit bien longue, ou que le temps soit plus court qu'il ne le paroît, car nous cheminons lentement quoiqu'assez visiblement toutefois dans la carrière du bien.

La Providence, autant que peut en juger notre foible raison, opère en ce monde par des voies simples : il lui suffit presque toujours d'une seule ame et même d'une seule passion trouvée en cette ame, pour agiter nombre de passions et éprouver nombre d'autres ames. C'est ainsi qu'il arrive qu'un chef de secte, un conquérant, un tyran, comme suscités par une force supérieure, et portés et poussés par un concours surprenant et comme irrésistible de circonstances, apparoissent en nos sociétés pour y troubler la paix des corps et des biens, pour y offusquer la sérénité des cœurs, la sécurité des consciences, y tourmenter la foi.

Mais si la Providence tire d'un seul être les moyens d'en éprouver beaucoup d'autres par le mal, elle tire aussi d'un seul être les moyens d'en affermir ou d'en réintégrer beaucoup d'autres dans le bien. Alors quand survient le déchaînement des épreuves, une seule tête se grève elle-même de la part la plus lourde du mal, et les hommes se trouvent soulagés, et corroborés comme par prodige. Il leur suffit alors de tenir l'œil fixe sur le généreux qui porte allégrement le principal fardeau, pour estimer le leur moins pesant, puis pour se sentir plus robustes à le porter, et marcher sous le faix fermement, et avec lé-

gèreté vers le but, en allumant leur courage au feu du courage de leur chef. Arrivés au terme, les cœurs sont satisfaits et les consciences heureuses, car toutes les pensées de résignation et de force triomphent.

Tel fut le personnage auguste imposé à Marc-Aurèle, dans la scène dramatique du monde. Pratiquer toutes vertus au milieu des plus terribles crises; montrer qu'il suffit de vivre conformément à sa nature d'être raisonnable et sociable pour être homme de bien, pour être grand roi; aimer les hommes, s'abstenir de plaintes, supporter le mal et instruire par son exemple les autres à le supporter; frayer le chemin au bien, et marcher au travers de tous obstacles comme un géant, la tête haute et le pas assuré, faisant la route large à tout ce qui suit: voilà ce qu'il lui a été prescrit de faire, voilà ce qu'il a accompli: c'est par là qu'il fut et qu'il est le modèle des rois et des hommes.

La vertu lui fut donnée, c'est-à-dire la force; mais toute force a ses foiblesses, ses langueurs, ses hésitations, ses troubles, ses combats: la flamme ne va pas, d'un jet, atteindre les hautes régions de l'air. Voyez-la combattant avec l'atmosphère qui la presse, s'étendre, puis s'amincir, s'enrouler, s'abais-

ser ; elle se divise, elle s'unit; le trait se détache, il pénètre dans le grand réservoir du feu élémentaire, et cette lutte est pour l'œil attentif un spectacle plein de vie, de mouvement et d'éclat. Tel auroit dû se présenter en ce livre le spectacle des luttes glorieuses d'un sage roi combattant contre lui-même et contre le mal, et faisant servir l'éclat de ses victoires à guider le genre humain; mais il eût fallu, pour lui donner cette vie et ce mouvement, sentir revivre en soi l'ame de cet honnête homme qui fut un homme de génie. Je ne possédois que des notions tronquées et incomplètes du bien qu'il a fait, mais j'avois la conviction, et en outre, la preuve écrite de sa main, du bien qu'il a voulu. Si je n'ai pas brisé mon pinceau, c'est parce que j'ai senti qu'il n'y a pas de honte à mal parler quand on se donne pour tâche de préconiser le bien; c'est parce que je pense qu'on ne sauroit parler trop, et qu'on ne parle pas assez de ce qui est bon et utile en ce monde, de la vertu dans les hommes et surtout dans les guides des hommes, dans les chefs des Etats. (1)

(1) Nous vivons dans un temps où on ne loue peut-être pas avec autant de plénitude et de loyauté qu'il appartient la vertu, et surtout celle des chefs des nations. Croiroit-on que leur rang les mît à-la-fois au-dessus des droits légitimes de la bienfaisance et du besoin de l'encouragement.

FIN DU NEUVIÈME ET DERNIER LIVRE.

APPENDICE.

L'INTENTION de l'auteur de ce livre étant de faire connoître la substance même de toutes les pensées de Marc-Aurèle, il rétablit en appendice celles qu'il a omises dans le cours de son ouvrage. C'étoit à regret qu'il s'étoit vu contraint quelquefois ou de les resserrer, ou de les présenter par extrait, ou même d'en supprimer quelques-unes quand elles ralentissoient les développemens. Par exemple, dans l'exposition de la belle théorie de la loi naturelle, il avoit été forcé de s'interdire de certains détails, et d'écarter un petit nombre de maximes qui, sans ajouter notablement au sens, séparoient des pensées susceptibles de recevoir beaucoup de valeur d'un rapprochement plus exáct. Il s'empresse de reproduire, selon l'ordre assigné par l'auteur, toutes les réflexions qu'il avoit interrompues en leur suite. Il procédera, dès le premier abord, en montrant comment par une argumentation délicate, Marc-Aurèle établit le sentiment intime qu'il a de l'existence de Dieu.

I. Voyez *Tome* 1er, *pag.* 56.

SUR DIEU.

« Celui qui vient de déposer dans le corps d'une mère » le germe d'un embryon, s'en va; mais une autre cause » lui succédant, travaille et achève le corps de l'enfant. » Quelle merveilleuse production d'une si vile matière! » cette même cause fournit encore à l'enfant et lui porte » dans les viscères un aliment convenable; puis une

» autre cause reprenant ce qui reste à faire, produit en
» lui le sentiment et l'instinct, en un mot la vie, la force
» et toutes les autres facultés. Quelles sont admirables
» ces facultés, et en grand nombre! *Quoique toutes ces*
» *choses soient fort cachées, il faut les contempler et y*
» *reconnoître la main d'une puissance qui agit en secret,*
» *comme nous reconnoissons une force qui attire en*
» *bas les corps pesans ; ou qui porte en haut les*
» *corps légers.* Ces sortes d'opérations ne se voient pas
» des yeux du corps, mais elles n'en sont pas moins évi-
III. 1. 4ᵉ al. » dentes. »

Marc-Aurèle, dans le cours de son ouvrage, use d'une grande variété d'expressions pour désigner Dieu. Il le nomme *cause divine*, *cause par excellence*, *nature de l'univers*. On ne tardera pas à s'assurer que par ce mot *nature de l'univers*, il n'entend autre chose que la *raison divine créatrice des choses et des êtres*, et *gubernatrice suprême*. Du reste, il ne laisse ni doutes ni prétextes aux matérialistes, car souvent il emploie à caractériser la *Divinité* les mots *esprit*, *raison divine*, *intelligence* ; ou la périphrase : *celui qui gouverne toutes choses* ; ou enfin les expressions très-positives : *Dieu, être suprême.*

Je ferai observer ici, avec monsieur de Joly, que bien que plusieurs stoïciens se soient représenté la cause première comme une sorte de feu universel dont ils plaçoient la résidence au haut des airs, jamais pourtant Marc-Aurèle n'adopta cette supposition. On a vu dans le second livre que ce prince très-savant faisoit peu de cas de la physique ; et toutefois il parloit extrêmement bien la langue de cette science, et il s'exprimoit d'une façon parfaite sur les phénomènes auxquels elle rapporte ses études. C'est témoigner formellement qu'il n'admet pas cette opinion, que de dire :

« Toutes choses s'accomplissent suivant l'ordre de la
» nature universelle et non suivant les impressions de
» *quelqu'autre cause qui l'environne extérieurement, ou*
» *qui soit renfermée dans son sein, ou distante d'elle*
» *en dehors.* » IV. 3.

III. *Tome* I, *pag.* 58.

SUR LA RAISON DIVINE OU LA PROVIDENCE.

Tel est le texte de la pensée dont on n'a fait connoître à la page 58 que la seconde moitié.

« Ce concombre est-il amer? laisse-le. Y a-t-il des
» ronces dans ton chemin? détourne-toi : *c'est assez et*
» *ne dis pas : pourquoi ces choses là se trouvent-elles*
» *dans le monde?* car tu servirois de risée à un physi-
» cien, comme tu en servirois à un menuisier, à un cor-
» donnier, en les blâmant de laisser voir dans leurs bou-
» tiques les copeaux et les rognures de leur travail.
» Cependant ils ont des endroits à mettre ce rebut;
» *au lieu que la nature de l'univers n'a rien qui soit*
» *hors d'elle.* Mais c'est cela même qui doit te donner
» plus d'admiration pour l'art de la nature, *qui, ne s'é-*
» *tant donné d'autres bornes qu'elle,* change et conver-
» tit en soi, pour en faire de nouvelles productions, tout
» ce qui paroît corrompu, vieilli, inutile. *Elle n'a pas*
» *besoin de matière du dehors ni de lieu pour y jeter*
» *ce qui se gâte, elle se suffit et trouve en elle-même*
» *tout ce qu'il faut, le lieu, la matière et l'art.* » IV. 8.

Nous allons rétablir et mettre de suite en cet endroit plusieurs pensées de Marc-Aurèle *sur la providence,* que nous n'avons pas jugé à propos d'insérer dans le corps du livre, parce que leurs analogues s'y retrouvent fréquemment.

« *La matière de tous les êtres est obéissante et sou-*
» *ple* entre les mains de la *raison suprême* qui en dispose.
» *Mais cette raison divine n'a dans son essence au-*
» *cun principe qui la porte à leur faire du mal;* car elle
» n'a en soi aucune malice. Aussi ne fait-elle aucun mal,
» mais, en *produisant toutes choses, elle les conduit à*
IV. 7. » *leur fin.*»

« Représente-toi sans cesse le monde comme un seul
» animal composé d'une seule matière et d'une seule
» ame. Vois comment tout ce qui se passe y est rap-
» porté à un seul principe de sentiment; comment une
» seule impulsion y fait tout mouvoir; comment toutes
» ses productions y sont l'effet d'un concours de causes.
IV. 2. » Admire leur liaison et leur enchaînement.»

» Toutes les œuvres de la divinité sont pleines de sa
» providence. *L'empire de la fortune n'est nullement*
» *indépendant de la nature ou de la liaison et de l'en-*
» *chaînement des causes que la providence régit. Ainsi*
» *la providence est la source de tout.* De plus *tout ce*
» *qui arrive étoit nécessaire et contribue au bel ordre*
» *de cet univers dont tu fais partie.* Tout ce qui entre
» dans le plan de la nature et qui tend à la conserver
» en bon état est bon pour chacune de ses parties. Or
» le bon état du monde ne dépend pas plus des divers
» changemens des élémens que du changement des êtres
IV. 4. » qui sont composés de ces élémens; que cela te suffise....»

Ce qui prouve le mieux qu'il n'entendoit par le mot fortune que la suite des dispositions de la providence, c'est cette pensée qu'il rapporte à lui-même, en terminant par ces mots, l'énumération des bienfaits dont il se sent redevable à Dieu:

« Tous ces heureux évènemens ne peuvent être arri-
» vés que par la faveur spéciale des dieux et par la for-

» tune ; *c'est-à-dire par une suite des dispositions de* » *la providence.»* II. 18e al.

Monsieur de Joly a fait, à l'occasion des pensées de Marc-Aurèle sur la providence, une excellente note dans laquelle au moyen de quatre questions bien posées il établit et démontre la sagesse des opinions de cet Empereur. Il est impossible de dire en moins de mots des choses de plus grand sens. Je résiste au plaisir de transcrire cette note pleine de solidité et de vues saines, mais qui est d'une certaine étendue, parce que je ne veux point parer ce livre de trop d'ornemens dérobés aux autres livres.

III. *Tome* 1er, *pag.* 62.

SUR LES DIEUX CRÉÉS.

« Quelques-uns te demandent-ils, dit Marc-Aurèle, » où tu vois *des Dieux*, et ce qui te prouve qu'il y en a, » pour les honorer autant que tu fais, réponds premièrement qu'ils sont visibles; dis-leur ensuite: *Je n'ai* » *jamais vu mon ame et cependant je la respecte;* il en » est de même de ces génies divins. *Comme j'éprouve* » *continuellement leur pouvoir, je ne doute pas qu'il y* » *ait des Dieux et je les révère.* ». III. 2. 2e al.

Les *Dieux créés* dont il est ici question, sont des génies que les polythéistes croyoient chargés de présider au cours des astres et de régler leurs mouvemens propres, ainsi que l'accord de ce mouvement avec celui des autres sphères; c'est parce que ces astres sont perceptibles à nos regards, que Marc-Aurèle, confondant par l'expression l'astre et l'intelligence qui le régit, dit que les Dieux sont visibles.

Il n'est pas de peuple dont la théorie n'admette l'exis-

tence d'êtres intermédiaires à Dieu et à l'homme. Comment se persuader en effet que nous autres humains dont l'intelligence n'excelle que dans l'art de pourvoir à la satisfaction de certains besoins très-bornés, et s'éteint si vite en flottant autour de quelques notions troubles, car nous ne connoissons l'essence de rien; nous qui ne sommes vraiment distingués des êtres animés inférieurs que par l'usage de la parole, la faculté de fixer notre pensée, une sorte de perfectibilité lente et surtout par le sentiment moral; comment se persuader, dis-je, qu'après Dieu nous soyons la première, la principale, la seule famille d'êtres éclairés et raisonnables. L'esprit ne peut-il se figurer nombre de degrés d'intelligence supérieurs au degré assigné à notre espèce. Est-ce que la différence qui se rencontre d'un homme à un autre suivant le lieu de naissance, l'éducation, ou la profession, ne nous donne pas une idée suffisante de celle qui peut subsister entre les habitans de notre globe et les êtres qu'il a plu à la sagesse divine de créer, et de faire exister en quelque lieu que ce soit du monde.

L'ancien testament montre que les Hébreux admettoient dans la première révélation, la présence de ces êtres intermédiaires. L'écriture sainte donne à ces êtres le nom de Dieu (elhoïm); elle les appelle aussi des anges. Ce mot est employé fréquemment à désigner tout ce qui a autorité sur les hommes.

Voy. Exode VIII. 1. Psaumes LXXXI. 1. 6.

Ces rapports avec le polythéisme se retrouvent encore en notre religion dans le culte que nous rendons aux anges, aux saints, aux patrons des états, des villes, des individus. Il n'exclut pas de nos esprits le sentiment de l'unité de Dieu, ni de la puissance suprême qu'il a exercée comme créateur de tout, même de cette sorte de dieux inférieurs que nous révérons sous le nom d'anges, de saints, et qu'il

continue d'exercer comme gubernateur souverain du monde. Elles ne l'excluent pas non plus chez les anciens. Le Jupiter des philosophes et des gens éclairés étoit bien loin de ressembler au Jupiter des poètes et des artistes, lesquels prêtoient à toutes les divinités les passions et les vices des mortels, et, propageant à plaisir des fables absurdes et d'un exemple pernicieux, sembloient dans ces fictions n'avoir eu en vue que de flatter les passions des demi-sauvages. *Jupiter*, tel que le concevoient les philosophes, étoit le *créateur*, le *Dieu suprême*, le *grand Dieu*, ce que signifie son nom dont le véritable sens est *père secourable*, *père bienfaisant*. Tel que le concevoit la plèbe, il étoit le fort et le puissant, usant et abusant de la plénitude de sa force et de sa puissance en être qui n'aura jamais à compter qu'avec lui-même. Presque toutes les fois qu'il s'est agi de religion, le commun des poètes a altéré et corrompu ce qu'il touchoit. Quelle idée un homme sensé se feroit-il du christianisme, d'après le Paradis perdu du poète Milton, et même la Henriade du poète Voltaire.

Que l'on considère quelle différence il y a entre la croyance du peuple et des gens bien élevés parmi les chrétiens, sur Dieu, les anges et les saints; de combien d'opinions fausses, absurdes, et dangereuses pour le repos public et privé, la classe inférieure de la société est infectée : et l'on concevra facilement la dissidence d'opinion sur les attributs et le caractère de Dieu et des dieux, qui au temps du paganisme s'élevoit et se maintenoit entre le vulgaire et les philosophes; ceux-là professoient le plus grand mépris pour les divinités des poètes.

Ce qu'il importe d'établir ici, c'est la différence que Marc-Aurèle, qui rapportoit tout en dernier terme à l'Etre-Suprême, a prétendu établir entre Dieu et les

dieux. Elle sera suffisamment constatée par cette pensée... « m'arrive-t-il quelque chose, je le reçois en le rap- » portant aux dieux et à cette source commune de toutes » choses d'où procède tout ce qui se fait. » Voilà donc deux causes exprimées, les dieux et la source de tout.

IV. *Tome* 1er, *pag.* 63.

SUR LA LOI NATURELLE.

§. 1.

Telles sont ici les maximes textuelles de Marc-Aurèle:

« Pense très-souvent à la liaison et à l'intime rapport » que toutes les choses du monde ont entr'elles, car elles » sont pour ainsi dire entrelacées et par ce moyen alliées » et confédérées, et l'une à la suite de l'autre, par » l'effet du mouvement local, de la correspondance et
VIII. 2. » de l'union de toutes les parties de la matière. »

« Les choses qui succèdent à d'autres sont de la » famille de celles qui ont précédé; *ce n'est pas comme* » *une suite de nombres détachés que la nécessité fait* » *chacun ce qu'il est;* elles ont au contraire *une con-* » *nexité fondée en raison. Comme originairement tous* » *les êtres ont été combinés pour former un ensemble,* » de même ceux qui naissent de nouveau ne présentent » pas une succession simple, mais *une sorte de parenté*
VIII. 3. » digne d'admiration. »

« *Une même sorte d'âme a été distribuée à tous les* » *animaux sans raison,* et un même esprit intelligent » à tous les êtres raisonnables, comme tous les corps » terrestres ont une même terre, *et comme tout ce qui* » *voit et respire, ne voit qu'une même lumière et ne*
VIII. 4. » *reçoit et rend qu'un même air.* »

§. 2. *Tome* 1, *p.* 65.

Après avoir établi que la fraternité des hommes sous l'empire de la raison qui leur est commune à tous, se r'attache à l'ordre général, Marc-Aurèle multiplie les exemples de la connexité et de la parenté de toutes les parties de la création entr'elles; il fait servir ces exemples à développer sa théorie de la sociabilité.

« *Tous les êtres qui ont entre eux quelque chose de* » *commun tendent à s'unir à ceux de leur espèce.* Les » corps terrestres se portent vers la terre; ce qui est » humide cherche à couler avec l'humide, et l'air avec » l'air; en sorte que, pour les tenir séparés, il faut em- » ployer quelque barrière et quelque force. Le feu se » porte en haut, à cause du feu élémentaire; celui d'ici » bas a tant de disposition à s'y aller joindre par l'em- » brasement, que toutes nos matières un peu sèches » s'enflamment aisément, parce qu'elles ont moins d'obs- » tacles qui les en empêchent... *Il en est de même de* » *tous les êtres qui participent de la nature intelligente* · » *ils se portent avec une pareille force, et peut-être avec* » *plus d'impétuosité, vers ce qui est de même nature* » *qu'eux. Plus un être est parfait, plus il est prêt à se* » *joindre et à se confondre avec son semblable.* »

« Parmi les animaux sans raison, on a toujours vu » des essaims d'abeilles, de grands troupeaux, des famil- » les de poussins, en un mot, des sociétés *qu'une sorte* » *d'amour a rassemblées, parce que ces êtres ont une* » *même sorte d'âme.* Mais ce penchant à vivre en société » est plus vif dans les êtres plus parfaits, et se trouve » moins fort dans les pierres et dans les plantes. L'espèce » raisonnable est composée de peuples réunis ou confé- » dérés, de familles et d'assemblées; dans les temps

» même de guerre, il se fait des capitulations ou des » trèves, *et parmi les êtres plus parfaits, on aperçoit, » malgré leur séparation, une sorte de tendance à s'unir, » comme dans les astres;* parmi les êtres plus excellens » que l'homme, l'éloignement n'a pu empêcher cette ten» dance réciproque, effet de leur supériorité même. »

« Cependant considère ce qui se passe parmi le genre » humain; les êtres raisonnables sont actuellement les » seuls qui aient oublié cette mutuelle affection, ce » penchant et cet attrait inconnu, on n'en voit plus » d'exemples. »

« *Mais les hommes ont beau se fuir, la nature plus » forte se saisit d'eux et les arrête.* Tu verras la vérité » de ce que je dis, si tu y prends bien garde, *car tu » trouveras plutôt un corps terrestre séparé de la terre, » que tu ne trouveras un homme qui ait rompu tout*
VIII. 6. » *rapport avec ceux de son espèce.* »

§ III. *Tome* 1, *pag.* 66 et 68.

« Si quelquefois tu as vu une main, un pied, une tête » coupés, et entièrement séparés du reste du corps, c'est » l'image de celui qui se refuse autant qu'il est en lui » aux accidens de la vie, qui se détache du grand tout, » ou qui fait quelque chose au préjudice de la société. » Tu viens de te jeter hors du sein de la nature; car en « venant au monde tu en as fait partie; mais mainte» nant tu t'en es retranché; cependant tu as la ressource » de pouvoir t'y réunir; ce que Dieu n'a point accordé » à ces parties qui, après avoir été coupées ou séparées, » ne peuvent plus se rejoindre au tout. Vois quelle est » la bonté suprême d'avoir doué l'homme d'une si ex» cellente prérogative. Elle t'a d'abord accordé le pou-

» voir *de ne te point séparer de la société des êtres, et*
» *ensuite le pouvoir de te rejoindre au tronc, d'y re-*
» *pousser et d'y reprendre ton rang de partie.*» VIII. 15.

§ IV. *Tome* I, *pag.* 70.

Tel est le complément de la pensée 19 du chap. VIII:

« Faut-il donc être de ceux qui, pour ainsi dire, ne
» pensent jamais à ce qu'ils font? oui il le faut. Mais
» dira quelqu'un · il faut bien savoir ce que l'on fait, car
» *c'est le propre d'un être social de sentir qu'il fait*
» *une action convenable à la société et de vouloir même,*
» *de par Jupiter, que son concitoyen le sente.* J'avoue
» que ce que tu dis est vrai, mais tu prends trop à la
» lettre mes paroles, c'est pourquoi tu seras du nombre
» de ceux dont j'ai parlé d'abord, car ils ont aussi des
» raisons spécieuses qui les abusent. Si tu veux mieux
» entendre ce que j'ai dit, ne crains pas que cela te fasse
» jamais perdre l'occasion de faire quelques-unes des
» actions qu'exige la société....» VIII. 19.

Il rappelle ensuite un mot touchant de Socratès qui se rapporte à ce doux échange de bienveillance et de bienfaisance qu'il recommande aux hommes.

« Perdiccas ayant demandé à Socratès pourquoi il ne
» venoit pas chez lui: c'est, répondit Socratès, pour ne
» pas mourir désespéré de recevoir du bien sans en faire
» à mon tour....» VIII. 24.

§ V. *Tome* I, *page* 79.

« Quoique les parties d'air et de feu qui entrent dans
» la composition de ton corps soient plus légères et
» qu'elles se portent naturellement en haut, cependant
» elles restent adhérentes à ton corps. De même, quoi-

» que les parties de terre et d'eau qui sont en toi se por-
» tassent naturellement en bas, cependant elles se tien-
» nent dans ton corps à une place qui ne leur est pas
» naturelle. Ainsi les élémens même obéissent à la loi
» générale, conservant la place qui leur a été fixée con-
» tre leur pacte, jusqu'à ce que cette même loi leur donne
» le signal de la dissolution. N'est-ce donc pas une cho-
» se horrible que la partie intelligente de ton être soit
» la seule substance indocile qui se fâche de garder son
» poste? On ne lui ordonne rien qui soit au-dessus de
» ses forces : on ne lui commande que ce qui convient
» à sa propre nature et cependant elle s'impatiente, elle
» se révolte contre l'ordre : *car tout ce qui la porte*
» *à l'injustice, à l'intempérance, à la tristesse, à la*
» *crainte, est un mouvement de révolte contre la na-*
» *ture. C'est vouloir quitter son poste que se fâcher des*
» *accidens de la vie. L'ame n'est pas moins faite pour*
» *avoir de la fermeté et de la piété que pour avoir de la*
» *justice. La fermeté et la piété sont des vertus néces-*
» *saires à un citoyen de l'univers; la loi qui les exige*
VII. 16. » *est même plus ancienne que toute action juste....* »

§ VI. *Tome* 1, *pag.* 81.

Cette pensée se termine par le paragraphe suivant qui a trait à la distribution faite également et sans distinction des biens et des maux temporels aux bons et aux méchans.

« Quand je dis que la nature envoie indifféremment
» les plaisirs et les peines, la mort et la vie, la gloire
» et l'ignominie, *j'entends qu'elles arrivent indiffé-*
» *remment selon l'ordre et la suite de tout ce qui devoit*
» *se faire successivement en vertu d'un certain mou-*

vement primitif que la providence imprima; lorsque dans une certaine époque elle se fut déterminée à un » tel arrangement, après avoir conçu en elle-même les » combinaisons de tout ce qui devoit être, et avoir semé » partout les germes et les principes, tant des divers » êtres que de leur changement et de leur succession » dans l'ordre que nous les voyons. » VIII. 10.

§ VII. *Tome* 1, *pag.* 84.

« *Et l'homme et Dieu et le monde, portent leur fruit* » *chacun en leurs temps,* et quoique ce mot fruit se » dise plus communément de la vigne et autres plantes, » ce c'est pas moins une vérité. *La raison porte aussi son* » *fruit pour le bonheur propre de l'homme, et pour celui* » *de la société; et de là naissent d'autres fruits de même* » *nature que la raison.* » VII. 4.

V. *Tome* 1, *pag.* 415.

On s'est contenté de donner dans le cours du livre cette pensée par extrait, à cause du tour anecdotique qu'elle a : il en est résulté une sorte de disparate avec celles qui précèdent ou suivent. Voilà l'expression originale:

« Tu connoîtras aussi par cette remarque l'opinion » que le vulgaire a du bien;... si l'on fait à quelqu'un » la peinture de ce qui est essentiellement bon, comme » de la prudence, de la tempérance, de la justice, de la » force, il n'entendra pas sans peine que l'on ajoute » quelque bon mot à cette image, parce qu'il en » jugera par son idée du bien; mais si on lui peint » ce que le peuple croit être des biens, il entendra » et recevra le bon mot d'un comique, par où il mon-

» tre qu'il sent les différences; car autrement il seroit » choqué de la plaisanterie, et la jugeroit mauvaise; en » effet, nous l'excusons tous et la trouvons agréable et » à-propos, lorsqu'il s'agit de richesses, de luxe ou de la » pompe d'une grande fortune... *Vas donc et demande* » *s'il faut honorer et regarder comme de vrais biens* » *des choses dont la peinture est susceptible de ce bon* » *mot: Sa maison est si pleine de richesses, qu'il n'y a*
XVII. 2. » *aucun retrait.* »

XI. *Tome* IV, *pag.* 19.

SUR L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

Parmi les pensées de Marc-Aurèle sur la mort, il s'en est rencontré une dont la place étoit difficile à assigner. Les développemens qu'elle nécessite ne permettoient pas qu'on la mît à côté des autres sans en interrompre la suite.

« Si les ames sensitives, dit-il, ne périssent pas, » comment depuis tant de siècles l'air peut-il les con- » tenir? mais comment la terre peut-elle contenir tant » de corps qui y ont été enfermés depuis le même » temps? »

« Comme les corps après quelque séjour en terre » s'altèrent et se dissolvent, ce qui fait place à d'autres, » de même les ames après quelque séjour dans l'air » s'altèrent, se fondent et s'enflamment en rentrant » dans le sein fécond du premier principe de l'univers, » ce qui fait place à celles qui surviennent. »

« Voilà ce qu'on peut répondre en supposant que les » ames sensitives ne périssent pas. »

« Or, non-seulement, il faut tenir compte de ce grand » nombre de corps enterrés, mais encore des animaux

» qui sont mangés tous les jours tant par nous que par
» d'autres animaux. Combien y en a-t-il de consommés
» qui sont comme enterrés dans le corps de ceux qui
» s'en nourrissent. Cependant le même lieu les contient,
» parce qu'ils y sont convertis en sang, en air et en feu. » XXXIV. 7.

Il ne faut pas oublier ici que Marc-Aurèle a établi que l'homme est composé d'un esprit, d'une ame sensitive et d'un corps, sans quoi on le taxeroit de matérialisme. Ainsi, ce qu'il dit en ce lieu se rapporte non à l'esprit pur, lequel est immortel, mais à l'ame sensitive. Monsieur de Joly a très-bien exposé dans sa note sur l'immortalité de l'ame, à la suite du chapitre trente-quatrième de sa traduction, les opinions de Marc-Aurèle sur cette matière. Je vais transcrire cette note, elle achèvera de faire connoître le fond de la doctrine de Marc-Aurèle; par la même occasion, elle mettra le public à portée de juger du mérite de son commentateur, qui est aussi le meilleur de ses traducteurs, et l'un des hommes les plus dignes de l'entendre et de le faire entendre aux autres.

Marc-Aurèle considère l'homme, dit-il, comme composé d'un esprit, d'une ame sensitive et d'un corps.

Il paroît avoir envisagé l'esprit de l'homme sous l'emblême d'une sphère ou ballon capable par son ressort de s'étendre ou de se resserrer à son gré.

En suivant cette idée de Marc-Aurèle, il faut dire que le ressort spirituel agit sur le fluide très-subtil, qui certainement existe dans les nerfs et les muscles de l'homme, et que par eux il fait mouvoir à son gré quelques organes du corps, mais qu'il est affecté malgré lui de beaucoup de mouvemens de ces esprits vitaux excités par l'impression des objets du dehors, sur les sens.

L'esprit, selon Marc-Aurèle, *est ce principe qui se*

donne à lui-même le mouvement, qui se tourne et se
VII. 6 et 2 *fait ce qu'il veut être. Il est d'une force invincible,*
lorsqu'il se ramasse en lui-même comme une sphère
XIV. 2 *d'une rondeur parfaite.* Il agit donc à son gré sur les esprits vitaux, non-seulement pour exécuter les mouvemens volontaires des bras et des jambes, mais même pour exciter ou tempérer ceux de l'imagination et des passions. Marc-Aurèle n'a pas entrepris d'expliquer le comment de l'action de l'esprit pur sur le fluide vital. Il s'est borné sagement à l'expérience intime. Le souffle d'un ballon (1) qui mettroit en mouvement le pendule d'une horloge, peut servir d'image à l'action déterminante de la volonté sur les esprits vitaux.

Mais l'esprit pur est affecté aussi malgré lui par tout ce qui vient des sens corporels, par tout ce qui agite les esprits vitaux. Il en est affecté, dit Marc-Aurèle,
XIV. 9 par une sorte de sympathie, comme d'*aimant* ou d'*unisson*, dont les effets se transmettent aussi à travers un milieu.

Voilà donc deux adjoints à l'esprit pur qui agissent sur lui et sur lesquels il agit. Il pousse en quelque sorte et il est poussé, mais c'est un ressort incorporel qui se donne aussi le mouvement à lui-même.

Or, ces deux adjoints d'un côté et l'esprit pur de l'autre, sont, selon Marc-Aurèle, trois substances distinctes et de nature différente, trois élémens divers ou trois ressorts contigus et subordonnés. Le corps organisé n'est au fond que matière; une machine composée comme les plantes qui subsiste, se nourrit, croît et se

(1) Il me semble qu'on n'entendra nettement la pensée de monsieur de Joly, qu'en la paraphrasant ainsi : le contact opéré par la dilatation d'un ballon qui se contracteroit immédiatement après avoir mis en mouvement le pendule peut servir d'image, etc...

éproduit à-peu-près comme elles. L'esprit pur est un tre simple qui veut, qui pense; *mais le fluide vital ou 'ame sensitive* est une substance mitoyenne mise en action par les deux autres; elle est selon Marc-Aurèle de nême nature que celle des animaux... C'est elle, par VIII. 4 et 5.
exemple, qui est affectée par les images qui se peignent au fond de l'œil, et qui en transmet l'idée à l'esprit pur.

Marc-Aurèle ne s'arrête qu'aux faits, sans chercher à expliquer la nature de cet être intermédiaire entre l'ame raisonnable et le corps; les difficultés à cet égard paroissent être les mêmes que sur l'ame des bêtes.

Nous n'expliquons que par la toute-puissance de Dieu comment son esprit, sans frapper les corps, les met en mouvement. Pourquoi bornerions-nous sa toute-puissance, quant à l'activité réciproque des ames et des corps, par un milieu purement sensitif qui les joint? Dieu qui les a créés également ne les a-t-il pas composés et tempérés convenablement aux effets que nous voyons? Et concevons-nous assez bien leur nature pour en décider.... Platon a mieux pensé de la toute-puissance de Dieu dans l'explication qu'il donne pour probable de la composition de l'ame, quand il a dit : *que par sa puissance Dieu réunit et concilia deux choses qui résistoient à être mêlées.*

Cette ame sensitive est mortelle, selon Marc-Aurèle, ainsi que le sont le corps et les organes des sens.

Qu'est-ce à dire mortels?

Marc-Aurèle entend qu'une telle ame sensitive et un tel corps organisé *cessent d'être les adjoints d'un tel esprit*, et qu'ils rentrent chacun dans leur élément, pour passer dans la composition d'autres individus à l'infini; car, selon tous les philosophes, *rien ne retourne jamais à rien*. Marc-Aurèle ne cesse de parler de ces transformations des êtres les uns dans les autres.

Mais que devient l'esprit pur séparé de l'ame sensitive et du corps ses adjoints?

Il rentre aussi dans son élément qui est Dieu, dont il est un écoulement, une partie détachée. Voici les preuves que Marc-Aurèle donne de cette extraction divine, et à quelles conditions il a conçu qu'une ame raisonnable trouvera son repos dans sa réunion avec Dieu.

Ce qui est certainement vrai pour l'esprit humain l'est également pour tous les êtres intelligens supérieurs à lui, et pour Dieu même.

« Ainsi il n'y a, dit Marc-Aurèle, qu'une seule vé-
III. 1. » rité.... »
VIII. 10. Toutes les Raisons sont semblables en ce point, puisqu'elles voient la même vérité. Elles sont semblables entre elles; et toutes sont semblables aussi à celle de Dieu qui les a faites.

C'est en ce sens que la Raison de l'homme est selon Marc-Aurèle une émanation, une portion de la Raison de Dieu, qui est la source et l'aliment de toute Raison dans l'univers. « *Tu es esprit et génie*, se disoit-il; *le reste* » *n'est que fange et que pourriture... Regarde-toi comme* » *un prêtre et un ministre des dieux.... Consacre-toi au* » *culte de celui qui a été placé au-dedans de toi comme* » *dans un temple.... Pardonne à ton prochain, il est* » *ton frère, puisqu'il participe comme toi à une portion*
Marc.-Aur. passim. » *de l'esprit divin.* »

Un philosophe qui s'exprime ainsi, est bien éloigné de regarder son esprit comme mortel et même de douter s'il ne l'est pas. Marc-Aurèle s'est expliqué positivement à ce sujet : « *ne laisse pas vaincre*, se disoit-il, *la partie la plus divine de toi-même* [illegible]
XI. 8. » *moins noble, à celle qui doit* [illegible]
» *té* . . . . *Ce qui t'avoit* [illegible]

» *mieux dire, tu seras reçu par un changement dans*
» *le sein fécond du père de la nature. Tout ce qui agit*
» *comme cause particulière est repris très-vite par le*
» *principe de toute activité dans l'univers.... Si les flots* XXXIV. 4. 10.
» *t'emportent, ils n'entraîneront que ce qui est de la*
» *chair et les facultés animales, car ils n'ont aucun pou-*
» *voir sur ton intelligence....»* XXVII. 17.

On demandera sans doute ce que doit devenir, suivant les idées de Marc-Aurèle, cet esprit de l'homme après qu'il aura été séparé de ses adjoints, et qu'il sera rentré dans le sein de Dieu, et si l'état des méchans ne sera pas différent de celui des bons.

Marc-Aurèle n'a pu rien affirmer de particulier sur de tels sujets, étant malheureusement privé, dit monsieur de Joly, du secours de la révélation : mais il établit en général que, « *Dieu regarde les esprits comme étant éma-*
» *nés de lui et qu'il les touche par son intelligence....* XXXIII. 14.
» *Il ajoute que l'esprit humain réduit à lui-même brille*
» *d'une lumière qui lui découvre la vérité de tout.....* VII. 5.
» *Comment l'homme*, dit-il, *tient-il à Dieu? Par quelle*
» *partie, et quand y tient-il? et quel repos cette partie*
» *de l'homme ne trouve-t-elle pas en Dieu....»* XXXIV. 3.

Ces mots *quand y tient-il* conviennent surtout à l'état de l'ame après la mort; et le repos en Dieu suppose une continuation d'existence à part dans le sein de Dieu, pour y voir et sentir tout ce qu'il renferme, à proportion sans doute de la capacité d'une ame particulière et de la volonté de Dieu.

Là tout le passé est présent, et sous les yeux de l'ame à jamais, pendant que le corps se décompose au sein de la terre.

Mais Marc-Aurèle n'ignoroit pas à quelle condition il pouvoit obtenir *ce repos en Dieu*. « *Oublie le passé,*

» se disoit-il ; remets l'avenir entre les mains de la pro-
» vidence... Te voilà bientôt à la fin de ta course. Si tu
» dédaignes tout le reste, pour t'occuper uniquement
» de cet esprit dont la source est divine et qui te guide;
» si tu ne crains pas de mourir, mais seulement de n'avoir
» pas assez tôt commencé à vivre conformément à ta
» nature, tu te rendras digne de l'auteur du monde qui
XXVII. 37. » t'a donné l'être.... En quel état faut-il que se trouvent
» le corps et l'ame, quand la mort arrive? Cette vie est
XXVII. 25. » courte, elle est précédée et suivie d'une éternité...
» Conserve dans sa pureté le génie qui t'anime comme
» si dans l'instant tu devois le rendre .... Passe ta vie
» avec la même pureté de conscience que ton père An-
» toninus, afin que ta dernière heure te trouve au même
XXVII. 22. » état que lui.... »

En adoptant ces conditions du *repos en Dieu*, Marc-Aurèle fait assez entendre que le sort des méchans ne sera pas le même. Il reconnoît expressément la justice
V. 3. distributive de Dieu *selon les mérites.... Il ne parloit que pour lui et n'a pas sans doute écrit tout ce qu'il avoit pensé en sa vie.* Il n'avoit pas tout-à-fait 59 ans lorsqu'il mourut, et il avoit employé beaucoup plus de temps à agir qu'à écrire.

Ceux qui ont cru qu'il en avoit toujours douté n'avoient pas assez médité ses pensées. On a déjà observé que Marc-Aurèle parle souvent dans d'autres systèmes que le sien, pour se mieux exciter à être vertueux, quelque supposition qu'on voulût faire; et il en a usé de même au sujet de l'ame, soit pour faire une énumération complète des différentes hypothèses (dans lesquelles il comprend celle du simple déplacement ou transmigration de l'esprit), (voyez XXXIV. 2, 26, 6,) soit pour faire sentir l'égalité naturelle de tous les

hommes, soit pour se mieux détacher des choses d'ici bas. XXII. 4. XXXIII. 20. XXXIV. 6 et 26.

L'opinion de Marc-Aurèle sur l'immortalité de l'ame étoit une suite nécessaire de celle qu'il avoit sur une providence pleine de justice; et l'on a déjà observé qu'il tenoit à cette dernière opinion plus qu'à sa propre vie : « *Qu'ai-je à faire*, s'écrioit-il, *de vivre dans un » monde sans providence et sans dieux!* »

Après cela on peut raisonnablement croire que Marc-Aurèle à la fin de sa vie fit à l'Etre-Suprême cette prière d'Epictète, dont il remercie Rusticus de lui avoir donné le recueil:

« C'est assez, j'élève mes mains vers toi.... je n'ai pas » négligé les lumières que tu m'as données pour con- » noître ton gouvernement, et pour m'y soumettre du » fond du cœur. Je ne t'ai pas fait repentir de m'avoir » fait une partie de toi-même; vois l'usage que j'ai fait » de mes sens et de mes réflexions. Me suis-je jamais » plaint de toi? ai-je supporté impatiemment quelque » accident de la vie? ai-je souhaité qu'il m'arrivât autre » chose? suis-je allé contre tes dispositions? Je te rends » grâces de m'avoir fait naître. J'ai toujours usé de tes » dons comme les tenant de toi : c'est assez, reprends-les, » et mets-moi en tel lieu qu'il te plaira. » Arrien d'Upton, IV. 10, p. 652.

XII

PENSÉES DÉTACHÉES.

L'auteur de ce livre, se considérant spécialement comme éditeur des pensées de Marc-Aurèle, n'a rien négligé pour n'en omettre aucune. Comme il s'en est cependant trouvé plusieurs auxquelles il n'a pu assigner de place, il prend le parti de les transcrire ici,

afin de se rendre à lui-même le témoignage qu'il a fait emploi, textuellement et complètement, de tout ce qu'a écrit Marc-Antonin.

« Si tu as la vue fine, dit quelqu'un, sers-t'en pour
xv. 1. » juger comme les personnes les plus sages... »

« Il ne s'agit point ici, disoit Epictétos, d'une ques-
» tion frivole, mais de savoir si nous avons ou non l'u-
vii. 19. » sage de la raison. »

« Le *mouvement de notre esprit est bien différent de*
» *celui d'une flèche.* Notre esprit, en s'arrêtant sur un
» objet pour le considérer dans toutes ses faces, *n'en va*
xi. 7. » *que plus droit à son but...* »

« *Tout est opinion;* il fut dit à ce sujet plusieurs
» choses excellentes chez Monumos le Cynique, et il est
» clair qu'on en peut retirer du fruit, pourvu qu'on
xviii. 1. » n'en prenne que *la moelle du vraie...* »

« L'altération qui se fait au visage par l'habitude de
» la colère, est un accident fort contraire à la nature,
» puisque souvent la couleur en devient morte et finit
» par s'éteindre au point de ne pouvoir plus se ranimer.
» N'est-ce point un indice que la colère est aussi contre
xxi. 5. » la raison... »

« Tu penses vivre ici comme songeroit à vivre un
» homme qui s'est retiré du monde. *Si on ne t'en laisse*
» *pas la liberté, sors de la vie; non en homme qui*
» *souffre un vrai mal, mais il fume ici, je m'en vais:*
» pensez-vous que ce soit une affaire; cependant jusqu'à
» ce que j'aie une *si forte raison* de m'en aller, je reste
» libre. *Personne ne m'empêchera de faire ce que je*
» *veux,* et je ne veux rien qui ne soit conforme à la
xxvi. 3. » nature d'un être raisonnable et sociable... (1) »

(1) Monsieur de Joly, dans une note sur cette pensée, la paraphrase et l'interprète en ces termes. Il a voulu dire : « *Je mourrois*

« Non, ils n'en feront pas moins les mêmes actions, » quand tu te crèverois de peine... » XII. 17.

« Aujourd'hui je me suis échappé de tous les embar- » ras qui m'entouroient, ou, pour mieux dire, je les ai » mis dehors, *car ils n'étoient pas autour de moi, ils » étoient dans mes opinions...* » XII. 34.

« Socratès, dans ses discours, mettoit les maximes » débitées par bien des gens au rang de ces larves dont » on fait peur aux petits enfans... » XV. 3.

« *Pense d'où chaque être est venu, de quels élémens » il a été composé, quels changemens il éprouvera, ce » qui en pourra résulter, et tu verras qu'il ne peut lui » en arriver aucun mal.* » XV. 12.

» *de chagrin s'il me devenoit impossible de vivre avec moi-même » dans la solitude de mes pensées, et je n'aurois pas plus de » peine à sortir de la vie, qu'on n'en auroit à sortir d'une maison » où il fume.* » Au surplus, si l'on veut apprécier combien Marc-Aurèle étoit éloigné d'approuver le suicide, on n'a qu'à revoir les divers passages de cette histoire, où le fond de ses vraies opinions est mis à jour. Par exemple, tome II et tome IV, p. 168 et 209.

SUR LA VICTOIRE MIRACULEUSE.

Tome II, *pag*. 288.

Beaucoup d'amis de l'extraordinaire, païens et chrétiens, se sont accordés à mettre la délivrance et la victoire de l'armée romaine, au nombre des évènemens qui sortent de l'ordre naturel. Quelques-uns l'attribuent à la magie dont Marc-Aurèle, disent-ils, a imploré le secours. C'est, suivant eux, un Egyptien du nom d'Arnuphis qui, par ses enchantemens, lui a ménagé cette faveur céleste. Mais Marc-Aurèle, ainsi qu'il le témoigne dans ses écrits, avoit la magie en pitié et en mépris. D'autres regardent le prétendu prodige de cette délivrance comme le résultat des prières d'une légion entièrement composée de chrétiens. Il est douteux qu'à cette époque on eût trouvé cent chrétiens, non pas dans une légion, mais dans l'armée entière. Parmi les écrivains voisins du temps, Capitolinus, Themistius et Claudianus se rangent à l'avis des soldats, et se plaisent à faire honneur *à la vertu* de Marc-Aurèle de ce qu'ils appellent une faveur de Jupiter. Tertullianus s'autorise d'une prétendue lettre de ce prince au sénat, pour attribuer le prodige aux prières des soldats chrétiens. Il avoue toutefois que l'Empereur n'y allègue qu'avec un certain air de doute, que ce soit les chrétiens de l'armée qui lui aient attiré cette marque signalée de la protection du ciel. Eusebius, Orosius, Xiphilinus annoncent que cette lettre existoit de leur temps : mais nul d'entre eux ne témoigne l'avoir vue. Il sera donc évident pour les bons esprits, qu'elle est supposée, à moins qu'on n'admette qu'elle est la même que nous a conservée l'apologie de saint Justin; dans ce cas là encore elle sera très-suspecte de fausseté.

Dio, l. 71, p. 805. Suidas, p. 439. M.-Aur. l. 7. Euseb, l. 5, c. 1, p. 167 et 169.

Themist. orat. 15. Claud. de Sext. hon. consul., p. 180.

Tertull. ap. 5, p. 6. Eus. l. 7, c. 5. Oros. l. 7, c. 15.

« Il est difficile de croire que cette lettre soit légitime. » Ce n'est pas l'auteur de l'histoire présentée en ce moment au public qui s'exprime ainsi; c'est le pieux abbé de Tillemont, que

Voy. Hist. des Emp. t. II, p. 409.

l'on sait avoir fait souvent d'heureux efforts pour obliger les prétendus intérêts de la religion à ne s'assister que des moyens avoués par la saine critique historique. Comme une simple assertion ne suffiroit pas aux yeux de plusieurs lecteurs pour justifier l'exclusion d'une pièce aussi importante, nous transcrirons ici le jugement par lequel il développe les motifs qui la doivent faire regarder comme apocryphe. Il s'exprime ainsi :

« Nous avons aujourd'hui une lettre attribuée à Marc-Aurèle sur la victoire qu'il remporta par le moyen des chrétiens. Elle est en grec après les apologies de saint Justin, et en latin dans Onuphre (in fas. p. 234), et dans Baronius (176 § 22) traduite selon eux sur le texte grec qui étoit déjà une traduction de l'original latin. Ils la reçoivent tous deux comme authentique, quoiqu'il soit assez difficile de suivre en cela leur jugement. Sans parler du style barbare et presque inintelligible de cette lettre, surtout dans le grec, elle porte que le miracle arriva lorsque les Allemans étoient encore à trois ou quatre lieues des Romains ; que l'armée n'étoit composée que de quatre légions qu'elle nomme, sans parler de la douzième surnommée foudroyante et mélitine ; que les chrétiens qui étoient dans l'armée haïssoient l'usage des armes ; et elle ordonne que les chrétiens mis en justice soient renvoyés absous quand même ils persisteroient dans leur religion, et que leurs accusateurs soient brûlés tout vifs. Scaliger y trouve encore d'autres marques de fausseté qui seroient trop longues à rapporter et sur lesquelles il ne fait point de difficulté de conclure que cette pièce est absolument fausse, et n'a été composée qu'après même le temps de Justinien. Il a été suivi par d'autres : et nous ne voyons pas qu'il soit aisé de répondre aux raisons qu'il allègue ni à celles que l'on pourroit y ajouter. »

Tillem., Hist. des Emp., t. II, n. 15, p. 629.

Eus. Chr. N. p. 223, Pagi 174, § 1.

Marc-Aur. N. S., p. 95 et 96.

Il peut sembler intéressant au lecteur de connoître cette lettre que condamnent si franchement plusieurs critiques, parmi lesquels on n'en trouveroit peut-être pas beaucoup qui n'eussent aussi franchement desiré d'avoir le droit de louer en elle un témoignage de plus en faveur de la religion. On en présente ici une traduction faite d'après la pièce originale que saint Justin est

supposé avoir ajoutée à la suite de la seconde apologie qu'il publia en faveur des chrétiens.

V. ses oper. S. Just., p. 101.

Lettre de l'empereur Marcus au sénat romain, par laquelle il témoigne que c'est aux Chrétiens qu'il faut attribuer la victoire des Romains sur les Barbares.

L'empereur César Marcus-Aurelius-Antoninus, Germanicus, Parthicus, Sarmaticus, au peuple romain et au sénat sacré.

SALUT.

« Je vous ai informé de la grandeur de mes desseins et du but que je me proposois. Des périls qui surpassent la mesure ordinaire nous ont surpris en Germanie. A la frontière, après de grandes fatigues nous avons couru de grands dangers en une bataille livrée dans le Cotinum (1), et où nous étions comme écrasés par soixante-quatorze dragons (2) qui couvroient l'espace de neuf milles. A l'instant où ils étoient déjà fort près de nous, nos espions nous donnèrent avis de leur présence et en même temps Pompeïanus, général en chef (Polémarque) de notre armée, nous rendit certain ce dont nous étions déjà instruits auparavant. Cependant j'étois pressé par une multitude immense, j'avois avec moi en troupes d'élite les légions *Prima*, *Decima*, *Gemina*, une légion de soldats armés à la légère et un mélange d'autres milices. Quand on m'eut donc annoncé que l'armée (ennemie), dans l'amas épais de sa foule, étoit de neuf cent soixante et dix mille hommes, je fis la recherche de ce que j'avois de forces, j'opérai le dénombrement des troupes, et les comparant à la multitude des Bar-

(1) Le *Cotinum* n'est mentionné dans aucun géographe ancien.

(2) Les dragons sont les enseignes des Barbares imités dans la suite par les Romains. On peut en distinguer plusieurs sur la colonne Trajane, sur les médailles, et principalement dans les bas-reliefs de la colonne Antonine. *Voyez Monumens de l'Histoire Aurélienne.*

bares et des ennemis, je recourus aux prières et aux sacrifices qui pouvoient me rendre favorables les dieux de la patrie. Puis, voyant que mes forces étoient enveloppées et resserrées dans un lieu fort étroit, je fis un appel à ceux que parmi nous on nomme chrétiens; après la recherche j'en trouvai un très-grand nombre et je m'emportai violemment contre eux. Il ne convenoit point d'en user ainsi, à raison de la forte ressource que bientôt je trouvai en eux. Je m'irritois parce que ces hommes-là n'entament point comme nous le combat en faisant agir les traits et les armes, ou bien au signal de la trompette; cette façon de servir leur est désagréable et odieuse par rapport au dieu qu'ils honorent dans leur conscience. Ainsi, il devient juste que ces hommes par nous soupçonnés d'être athées et ennemis des Dieux, soient maintenant reconnus, comme adorant dans leur conscience un dieu, que de propre mouvement et de volonté propre ils disent s'insinuer en leur cœur, s'y renfermer ou plutôt y maintenir résidence. En effet les chrétiens se prosternant sur la terre ont prié, non pas pour ma personne, mais pour toute l'armée rassemblée; de cette sorte ils nous consoloient dans notre faim et notre soif présentes, car il y avoit cinq jours que nous n'avions bu d'eau, parce qu'elle avoit manqué. Nous étions alors au milieu de la Germanie et sur les frontières des ennemis. A peine se furent-ils donc précipités à terre et eurent-ils invoqué ce dieu que je méconnoissois, que tout aussitôt, l'eau fut obtenue du ciel, et elle étoit pour nous très-froide (très-rafraichissante) : elle fut pour les ennemis, qui attaquoient les Romains, une grêle de feu. Avec leur prière la présence d'un dieu insurmontable et invincible se fit tout subitement sentir. Ainsi donc en partant de ce commencement, nous permettrons à ces hommes-là d'être chrétiens, afin d'éviter que, tournant contre nous leurs armes (pieuses), ils n'obtiennent des succès qui nous nuisent. A ces causes et après avoir délibéré, je décrète qu'il ne sera plus permis d'accuser un homme de cette religion sur le seul motif qu'il est chrétien; s'il se trouve que quelqu'un dénonce un chrétien, pour cela seulement qu'il est chrétien, je décrète

que le chrétien dénoncé qui a avoué sa religion et qui d'ailleurs n'est accusé d'aucun autre crime se déclare manifestement ce qu'il est, et je veux que le délateur soit brûlé vif. Quant à tout chrétien qui fait profession ouverte de sa foi, je veux qu'en vertu de son nom de religion, il soit à l'abri et en sécurité, et que nul de ceux à qui est confiée la préfecture d'une province ne prétende le punir de sa profession de foi, ni le soumettre à un traitement indigne d'un homme libre. Je veux que cette disposition soit confirmée par un sénatus-consulte, et que ce décret qui est mien, soit exposé aux regards dans le forum de Trajanus, afin qu'on puisse en faire la lecture. Le préfet Verasius-Pollio veillera à ce qu'il soit expédié dans chacune des provinces. Que quiconque voudra se servir de ce décret et en posséder un exemplaire, ne soit point empêché de profiter de ce qui a été statué par nous. »

SUR LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS, ATTRIBUÉE A MARC-AURÈLE. *Tome* III, *pag.* 79.

L'ordre des choses nous avoit décidé à parler en ce lieu de l'état de la religion sous le règne de Marc-Aurèle ! quelle influence en effet la religion n'a-t-elle pas sur le bonheur et la vertu des peuples ! l'ordre des temps nous avoit confirmé dans cette résolution, parce que c'est à l'année 177 que les écrivains ecclésiastiques rapportent la plus grande persécution que l'Église chrétienne ait subie durant l'Empire de Marcus-Antoninus. Nous sommes entrés à cet effet dans les détails de critique nécessaires à la justification de ce prince : ces détails occupant trop d'espace et se trouvant hors de proportion avec les autres parties du récit, nous avons jugé convenable de les renvoyer à cet appendice, après en avoir placé la substance en son véritable lieu.

Une persécution a été dirigée, dit-on, contre les chrétiens, pendant la vie de Marc-Aurèle-Antonin le Philosophe. Nous allons soumettre à une discussion historique les causes et les circonstances de cette persécution. Nous examinerons à cette

occasion quel étoit l'esprit du gouvernement en matière de religion sous le règne des Antonins? Comme il y a fréquemment différence entre l'esprit du gouvernement et celui du peuple, sur ce qui regarde le culte, nous examinerons aussi quelles étoient les dispositions et les préjugés populaires relativement au christianisme. Nous tâcherons de pénétrer si le prince croyoit avoir sujet de mépriser, de haïr, ou de craindre la religion chrétienne, et s'il étoit forcé par l'opinion publique, et par la loi de l'état, à sévir contre les sectateurs de ce culte nouveau; enfin nous déciderons lequel des deux, soit le prince ou le peuple, doit être accusé d'avoir donné lieu aux divers accidens de persécution, dont on croit reconnoître des traces.

Nous entreprenons ici la révision d'un grand procès. Ce procès jugé sans débats par les écrivains ecclésiastiques est encore pendant après seize siècles, et reste indécis entre les zélateurs chrétiens et les zélateurs de la philosophie. Les premiers semblent avoir besoin de charger d'un crime un philosophe de plus, les seconds n'ont que trop de besoin de compter parmi eux, un philosophe qui soit demeuré aussi humain et aussi sage en conduite qu'en précepte. Que sera-t-il de l'intérêt de ce procès, si l'on pense que le philosophe accusé étoit un roi, et qu'il ne s'agit pas moins de juger le fait d'une persécution isolée, que de prononcer sur l'esprit de persécution lui-même.

Quel que puisse être le régime d'état, qu'il soit républicain, monarchique, despotique, c'est ou l'homme ou la loi qui gouvernent: mais l'homme et la loi sont eux-mêmes soumis à l'autorité des mœurs publiques. Ce sont les mœurs qui fondent l'opinion et les procédés des peuples, mais l'opinion des peuples régit le roi lui-même, lui commande et s'en fait obéir à la longue. Il faut donc considérer ici d'abord, quelle fut l'opinion de tous les peuples de l'empire romain sur les religions en général, puis on examinera comment elle considéroit la religion chrétienne en particulier.

Rome étoit, ainsi que l'a dit un moderne, le temple des

dieux de toutes les nations dont elle étoit la capitale. Les principaux citoyens qui l'habitoient et qui de là influoient sur l'opinion des hommes dont l'esprit étoit cultivé, s'appliquoient davantage à saisir les conformités que les différences des religions, et en cela il sembloit que le bon génie de Socratès eût révélé à tous les hommes qu'il falloit laisser chacun honorer Dieu suivant sa conscience et la coutume de son pays. Sous l'enveloppe des divinités bisarres, fantasques et licencieuses du paganisme, la divinité suprême étoit en réalité la seule que les gens sensés adorassent. Cicéro, Epictétos, Marc-Aurèle reconnoissoient un Dieu, souverain auteur et créateur de toutes choses ; ils reconnoissoient même l'unité de Dieu, en ce qu'ils mettoient une distance incommensurable entre leur grand Dieu, tel qu'ils se le figuroient, et les divinités inférieures qu'ils regardoient seulement comme ses ministres : ils ne déféroient qu'en apparence, et par bienséance, aux opinions erronnées de cette portion du peuple qui est vouée à demeurer toujours ignorante en ces matières, à se tromper elle-même. Voilà ce que fut la religion de Cicéro, d'Epictétos, d'Aurèle, et de tous les hommes éclairés, de ceux qui portent et répandent la lumière. Les gens d'étude en effet qui parlent ou écrivent, ne sont pour ainsi dire que les interprètes de l'opinion de tous les esprits cultivés avec qui ils vivent. Aspirant autour d'eux la pensée des sages du temps, comme nous aspirons l'air du lieu que nous habitons, plus sains ils sont, mieux ils la recomposent en dedans d'eux-mêmes pour la restituer et la mettre à l'usage du peuple.

Tous les cultes étoient libres, tous étoient réputés vrais par les citoyens, utiles par le prince, et l'indulgence vivoit dans tous les cœurs, et la concorde planoit sur tous les esprits. Tel avoit été long-temps l'état de la religion, tel il avoit persisté jusqu'au règne d'Adrianus. Le mauvais exemple qui part de haut, étend au loin son influence. Les honneurs rendus dès long-temps à de méchans empereurs par leurs successeurs, et récemment à Antinoüs, ne contribuèrent pas mé-

iocrement à répandre et à accroître dans l'empire les dispo-
tions irréligieuses que l'on vit prendre le dessus à partir de
ette époque. La vénération portée jusque-là aux choses saintes,
'altéra sensiblement quand on eut à reprocher à la religion
e composer avec les passions des princes, de sanctifier des
ices ou des crimes. Les grands, les politiques ne respectèrent
lus, dès ce moment, que les intérêts du sacerdoce, parce que
s leurs y étoient liés; la classe intermédiaire estimoit de
oins en moins le culte et les prêtres qu'elle jugeoit prêts à
éder à une dégradation commune; la plèbe seule qui ne se
assionne jamais davantage pour une religion que quand, en se
orrompant elle devient plus à sa portée, la plèbe seule dou-
loit d'exaltation et devenoit fanatique de ses idoles prêtes à se
riser. Le premier des Antonins, justifiant son titre de Pieux,
âchoit pour le maintien de l'ordre public, d'entretenir ou de
éintégrer dans le cœur de ses sujets de toutes les classes la foi
ccoutumée. Marc-Aurèle, qui savoit que remuer les affaires de
eligion, c'est mettre tout en péril, que la rendre mobile c'est
ui ôter son poids, qu'on ne peut la soumettre à des change-
nens subits sans l'énerver; Marc-Aurèle, appliqué à épurer
a propre religion, à la sanctifier en lui, doubloit en même
emps d'efforts pour retarder la chute de celle de l'état.
'étoit dans la vue qu'il se développât avec le temps
ne sorte de culte philosophique, propre à remplacer l'autre
uand tous ses étais viendroient à fléchir. Les philosophes
ui l'ont précédé, avoient fondé leur doctrine plus sur la
ature de l'homme, que sur celle de l'Être Suprême; il
ondoit la sienne autant sur la nature de l'Être Suprême que
ur celle de l'homme, car il montre l'ame humaine comme
ne émanation de Dieu destinée à retourner en Dieu; il té-
moigne que pour se rendre digne de son origine et de sa fin,
lle doit faire, en vue de l'intelligence suprême, vis-à-vis des
ommes, tout ce qui caractérise un être doué de connoissance
t de sentiment, et uni à tous les autres: il prétend obtenir en
ésultat que l'homme se constitue bon citoyen dans l'état,
rère des hommes dans la vie sociale, résigné aux accidens de

la vie, content de tout jusqu'à la mort inclusivement, et quant à ce qui est au-delà, rempli de bonnes espérances, première récompense d'une bonne vie.

Il falloit beaucoup de temps, et plusieurs règnes sages de suite pour remplacer sans secousses la religion en décadence par cette religion philosophique, laquelle n'auroit point exclu les cérémonies et les pratiques à ce titre qu'elles intéressent, touchent et attachent le peuple. Il falloit aussi du calme pour préparer et amener à une bonne fin ce grand œuvre: or, le monde romain se voyoit agité par l'inimitié déclarée de deux religions, dont l'une étoit à son berceau et l'autre à sa tombe. Des imprécations, des hurlemens de fureur et de fanatisme, des gémissemens et des cris de douleur perçoient de plusieurs extrémités de l'empire; la paix intérieure des principales villes de l'Orient étoit souvent détruite par des
Euseb., l. 5, p. 153. émeutes. Plus s'épuroit la religion des gens sensés et bien élevés, plus grossière, impure et violente devenoit celle des peuples. Il se célébroit peu de fêtes publiques, de divertissemens de théâtre en Grèce et en Asie, sans qu'au milieu des solennités ou des plaisirs, il ne s'élevât des tourmentes de rage.
Euseb., l. 4, c. 15, p. 129 et 132. La nation toute entière est livrée au délire de cette frénésie contre une petite poignée d'hommes divisés entre eux et haïs de tous, qu'on nomme des chrétiens.

Qu'étoit-ce que les premiers chrétiens? des juifs. Qu'étoit-ce que les juifs aux yeux de l'univers? des ennemis du genre humain. Réprobateurs de tous, ils étoient réprouvés de tous. C'est du sein de ce peuple alors méprisé à cause de ses divisions intestines, haï à cause de son intolérance, détesté, parce qu'il faisoit gloire de son aversion pour les étrangers; plus que jamais exécré en ce moment-là même de tout ce qui porte un cœur d'homme, à raison des immenses et monstrueux massacres que depuis un siècle il a consommés dans l'Egypte et la Cyrénaïque qu'il a décimées, dans la Judée et dans Chypre qu'il a dépeuplées: c'est du sein de ce peuple que sort la religion chrétienne désavouée à son origine par le peuple même, que désavouoit le genre humain.

Partout ce sont les juifs qui élèvent les plus terribles imputations contre les chrétiens ; qui dénoncent aux juges, aux prêtres, aux agens des théâtres, des jeux publics, à la populace sanguinaire, les chrétiens. Ce sont eux qui, dans les séditions, sont les premiers à les frapper et à les mutiler. A défaut de bourreaux ils s'offrent pour les supplicier. Tels étoient les principaux d'entre les ennemis extérieurs des premiers chrétiens ; et pourtant ils avoient d'autres ennemis intérieurs, plus funestes encore que les juifs.

S. Cyprian. Diss. 11, c. 19, p. 240 et 241.

A-t-il été jamais une religion qui n'ait eu besoin de temps pour se fixer, s'asseoir et se consolider. Celle des chrétiens étoit destinée à éprouver ses plus rudes secousses à l'heure où elle avoit le moins de force. A peine institué, le christianisme étoit divisé : il sembloit que les serpens nés avec Hercule, eussent été placés avec lui au même berceau. Vingt-trois hérésies au moins, dont chacune se divisoit en nombre d'autres, lui avoient sans relâche et sans pitié, déchiré le sein, depuis sa naissance, jusqu'à l'époque présente du règne de Marc-Aurèle.

Croiroit-on que ces hérésies se présentassent aux païens comme de simples dissidences d'opinion sur des dogmes indifférens ? on se tromperoit grandement : elles étoient considérées comme des systêmes tendant à corrompre désastreusement les mœurs ; les hérétiques étoient regardés comme d'infâmes corrompus. La civilisation n'a jamais couru de plus vrais périls, qu'à l'époque de la naissance du christianisme et de ses grandes variations. C'étoient les hérésies qui la jetoient en danger : nul que je sache n'a fait leur examen ou leur histoire sous le point de vue du désastre dont elle menaçoient l'ordre social, et pourtant un tel aspect rend leur étude digne d'un homme judicieux. On va tenter ici cet examen, pour montrer à quel point les amis de l'ordre social pouvoient se croire fondés à redouter le christianisme, dont ils confondoient les préceptes avec ceux de ces détestables hérésies.

Réunis en associations secrètes, confians en la foi de leurs indissolubles sermens, célébrant tous des mystères différens

qui servoient de masques à des crimes de toute sorte, dominés par un tempérament frénétique de luxure, il n'est point de scandales ni de débauches auxquels ne s'abandonnassent la plupart de ces premiers hérétiques dans leurs assemblées écartées et nocturnes; en même temps il n'est point de principes sociaux que leurs dogmes ne sapent, et ne veuillent démolir.

Iren., l. 1, c. 27, p. 128. Theodoret., l. III, c. 1, p. 226. Epiph., t. 3, c. 1, p. 461. Epiph. Ibid. p. 400.

Sans parler des Nicolaïtes, des disciples de Ménandre, d'Elxaï, qui se déshonoroient par la pratique habituelle de ce que la débauche peut inventer de plus forcené, nous ne nous arrêterons qu'aux hérétiques qui consacroient en dogmes des maximes dont le succès eût brisé les liens sociaux.

Euseb., l. v, c. 18, p. 186. Id., p. 182. Tertull. Monogam., passim. Iren., l. 1, c. 31, p. 131. Theodoret., l. 1, c. 6, p. 197. Clemens. Strom., p. 438. Epiph., p. 439. Iren., p. 108, Ep., p. 63. Theodor., l. 1, c. 3, p. 194. Tert., p. 238. Epiph., c. 2, p. 126.

Les Montanistes livrés à l'usure, passionnés pour les jeux de hasard, faisant prophétiser les femmes, honorant un voleur comme martyr, condamnent les secondes noces et rompent les mariages faits. Les Tatianites proscrivent le mariage lui-même comme étant un adultère. Les Adamites célèbrent nus leurs mystères et proscrivent d'autre sorte le mariage, en établissant la communauté des femmes; « sans le péché d'Adam, disent-ils, il n'y auroit point eu d'union conjugale. Le baptême efface la tache originelle : c'est rentrer dans la pratique des vertus du premier âge que de rendre toutes les femmes communes à tous les hommes. » Saturnin, les Marcionites, signalent aussi leur mépris pour cette union souverainement sociale. Il ne sera plus en ce monde de vertus de pureté: les Carpocratiens, les Ebionites, rejettent la virginité, prennent en haine la continence, ils unissent ensemble sous leurs yeux les jeunes enfans, ils permettent le divorce jusqu'à sept fois.

Iren., p. 108. Epiph., p. 63. Theodoret., p. 194. Epiph., c. 4, p. 509.

C'est peu de condamner le mariage, en voici d'autres qui réprouvent la génération : elle vient de Satan, disent ces mêmes Saturniniens et les Marcionites. Quand les uns détruisent et le mariage et la génération, d'autres, les Apotactites, sapent la propriété en condamnant ceux qui possèdent quelque chose comme gens incapables de salut.

Voilà maintenant une secte immense par le nombre de ses

partisans, car elle en attire beaucoup en permettant tout, qui s'avance audacieusement toute prête à consommer la ruine de l'édifice antique de la société. C'est celle des Gnostiques et ses dix branches; elle prononce qu'il faut s'affranchir de toutes les puissances de la terre. Ses zélateurs proclament de plus qu'il faut tout connoître, tout pénétrer en ce qui regarde les choses du ciel; ils en donnent les moyens; ces moyens seront suivis, car ils exercent les passions et flattent le vice. La connoissance des choses du ciel, disent-ils, ne s'acquerra que si l'on surmonte ses passions. Jusque-là tout est bien, c'est ici maintenant qu'est l'écueil : pour surmonter les passions, il faut les connoître : le moyen d'en connoître l'étendue et la portée si l'on ne s'y abandonne pas? Deux routes diverses conduisent à la connoissance intime, ainsi qu'à l'ascendant qu'il faut prendre. Entre ces sectaires, les uns goûtent de toutes les passions afin de les mieux juger; ils savourent avec une délicatesse sensuelle; les autres pour mesurer leur portée en épuisent les moyens et les ressources. Qui ne se figurera les scandales exécrables dans les mœurs que dut produire sous le ciel de l'Afrique et de la Syrie cette impudente prétention de tout connoître et de s'affranchir de tout, en outrant tout, en abusant de tout. Rien de ce que le délire frénétique des sens peut inventer de plus infâme ne fut omis par les dix ou douze sectes qui divisoient la secte principale des Gnostiques. Voyez jusqu'où les pousse cette rage effrénée! dans la vue des choses du ciel, ils méprisent tellement ce monde terrestre, qu'ils consacrent en axiome cette maxime épouvantable, toute subversive de l'ordre moral, que nulle action n'est mauvaise en elle-même : que, hors l'étude directe de Dieu, vice et vertu tout est indifférent. O crime, ô désastres!

Epiph. 26, c. 4, p. 85, c. 13, p. 95.

Epiph. 26, c. 19, p. 99, 100. Plotin., vit. p. 213, 214.

L'autorité, la propriété attaquées, le mariage, la génération réprouvés, la plus exécrable licence posée en devoirs, l'indifférence des actions proclamée par ces hérétiques, que leur restoit-il à faire pour achever la destruction de la civilisation? des crimes de détail. Or, ils ne se les épargnoient

point. « Les hérétiques, dit saint Justin, commettoient beaucoup de crimes, et ces crimes on les attribuoit à tous les chrétiens. »

Just. Apol. 2, p. 53.

Si l'on confondoit tous les chrétiens avec ces odieux sectaires, comment s'étonner qu'on les prît en abomination? mais aussi comment ne les auroit-on pas confondus. Est-ce bien du peuple qu'il faut attendre une distinction délicate entre les opinions et les procédés de vingt-trois sectes dissemblables, réunies sous un même nom de religion? reconnoissons toutefois qu'il s'est trouvé dans tous les ordres de l'état des hommes judicieux qui ont dégagé la cause du christianisme du préjudice gratuit que lui portoient les crimes de ces sectaires, et voyons ce que les Romains pensoient, ce qu'ils devoient penser de cette religion, par intérêt, par sentiment, par mœurs, et même par préjugés, car il faut tenir compte de tout, et en pareille matière, des préjugés plus que d'aucun motif raisonnable.

Une religion sévère qui ne songeoit point encore à s'assister du prestige des arts, qui dédaignoit d'alléger son joug ou d'embellir ses pratiques par des pompes, des cérémonies, par l'éclat des fêtes et des spectacles, qui réprouvoit même alors ces pompes et ces fêtes, ne devoit-elle pas soulever contre elle tous ceux qui vivoient du culte des mille divinités du paganisme; aussi voyez que les architectes, sculpteurs, musiciens, histrions, gladiateurs, servans des temples et des théâtres, vouent une haine implacable à un culte réputé destructeur de tous les autres, et ennemi des arts et des plaisirs. Les prêtres païens crient au sacrilège, ils représentent que l'influence politique des oracles sera perdue, et rallient ainsi les gouvernans à leur parti; que les liens établis entre les nations et les villes par les pélérinages religieux seront rompus : à ce titre ils se rattachent les commerçans et nombre de gens de métier. Les philosophes s'offensent de ce que des hommes, pour la plupart ignorans et sans lettres, entreprennent d'expliquer l'essence de Dieu, l'origine du monde, la nature et la destination de l'homme, et surtout de ce que

leurs dogmes généraux commandent l'apathie à ceux qui les suivent ; les gens du monde regardent le christianisme comme une superstition nouvelle plus triste qu'aucune autre ; les politiques le traitent de dangereux par mille motifs inutiles à retracer ici, et surtout parce qu'il est exclusif. Comme les chrétiens sont l'occasion de tumultes fréquens, et de nombre d'émeutes et de séditions, les amis de l'ordre les détestent. Le vulgaire des honnêtes gens ne regardant qu'aux mœurs des sectateurs de la nouvelle doctrine, croit que les impuretés, les vices, les crimes que commettent les Nicolaïtes, les Adamites et les Gnostiques, sont partagés par tous les chrétiens et forment le fond de leurs mœurs. Tel est le sentiment qu'une pareille prévention suscite dans le cœur des polythéistes vertueux, qu'on les voit, dit saint Epiphane, « se détourner des chrétiens, refuser de leur parler ou de leur répondre, et les considérer comme un objet d'horreur ». Epiph. 27, c. 3, p. 104.

Comme les chrétiens ne prioient pas devant les images, on les jugoit athées. Leur foi, pour les miracles, les faisoit regarder comme dévoués à la magie. Leur croyance étoit regardée comme une source de désunion, de scandale et de trouble dans les familles, car beaucoup de divorces avoient été demandés sur l'allégation de la différence de culte. Leur union mystérieuse et active inspiroit des inquiétudes aux amis de la tranquillité publique, au gouvernement des soupçons. Mouvement et affluence d'argent en lieu donné, communauté universelle de biens établie entre les fidèles de toutes les provinces, secours mutuels et prompts, communications d'une incroyable célérité, agapes fréquentes et nombreuses dans les prisons; assemblées nocturnes et conciliabules autour des tombeaux: tout servoit à mettre en méfiance, en alarmes les partisans du calme, et plus encore que ceux-là, les mandataires du pouvoir.

Epist. Antonin. ap. Euseb., l. IV, c. 13, p. 126, 127. Just. Apol. p. 56.

Lucian., vit. Peregr., p. 995, 996.

On considéroit comme des hypocrites adroits cette petite portion de vrais chrétiens qui, réprouvant les hérétiques, ne vouloit pas rompre le pain avec eux. Cependant ces vrais chrétiens reprochoient avec sagesse et aux hérétiques et aux

esprits ardens qui se rencontroient dans leur propre sein, d'irriter les païens par l'affectation de publicité, souvent par l'outrage. Pratiquant la bienfaisance entre eux, ils agisssoient dans la simplicité du cœur, recommandoient la patience et l'indulgence, prêchoient le pardon des injures et tentoient de justifier leurs préceptes par l'exemple de leurs vertus: mais le scandale des vices de beaucoup de pervers, étouffoit en quelque sorte ce bel exemple.

Le peuple qui, comme nous le disions, ne sait point faire de distinctions délicates, mais qui confond tout ce qui prête au moindre rapport, le peuple se croyoit donc en droit de mépriser, haïr et craindre indistinctement les chrétiens. L'opinion publique forçoit donc la main au prince pour le rendre persécuteur : l'esprit de persécution venoit donc de l'esprit public.

L'autorité impériale romaine toujours douce en matière de religion, alors même qu'elle étoit obligée de céder en apparence au déchaînement de l'opinion, s'efforçoit pourtant encore de restreindre la portée de la persécution populaire. Trajan, en interdisant toutes assemblées et toutes associations particulières, avoit ordonné qu'on ne recherchât que les évêques. Adrien avoit défendu la lecture des prophètes hébreux et même des livres païens, dont les chrétiens pouvoient tirer avantage. Or, la fureur des peuples s'exaltoit sans mesure quand on voyoit nombre de chrétiens déclarer hautement qu'ils n'obéiroient jamais à ces décrets.

Pl., l. x. Epiph. 102, p. 652. S. Chrysost., t. 1, p. 504. Just. Apol. 2, p. 82.

Voilà l'aspect sous lequel le christianisme se montroit aux polythéistes à l'avènement de Marc-Aurèle au trône, voilà comme l'envisageoit l'opinion universelle appuyée sur nombre de faits, cette opinion qui commande aux rois, qui commandera à Marc-Aurèle lui-même. Mais, indépendamment de la loi de circonstance que fait au prince l'opinion, une véritable loi existoit, loi de l'empire, loi antique, immuable, qui défendoit impérieusement de reconnoître aucun dieu qui n'eût été approuvé du sénat. Non-seulement la religion chrétienne n'avoit point été approuvée du sénat, mais même le sénat l'avoit

Tertull. Apol., c. 4, p. 5 et 6.

formellement réprouvée quand Tiberius proposa, dit-on, à cette assemblée d'admettre parmi les cultes tolérés celui du Christ. Tertull. *Ib.*

Ainsi l'Empereur, par la double autorité coërcitive de l'opinion et de la loi, est violenté à devenir persécuteur des chrétiens.

Qu'est-ce que l'opinion, qu'est-ce que la loi pour un prince d'une ame à la fois ferme et souple, comme Aurèle, quand cette opinion et cette loi commandent des choses violentes ou injustes! celui-là est prompt à trouver des tempéramens pour toutes rigueurs. Il témoigne, à la vérité, qu'il considère les chrétiens comme des novateurs indiscrets qui se méprennent sur le génie du temps et du peuple romain; mais bien qu'il en confonde le plus grand nombre avec les Gnostiques, dont il a les dogmes et les impuretés pratiques en horreur, il les plaint comme persécutés et veut les sauver. La rage des peuples contre eux excite sa compassion; le sentiment de la vérité l'avertit que quand la persécution porte sur des masses elle atteint nombre d'hommes innocens. L'amour de l'ordre qu'il nourrit en son sein, que dans sa qualité de chef de l'état il se sent obligé de maintenir, sa tolérance naturelle, sa douce indulgence, le déterminent dès son intronisation à mettre fin aux violences partielles dont les chrétiens sont l'objet, aux troubles dont ils sont le sujet ou le prétexte.

Dès la première année de son règne il écrit à la province d'Asie, aux habitans de Larisse, de Thessalonique, d'Athènes, les plus fougueux des persécuteurs des chrétiens, cette lettre (1)

(1) Cette lettre est attribuée, par M. l'abbé de Tillemont, à Tite-Antonin; d'autres en font honneur à Marc-Aurèle. Je me range à l'avis de ces derniers, sur des motifs que je déduirai plus tard s'il est nécessaire. Dans tous les cas, Marc-Aurèle étoit associé à l'administration de l'Empire, quand elle fut écrite. Saint Justin lui donne pour date la 15e année de la puissance tribunicienne de Tite-Antonin, répondant à la 5e de la puissance tribunicienne de Marc-Aurèle, et à l'an 905 de Rome, ou 152 de l'ère chrétienne. Il y avoit déjà cinq ans alors que Marc-Aurèle revêtu à la même époque de la puissance proconsulaire, géroit le personnel de l'Empire.

de sang pour donner à la farine avec laquelle on le pétrit, la consistance d'une pâte qui représente plus naïvement le corps de Jésus-Christ dans le mystère de l'Eucharistie ; cette pâte, on la distribuoit en communion à tous les fidèles assistans. L'enfant échappoit-il à cette torture, on le faisoit grand-prêtre ; mouroit-il, on le proclamoit martyr, on l'enterroit sous l'autel.» Les mystères du culte Mythriaque n'offrent rien de plus insensé et de plus exécrable.

Hieron., Epist. 54, p. 12. Epiph., p. 116. August., Hom. 26. Hieron., p. 126. Cyrill., c. 16, p. 178. Euseb. l. 4, c. 15, p. 129. Tertull. Apol., c. 37, p. 33.

La fureur populaire n'a-t-elle pas à se prévaloir des crimes vrais ou supposés des chrétiens, c'est la sédition qui demande leurs têtes, c'est elle qui se les fait délivrer. Dans les amphithéâtres le peuple invoque leur extermination, il la commande aux préfets, aux proconsuls. Si ces magistrats la refusent à une telle rage, ainsi qu'ils le font toujours, on emploie contre ces accusés les pierres, le fer, le feu. On fouille leurs cimetières, on exhume les corps auxquels étoient rendus des honneurs religieux ; et ces profanations ou ces cruautés s'exercent en dépit de l'autorité des gouverneurs et des proconsuls par une populace qui ne connoît plus de frein.

Iidem. Ibid.

C'est ainsi qu'il en avoit été usé dans tout l'empire, envers les chrétiens, avant l'avènement de Marc-Aurèle ; mais il faut le dire, jamais de telles séditions, de si détestables violences ne furent moins fréquentes que sous son règne. Il n'existe que deux émeutes populaires qu'on puisse attribuer véritablement à l'époque de son gouvernement ; encore est-il certain que les hommes familiers avec la critique chronologique hésiteroient à les imputer au temps de son administration.

Examinons en même temps quels ont été les procès pour fait de religion légalement intentés, juridiquement instruits ; et suivons en cet examen les documens que les actes des martyrs nous fournissent. Ces actes ne sont pas réputés livres saints, grand nombre d'entre eux ont été répudiés par les papes. Les écrivains ecclésiastiques n'ont pas manqué d'infirmer librement l'autorité de ceux qui leur sembloient suspects. Il nous sera donc permis de les soumettre à la critique historique. D'ailleurs nous nous imposons ici pour loi de n'employer contre ces actes

défenseur indirect des chrétiens, médiateur ouvert entre eux et les payens, puis vengeur en leur cause. Si l'on admet l'authenticité de cette déclaration, authenticité dont les Saints-Pères se rendent garans, il faudra convenir qu'il ne s'est point constitué persécuteur, mais protecteur des chrétiens.

L'animosité des hommes ardens de l'une et l'autre religion s'oppose cependant à toute conciliation; le signal de l'irruption des malheurs de l'empire est le signal du déchaînement de leur haine mutuelle; il commence avec la guerre des Parthes. Il s'accroît quand se montre la peste. Les payens attribuent à la colère des dieux excitée par l'impiété des chrétiens, les désastres qu'ils éprouvent; les chrétiens par récrimination prétendent que la peste (qui les déchire en commun avec les polythéistes) est la punition des violences du peuple, contre les sectateurs du vrai Dieu.

Oros., l. VII, c. 15, p. 213.

Tertull. Apol. c. 40, p. 36. Oros. loco citato.

Cependant le peuple réussit à éluder la déclaration bienveillante de Marc-Aurèle pour les chrétiens. Ne pouvant plus les poursuivre sur le fait seul de leur religion, la haine industrieuse au mal suscite contre eux leurs propres serviteurs et leurs esclaves qui les accusent des délits les plus odieux. Elle s'aide de l'inimitié qui divise les Orthodoxes et les Hérétiques, elle s'assiste des délations de ces derniers; elle appelle à déposer à charge, leurs propres femmes, leurs propres enfans qui leur imputent d'abominables forfaits, et ce sont ces forfaits *qui deviennent alors le motif de ces condamnations qu'ils subissent;* et quels forfaits! l'inceste, le meurtre des enfans. Reconnoissez ici pourquoi les payens accueilloient avidement ces terribles imputations, c'est parce qu'elles partoient du sein des chrétiens, parce que c'étoit des chrétiens qui en avoient été les premiers auteurs. St. Jérôme, St. Epiphane, St. Cyrille, St. Augustin, nombre de Pères de l'Eglise, témoins des faits ou historiens, reprochent hautement aux hérétiques Montanistes de choisir des enfans pour victimes, d'exécuter d'abominables sacrifices humains. « Dans leurs mystères, disent-ils, ils piquent des enfans avec des aiguilles, en toutes les parties de leurs corps, jusqu'à ce qu'il en sorte assez

Just. Apol. c. 1, p. 50. Euseb. l. 5, c. 1, p. 156.

Chrysologue dit formellement *que cette sainte femme souhaitoit avec ardeur de donner à elle et à ses enfans la vie sacrée du martyre.* Ne conçoit-on pas qu'avec un desir si bien caractérisé elle ait pu provoquer sa mort par un sacrilège envers les idoles; alors il paroît tout simple que les pontifes la mettent en cause; alors aussi Marc-Aurèle doit sembler pur de cette condamnation. Monsieur de Tillemont doute avec bonne raison que ce martyre puisse se rapporter au règne de Marc-Aurèle. Il ajoute même, ce semble, peu de foi à la vérité de ces actes, car il se sert pour les qualifier de cette formule timide et minorative *actes qui peuvent faire quelque autorité.*

Petr. Chrys., s. 34, p. 467.

Tillem., Hist. ecclés., t. 11, p. 312 et 324.

Just. Apol. 1, p. 41, 42, 43.

L'année 166 voit frapper à Rome saint Ptolomée et deux autres chrétiens. Voici d'après saint Justin la cause de leur supplice. Deux époux vivoient l'un et l'autre livrés à la débauche. La femme devient chrétienne sur l'exposition de la foi que lui fait Ptolomée ami de son mari : elle déteste ses égaremens et demande le divorce : le mari s'y refuse : elle s'adresse directement à l'Empereur qui lui donne la faculté de mettre ordre à ses intérêts, et comme le mari l'a traduite en justice, l'Empereur lui accorde du temps pour préparer ses moyens. L'époux tourne sa fureur contre le religionnaire qui a conseillé le divorce à sa femme et va le déférer au magistrat. Appelé au tribunal, Ptolomée se proclame chrétien, il est condamné. Deux témoins, Lucius et un inconnu, invectivent le juge, se déclarent chrétiens et sont condamnés aussi l'un et l'autre en vertu de cette ancienne loi de l'empire qui vouoit à la mort quiconque faisoit profession ouverte d'une religion que n'avoit point reconnu le sénat. Le divorce suscité et les invectives contre le juge, surtout la profession publique d'un culte contraire aux lois de l'état, constituent ici un corps de délit. Telles sont les causes composées de ce martyre qui ne sort pas de la ligne des procès criminels ordinaires. Marc-Aurele étoit alors absent de Rome.

Il étoit absent encore, à l'époque où l'on prétend que fut martyrisé St. Justin, auteur des apologies pour les chrétiens. C'est le philosophe cynique Crescent, qui accuse St. Justin,

c'est le philosophe Rusticus qui le condamne à mort, en qualité de préfet de Rome; et sur ce fait si important, St. Epiphane commet l'étrange méprise de rapporter l'administration de Rusticus au règne d'Adrien. Certes, voilà une étonnante rencontre, et un concours de circonstances grandement étranges. Ne pourroit-on pas remarquer qu'il y a une singulière affectation à montrer le saint comme victime de deux philosophes? Combien une pareille coïncidence n'est-elle pas propre à discréditer la philosophie, et à accréditer le christianisme. Baronius, qui transcrit les actes du martyre, paroît persuadé de leur authenticité; il en est de même de M. de Tillemont, qui les trouve *trop beaux pour ne pas souhaiter qu'ils soient vrais*. L'un et l'autre pourtant supprime les intercalations évidentes, que le grand fabricateur de tous les actes, Siméon Métaphraste, y a faites. Est-ce que celui qui altère ne seroit pas à bon droit jugé capable de supposer?... Ce martyre de St. Justin ne peut manquer de paroître douteux aux bons esprits, s'ils considèrent la confiance que dans ses apologies ce saint ne cesse de montrer dans la clémence, la tolérance, et toutes les vertus d'Aurèle, devant qui il demande à engager la controverse avec les prêtres et les philosophes payens. C'étoit à l'Empereur lui-même qu'il faisoit cette demande: car les mémoires apologétiques qu'il a composés, sont adressés à Marc-Aurèle César ou Empereur, et celui-là fut présenté au prince en personne par St. Justin lui-même, ainsi que le dit formellement Eusèbe. Il n'est pas contraire à l'impartialité d'observer ici que St. Justin en inscrivant au nom d'Antonin le Pieux, et de ses deux fils adoptifs, sa seconde apologie ne montre pas pour le nom de philosophe la même prévention que le cardinal Baronius; il fait de ce titre une qualification de dignité qu'il place sur la ligne de celle de César.... *à Antonin le Pieux, Auguste, César et à son fils, Verissimus le philosophe et à son fils Lucius le Philosophe*... telle est la suscription de l'un des écrits remarquables qu'adresse à l'Empereur l'un des plus courageux confesseurs de la foi.

Epiph. Her., c. 1, p. 391.

Baron., 165, § 2.

Tillem., Hist. Ecclés. t. II, p. 435; et note.

Eus., c. 18, p. 339, 340.

Cependant ces actes dont on ne connoît point la date, et qui

sont postérieurs de beaucoup à l'évènement, n'ont certainement pas l'autorité que pourroit avoir le témoignage des contemporains, ou des écrivains voisins de l'époque. Tatien est le seul des premiers dont le cardinal Baronius eût pu faire intervenir la déclaration avec avantage; or, Tatien non-seulement ne dit point que St. Justin ait été martyrisé, mais il donne même lieu de croire qu'il a été protégé contre le danger, arraché au danger, car il dit que son ennemi Crescent s'efforça de l'entourer des périls de la mort, et n'ajoute pas qu'il l'y ait fait tomber. L'autorité avoit sans doute dérobé St. Justin à ces périls de mort que suscitoit contre lui Crescent.

Voy. t. III, p. 487.

Voy. *Ibid.*, p. 488.

Une erreur de Monsieur l'abbé de Tillemont que nous indiquons avec tout le respect qui est dû à ce savant si recommandable par ses mœurs, sa droiture et ses immenses services littéraires, une erreur de chronologie qui est de la plus haute gravité, montre combien il est incertain contre l'assertion des actes cités plus haut: 1° que Rusticus ait prononcé la condamnation; 2° que l'on possède quelque notion positive sur le fait même de cette condamnation. On la détermine à une époque antérieure de sept ans à celle où il rédigea l'apologie dans laquelle il insère la lettre qu'il suppose avoir été écrite par Marc-Aurèle, sur la victoire miraculeuse. Monsieur de Tillemont, en effet, ainsi qu'on l'a vu dans le cours de cet ouvrage, fixe à l'an 167, le supplice de St. Justin, et l'apologie du même saint est nécessairement postérieure de sept ans à l'année 174, où fut remportée la victoire dont le confesseur de la foi fait honneur aux prières des soldats chrétiens de l'armée Romaine.

Tillem., Hist. des Emp., t. II, p. 662. Hist. ecclés., t. II., p. 775. Voy. t. III, p. 489.

A Smyrne, le peuple en révolte traîne devant Statius-Quadratus proconsul, les saints Polycarpe, Germanique et dix autres chrétiens dont on n'a pas conservé les noms, quoique l'Eglise ait en général rempli soigneusement le devoir sacré de ne pas laisser se perdre ceux des confessseurs, des apologistes et des martyrs. Dans la vue de tirer ces infortunés des mains de la populace, le proconsul les envoie en prison. On

demande à grands cris l'instruction du procès. Quadratus rappelle les accusés, les interroge, leur donne du temps, distrait et écarte l'attention publique par des délais prolongés : enfin, obligé de prononcer, il s'applique à les gagner, il les conjure de prendre pitié d'eux-mêmes, de ne pas sacrifier à plaisir leur florissante jeunesse. C'est dans l'arène, c'est en présence des bêtes féroces prêtes à les dévorer et des furieux de la plèbe, autres bêtes féroces qui brûlent de se repaître de cet affreux spectacle, que le proconsul prie, presse, conjure les chrétiens. Ceux-ci affectent de ne le point écouter ; pendant ses instances ils irritent les animaux qu'on déchaîne enfin contre eux. Polycarpe menace de la voix et du geste les bourreaux et les spectateurs. *Tolle impios*, s'écrie-t-il, en confiant sa vengeance à Dieu : alors la populace frénétique laissant déborder sa rage, fait mettre en pièces sous ses yeux les membres palpitans de ces fidèles. Certes, l'autorité émanée du prince se montroit seule bienveillante au milieu de cet atroce déchaînement de la rage meurtrière du peuple, d'autant plus hardi à commander et à faire exécuter le mal, qu'il se sentoit appuyé par la loi de l'empire. Reconnoîtra-t-on là le crime du prince ?

Polyc. Act., p. 21. Tillem., t. II, p. 338.

Si, d'après ces actes, il se montre dans ce martyre un crime avéré (et le crime appartient au peuple et non pas au prince, pas même au magistrat son mandataire), il est aussi d'autres actes où l'invraisemblance du crime détruit toute croyance.

Saint Sagaris est matyrisé à Laodicée vers 167. Il avoit été, dit-on, disciple de saint Paul : or, depuis la mort de saint Paul jusqu'à l'année 167, on ne comptoit pas moins de cent un ans. Reconnoîtra-t-on qu'il falloit que Sagaris eût environ 19 ans à l'époque des prédications de saint Paul pour qu'on lui déférât le titre de disciple de ce saint apôtre, il faudra reconnoître encore que Sagaris atteignoit l'âge de cent vingt ans à l'époque de son martyre. Quelle apparence qu'on ait disputé à un vieillard de cent vingt ans à qui l'âge a enlevé tout ressort, les restes d'une vie qui ne peut plus être un fardeau que pour celui qui la supporte.

Euseb., l. 4, 26, p. 147; l. 5, 24, p. 191.

Le gouverneur de Bysance, Cecilius-Capella, fait arrêter un assez grand nombre de chrétiens. Soumis à la question, ils y périssent tous : on ne nomme pas un des ces martyrs, mais on conserve le nom d'un renégat qui se rencontra parmi eux. Théodote corroyeur, très-versé dans les belles-lettres, dit-on, amené avec les accusés devant le juge, apostasie en sa présence, se refait chrétien, l'instant d'après, devant les tombeaux des martyrs, puis devient hérétique. Il n'existe pas d'actes de ces martyrs : on ne ressuscite leur gloire que cent cinquante ans après leur mort, de plus l'époque et le proconsul sont qualifiés douteux. « St. Epiphane déclare qu'il ne sait pas dans quelle persécution ceci arriva, dit M. de Tillemont : mais, ajoute-t-il, comme Théodote fut excommunié par le pape Victor, qui commença sous Commode, et mourut avant la persécution de Sévère, Baronius [et le père Pétau], ont cru que cette persécution étoit celle de Marc-Aurèle. »

Epiph. 54, c. 1, p. 463.

Les actes de saint Victor et de sainte Couronne martyrs à Alexandrie, sont répudiés à cause des contradictions qu'ils présentent, de la bisarrerie des tourmens, de la singularité, de l'inutilité même des miracles qu'ils décrivent, de l'incertitude du lieu, et de l'incertitude des temps qui paroissent appartenir au quatrième siècle et au règne de Constantin.

Tillem., t. II, p. 316.

On refuse encore de se servir des actes de saint Hermie légionnaire, martyrisé, dit-on, pour avoir refusé sa solde de retraite en se déclarant soldat de Jésus-Christ : le fait et l'époque sont prononcés incertains.

Idem. Ibid.

On ne parle qu'avec doute de l'époque des martyres de saint Publie, de sainte Cécile et de saint Thraséas, qui paroissent appartenir spécialement au règne d'Antonin-Pieux.

Tillem., t. II, p. 317 et 321.

L'autorité des actes de saint Constance de Pérouse, de saint Concorde, de saint Anthien, de saint Ponthien de Spolette, de saint Alexandre de Rome, de saint Julien de Sore, de saint Lazare de Trieste, de sainte Pothite, et des saintes Parasceve, Venerande et de saint Floccelle, semble aux principaux historiens ecclésiastiques presque détruite, soit pour le lieu, soit pour le fait même du martyre par les anachro-

Note 2, p. 598.

nismes, les erreurs et les contradictions de tout genre dont ils fourmillent.

La religion chrétienne jouit ensuite d'un repos de sept ans de durée pendant lequel la malveillance des païens est comprimée avec succès en tous lieux ; ce repos fait place tout-à-coup à une révolte terrible qui s'élève contre les adorateurs de Jésus-Christ au sein de la première ville des Gaules, dans Lyon. On touchoit au règne de Marc-Aurèle, disent les historiens, et l'Eglise Gallicane n'avoit pas encore offert de martyrs à Jésus-Christ ; elle avoit un desir ardent de réparer ou de paroître avoir réparé ce retardement; «elle le répare enfin,» dit textuellement M. de Tillemont, « par le nombre et la qualité de ceux qu'elle lui présente. » Tillem., t. III, p. 2.

Les Gaulois et les Romains, habitans de Lyon, passant tout-à-coup du délire de la joie d'une fête publique au délire de la fureur, entrent subitement dans un épouvantable tumulte et déchaînent leur rage contre les chrétiens. On les poursuit au théâtre, dans les rues, avec clameurs, avec outrages, à coups de pierres. Ils s'enferment dans leurs maisons, on force leurs maisons, on pille leurs biens. Un tribun militaire s'empare de la personne de quarante-huit d'entre eux, gens de condition diverse, de tout âge et des deux sexes. Le gouverneur étant absent, on conduit ces accusés devant un juge, et ils se professent chrétiens en sa présence. Bien que la profession de foi qu'ils viennent de faire suffise à autoriser leur condamnation, on les renvoie en prison. On interroge leurs esclaves, et ceux-ci chargent hautement leurs maîtres de l'imputation d'inceste et de meurtres d'enfans. La frénésie populaire monte au comble. Sainte Blandine, esclave elle-même, est la première qui soit livrée aux tortures. Elle en surmonte d'incroyables par une force toute miraculeuse. Une seconde femme, sainte Biblie, un diacre, un évêque nonagénaire, saint Pothin, et quelques autres sont ensuite cruellement appliqués à la question. Plusieurs d'entre eux apostasient. Ils sont quittes de tout, sans doute? non. Telle est l'opinion qu'on s'est formée de leur culpabilité, que ceux-là même qui renient le

christianisme, sont reconduits en prison pour être jugés comme criminels sur autres chefs, comme incestueux et infanticides. Quant au reste des chrétiens, nombre de fois ils sont amenés devant le gouverneur, interrogés, puis reconduits en prison. Un citoyen romain, Attalus, se trouve compris parmi les accusés. Le gouverneur tire parti de cet incident pour gagner du temps, sous prétexte que l'intervention d'un citoyen en ce procès nécessitoit un changement dans l'instruction, et qu'il falloit écrire à l'empereur pour obtenir des documens spéciaux sur la conduite à tenir envers lui. Certes ce proconsul paroît ne craindre que d'être blâmé pour cause de précipitation. Avec quelle sage lenteur il agit! Nombre de jours s'étoient écoulés et le mécontentement, et l'esprit séditieux des Gaulois alloient toujours croissant. La réponse arrive enfin : elle est telle que la loi prescrit à l'empereur de la faire. Cette loi, rapportée par Eusèbe et St. Jérôme, défend d'absoudre jamais un chrétien mis en justice pour sa religion, à moins qu'il n'y renonce. Il n'est plus de moyen de sauver ces malheureux dont la persistance en leur profession de foi est l'arrêt de mort. Cependant l'empereur ordonne qu'on leur ménage l'occasion de se rétracter, qu'ils soient interrogés de nouveau et qu'ils ne subissent le supplice que dans le cas où ils persévèreroient ; nulles instances ne prévalent sur leur dévouement religieux. alors on fait trancher la tête au citoyen romain Attalus; les autres chrétiens sont livrés aux bêtes. On garde ensuite à vue les restes de leurs cadavres, puis on les arrache à la vénération des fidèles. Tel est le précis de l'histoire de ces martyrs qu'on appelle les martyrs de Lyon, bien qu'un grand nombre d'entre eux fussent de Vienne, parce qu'ils souffrirent tous au sein de Lyon.

Euseb., l. 5, c. 21, p. 189. Hier., vir. Ill., c. 42, p. 182. Euseb. Præp., l. 5, c. 1, p. 162.

Euseb., Præp., l. 5, p. 133-168.

Les écrivains ecclésiastiques savans, sont très-[illegible] d'expliquer la communauté de jugement qui [illegible], au sein de Lyon, dans les souffrances, le[illegible] deux [illegible] et Vienne, en effet, appartenoi[illegible] La Lyonnoise, dont Lyon fu[illegible]

Tillem., t. III, p. 28.

connoissoit, pour chef-lieu, Vienne, formoient deux arrondissemens non-seulement différens, mais tout-à-fait séparés d'administration, en ce que l'une étoit province d'empereur et soumise à un lieutenant ou propréteur, et l'autre province du sénat et soumise à un proconsul. Les inculpés étant sujets de deux autorités, il eût été contraire aux lois de l'état que l'empereur et le sénat ne se concertassent point sur un jugement qui leur devenoit commun. Le sénat ne pouvoit et ne devoit vouloir que l'exécution de la loi : ainsi les dispositions bienveillantes et la clémence d'Aurèle ne sauroient manquer d'être encore regardées comme ayant été restreintes par la nécessité de déférer à la volonté de ce corps.

Aucun acte spécial ne constate le fait de ces martyrs. Le premier renseignement que l'on trouve date de 140 ans après l'époque présumée à laquelle ils ont eu lieu. Considérez les invraisemblances ; c'est une lettre écrite en grec par des Gaulois à des Asiatiques soixante ans après l'événement, et qui ne paroît au jour que quatre-vingts ans après avoir été écrite, sur laquelle se fonde Eusèbe pour garantir un tel fait. Un écrit, postérieur de soixante ans à l'événement, remplacera-t-il l'absence du témoignage des contemporains? L'autorité de l'évêque de Césarée insérant par fragmens un écrit privé, dans ses préparations évangéliques, suppléera-t-elle au manque absolu d'actes originaux et garantis ? Il faut bien qu'on ne la trouve pas incontestable cette autorité, car tous les chronologistes ecclésiastiques se plaisent à montrer qu'Eusèbe s'est trompé sur l'époque à laquelle il rapporte ce martyre, et même sur le pape qui gouvernoit alors l'Eglise ; on fait valoir contre lui que saint Eleuthère, à qui il avance que les martyrs Gaulois avoient écrit en qualité de pape, la lettre qu'il publie, n'avoit pas encore ceint la tiare. Rien n'est moins assuré que la véracité d'Eusèbe, si ce n'est sa chronologie farcie d'erreurs. Celles qu'il a commises relativement aux victimes [illegible], ont été le sujet de nombre de dissertations [illegible] quelles n'ont abouti qu'à mettre en évidence [illegible] d'ignorance ou de mauvaise foi.

On a donc droit de penser qu'une fraude pieuse des chrétiens de la Gaule a pu les disposer à porter à une époque reculée, l'événement du martyre de leurs concitoyens, dans la vue de s'attribuer le mérite d'une certaine antériorité de souffrances et de courage sur leurs co-religionnaires des autres villes. Un zèle pieux a porté aussi Eusèbe à le placer sous le règne de Marc-Aurèle, dans la vue moins pieuse d'atténuer l'autorité de la philosophie, en imputant un abus odieux de sévérité à cet empereur philosophe, dont l'exemple et la conduite étoient opposés à l'exemple et à la conduite de nos plus grands saints, par les philosophes rivaux d'Eusèbe. Un tel mouvement de zèle de la part de cet évêque devroit être admis comme une expiation des intrigues sales dont il s'est souillé pendant toute sa vie, des délations par lesquelles il a irrité Constantin contre les vrais chrétiens dont il le constitua le persécuteur, des conseils pernicieux qu'il dépensa à faire rappeler du bannissement Arius, en même temps qu'il provoquoit l'exil de saint Athanase; et enfin de toutes les fourberies qu'il accumula, suivant l'expression de l'histoire, en noircissant les innocens, en blanchissant les coupables, jusques à mériter que Baronius, grand justicier de la légende, l'ait, d'un choc brusque, détrôné de la sainteté qui lui avoit été attribuée, pour asseoir à sa place un saint de même nom, mais de meilleur caractère, Eusèbe de Samosate. Il restera donc toujours douteux pour les esprits impartiaux et sensés, que le martyre des chrétiens de Lyon puisse être rapporté au règne d'Aurèle; et si quelques-uns persistent à le regarder comme propre à cette époque, il leur paroîtra évident que les magistrats représentant l'empereur, que cet empereur lui-même, ont fait tout ce qui étoit humainement possible pour dérober les chrétiens à la malheureuse destinée que leur réservoit le fanatisme des peuples.

Une généreuse rivalité suscite bientôt d'autres chrétiens à se dévouer comme martyrs dans les villes voisines de Lyon. Après saint Epipode et saint Alexandre, qui endurent encore la mort en cette même cité, on voit saint Marcel à Châlons-

sur-Saône, saint Valérien à Tournus, saint Bénigne à Dijon, saint Speusippe à Langres, saint Andoche, saint Thyrse et saint Félix à Saulieu, saint Symphorien à Autun, et trois ou quatre autres saints moins dignes de remarque, disent nos auteurs, et qu'on ne nomme pas, réclamer et obtenir aussi la palme du martyre sous le même règne. Les actes de la plupart d'entre eux sont entachés de certains anachronismes, qui s'opposent à ce qu'on les rapporte pour la plupart au temps de l'empire de Marc-Aurèle. Il est des erreurs de nom et de temps dont il résulte que le même saint supposé martyrisé sous Aurelius, ne l'a évidemment été que sous Aurelianus, ce que reconnoissent plusieurs légendaires, ce que confirme l'histoire, qui nous montre qu'Aurèle n'a jamais voyagé dans les Gaules, et surtout qu'il n'a jamais fait exécuter à mort qui que ce soit sous ses yeux. Les incertitudes sur les lieux, sont telles aussi, que des saints couronnés par leurs souffrances à Langres, sont réclamés par les légendaires Grecs qui les prétendent martyrisés en Cappadoce. Que de vague... Au milieu de cette obscurité il n'y a de clair que l'innocence de Marc-Aurèle, laquelle est pure de tous ces meurtres.

Tillem., t. III, p. 43.

Tillem., t. III. Note, p. 608.

Combien est-il compté de martyrs dans l'énumération rigoureusement exacte de tous ceux qu'on impute à son règne? Cent sept... ainsi, sur cent vingt millions de sujets, cent sept chrétiens ont péri : j'ai donc montré combien peu de sang fut versé pour cause de religion durant son empire; mais en ce qui concerne l'effusion du sang, peu est trop. Il faut qu'on s'arrête maintenant à regarder avec quelle prédilection de haine et d'injustice nos légendaires suprêmes, Baronius et Bollandus, ont traité Marc-Antonin. « Les chrétiens, disent-ils, ayant été plus persécutés sous Marc-Aurèle que sous aucun des princes qui ont porté comme lui le nom d'Antonin, nous rapporterons à cette persécution tous les martyrs qu'on écrit avoir souffert sous Antonin. » Quoi! cinq Empereurs sans compter deux tyrans, Antoninus Pius, Commodus, D[illegible]menianus César, Elagabalus, ont porté ce nom, et vous a[illegible]ez à un seul, ce qui est imputable à plusieurs d'entre

Baron. et Bollan. cités par Tillem., t. II, p. 311.

eux! Ce n'est pas tout : vous lui attribuez aussi les martyrs incertains qui ont souffert non-seulement sous les princes du nom d'Antonin, mais même sous les princes du nom d'Aurèle, et il y en a huit de ce nom : Claudius, Tacitus, Probus, Carus, Carinus, Numerianus, Maximianus, Constantinus lui-même ; vous y comprenez par des méprises inexcusables, jusqu'à Aurelianus, et vous reversez sur une seule tête, tous les meurtres de chrétiens dont on accuse quatorze empereurs, parmi lesquels il se trouve des monstres d'inhumanité ; et vous choisissez pour la charger du faix de ces meurtres, la tête la plus vertueuse de toutes ; quelle iniquité !... Que l'on déduise donc de la somme de ces martyrs, tous ceux dont les actes sont douteux ou faux, qu'on en déduise ceux qui appartiennent aux quatorze autres règnes ; combien peu alors en restera-t-il dont on soit en droit d'attribuer la mort ou les souffrances à Marc-Aurèle. Quand il s'agit ou de sang ou de souffrances, peu est toujours trop ; il faut le répéter,... je me sens le droit de défier qu'on administre un témoignage suffisant aux yeux d'un juge désintéressé, du martyre de dix chrétiens sous son administration ; mais je me suppose vaincu dans ce défi : on me démontre que plus de dix chrétiens ont enduré la mort pour fait de religion ; eh bien! je prouverai encore que s'ils ont été suppliciés, leur condamnation ne peut entacher ni la justice, ni la clémence d'Aurèle. Coupable il seroit en qualité de Roi, criminel en qualité de sage, dans le double cas où il n'auroit pas tempéré à leur égard, les rigueurs de la loi, et même encore s'il n'eût pas écarté de tout son pouvoir les occasions d'appliquer la loi, s'il n'a pas donné à sa tolérance envers les chrétiens le caractère de la bienveillance, s'il a manqué même à les assister. Cependant la loi existoit formidable.

L'une des plus anciennes lois de l'empire, dit Tertullien, défendoit impérieusement de reconnoître aucun dieu qui n'eût été approuvé du sénat.

Tertull. Apol., c. 5, p. 6 et 7.

Les anciennes lois romaines qui condamnoient toute religion

nouvelle et non approuvée du sénat, subsistoient toujours, dit Baronius. Baron., 164, x, 4 et 5.

La profession de foi de l'accusé suffisoit pour faire porter sa condamnation, continue le même Baronius. Il en étoit de cette profession de foi comme il en est dans tous les gouvernemens de la déclaration d'identité pour les proscrits infracteurs de leur ban. Idem. Ibid. x, 6.

Depuis l'établissement de la loi des douze tables, les juges romains étoient astreints, comme le sont les juges anglais, à prononcer suivant la lettre de la loi. L'empereur ne pouvoit ni changer, ni modifier la lettre; d'abord parce que la nécessité ne lui en étoit pas démontrée, ensuite parce que la protection ouverte qu'il eût accordée à un culte encore détesté de l'universalité des citoyens, auroit mis l'état en combustion.

Que fait-il? il élude la loi, il défend qu'on accuse les chrétiens.

Eh bien! la haine publique brave ses défenses. D'ordinaire tous les genres de fanatisme s'exaltent à l'unisson; si le zèle du prosélytisme se montre, la frénésie de persécution ne tarde guères à réagir contre lui.

Or, disent Eusèbe et Tertullien, quand il étoit même défendu d'accuser les chrétiens (défense que bravoient certains payens qui s'exposoient à tout), il étoit aussi défendu par la lettre de la loi de les absoudre, même ceux qui étoient sénateurs, s'ils ne renonçoient à la foi. Tertull. Apol., c. 5, p. 6.

Voilà comme s'explique le martyre du petit nombre de saints que l'on supposera avoir péri sous le règne d'Aurèle, si l'on veut ajouter foi à des légendes plus ou moins altérées, et entre lesquelles il en est tant de supposées. Euseb., l. 5, c. 21, p. 189.

Le petit nombre de ceux qui ont pu être accusés à la poursuite de la populace en fureur, et condamnés par les magistrats, ne l'a donc été que par la force de la loi, et en dépit de la bienveillance du souverain.

Allons, Marc-Aurèle est affranchi de l'inculpation d'avoir été un bourreau, mais il ne l'est pas de l'inculpation d'avoir été un persécuteur. Ce ne sont pas seulement les supplices qui con-

stituent la persécution, ils mettent l'infortuné hors des prises de son tyran ; c'est l'inquisition ouverte ou secrète, ministérielle ou populaire, c'est l'accumulation des menaces, défenses, commandemens qui se multiplient et se croisent ; c'est la gêne en un mot, et tout ce qui comprime la liberté civile d'un homme ou d'une classe d'hommes ; c'est aussi l'application passionnée et brutale des peines graves dans le cas même des moindres délits. Qu'est-ce donc à présent qui témoigne qu'une persécution a été commandée par le prince ? c'est un édit. Ainsi l'édit de Louis XIV révocatoire de l'édit de Nantes prescrit la persécution des protestans en leur imposant des obligations contraires aux droits qu'on leur a reconnus, et en les imposant sous des peines graves et disproportionnées. Marc-Aurèle a-t-il donc lancé des édits contre les chrétiens ? Laissons répondre les oracles de notre église.

Marc-Aurèle n'a pas fait de lois contre les chrétiens, dit Tertullien.

Tertull. Apol. 5, p. 6. Baron. 164, x, 4 et 5.

Nous sommes obligés de convenir qu'il n'a fait aucun édit général pour les persécuter, dit le cardinal Baronius : certes, cet aveu n'est pas fait de si bonne grâce qu'on le puisse attribuer à la bienveillance : encore l'ambiguité des termes sert-elle à insinuer que Marc-Aurèle, qui n'a pas fait d'édit général, a pu faire des édits particuliers. Quelle bonne foi ! voilà comme la partialité corrompt les témoignages à mesure qu'on s'écarte des sources historiques et qu'on transforme le zèle de la religion en zèle de parti.

Marc-Antonin est donc lavé de l'opprobre d'avoir été un persécuteur.

Ce n'est assez ni pour sa gloire, ni pour la bonne opinion que je veux prendre et garder de lui. Il faut que cet homme ferme, montre qu'il sait dompter la fureur de la populace en révolte, qui commande le mal ; il faut qu'il soit affranchi de l'accusation d'avoir toléré la persécution populaire, comme il l'a été d'avoir constitué impériale cette prétendue persécution, car si l'une de ces imputations fait outrage à son humanité, l'autre feroit honte à sa foiblesse.

La loi qu'il a portée pour empêcher qu'on n'accuse les chrétiens, est ruinée dans son effet modérateur, alors que les païens, bravant les peines prononcées, les subissant par fanatisme, continuent de déférer aux tribunaux les adorateurs de Jésus-Christ. Vous croyez peut-être que sa bienveillance va se décourager et s'avouer vaincue? outrage! elle s'exalte au contraire; elle invente le moyen le plus hardi qu'ait jamais pu tenter un prince dont la tolérance se trouve en opposition avec la frénésie des peuples. Après que le bon Trajan, après que lui-même, se sont contentés de défendre, sous des peines communes, qu'on accuse les chrétiens, Marc-Aurèle rend audacieusement cette défense pénale au dernier chef, en ordonnant que si l'on punit de mort un chrétien, on punisse de mort comme l'accusé, son accusateur. Voilà la mesure d'état qu'en cette épouvantable crise de fureur religieuse, l'humanité, la toute bonté d'Aurèle, lui suggère en faveur de l'ordre public, et pour la délivrance de ceux qu'on lui reproche d'avoir persécutés. Or, cela s'exécuta sous Commode à l'égard du délateur qui accusa le sénateur Apollonius.

Tertull., Apol. 5, p. 6. Euseb., l. 5, c. 5, p. 170. Tillem., Hist. ecclés., t. III, p. 55.

Quel autre empereur chrétien de cœur et de profession a-t-il jamais osé hasarder pour l'intérêt du bon ordre et de l'humanité, pour le triomphe de la tolérance et au bénéfice d'une poignée d'hommes détestés, une mesure d'état semblable à celle-ci, mesure qui ne pouvoit manquer d'être odieuse à la masse de la nation? Mais si nul souverain n'a jamais osé en risquer d'analogue, c'est que nul souverain n'a établi comme Aurèle l'opinion d'une piété sincère et profonde, d'une inébranlable intégrité. Il n'y a qu'une haute vertu qui donne aux princes une vraie force, et ce noble sentiment de la force qu'on appelle le courage.

Loin d'être persécuteur, Marc-Aurèle est donc le réfrénateur de toute persécution. Il faut démontrer à présent qu'il accorda aux chrétiens la plénitude de tolérance qu'il leur put accorder.

Ils ne parlèrent jamais aussi fréquemment et aussi haut sous le règne d'aucun Empereur payen, que sous le sien;

c'est une preuve décisive qu'ils étoient écoutés de lui; les tyrans tuent jusqu'à la plainte, le désespoir est muet : c'est quand le malade sentant sa douleur, la témoigne, qu'on le croit rattaché à la vie. Or, les chrétiens osent parler sous son règne, se plaindre du passé, laisser percer leurs espérances pour l'avenir ; ils lui adressent nombre d'apologies en faveur de leur doctrine. Dans le nombre de ces apologies, on distingue celle de Miltiade, de St. Méliton, évêque de Sar-
Euseb., l. 5, c. 17, p. 184. des, et orateur distingué, de St. Apollinaire, évêque éloquent
Id., l. 4, c. 26, p. 147. d'Hiérapolis de Phrygie; de St. Justin, juif de naissance, philosophe platonicien de profession, puis chrétien, qui réunit
Euseb., l. 4, c. 26, p. 146. en ses écrits, la triple exaltation attribuée au caractère de sa nation, à sa secte de choix, à sa religion d'adoption. Athénagoras, qui comme Justin a passé de l'école de Platon, au culte du Christ, présente aussi une apologie à l'Empereur, dans laquelle il laisse entendre que les chrétiens seuls ont encore quelque chose à desirer pour leur bonheur, *sous le règne d'un prince qui fait goûter à tous les peuples, la douceur et la félicité du*
Athenag., Apol., p. 2 et 3. *meilleur des gouvernemens.* L'indigent d'ordinaire prend acte des bienfaits qu'on lui a accordés, pour en demander de nouveaux, cela seul peut expliquer les plaintes que font quelques-uns de ces apologistes. Marc-Aurèle les laissoit parler, c'étoit montrer au moins qu'il vouloit les entendre en leur cause. Il laissoit répandre les écrits; qui peut douter que ce ne fût pour amener la nation à tolérer les hommes. Il souffrit même, dit-on, qu'une école de la foi se tînt assez ouvertement à Rome par saint Justin. Dans des bains publics, ceux de Thimothée, près de la maison de Martius, le saint apologiste combat chaque jour publiquement les sectes d'A-
Baron., 165, x, 3 et 4. ristippe et d'Epicure, en ménageant comme de raison celles de Socrate et de Zénon qu'affectionne spécialement l'empereur. Le philosophe chrétien non content de parler devant le peuple, voudroit parler devant le roi. Il pousse la confiance que lui inspire la tolérance du stoïcien empereur jusqu'à lui proposer d'exercer en sa présence la controverse avec les philosophes polythéistes : aussi les auteurs des actes du martyre de

ce saint ont-ils fait grande attention à cette circonstance; et, comme nous l'avons dit, ont-ils eu soin de rapporter le supplice prétendu de St. Justin, à une époque où Marc-Aurèle étoit éloigné de Rome.

Non-seulement Marc-Antonin souffrit que les chrétiens lui proposassent d'exercer devant lui la discussion de leurs dogmes; il souffrit même que ces conférences polémiques s'effectuassent en sa présence, ainsi qu'il arriva entre Apollonios de Chalcis et Bardesane. Sa tolérance ne peut être mieux constatée que par la conduite qu'il tint envers ce Bardesane. C'étoit un chrétien originaire d'Edesse, possédant nombre de langues, parfait en toutes sciences, d'une éloquence forte et véhémente. Marc-Aurèle traversant la Syrie accompagné de son ancien gouverneur Apollonios le stoïcien, il s'engagea devant lui entre les deux philosophes une argumentation à la suite de laquelle Apollonios pressoit vivement Bardesane de renoncer à la foi chrétienne. Le Syrien s'y refusa de la façon la plus offensante pour un prince aussi doux que Marc-Aurèle. « Je ne crains point la mort, dit-il, aussi bien ne la pourrois-je éviter quand bien même j'obéirois à l'empereur. »

Hieron. 5. Ios. 10, p. 36. Euseb., p. 151. Epiph., p. 476.

Epiph. 56, c. 1, p. 477.

Certes voilà un beau sentiment noblement exprimé; ne l'est-il pas outrageusement aussi? Qui est-ce qui menaçoit Bardesane de la mort? L'empereur toutefois respecta sans effort ses opinions et son dévouement. Bardesane vécut long-temps encore, mais pour perdre, aux yeux des chrétiens eux-mêmes, le mérite de sa fermeté. Il tomba dans l'hérésie de Valentin, s'en releva, mais pour retomber bientôt dans une autre hérésie dont il se fit le chef. Il ajouta, au nouveau et à l'ancien testament, des livres apocryphes, il s'efforça de concilier, avec le christianisme, la doctrine des payens sur le destin, celle des Orientaux sur les astres et leur influence. C'est ainsi qu'en notre religion, la science est devenue si souvent pierre d'achoppement et sujet de scandale et de réprobation. L'exemple de la chute de Bardesane, et de celle de Tatien, prouve assez que la tolérance du prince tournoit souvent à mal pour le christianisme qui n'étoit point encore fixé,

Epiph. *Ibid.* Euseb., l. 4, c. 30, p. 151.

August. S. Hom. 35, p. 5.

et dont le caractère étoit alors d'avoir plus d'horreur pour l'hérésie que pour le polythéisme lui-même.

Cependant, il ne me suffit pas que Marc-Aurèle ait traité les chrétiens avec tolérance; je ferai voir qu'il les traita avec bénignité, qu'il leur fit tout le bien compatible avec leur position et la sienne.

Si les actes de quelques martyrs ont pu être employés à témoigner contre lui; que des actes de saints servent aussi à déposer en sa faveur. Après que l'on a admis l'autorité des uns pour l'accuser, n'est-il pas de justice rigoureuse d'admettre l'autorité des autres pour le justifier?

La vie de saint Aberce, évêque d'Hierapolis en Cyrrhestique, nous apprend que Marc-Aurèle ordonnant qu'il fût fait une distribution de blé au peuple de cette ville, spécifia que cette distribution seroit commune aux chrétiens comme aux païens, ce qui paroît s'être pratiqué dans beaucoup d'autres villes que celle d'Hierapolis. Il complète son bienfait en ordonnant qu'il soit bâtie en cette ville d'Hierapolis des bains destinés à l'usage exclusif des chrétiens. Le contact des adorateurs de Jésus-Christ étoit en effet regardé comme une souillure par les polythéistes; de là des rixes particulières d'abord, puis des troubles généraux, des soulèvemens que toujours on voyoit éclater dans les lieux publics, dans tous les endroits où il se faisoit des réunions communes. Enlever à la haine les occasions de se déployer, traiter avec munificence les chrétiens pauvres! n'étoit-ce pas se constituer le bienfaiteur des disciples du fils de Dieu.... Et c'est-là le prince qu'on n'a pas eu honte de travestir en persécuteur? Non, jamais la piété mal entendue, le zélantisme ingrat n'ont outragé plus indignement la pure vertu, que ne l'outragèrent la piété irréfléchie, le zèle inconsidéré de quelques écrivains par qui Marc-Aurèle fut qualifié du titre infâme de persécuteur. Quoi! le pape saint Grégoire-le-Grand a proclamé, et la moitié de l'église chrétienne a cru long-temps avec ou après lui, que Dieu a tiré des enfers par le crédit de ses prières, et constitué bienheureuse l'âme de Trajan,... de Trajan convaincu d'avoir

Halloixius, vit. S. Aberc. Baron. 165. x. 15. *Idem. Ibid.*

Euchol. græc., c. 99. S. Johann. Damascen. Johannes, Diaconus.

idé à l'intempérance, au délire des conquêtes, accusé
ême d'avoir persécuté les chrétiens; et ils ne craignent pas
e livrer à la colère de Dieu et à la haine des gens de bien, le
rince qui fut le plus tempérant, le plus modéré, le plus
rompt à pardonner et le plus favorable même à notre reli-
ion! Quelle honte! Que la haine pour son titre de philosophe,
u'une jalousie imprudente contre ce qu'ils appellent des
ertus humaines perce bien en cette injustice! mais suppo-
ons que l'on ait condamné au supplice quelques-uns, plu-
ieurs des chrétiens, et alors comparons le mal qu'ont versé
ur eux les empereurs païens avec le mal qu'ont versé sur ces
nêmes chrétiens les empereurs chrétiens eux-mêmes.......
'étoit à Baronius, à Bollandus, à Tillemont, si savans dans
'histoire ecclésiastique, de se souvenir qu'il n'est pas un
mpereur chrétien d'Orient qui n'ait fait endurer plus de
ourmens à la religion, dans les troubles intestins causés par
es hérésies, que le plus cruel empereur de Rome dans la
guerre du Polythéisme et de notre religion ne lui en a jamais
ait subir. Oui l'histoire bysantine révèlera à qui la fouillera,
que le règne de six empereurs grecs offre plus d'arrêts de con-
lamnation, de bannissemens, d'exils, de mutilations, de
neurtres de chrétiens, que n'en présente la somme entière
les règnes de tous les empereurs païens, depuis Tibère jus-
qu'à Constantin. Reconnoîtra-t-on là cette justice dont les
historiens se doivent rendre les arbitres impartiaux. Que
l'arrêt de ces prétendus juges soit cassé, puisqu'il tourne en
persécuteur un bienfaiteur, puisqu'il tend à déshonorer un
prince digne de toute vénération, et cela par la raison qu'il
ut vertueux sans être chrétien; puisqu'il flétrit injustement
et indignement le roi qui, entre tous les rois, a le plus ap-
proché de la perfection. Efforts insensés, dont le résultat
seroit de ruiner toute émulation de vertu parmi les princes.

SUR LA TABLE CHRONOLOGIQUE

DE LA VIE ET DU RÈGNE

DE

MARC-AURÈLE ANTONIN,

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SA MORT.

La table chronologique de la vie et du règne de Marc-Aurèle-Antonin avoit été conçue pour justifier, par les médailles et les inscriptions, certains faits et leurs époques : elle devoit être disposée de manière à donner à lire en note au bas de chaque page, la description des médailles dont le type et le nombre étoient mis en rapport avec l'évènement et sa date. Le travail étoit entièrement prêt : mais l'abondance des matières, qui auroit accru au-delà de toute mesure la proportion de ce volume, nous a forcé de renoncer à une partie de cette intention, c'est-à-dire à celle qui regarde la description des monumens numismatiques, et de renvoyer à un autre livre la présentation simultanée des faits et des autorités qui les justifient. Jusque-là les noms des antiquaires inscrits à la marge, montreront du moins que le fait sur lequel ils ont émis une opinion, est du nombre de ceux dont la discussion nécessite de recourir aux mé-

umens. Cette table chronologique, dégagée de tout e qui ne s'attache pas directement à l'histoire des Anonins, aux actes de leur gouvernement et de leur famille, era publiée avec la notice de *toutes* les médailles de leur ègne, et les dessins d'un assez grand nombre de ces nêmes médailles dans l'ouvrage que nous nous proposons le faire paroître prochainement, sous le titre de *Monunens de la colonne Aurélienne.*

A cette première disposition nous avons subordonné celle de faire servir la table de la chronologie par les monumens à placer sous les yeux du lecteur, soit de certains traits omis dans le cours de l'histoire, soit l'exposition nouvelle d'un évènement quelconque, une exposition, qui, par quelques circonstances notables, diffère de celle que nous avions admise. Elle donne à cet égard et à plusieurs autres, le moyen de soumettre à la critique, tous les points qui prêtent à quelque incertitude et qu'il est utile ou curieux d'éclaircir.

Il nous a semblé à propos d'y faire intervenir spécialement les personnages principaux qui sont nommés dans le cours de l'ouvrage. Nous avons joint, à ces noms et même aux notices des faits, l'indication du volume et de la page où il est question de l'un de ces faits ou de l'un de ces personnages. En résultat, la table chronologique remplit l'office de table des matières. Elle facilite la recherche selon l'ordre des temps. Nous nous croyons obligé d'annoncer toutefois que nous n'avons pas eu la prétention de rappeler la totalité des choses remarquables. Un tel dessein nous auroit jeté dans de trop grands détails.

L'histoire d'Antonin le Pieux est traitée avec les mêmes développemens que celle de Marc-Aurèle; cela se conçoit. Le nom de règne des Antonins consacre l'ha-

bitude où l'on est depuis long-temps de ne point séparer par la pensée l'administration de ces deux princes; de la regarder comme constituant un seul et même règne; mais, à partir de la naissance de Marc-Aurèle, on réunit sur l'histoire d'Adrien plus de renseignemens que le lecteur n'en pouvoit attendre, et de plus l'on prolonge le sommaire chronologique, deux ans au-delà de la mort d'Antonin le Philosophe. Nous avons présumé qu'on ne méconnoîtroit pas, qu'il est plus utile à un fragment d'histoire de se présenter bien entouré de l'exposé des évènemens qui précèdent et suivent, qu'il n'est avantageux à un ouvrage de peinture, à un tableau, de se présenter dans son cadre.

CHRONOLOGIE

DE LA VIE ET DU RÈGNE

DE MARC-AURÈLE,

A COMPTER DE SA NAISSANCE ET COMPRENANT LE RÈGNE

D'ANTONINUS PIUS.

RÈGNE D'ADRIANUS.

AN 874 (E.R.). 121 (E.C.). RÉG. 4 et 5. AGE DE M.-AUR. 1. 1er AN. Occo et Birag.; Num. imp. rom. mediolan. 1730, in-f°. p. 173. Marm., Capit.

Consuls. Marcus ou L.-Annius-Verus II. L. (*Aurelius*) *Augur.* (*Augurinus.*)

PUISS. TRIB. IV, V. CONS. III. IMP. II.

Annius-Verus, qui depuis a pris le nom de Marc-Aurèle, reçoit la naissance à Rome le VI des Calendes de mai, ou le 26 avril, dans une maison située sur le mont Cœlius (1), et dont on montre encore l'emplacement. Cap. M.-A. vit. p. 22. Son aïeul et son père, portant tous deux le nom d'Annius-Verus, étoient l'un consul pour la seconde fois, l'autre préteur. Sa mère s'appeloit Domitia-Calvilla-Lucilla. La femme de Titus-Antoninus, Galeria-Faustina, dont il épousa dans la suite la fille, étoit sa tante; Domitia-Calvilla sa mère, étoit fille de Calvisius-Tullus qui avoit été deux fois consul. Son aïeule paternelle étoit Rupilia-Faustina, fille de Rupilius-Bonus, homme con-

(1) Ce lieu lui demeura cher. Dans ses lettres à Fronto, il le désigne par l'adjectif de possession *meus Cœlius meus*, mon cœlius, ma colline cœlienne. *Op. Front. Ep. Marc. p.* 68.

Capit. p. 22. sulaire. Son bisaïeul maternel étoit Catilius-Severus, qui avoit été deux fois consul et préfet de Rome. L'origine de sa famille passoit pour remonter à Numa, et au roi de Salente Malennius, fils de Dasummus, qui fonda Lupies ville de Calabre : Marius-Maximus, historien de Capit. *ib.* Marc-Aurèle, avançoit ces faits comme prouvés (1). En même temps que quelques historiens prétendoient qu'il étoit descendu de Numa, d'autres lui attribuoient l'origine macédonienne et le rattachoient à la famille d'Alexandre. Polyœnus, auteur des stratagêmes, dit à cet Empereur et à son collègue, dans une de ses dédicaces : Polyœn. proëm. 4 Stratag. « J'ai écrit séparément des autres le livre dans lequel je vous mets sous les yeux les vertus de ceux de vos parens et de vos aïeux qui ont possédé l'Empire de Macédoine » : or, un autre passage de Capitolin nous fait con- Patin. Num. imp. p. 240. noître que sa famille avoit subi de grandes vicissitudes, car Annius-Verus, son aïeul, n'avoit été admis parmi les Capit. p. 23. patriciens que sous la censure de Vespasianus et de Titus.

Dio, l. 69, c. 21. Ses premiers noms paroissent avoir compris ceux de son aïeul ; il y a lieu de croire que celui de Marcus se rapporte à son premier âge, et qu'il s'appela dès sa naissance *Marcus-Annius-Catilius-Verus.*

(1) Nous croyons devoir rappeler au lecteur que ces tables chronologiques, en présentant le moyen de vérifier à quel point, dans le cours de l'histoire, l'auteur a été fidèle à l'ordre des tems, ont été dressées plus spécialement encore pour concourir *à établir l'exposé de certaines particularités que l'on avoit ignorées ou négligées, et pour faire connoître les différentes questions qui prêtent aux discussions critiques.* Les détails relatifs à la numismatique paroîtront sans doute comme la plupart des documens spéciaux, fort arides ; mais comme eux aussi, ils ont une vraie et solide utilité dont profiteront les gens du monde, sans négliger d'en médire, et qui sera appréciée par les hommes d'étude, sans qu'ils prennent la peine de la louer, tant il est de devoir de la rechercher.

Cette année est la quatrième de la 224e olympiade. Euseb. Chr. p. 166.

Adrianus, né en 75 (E. C.), étoit alors âgé de 46 ans.

Titus-Antoninus, né le 17 septembre 86 (E. C.), étoit âgé de 35 ans.

En 872 (E. R.) ou (E. C.), deux ans avant la naissance d'Annius-Verus (Marc-Aurèle), le collègue de l'empereur Adrianus au consulat étoit Q. Junius-Rusticus, qui est le père du philosophe, précepteur de Marc-Aurèle; cela est infiniment remarquable par rapport à ce qui suit.

En 873 (E. R.) 120 (E. C.), des deux consuls l'un étoit L. Catilius Severus, bisaïeul maternel (d'Annius-Verus) (M.-Aurèle); l'autre étoit T. Aurelius Fulvus ou Fulvius, père de Titus-Antoninus, qui succéda à Adrianus.

En 874 (E. R.) ou 121 (E. C.), présente année, qui est celle de la naissance d'Annius-Verus (Marc-Aurèle), l'un des consuls, M. (Marcus) ou L. (Lucius) Annius-Verus II, étoit l'aïeul paternel de Marc-Aurèle, l'autre Aurelius-Augurinus étoit indubitablement l'oncle de Titus-Antoninus. Ainsi, durant deux années de suite, les deux consuls sont pris dans les deux mêmes familles, lesquelles sont toutes deux en alliance; et deux Empereurs *adoptés ensemble* pour se succéder, quoiqu'une très-grande différence d'âge les séparât, appartiennent aux deux familles qui se partageoient ce consulat à l'époque précise de la naissance de celui des deux Empereurs qui étoit le plus jeune, et dont l'adoption devoit devenir la clause de l'élévation du plus âgé à la dignité impériale.

Les personnages influens du sénat reconnoissant qu'Adrianus n'auroit point d'enfans, songeoient dès ce temps à faire passer l'autorité impériale dans une autre famille. Ils se réservoient de choisir entre les familles Aurelia et Annia ou des Anices, et ils finirent par prendre un souverain dans les deux. Alors, ils faisoient élever en dignité

22.

les hommes les plus recommandables de ces deux familles, pour les présenter au jugement et au choix de l'opinion publique. Adrianus eut la prétention d'éluder ce dessein. Ce fut pour cela qu'il adopta Commodus-Cejonius, depuis Ælius-Verus; cependant il se vit forcé d'en revenir à faire son choix dans l'une des deux familles Aurelia et Annia. Or, il le fit dans les deux familles à la fois : il y désigna deux souverains destinés à se succéder, et entre lesquels il y avoit toutefois au moment de ce choix une différence de trente-cinq années d'âge. Ainsi l'évènement final ne trompa point la volonté des hommes influens et du prince qui eurent la hardiesse de désigner à long terme un successeur premier et un second successeur.

Adrianus commence la construction de la muraille dite des Pictes en Écosse; il entame celle de plusieurs édifices de Nîmes; il entreprend aussi la restauration du cirque. Il envoie des colonies dans la Lybie dépeuplée par les Juifs. (Tillem., Hist. ecclés., t. II, p. 767.)

On trouve en Égypte un bœuf qui réunit les conditions requises par la religion pour être dénommé Apis, et honoré comme emblême divin. Il s'émeut des troubles à cette occasion.

Suetonius l'historien est disgracié. (Dio, l. 69, p. 727. Noris. dec. c. 3, p. 27. Tillem., p. 359.)

Dettrianus architecte employé par Adrianus à la restauration de tous les anciens monumens de Rome et spécialement du panthéon.

AN 875 (E. R.). 122 (E. C.). RÈG. 5 et 6. AGE DE M-A. 1 AN.

PUISS. TRIB. V, VI. CONS. III. IMP. II. (Occo, p. 174.)

Consuls. Manius-Acilius-Aviola. C. Cornelius-Pansa.

Adrianus parcourt l'Espagne et ne va point visiter Italica sa patrie : il lui accorde cependant de grands avantages. A la fin de l'année il étoit à Athènes. (Tillem., p. 259.)

AN 876 (E. R.). 123 (E. C.). RÈG. 6, 7. AGE DE M.-A. 2 ANS. Occo, p. 175.

PUISS. TRIB. VI, VII. CONS. III, IMP. II. Marm., Capit. Mansi. inscript.

Consuls. Q. Arrius. (Articuleius) Pœtinus. C. (L.) Ventidius (Veranius) (Venuleius) Apronianus.

Les Parthes montrent des dispositions hostiles.

Quantité de constructions sont faites en tous lieux par Adrianus. Chron. Alex. p. 599.

Mort d'Apollonius de Tyane.

AN 877 (E. R.). 124 (E. C.). RÈG. 7, 8. AGE DE M.-A. 3 ANS. Occo, p. 176.

PUISS. TRIB. VII, VIII. CONS. III. IMP. II.

Consuls. Manius-Acilius-Glabrio, C. Bellicius-Torquatus.

Adrianus porte ses courses dans toute l'étendue de l'Asie Mineure et jusqu'à Trébizonde : il fait faire de grandes constructions à Nicomédie, à Nicée, à Cyzique.

AN 878 (E. R.). 125 (E. C.). RÈG. 8. 9. AGE DE M.-A. 4 ANS. Occo, p. 177.

PUISS. TRIB. VIII, IX. CONS. III. IMP. II.

Consuls. P. Cor. Scipio Asiat. II. Q. Vettius Aquilinus.

Adrianus se fait initier aux mystères d'Eleusis et y signale sa défiance.

Titus-Antoninus passoit alors à la campagne la plus grande partie de sa vie ; il aimoit passionnément l'agriculture. Très-riche, il étoit toujours prêt à secourir ou à encourager les cultivateurs par des avances ou des prêts à un taux réputé alors très-modique (à 4 pour cent). Il séjournoit alternativement, et par saison, dans chacune de ses propriétés. A l'époque même où où il fut Empe-

reur, il se rendoit à la campagne dans le temps des moissons. Il invitoit ses amis à venir passer avec lui, à la manière d'un simple particulier, le temps des vendanges.

Capit. vit. Ant., p. 21.

Occo, p. 168. Marm., Capit. Tillemont, p. 261.

AN 879 (E. R.). 126 (E. C.). RÈG. 9, 10. AGE DE M.-A. 5 ANS.

PUISS. TRIB. IX, X. CONS. III. IMP. II.

Cons. Vespronius Candidus (M. Annius) Verus III. (Eggius) Ambiguus, autrement Ambibulus.

Le consul de cette année, Verus III, est l'aïeul de Marc-Aurèle.

Adrianus visite la Sicile et monte au sommet de l'Etna.

Naissance de Pertinax le 1 d'août.

On peut rapporter à une époque rapprochée celle de Pescennius Niger. Voyez tome II, p. 199.

Quadratus, évêque d'Athènes, publie une apologie de la religion. — *Sur les apologies voyez l'Appendice. T. IV, p. 330.*

Occo, p. 179.

AN 880 (E. R.). 127 (E. C.). RÈG. 10, 11. AGE DE M.-A. 6 ANS.

PUISS. TRIB. X, XI. CONS. III. IMP. II.

Consuls. Gallicanus. Cœlius Titianus.

Occo. Birag, p. 179. Capit. p. 23.

Annius Verus (Marc-Aurèle) est fait chevalier à l'âge de six ans. T. I., p. 35. Capitolin s'exprime ainsi. « Il n'avoit encore que six ans lorsqu'Adrianus lui accorda le privilège de se servir des chevaux publics. »

Tillem., Hist. ecclés., p. 768.

Adrianus revient à Rome et en repart pour l'Orient. Il élève dans Athènes un temple à Jupiter Olympien et se fait dédier un autel dans ce temple.

AN 881 (E. R.). 128 (E. C.). RÈG. 11, 12. AGE DE M.-A. 7 ANS.

PUISS. TRIB. XI, XII. CONS. III. IMP. II. Occo, p. 179.

Consuls. L. Nonnius Asprenas Torquatus. M. Annius Libo.

Le consul Annius-Libo étoit oncle paternel d'Annius-Verus (Marc-Aurèle).

Adrianus accepte le titre de père de la patrie. Il fait des avances pacifiques aux rois d'Orient; et renvoie à Chosroës roi des Parthes, sa fille que Trajanus avoit faite captive. Euseb.

Titus-Antoninus exerce les fonctions de proconsul de l'une des quatre grandes provinces d'Italie. On lui assigne celle où il avoit le plus de possessions (la Campanie). A sa réception, le peuple laissa échapper dans son acclamation, ces paroles : AUGUSTE, *les Dieux te conservent.* On les regarda après l'issue, selon l'habitude, comme un présage de sa grandeur future. Capit. vit. Ant. P.

AN 882 (E.R.). 129 (E.C.). RÈG. 12 et 13. AGE DE M.-A. 8 ANS.

PUISS. TRIB. XII et XIII, CONS. III, IMP. II.

Consuls. P.-Juventius Celsus (II) Q. Junius Balbus. Occo, p. 180.

Consuls subrogés. C. Neratius Marcellus. Cn. Lollius Gallus. Marm. Capit.

Annius Verus (Marc-Aurèle) est reçu dans le collège des prêtres Saliens. Il falloit être de famille patricienne. Le père et la mère du candidat devoient être vivans. T. I, p. 35. Il fut durant ce sacerdoce *vates*, premier prêtre ou *chef de la musique*, *chef des initiations*. Il donna la consécration à plusieurs, l'exclusion à d'autres, sans être dirigé par personne. On regarda comme un présage de son Dionys. Halyc. t. II, c. 8. Capit. p. 23.

élévation à l'empire un accident qui arriva durant l'exercice qu'il fit du Saliat. Au moment où, suivant la coutume, les jeunes prêtres jetoient leurs couronnes sur le *pulvinar* (lit sacré où posoit la statue du dieu Mars), plusieurs de ces couronnes se fixant en différentes places, celle que lança
Capit. p. 23. Marc-Aurèle, s'adapta parfaitement à la tête du Dieu.

Grand tremblement de terre en Bithynie. Adrianus va en Afrique et revient dans la même année à Rome. Mort de Plotina, femme de Trajanus. (Tillem., Hist. ecclés., t. 11, p. 769.)

Occo, p. 181. AN 883 (E. R.). 130 (E. C.). RÈG. 13 et 14. AGE DE M.-A. 9 ANS.

PUIS. TRIB. XIII et XIV, CONS. III, IMP. II.

Consuls. Q.-Fab. Catullinus. M.-Plautius Flav. Aper. (*Asper.*)

Vide Eckel., p. 95. Lucius Cejonius Commodus, appelé ensuite Lucius Aurelius Cejonius Commodus par Antoninus-Titus ; qui prit spontanément le nom d'Antoninus ; auquel Marc-Aurèle donna pour nom habituel le sien propre (1), celui de Verus, et qui fut associé à l'empire par ce prince, reçoit la naissance à Rome le 15 de décembre, jour où naquit aussi l'Empereur Néron. Son père Ælius-César étoit encore simple particulier. Sa mère se nommoit Lucilla ; elle étoit fille de
Occo, p. 189. Nigrinus. Occo donne à la sœur de Commodus le nom de Cejonia ; il a omis de mentionner son autre nom Fabia ! la famille de Commodus, du côté paternel, tiroit son origine d'Etrurie, et celle de sa mère de Faventia.

(1) Comment Marc-Aurèle a-t-il donné à Commodus *Verus*, fils du Cæsar Ælius *Verus*, un nom que celui-ci possédoit déjà par droit de famille? Commodus avoit quitté ce nom : Marc-Aurèle l'invita à le reprendre, à l'adopter de préférence aux autres, et à supposer à cet effet qu'il lui transmettoit le sien propre.

Adrianus accomplit la dédicace du temple placé sous l'invocation de Rome et de Venus, puis il part pour l'Orient.

Le sénat nomme Titus-Antoninus proconsul d'Asie : on a dit de lui qu'il étoit le seul romain qui l'eût emporté sur son aïeul, dans l'exercice du proconsulat (Voyez l'année 138). Il se conduit envers les chrétiens avec beaucoup d'humanité. La prêtresse du Tralles, au lieu de lui dire : *Salut, Proconsul*, lui dit : *Salut, Empereur*. On regarda encore cette méprise ou substitution comme un présage de son élévation prochaine. On tira un autre augure de la chance qui amena des essaims d'abeilles à fixer leurs ruches sur ses diverses statues dans l'Etrurie. Capit. vit. Ant. P.

Apollodoros l'architecte est mis à mort, par ordre d'Adrianus.
Carpocrate, hérésiaque, commence à accréditer ses opinions. Tillem.

AN 884 (E. R.). 131 (E. C.). RÈG. 14 et 15. AGE DE M.-A. 10 A.
PUISS. TRIB. XIV et XV. CONS. III. IMP. II.
Cons. Ser. Octavianus Lœnas Pontianus. M. Antonius-Rufinus (II.) Occo, p. 182. Marm., Capit.

Dès l'âge de dix ans Marc-Aurèle recommande sans cesse aux intendans de sa mère d'en user avec douceur envers les redevables. T. I, p. 36.

Salvius Julianus achève de rédiger l'édit perpétuel, *Edictum perpetuum*, et Adrianus lui donne force de loi à Rome. Voyez sur l'*Edictum*, T. III., p. 314.

Antinoüs meurt en Egypte. Adrianus fonde en son honneur la ville d'Antinoë dans l'Egypte Moyenne, en masquant les anciennes maisons de la ville de Besa, par des constructions d'ordre grec.

Nicon de Pergame architecte et homme très-éclairé, père du médecin Galènos (Galien).

AN 885 (E. R.). 132 (E. C.). RÈG. 15 et 16. AGE DE M.-A. 11 A.

Occo, p. 183. Marm., Capit. PUISS. TRIB. XV et XVI. CONS. III. IMP. II.

Cons. Sentius Augurinus. Arius Severianus (ou *Sergianus*) *II.*

Adrianus visite l'entrée de l'Arabie vers le milieu de cette année, se rend à Péluse, y décore avec somptuosité le tombeau de Pompeius, arrive à Alexandrie, donne quelqu'intérêt au Musée, divinise Antinoüs, impose son culte aux Grecs. (Il est remarquable que la grande collection des impériales latines d'Occo ne présente aucune médaille latine d'Antinoüs.) Il défend d'immoler des hommes, ainsi qu'on le pratiquoit dans les mystères Mithriaques. Il se dispose à établir à Jérusalem une colonie de Romains; les Juifs se préparent à la révolte.

Occo, p. 183. Marm., Capit. AN 886 (E. R.). 133 (E. C.). RÈG. 16, 17. AGE DE M.-A. 12 ANS.

PUISS. TRIB. XVI, XVII. CONS. III. IMP. II.

Cons. (*M. Ant.*) *Hiberus, Junius Silanus Sisenna* (ou *Nummius Sisenna.*)

Eckel, p. 66. A douze ans Marc-Aurèle se produisoit en public avec l'habit de philosophe. T. I, p. 36. On souffroit qu'il prît de bonne heure l'engagement de se vouer au culte de la raison..... Capit. p. 33. L'application exagérée qu'il donnoit à ses études étoit le seul défaut qu'on pût reprendre en lui.

Julius-Severus est envoyé avec une armée contre les Juifs.

Tillem. Naissance de Didius Julianus, qui fut depuis empereur.

C. Fronto étoit l'un des maîtres de Marc-Aurèle avant

[u'il eût atteint l'âge de 12 ans. *Primi tui sensus et incu-* Front. de orat. l. II.
iabula studiorum tuorum mihi cognita sunt.

Plutarque touchoit à la fin de sa vie. Tillem.

Florus, historien.

AN 887 (E. R.). 134 (E. C.). RÈG. 17, 18. AGE DE M.-A. 13 ANS. Occo, p. 183.

PUISS. TRIB. XVII, XVIII. CONS. III. IMP. II.

Cons. C. Jul. Ser. Ursus Servianus III. C. Vib. (Juventius) Varus.

Vologèze II, fils de Choroës, succède à son père. Les Alains ou Massagètes, qui avoient envahi la Médie et l'Arménie, gagnés par les présens de Vologèze, intimidés par l'attitude d'Arrianus, s'éloignent des frontières de la Cappadoce qu'ils insultoient.

Adrianus quitte l'Egypte et l'Orient et vient passer l'hiver à Athènes. Les Juifs se révoltent; Jérusalem est prise et ruinée de nouveau.

Epictetos étoit encore assez loin de sa mort. On peut le conjecturer ainsi d'après ce que dit Lucien sur son entrevue avec Démonax. *Voyez* sur son éloquence, t. III, p. 231.

Arrianus écrit son voyage du Pont-Euxin.

Apelle et Ariston publient une apologie des chrétiens. Chr. Al. p. 601.

AN 888 (E. R.). 135 (E. C.). RÈG. 18 et 19. AGE DE M.-A. 14 ANS.

PUISS. TRIB. XVIII et XIX. CONS. III. IMP. II.

Cons. Pompejanus Lupercus. L. Jul. Atticus Acilianus. Occo, p. 183.
Poncianus. Atilianus ou *Atelanus.* Marm., Capit.

Ælius César, père de Lucius Verus, est adopté par Spart.

Eck. p. 87. Adrianus; en entrant dans la famille Ælia, il fut appelé Lucius Cejonius Commodus Verus Ælius; Eckel ajoute
Occo, p. 183 Aurelius. D'après Spartien, il ne garda que les noms d'Ælius Verus César.

Spart. vit. Æl. Ver. Son père s'appeloit, selon les uns, Verus, et selon d'autres Lucius Aurelius Verus. Quelques-uns lui attribuent la dénomination de Lucius Aurelius, plusieurs celle d'Annius, les derniers celle de Cejonius Commodus. Il résulte de tous ces noms que l'on peut expliquer comment son petit-fils qui devint le collègue de Marc-Aurèle, en étoit déjà le parent indépendamment de l'adoption qui le constituoit son frère. On voit qu'il existoit alliance entre la famille de Cejonius et celle d'Antoninus, puisqu'elle tenoit à la famille Aurelia; et avec celle de Marc-Aurèle, puisqu'elle tenoit à la maison des Anices, au droit du nom d'Annius Verus.

Spart. in Æl. Ver. Ælius-Verus est fait préteur, puis général, puis gouverneur des Pannonies, puis désigné consul. Pour célébrer son avènement, on donne un congiaire de trois cents millions de sesterces aux soldats (soixante millions de francs), et au peuple, de cent millions de sesterces (vingt millions de francs, *Rom. de lill.*.). On célèbre des jeux dans le cirque.

Id. Ibid. Le Cæsar est envoyé dès cette année même en Pannonie pour y commander l'armée. Sa constitution étoit très-foible.

Adrianus fait construire plusieurs édifices à Athènes, concède aux Athéniens l'île de Céphalonie et plusieurs autres possessions; revient à Rome vers le 3 de mai; ce fut à cette époque qu'il subit la maladie qui le décida à adopter Ælius Commodus.

Antoninus (Titus) accepte une place dans le conseil de l'Empereur.

Tillem. Vologèze envoie des ambassadeurs à Rome, accuser le roi des Ibères, Pharasmanès, d'avoir donné entrée aux Alains dans la Médie. C'est à ce sujet que Pharamanès

int plaider et gagner sa cause devant le sénat et l'Empereur, qui accrut sa puissance. On lui accorda même une statue équestre dans le temple de Bellone.

Cephalion historien.... Denis d'Halycarnasse mentionne un autre historien de ce nom qui vivoit beaucoup avant l'ère chrétienne. Ce dernier là fut exilé en Sicile par Adrianus. Voss. p. 220.

Phavorinus d'Arles, rhéteur ami de Cornelius Fronto.

Diogenianus Heracléote écrit sur les fleuves, les lacs, et les montagnes. Voss. p. 221.

AN 889 (E.R.). 136 (E.C.). REG. 19 et 20. AGE DE M.-A. 15 ANS.

PUISS. TRIB. XIX et XX. CONS. III. IMP. II.

Consuls. L.-Céjonius Commodus Verus Cœs. Sex. Vetulenus Civica Pompejanus. Occo, p. 184.

Adrianus se repent d'avoir adopté Ælius Verus. On croit qu'il l'auroit écarté de la famille impériale, si l'un ou l'autre ils eussent vécu plus long-temps. Lamprid. vit. Æl. Ver.

Annius Verus (Marc-Aurèle) prend la robe virile dans sa quinzième année. Il exerce les fonctions de gouverneur de Rome pendant la célébration des féries latines, et tient en cette circonstance la table d'Adrianus. T. I, p. 36. Eckel., t. VII, p. 49.

Il est fiancé par ordre d'Adrianus avec Fabia, fille du Cæsar Ælius Verus et sœur de Cejonius Commodus, que Marc-Aurèle associa au pouvoir sous le nom de Lucius Aurelius Verus. Ibid.

L'empereur hésite s'il l'adoptera. T. I, p. 37-87.

Ce fut peut-être à cette époque qu'Adrianus changea le nom de famille de Marc-Aurèle, Annius-Verus, en celui d'Annius-Verissimus. T. I, pag. 38. Quant à ce nom, nous observerons que saint Justin ne crut point se livrer à une flatterie indigne du prince et d'un chrétien sévère, en donnant à Marc-Aurèle, alors Cæsar, le nom Xiphil. ex Dion. l. 69, c. 21. Eus. chron. an 147.

de *Verissimus*. Sa seconde apologie porte pour suscription·Ἀντωνίνῳ εὐσεβεῖ σεβαςῷ καισαρι καὶ ουηρισσιμῳ υιῳ φιλοσοφῳ καὶ λουκιῳ φιλοσοφῳ. Antonino Pio Augusto Cæsari filio *Verissimo* philosopho et Lucio philosopho. On voit encore à cette occasion que ce saint ne répugnoit point à faire du nom de philosophe, un titre égal en grandeur à ceux des souverains. Peut-être auroit-il élevé au superlatif le nom de qualité qu'il donne à Marc-Aurèle, comme il élève au même degré le vrai nom propre *Verus*, qui est aussi nom qualificatif, s'il avoit su que de même qu'Adrianus avoit donné, à l'égard de Marc-Aurèle, l'exemple de ces transmutations, de même aussi un autre empereur, Justinianus, avoit élevé au degré le plus haut de signification le nom de qualité φιλόσοφος, en désignant ce prince par l'épithète φιλοσοφοτατος, qui équivaudroit à *philosophissimus*.

Just. Apol. 2, p. 53.

Cod. l. v, tit. 17, § 12.

Une médaille des rois de Sarmatie montre la tête de Marc-Aurèle accompagnée du nom de Verissimus inscrit en caractères grecs, βηρισσιμῳ καισαρι.

Vaill. Num. græc. p. 58. Eckel. p. 69 et 87. Spanh. Cæs. Jul.

Les maîtres de Marc-Aurèle, qui furent tous des hommes de lettres, ou des philosophes consommés, avoient sans doute, chacun en ce qui le concernoit, commencé son éducation à des époques différentes et assorties à l'accroissement gradué d'intelligence qu'exigeoit de lui la gravité progressive des études auxquelles on l'appeloit. Nous présenterons ici la série de leurs noms, et l'indication de l'âge que nous nous croyons autorisé à attribuer à chacun d'eux, non sur des autorités écrites, mais en conséquence des considérations partielles auxquelles nous avons été conduit.

L'époque où Marc-Aurèle prend la robe virile, nous paroît être celle du moyen terme de son éducation, c'est-à-dire le point de passage de l'institution de l'adolescent, à l'institution propre au jeune homme.

Son gouverneur qu'il appelle son éducateur, peut être supposé âgé de soixante ans.

Diognetos, sous-gouverneur probablement, âgé de 50 ans. Il

voit eu pour tâche de lui inspirer l'éloignement de la superstition. T. 3, p. 448.
Bacchius, Tandasis, Mœcianus, maîtres des premières études ils avoient été placés près de Marc-Aurèle par Diognetos.
Alexandros le Grammairien, 40 ans.
Eutychius-Proculus de Sicca, rhéteur et orateur, t. 1, p. 282; et t. 3, p. 333. Op. Front., p. 308.
Hermogènes rhéteur. T. 3, p. 168.
Geminus comédien, maître de prononciation et de déclamation. T. 1, p. 20. Capit., p. 22.
Annius-Marcus et Caninius-Celer, professeurs de langue grecque.
Herodès-Atticos, professeur d'éloquence et de littérature grecque, âgé de 32 ans. T. 3, p. 192.
Cornelius-Fronto, professeur d'éloquence et de littérature latine, âgé de 32 ans. Il suscitoit en Marc-Aurèle la méfiance des courtisans, et le jeune prince avoit pleinement déféré à ses insinuations. T. 1, p. 20; t. 3, p. 192 et 267. Op. Front., p. 80. M.-Aur. Pens., c. 1.
Polio, professeur de poésie latine. Il mourut dans le cours de l'éducation de Marc-Aurèle, qui, ne l'ayant point désigné comme l'un de ses maîtres dans son livre de maximes, l'indique dans ses lettres à Fronto, comme ayant rempli des fonctions communes avec les leurs; t. 3, p. 252. Op. Front., p. 20 et 82.
Alexandros le Platonicien, t. 3, p. 463.
Basilidès de Scythopolis; t. 1, p. 21.
Arrianos 60 ans; t. 1, p. 21.
Cinna-Catulus 30 ans; t. 3, p. 464.
Maximus, 30 ans; t. 1, p. 46; et t. 3, p. 425 et 430.
Rusticus (Junius) 30 ans, t. 1, p. 50, 89, 283; t. 3, p. 433.
Claudius-Severus, professeur de péripatétisme, consul en 144, 34 ans; t. 1, p. 282; t. 3, p. 178 et 425.
Euphorio, Trosius-Aper; t. 1, p. 20.
Xestos, neveu de Ploutarchos, 25 ans; t. 1, p. 282, et t. 3, p. 455.
Apollonios de Chalcis 30 ans; t. 1, p. 43 et 45; t. 3, p. 458.
Andron lui enseigna la musique et la géométrie.
Diognetos lui apprit, ou lui fit apprendre la peinture. Capit., p. 22 et 23.
Il avoit reçu tout l'enseignement dans la maison de son père, de son grand-père, et dans le palais de Titus-Antoninus. Il remercie en effet les Dieux de n'être point allé aux écoles publiques pour M.-Aur., 1. 16.

profiter de l'enseignement.... La maison de son grand-père étoit située à côté du palais Lateran. Capit., p. 22.

On ne peut guères se prêter à croire que Marc-Aurèle ne soit présenté comme disciple de plusieurs de ces maîtres, dont il ne fut en réalité que l'auditeur passager. C'est à ce titre sans doute qu'on mentionne Hermogénès le rhéteur : on auroit pu joindre à celui-ci Aristidès, Théodotos, Annius Marcus de Byzance qui vint à Rome sous Adrianus, et tant d'autres. Il faut distinguer ses maîtres d'exercice habituel, qui furent, Trosius-Aper, Polio et Eutychius-Proculus de Sicca.

« A cette époque, il aima le pugilat, la lutte, la course, la chasse aux oiseaux; il jouoit avec une adresse admirable à la paume et chassoit avec habileté. Le goût de la philosophie vint le rendre grave et sérieux, il se montroit alors sobre sans ostentation, doux sans foiblesse, et réservé sans misanthropie ». Capit., p. 24.

AN 890 (E. R.). 137 (E. C.) RÈG. 20, 21. AGE DE M.-A. 16 ANS.

PUISS. TRIB. XX et XXI. CONS. III. IMP. II.

Cons. L. Ælius (Verus) Cæs. II. Occo, p. 184.

P. (L.) Cœl. (Cæcilius) Balbinus. Vibulius (Pius). Marm., Capit.

Cette année est la première de la 229e olympiade. *Voyez l'article Phlégon, année* 140.

Annius-Verus (Marc-Aurèle) abandonne à sa sœur la succession de son père, se réserve seulement celle de son aïeul. Il décide Domitia-Calvilla sa mère à transférer ses droits à son héritage, sur la tête de cette même sœur; t. 1 p. 36.

Adrianus le fait venir en son palais, peut-être faut-il entendre qu'il l'y fit habiter; t. 1, p. 39.

Commodus Cejonius est envoyé à l'âge de sept ans dans la famille de Marc-Aurèle, afin que celui-ci le forme par l'exemple de ses mœurs et ses conseils. Cap. vit. Ver., p. 35.

Tinnius-Rufus passe la charrue sur l'emplacement du

temple de Jérusalem, au mois d'août. Adrianus entreprend la reconstruction de cette ville sous le nom d'*Ælia-Capitolina*, il défend aux Juifs d'en approcher sous peine de la vie.

Zénobius, sophiste, enseigne à Rome. Il a réuni des proverbes. Son travail sur cette matière a de grands rapports avec la recherche de la signification des hiéroglyphes. *Voyez Adagialia Scotti.* Suidas, Voss., p. 218.

Denis d'Halycarnasse le jeune, descendant de celui qui vivoit sous Auguste, écrit trente-six livres sur la musique et la vie des musiciens. Suidas, Vossius, p. 220.

Hermippus de Béryte, fils d'esclave et disciple de Philon de Byblos, écrit sur les législateurs, et une histoire des songes. Suidas, Clem. Alex. Stromat. 1. Voss., p. 220.

Nicanor grammairien d'Alexandrie, fils d'Hermias. Suid. Voss., p. 221.

Jason d'Argos, grammairien, écrit sur les antiquités de la Grèce et les grandes actions d'Alexandre. Athen., l. 1, c. 1, c. 10.

Aquila traduit la bible en grec. Suid. Voss., p. 221.

AN 891 (E. R.). 138 (E. C.). RÈG. 21. AGE DE M.-A. 17 ANS. PUISS. TRIB. XXI. CONS. III. IMP. II. Occo, p. 184.

Consuls. Sulpit. Camerinus. Quinctius Niger Magnus.

L. Ælius-Verus, césar, meurt le premier jour de janvier. Adrianus défend de le pleurer à raison de la solemnité du jour. Lamprid. v. Æl.-V.

Sur l'autorité de Capitolinus et de Spartianus, on rapportoit sa mort à l'an 890 (E. R.). Le cardinal Noris a corrigé cette erreur au moyen d'une inscription décisive; t. 1, p. 37. Tillem., t. 11, p. 276 et 658.

Ælius Verus étoit d'un commerce agréable; doué d'une stature majestueuse, ses traits étoient nobles et beaux : il aimoit la parure. Instruit dans les lettres, il eut une éloquence mâle, fit des vers, et montra des talens; en un mot, il avoit du brillant dans les qualités comme

[illegible] mois com-
[illegible], ou le
[illegible] entouré d'un
[illegible] toujours sous sa
[illegible] qu'il appeloit son Vir-
gile [illegible] Aquilon, Ca-
[illegible] sans pitié.
Il [illegible] le nom d'épouse
est un titre [illegible]

[illegible] [illegible] : « je me suis appuyé contre un mur [illegible] la république ne peut pas [illegible] »

[illegible] que la sé-
pulture. [illegible] des statues colossales, et
bâtir [illegible] quelques villes.

Titus-Antoninus est adopté par Adrianus le 25 février; il est fait césar et associé à la puissance du tribunat; il reçoit aussi la puissance proconsulaire et même le titre d'empereur, ce que l'on n'avoit encore pratiqué pour aucun des césars. T. 1, p. 37.

Le même jour, 25 février, Marcus-Annius-Verus (Marc-Aurèle) et Lucius Ceïonius-Commodus, fils du César L. Ælius-Verus, sont adoptés en vertu de l'ordre d'Adrianus par Titus-Antoninus; Lucius-Commodus sortoit de sa septième année. Annius-Verus, au moment de son adoption, prend au lieu de son premier nom, celui d'Aurelius. Il conserva parmi les anciens, ceux de Marcus et Verus, mais il ne s'attribua point encore celui d'Antoninus, contre le témoignage de Binæus, de Pellerin, de l'auteur de la description du musée Theupolo, etc. A partir de cette époque, la suite de ses noms est celle-ci:

Marcus-Ælius-Aurelius-Verus cæsar; t. 1, p. 39, 89.

C'est à tort que dans le texte on a ajouté celui d'Antoninus et omis Verus. Le vrai nom de la famille d'Antonin étoit, *Aurelia*.

Marginal notes: [illegible] p. 31. — Id. Ibid. — Idem. — Capit. in Vero, c. 2. — Eckel., p. 68 et 69. Muratori, p. 239, 4.

On a élevé des doutes gratuits sur l'année précise où il fut adopté; Capitolin la rapporte au second consulat d'Antoninus (Titus), et avance que Marc-Aurèle avoit dix-huit ans; s'il en étoit ainsi, son adoption n'auroit eu lieu qu'en 892 (E. R.), 139 (E. C.), mais Casaubon prétend que ce passage des manuscrits a été altéré. L'adoption eut lieu avant le 5 des calendes de mars; ses médailles le représentent la tête nue durant la vie d'Adrianus. Eckel., *ibid.*

« Marc-Aurèle au moment de son adoption rêva qu'il avoit des épaules d'ivoire; il essaya si elles étoient propres à porter un fardeau, il les trouva plus fortes que de coutume; » ce rêve indiquoit assez le courage franc et pur qu'il falloit dévouer avec espérance au service de l'état. Dion a gâté ce récit, qu'il n'a apparemment pas compris, en ajoutant qu'il crut aussi avoir des mains d'ivoire. Capitol., p. 110.

Catilius-Severus, bisaïeul maternel de Marc-Aurèle, préfet de Rome, qui avoit été collègue de Titus-Antoninus au consulat en l'an 120 (E. C.), est destitué de ses fonctions par Adrianus, en punition de l'aigreur qu'il témoigna sur le choix qui élevoit à l'empire un ancien égal. Jusque-là on ne perdoit la place de préfet de la ville, que comme on perd le visiriat, dans l'empire Ottoman, avec la vie. Capit. vit. Ant., Pii.

Sabina, femme d'Adrianus, meurt. Tillem.

Adrianus meurt à Baïes (Baiæ) le 10 juillet, il avoit régné vingt ans et onze mois, t. 1, p. 40. Il étoit âgé de 62 ans, 5 mois et 17 jours; peu de temps avant de mourir, il avoit prescrit au sénat par un message d'accorder à Marc-Aurèle l'exercice anticipé de la questure; t. 1, pag. 38. Tillem. Mém., t. 11, p. 767. Dio, l. 69, p. 797. Tillem., p. 279.

Cornelius-Fronto, second des orateurs romains, né à Cyrte en Lybie, est supposé avoir été âgé de 40 ans à la mort d'Adrianus.

RÈGNE D'ANTONINUS PIUS.

AN 891 (E. R.). 139. (E. C.) RÈG. 1er. AGE DE M.-A. 17 ANS.
PUISS. TRIB... CONS. DÉSIGN. II.
Consul. Sulpit. Camerinus. Quinctius Niger Magnus.

Cette année est la seconde de la deux cent vingt-neuvième olympiade.

Occo, p. 190. Marmor. Ephes. ap. Eckel., doct. Num. vet. t. VII, p. 1.

Titus Aurelius Fulvus Bojonius Arrius Antoninus, adopté par Adrianus, le cinq de mars, prend les noms de Titus Ælius Adrianus Antoninus. T. 1, p. 37.

Titus-Antoninus étoit originaire, du côté de son père, de la ville de Nîmes, dans la Gaule Transalpine. Son aïeul Titus-Aurelius Fulvius, après avoir rempli divers offices, fut deux fois consul, et préfet de la ville. Son père Aurelius Fulvius également consul, étoit un homme intègre et de mœurs pures. Sa mère Arria Fadilla avoit épousé en secondes noces, Julius Lupus, homme consulaire. Son aïeul maternel, Arrius Antoninus, fut deux fois consul; c'étoit un homme de bien et qui parut plaindre Nerva, de ce que le destin l'élevoit à l'empire. Julia Fadilla étoit sa sœur utérine; il épousa Arria Faustina, fille d'Annius Verus, et sœur du père de Marc-Aurèle. Il naquit dans une maison de campagne près de Lanuvium, le 19 septembre, et fut élevé à Lorium qui est situé sur la voie Aurélienne.

Capit. Ant. vit.

Selon l'auteur qui fournit ces détails, Titus Antoninus eut deux fils et deux filles; l'aînée épousa Lamia Syllanus; il la perdit en partant pour son proconsulat. La seconde qui est Faustina, épousa Marc-Aurèle. Il paroîtroit que les deux enfans mâles sur lesquels cet auteur n'ajoute rien, sont morts en bas âge.

Idem. Ibid.

Sa physionomie étoit distinguée, son humeur agréable, son esprit très-orné; à une éloquence peu commune, il joignoit de belles connoissances en littérature. On conçoit d'après cela qu'un auteur ancien ait eu le droit de dire de lui « qu'il fuyoit le caquet scolastique. » Plein de douceur, libéral, il pratiquoit toutes ces vertus avec prudence, et sans ostentation.

Gaut. de Sib., p. 104. Capit. vit.

Il succède à Adrianus le 10 de juillet, il étoit alors âgé de cinquante-trois ans. Le sénat vouloit condamner la mémoire de son père adoptif: il le décide à consacrer sa déification. T. 1, p. 40, 41.

On veut annuller par un sénatus-consulte plusieurs dispositions législatives d'Adrianus; Antoninus dit au sénat : « Si vous cassez les actes d'Adrianus, mon adoption devient nulle, et je cesse d'être votre Empereur. » Dio, l. 70.

Il va chercher à Pouzzoles dans les jardins de Tullius Cicéro, et transporte avec de grands témoignages de vénération les cendres d'Adrianus à Rome; il les dépose dans les jardins de Domitia, où étoit le tombeau de ce prince, maintenant dénommé Château-St.-Ange. Il consacre un bouclier magnifique à l'Empereur.

Il institue les jeux *Pialia* ou *Eusebia* en l'honneur d'Adrianus; ces jeux devoient se célébrer de quatre ans en quatre ans, à Pouzzoles, où il bâtit un temple sous l'invocation de ce souverain.

Le grand caractère de Titus-Antoninus est senti et tracé par Marc-Aurèle encore jeune. T. 1, p. 146.

Il distribue de ses propres deniers le donatif aux soldats, et le congiaire au peuple; il en prend les fonds sur son bien propre, encore acquitte-t-il ce qu'avoit promis Adrianus.

Il fait proposer par sa femme, dès cette année et dès le premier moment de son avènement, sa fille Faustina en mariage à Marc-Aurèle, qui prit du temps pour délibérer. Cependant le mariage paroît avoir été résolu à cette époque même. T. 1, p. 87.

Il reçoit du sénat le surnom de Pius. T. 1, p. 193. Faustina, sa femme, reçoit celui d'*Augusta*. Il accepte avec plaisir les statues qu'on décerne à son père, à sa mère, à ses aïeux et à ses frères. Capit. vit. Ant. Pii.

Capit. p. 21, Marc-Aurèle donne comme questeur ordinaire un combat de gladiateurs. Ce combat se rapportoit sans doute aux funérailles d'Adrianus.

[illegible] Commencement de la guerre avec les Bretons.

Eckhel prétend constater que la puissance tribunitienne fut accordée par Adrianus à Titus-Antoninus avant les calendes de janvier, et il se croit autorisé à ne marquer qu'une seule année de cette puissance, au lieu des deux années que l'on est communément obligé d'inscrire pour spécifier cette indication numérique qui fonde toute la chronologie Romaine.

[illegible] Commencement d'une ère égyptienne, coïncidant avec celui du règne d'Antoninus.

En cette année s'ouvrent aussi des fastes grecs qu'a publiés Dodwel, et qui lui paroissent avoir été recueillis par Théon le Philosophe, que l'on sait avoir vécu à Alexandrie à la fin du quatrième siècle.

Eckhel, [illegible] Institution du nouveau système de types héroïques, dits historiques, appliqués aux monnoies ou médailles.

AN 892 (E. R.), 139 (E. C.). RÈG. 1 et 2. AGE DE M.-A. 18 ANS.

Oderic. p. 192 et 211. PUISS. TRIB. I et II. CONS. II. IMP. II.

Cons. Antoninus (Pius) Aug. II. (C.) Brutius Præsens II.

Marm. capit. *Cons. subrog. A Jun. Rufinus. . . .*

Capit. vit. Ant. Pii. Antoninus-Pius institue le conseil familier ou des amis, sans l'avis duquel il ne statuoit rien. Il commence à rendre compte au sénat de tout ce qu'il fait.

Eckhel, p. 3 et 11. Antoninus consent à recevoir le titre de Père de la patrie, et remercie le sénat avec les expressions de la plus profonde reconnoissance. D'autres écrivains disent qu'il différa trois ans à accepter ce titre.

Il remet à l'Italie l'or coronaire; aux provinces la moitié de cet or. C'étoit une espèce de contribution offerte aux empereurs, à leur avènement, en signe de bienvenue.

Le sénat voulut que les mois de septembre et d'octobre portassent à l'avenir les noms d'Antoninus et de Faustina; mais il s'y refusa. C'étoit à l'imitation de l'ancien sénatus-consulte, en vertu duquel les deux mois qui précédoient ceux-ci avoient déjà échangé leurs noms contre celui de Julius (César) et d'Augustus (Octavius). Capit. vit. Ant. Pii,

Révolte de Celsus; Faustina Senior donne à cette occasion à son mari des conseils rigoureux qui sont rejetés.

Gavius Maximus est préfet du prétoire; il exerça vingt ans cet office. Capit. vit. Ant. Pii.

Titus Antoninus donne des rois aux Quades et aux Arméniens. Eckel., p. 3 et 11.

Vologèze à la mort d'Adrianus adresse une ambassade à Antoninus; elle lui offre une couronne d'or. Le sénat consacre par une médaille le souvenir de cet hommage: on la trouve gravée dans Vaillant. On croit que ce fut dans cette occasion que les Parthes redemandèrent le trône d'or enlevé par Trajanus, et que leur refusa avec fermeté son second successeur. Vaillant place la mort d'Adrianus en 137, par une erreur singulière. Nous nous conformons aux pratiques ordinaires de la diplomatie, qui nous montre ses communications comme se renouvelant à l'avènement des souverains, en renvoyant cette ambassade à l'année qui suivit le décès de ce prince et l'élévation d'Antoninus. Parthemaspatès étant mort, Achæmenès succède au trône d'Arménie. Comme il ne vouloit pas relever du roi des Parthes, il envoya des ambassadeurs à Antoninus pour lui demander l'investi- Vaillant, Arsac, p. 324. Arsac, p. 324. *Ib.*, p. 14. *Id.*, p. 14.

ture. L'empereur la lui accorda; le sénat consacre cet autre hommage par une médaille.

Le nombre de la puissance tribunitienne est rarement marqué sur les médailles de Titus Antoninus jusqu'à l'an XI de cette puissance.

Marc-Aurèle est créé Cæsar, vers les calendes de Mars. T. I, p. 89. Ce titre lui est conféré sous les noms déjà indiqués de

MARCUS ÆLIUS AURELIUS VERUS CÆSAR.

Capit. vit. Ant. Pii. Titus Antoninus lui fait accepter en mariage sa fille Faustina. Il assigne pour dot son patrimoine, mais il s'en réserve l'usufruit afin de l'appliquer au service de l'état.

Quoique Marc-Aurèle ne fût que questeur, et sans attendre qu'il eût passé par les autres charges, il le désigne à la prière du sénat, pour être consul avec lui l'année suivante. Il lui assigne pour habitation le palais de Tibère. T. I, p. 89.

Tillem., Chronol. et p. 351. Occo, p. 192. Une médaille attribue à ce jeune prince le titre de Cæs. Quæst. Cons..desig. — On la rapporte à l'année présente, non pas à cause du titre de consul désigné (il auroit pu être désigné pour une année plus reculée); mais à raison de celui de P. P. premier pontife, décerné à Titus Antoninus, qui n'a point porté cette qualification avant l'année actuelle.

Les médailles frappées par les villes grecques en l'honneur de Marc-Aurèle, consacrent par une flatterie ingénieuse et honnête le nom de Verus, M. Αυρηλιος βηρος vel ουηρος καισαρ. Quelques numismates prétendent que ce nom est attribué par les Grecs au jeune fils de Marc-Aurèle, à Ælius Verus, et selon d'autres, Severus.

La dix-huitième année de la vie de Marc-Aurèle, et l'époque de son Cæsarat semblant avoir marqué le terme de son éducation réglée,

nous indiquerons ici sommairement les particularités auparavant ignorées, que Cornelius Fronto nous fait connoître sur ses études et leurs résultats.

Il lisoit de préférence et avec assiduité les anciens, et s'attachoit comme Fronto à réintégrer dans la langue moderne les vieux mots. Op. Front. p. 50.
Ses auteurs favoris étoient, parmi les orateurs, Gracchus, Porcius Cato, Cicero; parmi les historiens, Sallustius; parmi les poètes, Pag. 244.
Ennius, Lucretius, Horatius. Il avoit lu avec Fronto les élégiaques Pag. 20.
grecs; il faisoit des extraits de tous ces auteurs, et même des anciennes Pag. 45.
comédies latines des trois genres. Il étudioit par-elles les mœurs Pag. 82. Pag. 24.
des trois classes de la société, c'est-à-dire, les mœurs dont la peinture plaisoit à chacune de ces trois différentes classes. Il y recherchoit des pensées à l'occasion desquelles Fronto décrit avec son esprit et sa précision accoutumés, le caractère propre aux diverses sortes de représentations scéniques. « Tu recueilles, lui dit-il, des pensées honnêtes et décentes, de la comédie *proprement dite*; des pensées polies de nos drames à toge, des saillies enjouées et facétieuses des atellanes. » On distinguoit des atellanes anciennes et modernes, et Marc-Aurèle s'étoit beaucoup amusé des unes et des autres : *Arripe-* Pag. 52.
res sententias vel comes ex comediis, vel urbanas ex togatis, vel ex atellanis lepidas et facetas.

Il travailloit avec une intensité de patience et de force surprenantes, et composoit dans tous les genres. Il a pris place parmi les encomio- Pag. 38.
graphes (écrivains d'éloges). L'éloge a été traité par lui dans les deux systêmes les plus opposés, selon la manière d'Isocrate et de Lysias, et la manière ironique ou badine des critiques. Son style brilloit alors par Pag. 68.
la grâce naturelle et l'agrément: *naturâ situs lepos et venustus*, lui Pag. 24.
dit Fronto. Parmi les fragmens des petites compositions de son adolescence, on peut remarquer un joli récit, une savante diatribe sur le sommeil, et dans tous ses écrits des pensées piquantes; il faisoit des vers que sans prévention on a le droit de supposer avoir été frap- Pag. 20, 40, 82.
pés au bon type. Il écrivoit des lettres aimables; elles joignent le grâ- Pag. 77.
cieux au solide; elles expriment les affections avec une vraie chaleur de sentiment. Fronto l'a indiqué en les qualifiant *fraglantes* (métathèse) *flagrantes*, c'est-à-dire, ardentes, brûlantes. Pag. 59.

Occo, p. 194. AN 893 (E. R.). 140 (E. C.). RÉG. 2 et 3. AGE DE M.-A. 19 ANS

Marm. capit. PUISS. TRIB. II et III. CONS. III. IMP. II.

Consuls. Antoninus (Pius) Augustus III. M. Aurelius (Verus) Cæsar.

Eckel., p. 12. Le nom de Titus Antoninus est pendant cinq ans entiers accompagné sur les médailles du titre de consul III, sans indication de l'année de la puissance tribunitienne.

L'Empereur écrit à Vologèze, qui, prétextant le refus de lui restituer le trône de son père, et l'hommage de l'Arménie accepté, armoit contre ce royaume. Les lettres d'Antoninus suffisent à arrêter ses mouvemens et à réintégrer dans sa capitale Achæmenès, qui étoit déjà Jambl., ap. Phot. cod. 94. dépossédé. T. I, p. 216.

Marc-Aurèle à l'âge de dix-neuf ans remplit pour la première fois les fonctions de consul. Le père et le fils sont revêtus ensemble de cette dignité. T. I, p. 88.

Il reçoit probablement le titre de prince de la jeunesse, Vid. Eckel., p. 42. *princeps juventutis*. Un nouveau type institué pour Marc-Aurèle s'associe à cette légende sur les médailles.

Capit. p. 24. Il est agrégé, par l'ordre du sénat et simultanément, à tous les collèges de prêtres. T. I, p. 88.

Capit. *ib.* Il est fait sévir des chevaliers. (Commandant ou d'un escadron ou peut-être de six bandes de cinquante hommes. Trois cens hommes obéissoient au sévir.) Il préside en cette qualité les jeux séviraux assis à côté de Titus Antoninus. T. I, p. 88.

Il reçoit de ce prince la mission de surveiller l'éducation de Verus, alors âgé de dix ans, que Titus Antoninus estimoit peu. T. I, p. 140. Il faut rapprocher de ce fait l'assertion que Lucius Commodus, à l'âge de sept ans, avoit été envoyé par Adrianus, dans la maison de

AN 896 (E. R.). 143 (E. C.). RÈG. 5 et 6. AGE DE M.-A. 22 ANS.

PUISS. TRIB. V, VI. CONS. III. IMP. II. Occo, p. 197.

Consuls. C. Bellicius Torquatus. Tib. Claudius Atticus Herodes.

Consul subrogé. Cornelius Fronto. Op. Front., p. 33.

Marc-Aurèle est atteint d'une attaque subite fort inquiétante le jour anniversaire de sa naissance, à son entrée dans sa 22e année. Op. Front., p. 40.

Cornelius Fronto, dans le cours de cette année, a été créé consul subrogé, *consul suffectus*. Les deux maîtres d'éloquence de Marc-Aurèle ont donc été consuls ensemble. On reconnoît là l'esprit de justice et de bienveillance de Titus Antoninus. Nul doute que Fronto n'ait été substitué à Torquatus. Jamais on n'avoit vu deux grands orateurs occuper ensemble à Rome la même place d'honneur qu'y avoit occupée le plus grand des orateurs. p. 33.

C'est la première lettre du recueil de celles que Cornelius Fronto a écrites au Cæsar son élève, et dont la suscription portoit *Consul tuus Fronto*, qui apprend à la fois que Marc-Aurèle avoit alors vingt-deux ans, et que l'orateur du second siècle étoit assis sur le trône curule. Op. Front., p. 33-36.

Durant son consulat il prononça ou fit entrer dans un discours, un éloge remarquable de Titus Antoninus et de Marc-Aurèle. Il en expose le résumé à ce jeune prince . . . « Alors il étoit en toi une excellente disposition naturelle, maintenant il s'y trouve une haute force; alors tu étois la production de la terre en pleine fleur dans les épis sur pied, maintenant tu es la moisson parachevée et enfermée dans le grenier; alors j'espérois, maintenant je tiens : l'espérance s'est tournée en fait » . . . *Tunc in te eximiam indolem fuisse, nunc summam virtutem; frugem tunc in segete florentem, nunc messem perfectàm et horreo conditam. Sperabam tunc, habeo nunc. Spes in rem convertit.* Op. Front., p. 53.

Fronto donne à corriger à son élève, les lettres qu'il écrit en grec à la mère de cet élève, et pourtant elles semblent l'ouvrage d'un Op. Front., p. 41.

homme très-familier avec cette langue. Il félicite Marc-Aurèle sur sa gaîté, sur l'état sain qui est commun à son corps et à son esprit.

AN 897 (E.R.). 144 (E.C.). RÈG. 6 et 7. AGE DE M.-A. 23 ANS.

Occo, p. 197. PUISS. TRIB. VI, VII. CONS. DES. IV. IMP. II.

Marm. capit. *Consuls. (P.) Lollianus Avitus. C. Gavius Maximus.*

Titus Antoninus rend aux villes d'Italie le droit de se gouverner par leurs magistrats, droit que leur avoit enlevé Adrianus. Ces magistrats jugeoient toutes les affaires, hormis les grands crimes. L'instruction des procès qui s'y rapportoient, étoit réservée au sénat. T. 1, p. 198.

Antoninus Pius est désigné consul pour la quatrième fois.

Marc-Aurèle ajoute à la sévérité de ses habitudes; il gouverne ses facultés corporelles de manière à se rendre susceptible d'entreprendre et de soutenir de grands travaux d'intelligence. T. 1, p. 136 et 137.

Il perd son gouverneur et le pleure. Titus Antoninus montre à cette occasion autant de bonté que de philosophie. T. 1, p. 137.

Lucius Commodus, fils d'Ælius Verus, commence à montrer des vices. T. 1, p. 140. Antoninus lui refuse toute espèce de distinction. *Ibid.*

Marc-Aurèle est désigné consul pour la seconde fois. Il refuse les successions entières ou les legs que lui veulent faire des citoyens opulens. T. 1, p. 142.

On peut croire que Domitia Calvilla (Lucilla), mère de Marc-Aurèle, mourut vers ce temps. T. 1, p. 137.

Jne lettre qui lui est écrite en grec par Fronto, avec cette inscription :... à la mère du César,.... donne lieu le voir en elle une femme douée d'autant d'esprit que de vertu. Il est doux d'avoir à la désigner comme parfaitement digne d'être la mère de Marc-Aurèle.

Fronto s'exprime ainsi : « Il faudroit que de toute part toutes les emmes se rassemblassent aujourd'hui, pour célébrer ton jour de naissance ; et d'abord, les femmes qui aiment leur mari et leur jeune famille, et qui sont pudiques ; ensuite toutes celles qui sont sincères et véridiques ; en troisième lieu, celles qui sont douées de bonne foi, bienveillantes, polies, et point orgueilleuses. Il est en outre un fort grand nombre d'autres classes de femmes, qui arrivent à effleurer quelque partie de tes qualités, tandis que toi, tu t'appropries et tu mets en action avec connoissance de cause, tous les dons et toutes es vertus qui conviennent à une femme ; de même que Minerve s'attribue et met en action avec connoissance toutes les industries. Que chaque femme isolée possède donc quelque fragment de vertu et qu'on lui accorde des éloges à ce titre, cette louange sera toute pareille à celle qu'on donne aux muses, mais que l'on ne donne à chacune d'elles que pour sa supériorité dans un seul art. »

Oporteret autem omnes undique feminas ad hanc diem congregari, tuumque natalem celebrare. Primum mulieres virorum et prolis amantes et pudicas. Deinde omnes sinceras et veridicas. Tertio loco fide bona præditas et faciles et comes et non superbas. Alii multi præterea ordines feminarum erunt, quæ virtutum tuarum partem aliquam attingant : quum tu quidem cunctas mulieri convenientes virtutes ac dotes et teneas et noscas, ut Minerva scilicet cunctas artes et tenet et novit ; ceterarum vero mulierum partem aliquam, virtutis unaquæque possideat, eoque ex capite laudetur, qualis nimirum musarum est laus, quæ in singulas ab una arte tribuitur. Op. Front., p. 413 et 417.

La vingt-troisième année de Marc-Aurèle semble avoir déterminé une révolution dans ses études. C'est de cette époque que l'on peut dater l'espèce d'abjuration qu'il fit de la littérature pour la philosophie. Ce temps est donc celui où Cornelius Fronto composa ses lettres *de oratoribus*, qui représentent un véritable traité. Ce fut

sans doute à la demande de Titus Antoninus qu'il les écrivit. Leur objet étoit de ramener le jeune transfuge aux études littéraires. L'Empereur et l'orateur craignoient que la philosophie, en perfectionnant son caractère, ne fît perdre à son esprit quelques-uns de ses avantages et ne préjudiciât à ses mœurs de souverain. Le contraire arriva: il dédaigna dès ce moment les exercices de petite littérature, s'attacha davantage aux études fortes, donna plus de temps à celle des ouvrages de Porcius Cato, de Gracchus, d'Ennius, composa même encore des vers, *viridi ævo,* dans l'âge viril, et perfectionna à la fois, son naturel, son intelligence et son savoir. Op. Front. p. 76.

Il reste une lettre de Fronto au consul de cette année, Lollianus Avitus. Id., p. 131.

Naissance de l'hérésie des Marcionites.

An 898 (E. R.). 145 (E. C.). Règ. 7, 8. Age de M.-A. 24 ans.

Occo, p. 197. Puiss. trib. VII, VIII. Cons. IV. Imp. II.

Consuls. Antoninus (Pius), Augustus IV. Marcus-Aurelius (Verus) Cæsar II.

La paix règne dans l'empire. Vid. Occo, p. 197.

Antoninus achette de ses propres deniers du bled pour nourrir le peuple dans un moment de famine. Cap. vit. Ant. P.

Marc-Aurèle est consul pour la seconde fois avec Titus-Antoninus.

Naissance et mort au berceau d'une fille de Marc-Aurèle. La certitude de ces évènemens de famille est du ressort de la critique. *Voyez*, t. 1, p. 142.

Lucius-Commodus, qui avoit accompli sa 14[e] année

le 15 de décembre de l'année précédente, reçoit la robe virile. Tillemont suppose gratuitement que Titus-Antoninus a pu solliciter le consulat, pour la lui donner lui-même. Tillem., t. 11, p. 145.

Quatrième libéralité faite au peuple. Elle est commune aux soldats, ainsi que l'indique le *labarum* représenté sur une des médailles qui l'annoncent.

Naissance de Septimius-Severus qui fut depuis empereur : elle eut lieu le 11 avril; d'autres écrivains la rapportent à l'an 146 (E. C.), t. 2, p. 197, 201; t. 4, pag. 222.

Restauration du temple d'Auguste... Dédicace de celui que Titus-Antoninus avoit fait bâtir à Adrianus. Vid. Occo, p. 197.

Capitolin dit : « le jour où Verus reçut la robe virile, » Antoninus, faisant servir cette occasion à la dédicace » du temple qu'il consacroit à son père Adrianus, dé» cerna une libéralité au peuple. Verus (Commodus) » aima, à partir de cette époque, la chasse, la lutte et » tous les exercices ». Capit., p. 35.

Nous fixons pour Lucius-Commodus, de même que pour Marc-Aurèle, la désignation de ses maîtres, à l'âge où il passa de l'institution de l'adolescent, à celle du jeune homme; cet âge est celui où il reçut la robe virile.

Ces maîtres furent :

Scaurus ou Scaurinus, fils de Scaurus, grammairien d'Alexandrie qui avoit instruit Adrianus. Il enseigna à Verus la langue latine; Aul. Gel., l. 11, ch. 15.

Telephos, auteur de la vie des comiques grecs;

Héphestion d'Alexandrie, auteur du traité *de metrica*; Voss. l. 4, c. 6. Suidas.

Harpocration, rhéteur d'Alexandrie et auteur du Lexique des dix orateurs, t. 3, p. 267.

Ces deux hommes distingués l'instruisirent dans la langue grecque.

Apollonius, que l'on suppose hasardeusement être celui qu'on appeloit Discole ou le Morose, t. 3, p. 263;

Hérodès-Atticos, Celer-Caninius, depuis ce temps secrétaire de Tillem., t. 11, p. 459.

Marc-Aurèle, Cornelius-Fronto, lui donnèrent les leçons de la rhétorique.

Cap. in Ver., p. 35. Apollonius de Chalcis et Sextus de Chéronée étoient ses professeurs de philosophie.

Cap. vit. V., p. 35. Nicomède fut son instituteur, probablement son gouverneur.

Capit. Annius-Marcus, indiqué comme précepteur de Marc-Aurèle, étoit de Byzance; sa patrie l'envoya en ambassade auprès d'Adrianus, qui le traita avec distinction. Une de ses harangues réconcilia les Athéniens et les Mégariens. Il est vrai que c'étoit sur une querelle

Philost. Soph. p. 528. de jeux (les petits jeux pythiques). Marc-Aurèle avoit été l'auditeur et non l'élève d'Annius-Marcus. Ce fut à l'époque de son ambassade.

Bertr. de jur. per. Jabolenus, célèbre jurisconsulte, t. 3, p. 388.

Voss., p. 215. Pomponius écrit sur l'origine du droit.

Occo, p. 199. AN 899 (E. R.). 146 (E. C.). RÈG. 8, 9. AGE DE M.-A. 25 ANS.

PUISS. TRIB. VIII, IX. CONS. IV. IMP. II.

Consuls. Sextus-Erucius-Clarus II. Cn. Claudius-Severus.

Cap., p. 33. Claudius-Severus, consul cette année, est celui qui enseigna la philosophie péripatéticienne à Marc-Aurèle.

Muratori. Inscription en l'honneur de Marc-Aurèle au nom des *Pullarii*.

AN 900 (E. R.). 147 (E. C.). RÈG. 9 et 10. AGE DE M.-A. 26 ANS.

PUISS. TRIB. IX et X. CONS. IV. IMP. II.

MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB.

Consuls. M. Valerius Largus. M. Valerius Messalinus.

Tillem., p. 659. Eckel, t. VII, p. 47. Marc-Aurèle reçoit la puissance tribunitienne vers le 25 février. Cette puissance donnoit l'inviolabilité. T. I, p. 173.

Il reçoit en même temps la puissance proconsulaire, t. I, p. 172, ainsi que le droit de *quinta relatio*. T. I, p. 186. Il semble que Titus Antoninus ait prétendu faire coïncider la concession de ces diverses puissances, avec le commencement du siècle. Les différens degrés d'avancement, donnés par ce prince à Marc-Aurèle, sont réglés sur la progression exacte de son âge. Il avoit attendu qu'il eût atteint sa dix-neuvième année, pour le faire consul. Il a attendu qu'il ait dépassé la vingt-cinquième, pour lui donner part à son administration impériale. T. I, p. 185 et 218.

Il y a lieu de croire que Faustina reçoit le titre d'*Augusta*. Elle continue de le porter, bien que son mari n'ait que celui de Cæsar. Eckel, p. 77. Gruter, p. 260, 6.

On célèbre avec éclat la neuf centième année de Rome.

Il est fait une remise des impôts.

Naissance de Lucilla, fille de Marc-Aurèle. Elle avoit pour prénom Annia.

Marc-Aurèle porte, sur les médailles, le titre de pontife. Il y est désigné pour la première fois par le nom d'Antoninus. On peut suspecter le témoignage du monument qui le lui affecte. Eckel, p. 98. Occo, p. 212.

Eusèbe place en cette année Arrianos de Nicomédie. C'est lui qui donne lieu de croire qu'Arrianos fut un des maîtres de Marc-Aurèle ; il dit : « Apollonios de Chalcis et Basilidès de Scythopolis, sont réputés philosophes illustres. Ceux-là furent *aussi* précepteurs de Verissimus (Marc-Aurèle). » Eus. Chron., p. 168.

Maximos de Tyr. Eusèbe croit qu'il a été précepteur de Marc-Aurèle. Il se trompe. T. III, p. 473. Euseb. *Ibid.*

An. [illegible] Age de M.-A. 27 ans.

Potest. trib. X et XI. Cons. IV. Imp. II.

Marc-Aur. Cés. Potest. trib. I. II.

Occo. *Consuls. C. Bellicius Torquatus II. C. Julianus Vetus. M. Salvius Julianus II.*

Eckel. *L. Torquatus III.*

Capit. Ant. P. [illegible] Bienfaits accordés aux agriculteurs.

Occo, p. 199, not. 1. Marc-Aurèle est declaré par Titus Antoninus *son collègue à l'empire.* Telles sont les expressions employées par Occo. Comment opéra-t-on cette déclaration? cela est ignoré. Il est avéré d'autre part qu'Aurèle ne reçut point le titre d'Auguste. Il doit l'être également qu'il s'effectua une promulgation quelconque, destinée à notifier que ses décisions avoient le même pouvoir que celles de Titus Antoninus. Ce que l'on peut conclure, c'est qu'à partir de

Capit., p. 35. Op. Front., not. Maii, p. 276. cette époque, il régna de fait, conjointement avec son père. T. I, p. 183. Il régna même avec le titre d'*imperator*, qui avoit été quelquefois donné à un Cæsar, et qu'avoit reçu Titus Antoninus sous le règne d'Adrianus. Fronto, qui paroît avoir prononcé, devant Marc-Aurèle, vers cette époque, son plaidoyer de *testamentis transmarinis*,

Op. Front., p. 275. lui attribue les titres *imperator. Imp.* et *proconsul, procos.*

Marc-Aurèle est encore qualifié, simultanément, des

Grut., p. 258, 6, 7. 260, 1. Murat. CDLV, 2. deux noms *imperator* et *proconsul*, dans quatre inscriptions conservées par Gruter et Muratori. Ainsi ce titre lui étoit donné à Rome dans les actes publics comme sur les monumens; mais ce qui est le point important, les monnoies, d'où résulte définitivement la consécration absolue des titres et même de l'autorité, n'ont jamais attribué à

Capit. in pio, p. 26. Marc-Aurèle, avant son avènement, la qualité d'*impera-*

tor. Elles l'avoient donnée à Titus Antoninus du vivant d'Adrianus. Fronto rappelle le titre de *proconsul*, parce que la puissance qu'il conféroit s'étendoit sur toutes les provinces. Or, l'affaire que plaidoit l'avocat romain se rapportoit aux provinces d'outremer.

A cette occasion on fait une remise des dettes; on en brûle les registres ou tables. La chronique Alexandrine rapporte cette grande concession à l'année précédente. Chr. Alex.

Premières fêtes décennales du siècle. Celles de Titus Antoninus tomboient le 10 de juin.

Cinquième libéralité faite au peuple.

A partir de cette année les nombres de la puissance tribunitienne de Titus Antoninus, sont notés avec plus d'exactitude sur les médailles.

AN 902 (E. R.). 149 (E. C.). RÈG. 11 et 12. AGE DE M.-A. 28 A. Occo, p. 200.

PUISS. TRIB. XI et XII. CONS. IV. IMP. II.

MARC.-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. II, III.

Consuls. Ser. (Cor.) Scipio Orfitus. Quintus Nonnius Priscus.

Deux enfans de Marc-Aurèle étoient morts au berceau, en 897 (E. R.), 144 (E. C.), et 898 (E. R.), 145 (E. C.). Il y a lieu de croire que dans l'année 899 (E. R.), 146 (E. C.), sur laquelle Occo n'a point trouvé de médailles, il lui en naquit un autre qui vécut au moins trois ans, puisque les types de cette année, après nous en avoir montré un seul, en présentent deux. Eckel met en doute si, dans la présente année, il est né deux enfans à Marc-Aurèle, et si ce sont deux filles. Vaillant prétendoit avoir discerné Eckel, p. 20.

sur les médailles que ces enfans étoient des deux sexes.

Sixième libéralité.

On a dit que Marc-Aurèle avoit fait une campagne dans sa jeunesse. Cela seroit impossible à justifier par des inductions tirées des témoignages écrits; le contraire est implicitement établi par un passage où Capitolin dit: « Pendant les vingt-trois années qu'il vécut dans la maison d'Antoninus, il ne s'absenta que deux fois, et chaque fois une nuit seulement. » Toutefois cette assertion est douteuse... S'il étoit vrai qu'il eût visité les camps, plusieurs types pourroient autoriser à rapporter cette époque de ses premières armes à l'an 902.

Capit., p. 250.

Titus Antoninus donne de grands jeux où l'on vit paroître des éléphans, des léocrocotes, animaux qu'on supposoit nés du lion et de l'hyène; des strepsicérotes (sorte d'antelope); des hippopotames; quantité d'animaux tirés de toutes les contrées de la terre, ainsi que des tigres. Il fit lâcher à la fois cent lions.

Occo, p. 200.

Capit.

Le tremblement de terre qui détruisit, dans l'île de Rhodes et en Asie, plusieurs villes, et entr'autres Cyzique, nous semble pouvoir être rapporté à cette année, sur l'autorité d'une médaille dont le revers présente Vulcain assis tenant de la main droite le marteau ou la masse, de la gauche présentant le foudre à Pallas casquée; entre les deux divinités est l'enclume et un vase. Près de Pallas et à ses pieds sont le rameau d'olivier et le bouclier. Le plus beau et le plus ancien des temples de Cyzique fut renversé. Sa construction étoit en quelque sorte égyptienne. Les colonnes d'un seul bloc avoient 4 *ulnæ* de circonférence ou 18 pieds 2 pouces, et 50 coudées grecques ou 63 pieds 3 pouces de haut. Les colonnes ont été redressées, et le temple fut restauré par Marc-Aurèle et Verus. Il faut ajouter ces documens à ceux que nous

Vide Occo, p. 200.

Xiphil. in Dion., l. 70.

Xiphil. in Antonin.

Pat. Imp. Num., p. 288.

avons donnés sur la protection que Marc-Aurèle accorde aux arts, sur son respect pour les anciennes religions et pour les anciens monumens de l'industrie sociale.

L'épigraphe *munificentia*, munificence, est admise pour la première fois sur les médailles. Elle accompagne d'ordinaire le type d'un animal réservé pour la chasse. Le mot *munus*, devoir, étoit réservé à indiquer sur ces monumens, les spectacles des gladiateurs et ceux où l'on mettoit à mort des bêtes féroces. On avoit affecté à ces représentations meurtrières, le nom de *munus*, parce qu'elle s'associoit aux devoirs que l'on rendoit aux morts, *munus ferale*. En effet, on faisoit combattre des gladiateurs ou des prisonniers de guerre sur leurs tombes; dans la suite on transporta ces combats funèbres et funéraires dans les amphithéâtres, pour *la jouissance* d'un plus grand nombre de spectateurs.

Eckel, p. 19.

AN 903 (E. R.). 156 (E. C.). RÈG. 12 et 13. AGE DE M.-A. 29 A.
PUISS. TRIB. XII et XIII. CONS. IV. IMP. II.
MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. III, IV. CONS. II.
Consuls. Romulus Gallicanus. Antistius Vetus.

Une médaille est frappée en l'honneur d'Antoninus Pius avec l'épigraphe *ampliatori civium*, dans une couronne civique. L'inscription *pietas* qu'il convient de traduire souvent par bienfaisance, étant multipliée cette année, on peut y rapporter les différens actes de munificence de ce prince envers les citoyens des diverses classes; non parce que l'on imagineroit qu'il les réalisa tous à la

fois, mais parce qu'il accomplit du moins les plus signalés. L'époque des autres est ignorée.

Antoninus fait des libéralités aux sénateurs pauvres, aux gens de lettres, aux savans. Des priviléges sont accordés Capit., vit. Ant. Pii. aux professeurs d'éloquence et de philosophie. T. II, p. 205 et suiv. Nous attribuons en somme à la même époque, les réglemens bienfaisans par lesquels Antoninus Pius diminua les bénéfices des publicains, réprima leurs Capit. *Ibid.* vexations, châtia leurs malversations. T. II, p. 199.

Depuis l'an III jusqu'à l'an X de la puissance tribunitienne de Marc-Aurèle, ses médailles lui assignent les noms

AURELIUS CÆSAR ANTONINI AUGUSTI PII FILIUS

ou simplement, AUGUSTI PII FILIUS; sa tête n'est jamais ceinte de la couronne de laurier.

Capit., p. 25. Capitolin dit, ainsi qu'on l'a vu plus haut, qu'en près de 23 ans que dura le règne d'Antoninus-Titus, Marc-Aurèle ne s'absenta d'auprès de lui que deux nuits. Une lettre de ce prince donne cependant lieu de croire qu'il a passé plusieurs jours à Naples. Dans cette ville de plaisir, il employoit la journée à s'ennuyer aux spectacles, la nuit Op. Front., Ep. Marci, p. 81. à étudier.

Saint Justin adresse à Rome vers ce temps sa première apologie à Antoninus-Titus.

Tillem. Antonius Julianus, espagnol, maître d'Aulus Gellius, enseignoit encore la grammaire à Rome vers ce temps.

Ælianus de Préneste, auteur de l'histoire des animaux et des histoires diverses. Vosius le place sous Adrianus, d'autres sous Alexander Severus. T. III, p. 368.

AN 904 (E. R.). 151 (E. C.). RÈG. 13 et 14. AGE DE M.-A. 30 A.

PUISS. TRIB. XIII et XIV. CONS. IV. IMP. II.

MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. V. CONS. II.

Consuls. Sex. Quinctilius-Gordianus. Condianus Sex. Quinctilius-Maximus. Eckel, p. 20.

S. Quintilius-Condianus. S. Quintilius-Maximus.

Marc-Aurèle est âgé de trente ans; Titus-Antoninus semble avoir réservé à l'instant où Marc-Aurèle atteindroit cet âge, un surcroît de marques de confiance et d'affection.

On se juge autorisé à rapporter à cette année la naissance d'un enfant du Cæsar.

Les deux consuls étoient les frères Quintiles (*Quinctilii*), que Marc-Aurèle mettoit au rang de ses amis les plus chers; leur consulat, sa trentième année, l'accroissement de confiance que lui accorde Titus-Antoninus, marquèrent sans doute dans la vie de ce jeune prince, comme une époque recommandable.

L'épigraphe *lætitia*, joie pure, est admise pour la première fois sur les médailles. — Il est honorable pour Marc-Aurèle que la consécration numismatique de ce nom coïncide avec une époque signalée par les grandes satisfactions qu'il reçut et par celles que donnèrent aussi ses succès aux amis de la vertu. Eckel., p. 21.

On croit qu'il fut institué des fêtes religieuses en l'honneur du génie *Lætitia*. Déjà il en étoit célébré de régulières à l'égard d'une autre déité également aimable. Une ancienne inscription témoigne du culte rendu au plaisir honnête, *Jucunditati*. Mus. Veron., p. 77.

OEnomaüs philosophe, t. 3, p. 467.

AN 905 (E.R.). 152 (E.C.). RÈG. 14 et 15. AGE DE M.-A. 31 ANS.
PUISS. TRIB. XIV et XV. CONS. IV. IMP. II.
MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. V, VI. CONS. II.
Consuls. M. Acilius Glabrio. M. Valerius Homullus. (*Omullus.*)

Plin., Ep. 9, l. 4. Cet Homullus (Omullus) pourroit être le même que le sénateur Osmulus, avocat et orateur contemporain de Op. Front. N. Maii, p. 150. Fronto, t. 1, p. 172, et t. 3, p. 186, sur lequel on a conservé une anecdote qui prouve au moins jusqu'à quel point de confiance l'aménité du souverain permettoit que s'élevât l'enjouement des courtisans. Antoninus, visitant la maison du sénateur Osmulus, fut frappé de la beauté des colonnes de porphyre qu'il y vit, et demanda au possesseur d'où il les avoit tirées. Osmulus répondit: «Sois sourd et muet quand tu entres dans une maison étrangère». Antoninus s'égaya et applaudit de grand cœur au sentiment que ce Cap. vit. Ant. Pii. Romain avoit dû droit d'un citoyen dans son domicile.

Titus-Antoninus écrit aux gouverneurs d'Asie et à plusieurs autres, pour leur défendre de maltraiter les chrétiens.

Vide Occo, p. 201. La paix règne dans l'empire.

AN 906 (E.R.). 153 (E.C.). RÈG. 15 et 16. AGE DE M.-A. 32 ANS.
PUISS. TRIB. XV et XVI. CONS. IV. IMP. II.
MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. VI, VII. CONS. II.
Occo, p. 202. *Consuls. Cajus Bruttius Præsens. A. Junius Ruffinus.*

Une médaille justifieroit ce que Capitolinus allègue de Titus-Antoninus, en disant qu'il étoit *ad indulgen-*

um pronissimus, très-porté à l'indulgence; elle indique u moins un acte signalé de cette indulgence.

Lucius Commodus est fait questeur avant l'âge porté ar les lois, que l'on croit être celui de 25 ans commen- is. T. 1, p. 140. Rom. illustr. p. 6. Tillem., Emp., t. II, p. 628.

Il préside des jeux, assis entre Titus-Antoninus et Marc-urèle. Il est désigné consul pour l'année suivante. Il 'avoit pas obtenu place dans le sénat avant sa questure. On ne lui accordoit d'autre titre d'honneur que celui de ls d'Auguste. Cap. vit. Ver. p. 35.

AN 907 (E.R.). 154 (E.C.). RÈG. 16 et 17. AGE DE M.-A. 33 ANS.

PUISS. TRIB. XVI et XVII. CONS. IV. IMP. II.

MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. VII, VIII. CONS. II.

Consuls. L. Æl. Aurel. Verus Cæs. Sextilius Lateranus. Occo, p. 202.

L. Ælius Aurelius Commodus. Titus Sextius Lateranus. Marm., Capit.

La dix-septième année du règne de Titus-Antoninus est marquée comme étant la deux centième depuis l'avènement de Julius Cæsar au pouvoir, ce qui porteroit à l'an 46[e] avant Jésus-Christ cette époque que l'on fixe dans les chronologies à l'an 48[e]. Jamais les provinces n'avoient été plus florissantes. Voss. de Appian. p. 222. Capit. vit. Ant. Pii.

Lucius Commodus, fils adoptif de Titus-Antoninus, occupe pour la première fois la dignité de consul.

Septième libéralité. Le père Hardouin a cru qu'elle avoit eu lieu pour ménager à Marc-Aurèle la faveur du peuple. Il faudroit plutôt rapporter à Commodus (Verus) l'effet auquel on prétendoit. Il s'agissoit alors du premier

consulat qu'exerçât ce jeune homme. Deux causes cependant ont pu concourir à provoquer cette libéralité: la magistrature de Commodus et la solemnisation des quindécennales du règne de Titus-Antoninus, qui étoient échues cette année. On sait que cet Empereur n'auguroit pas favorablement du jeune Lucius. Sa nomination au consulat, la libéralité qui l'accompagna étoient de pure bienséance. *Voyez* T. 1, p. 140 et 223. Il n'avoit pas permis qu'on lui donnât jusque-là d'autre titre que celui de fils d'Auguste. Il lui refusoit celui de Cæsar, ainsi que le prouve une inscription de l'an 913 de Rome.

Occo, p. 202. Capit. in Vero, ch. 3. Gruter, p. 300.

AN 908 (E.R.). 155 (E.C.). RÈG. 17 et 18. AGE DE M.-A. 34 ANS.

Occo, p. 202.

PUISS. TRIB. XVII, XVIII. CONS. IV. IMP. II.

MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. VIII, IX. CONS. II.

Consuls. C. Julius Severus. M. Ruffinus Sabinus II ou M. Junius Rufinus Sabinianus.

Vide Occo, p. 202.

Nouvelles victoires sur les Bretons. Lollius Urbicus commanda avec succès contre eux. Ce fut dans cette guerre probablement, cette année, que l'on éleva en gazon (ouvrage de terrasserie) une nouvelle muraille dans la Grande-Bretagne.

On remarque qu'Antoninus Pius refusa toutes les fêtes, excepté les jeux du cirque destinés à célébrer l'anniversaire de sa naissance.

AN 909 (E.R.). 156 (E.C.). RÈG. 18 et 19. AGE DE M.-A. 35 ANS. Occo, p. 203.
PUISS. TRIB. XVIII, XIX. CONS. IV. IMP. II.
MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. IX, X. CONS. II.
Consuls. Plautius Silvanus. Sentius Augurinus.
M. Cejonius Silvanus. C. Serius Augurinus. Marm. Capit.

Antoninus acheva tous les travaux de construction qu'Adrianus avoit laissés imparfaits. Une question à décider seroit celle-ci : Adrianus, qui bâtissoit beaucoup et vite, a-t-il pu laisser beaucoup d'édifices à finir, ou beaucoup de travaux à faire pour finir ce qui étoit commencé ? Capit. vit. Ant. Pii.

Mésomède, poète lyrique, crétois d'origine, chantre d'Antinoüs, et fort aimé d'Adrianus. L'Empereur diminua sa pension. Cap. vit. Ant. Pii.

AN 910 (E.R.). 157 (E.C.). RÈG. 19, 20. AGE DE M.-A. 36 ANS.
PUISS. TRIB. XIX et XX. CONS. IV. IMP. II.
MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. X, XI. CONS. II.
Consuls. (*Vetulenus*) *Barbarus. Regulus.* Occo, p. 203. Marm., cap. Noris. inscr. cit.

Le premier de ces consuls étoit oncle maternel de Lucius-Verus.

AN 911 (E. R.). 158 (E. C.). RÈG. 20, 21. AGE DE M.-A. 37 ANS.

Eckel, p. 23. PUISS. TRIB. XX, XXI. CONS. IV. IMP. II.

Occo, p. 204. MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. XI, XII. CONS. II.

Marm., Capit. *Consuls. Q. Flavius-Tertullus. Licinius-Sacerdos.*

Tertullus. Claudius-Sacerdos.

Cap. vit. Ant. Pii. Tatius succède, comme préfet du prétoire, à Gavius-Maximus. « A la mort de celui-ci qui pourroit avoir eu lieu dans l'année même de son élection, Antoninus créa deux préfets du prétoire, Fabius-Repentinus et Cornelius-Victorinus ». Ici Capitolinus est en défaut comme il lui arrive souvent. Une inscription atteste que Gavius-Maximus avoit un collègue : ce collègue étoit Petronius-Mamertinus, qui fut sans doute le père du Romain de même nom, à qui Marc-Aurèle maria une de ses filles dans l'année 177 (E. C.). *Voyez* l'année 140.

Ordonnance portant que les proconsuls se rendront par mer dans leurs provinces : c'étoit pour éviter aux administrateurs des villes les frais de réception qui étoient énormes.

Vide Occo, p. 204. L'épigraphe *fortuna obsequens*, la fortune obéissante, est employée pour la première fois sur les médailles. Antoninus restaura l'un des deux temples consacrés à la divinité qualifiée *Fortuna obsequens*. L'un de ces monumens existoit dès le temps de Plautus. Il est doux de voir que les succès d'un prince vertueux aient fourni le sujet de consacrer une flatterie, qui donne une bonne idée du bien-être du peuple, et une moins mauvaise de la direction des caprices de la fortune.

Huitième libéralité.

AN 912 (E. R.). 159 (E. C.). RÈG. 21, 22. AGE DE M.-A. 38 ANS.

PUISS. TRIB. XXI, XXII. CONS. IV. IMP. II.

MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. XII, XIII. IMP. CONS. II.

Consuls. Plautius-Quintillus (*Quintilius II.*) (*M.*) *Statius Priscus.* Occo, p. 205, Marm. , Capit.

Naissance d'un fils de Marc-Aurèle, c'est probablement celui qui se nommoit Titus-Aurelius-Antoninus. On rapporte à cette année la naissance de cet enfant, sur ce fondement que Marc-Aurèle n'est qualifié que du titre de César dans une inscription conservée par Mabillon, et que Titus-Antoninus n'est pas décoré du titre de divin, lequel n'étoit décerné qu'après l'apothéose du prince. Mabill. Analect., t. IV, p. 500.

Fêtes décennales, ou secondes décennales du règne de Titus-Antoninus, célébrées pour la seconde décade d'années qui venoient de s'écouler depuis son avènement. Eckel, p. 25.

AN 913 (E. R.). 160 (E. C.). RÈG. 22, 23. AGE DE M.-A. 39 ANS.

PUISS. TRIB. XXII, XXIII. CONS. IV. IMP. II. Occo, p. 205.

MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. XIII, XIV. CONS. II.

Consuls. T. Claudius Vibius-Varus, ou Barus, App. Annius (*Attilius*) *Bradua.* Marm. Cap. Encycl. Antiquit.

Naissance d'un second fils de Marc-Aurèle. Celui-là se nommoit Titus-Ælius-Aurelius.

Fêtes d'inauguration des troisièmes décennales. Vide Occo, p. 205.

La paix règne dans tout l'empire.

Occo, p. 205, nº 1. Huitième libéralité : on l'attribue au desir de concilier à Marc-Aurèle la faveur publique. On peut ajouter à cette supposition, en disant qu'elle avoit eu pour motif prochain la naissance d'un second fils de ce prince.

Une partie des types appartient nécessairement à l'année 161 (E. C.), parce que les deux nombres qui indiquent la puissance tribunitienne, anticipent de près de deux mois, d'une année à l'autre.

Maxalas graveur, en pierres fines; son nom se trouve sous une tête d'Antoninus.

Tillem. Hist. eccl., t. III, p. 778. Mort de l'hérésiarque Valentin, naissance de Tertullien. Saint Irénée avoit à cette époque 60 ans; t. 3, p. 346 en note.

Occo, p. 205. AN 914 (E. R.). 161 (E. C.). RÈG. 23, 24. AGE DE M.-A. 40 ANS.

PUISS. TRIB. XXIII, XXIV. CONS. IV. IMP. II.

MARC-AUR. CÆS. PUISS. TRIB. XV. CONS. III.

Marm. Capit. Encycl. antiquit. *Consuls. M. Aurelius Cæs. L. Aurelius-Verus Cæs. II. M. Aurelius Verus. Cæs. III. L. Ælius. Aurelius. Commodus II.*

Le consulat donné aux deux fils adoptifs de Titus-Antoninus, témoigne que ce prince pressentoit sa fin prochaine, ou qu'il avoit déféré aux conseils de ceux qui la pressentoient.

Dans le court intervalle écoulé entre l'anniversaire de son élévation à la puissance tribunitienne (le 25 de février) et l'époque de sa mort (le 7 de mars), il fit une libéralité attribuée à l'an XXIV de son tribuniciat. Ce fut

Eckel, p. 27. la libéralité neuvième.

Titus-Antoninus meurt à Lorium, vers le 7 de mars.

Une inscription témoigne avec certitude qu'il avoit cessé de vivre le 10 des kalendes d'avril, qui répond au 24 du mois de mars. Il a régné 22 ans, 7 mois et 26 jours. La durée de son existence fut de 73 ans, 5 mois, 16 ou 17 jours. Près d'expirer, il désigna Marc-Aurèle pour son successeur, et ne nomma pas même L. Commodus; t. 1, p. 223 et 237. *Voyez* l'esquisse du règne d'Antonin, t. 1, p. 189 et suiv. Sa mort fut très-douce, au témoignage de Quadratus, qui avoit écrit l'histoire de la guerre des Parthes, t. 1, p. 223.

Chrysor. ap. Theoph., l. 3, p. 137. Tillem., Hist. eccl., t. 11, Chron. p. 771.

Xiphil. in Dion., l. 70.

ÉVÈNEMENS SUR L'ÉPOQUE DESQUELS ON N'A AUCUN DOCUMENT.

Titus-Antoninus fonde Pallantium en Arcadie. C'étoit un bourg; il en fit une ville, la déclara libre et l'exempta d'impôts. Il en usa ainsi en mémoire de ce qu'Evandros (*Evander*), parti de cette bourgade avec une colonie, s'arrêta près du lieu qui fit ensuite portion de l'enceinte de Rome, et qu'on appela *Palatium*, en élidant les deux lettres *l* et *n*.

Tillem., t. 11, p. 659.

Eckel, p. 29.

Il comprime de légères séditions en Achaïe, et en Égypte.

Il soutient des guerres de peu de durée contre les Allemanni et les Daces, contre les Juifs, et contre les Tauroscythes pour la ville d'Olbia. T. 1, p. 214, 217.

Idem. Ibid.

Sous son règne arrivèrent les malheurs suivans : une famine; un tremblement de terre qui détruisit dans l'île de Rhodes et dans l'Asie, des villes que le prince répara admirablement; dans Rome un incendie consuma 340 maisons et îles; la ville de Narbonne, celle d'Antioche et le marché de Carthage furent la proie des flammes; le Tibre se déborda, le cirque croula, une comète parut.

Cap. vit. Ant. Pii.

Il juge les différends entre les rois étrangers : il réta-

blit Rhœmetalcès dans ses états du Bosphore. Une lettre suffit à éloigner des frontières romaines l'Abgare qui ré-
Cap. vit. Ant. Pii. gnoit sur les Osrohéniens; t. 1, pag. 217.

Les Bactriens, les Hyrcaniens et les Indiens lui envoient des députés. Cette légation détermina sans doute celle que Marc-Aurèle fit pénétrer en Chine.

Capit. vit. Ant. Pii. Pharasmanès, roi d'Ibérie, vient le visiter à Rome, et lui témoigne plus de déférences et de respect qu'il n'en avoit montré à Adrianus.

Id. Ibid. Il donne Pacorus pour roi aux Lazes, peuple de Colchide ; t. 1, p. 217. *Voyez sur ces divers articles, tome* 1, *p.* 218 *et suiv.*

Eckel, p. 15. Cap. *Ibid.* Personne n'eut plus d'ascendant que lui sur les nations étrangères.

Plusieurs peuples Barbares envoient à Rome des ambassadeurs, pour demander à se soumettre à l'Empe-
Appian. reur. On refusa par le motif qu'ils étoient trop pauvres. L'historien Appianus a vu ces ambassadeurs.

Occo, p. 192. Il fit neuf libéralités au peuple.

Marc-Aurèle a droit d'entrer en partage de la gloire de ce règne. *Marcus etiam Pio vivente imperii quasi consors erat.* T. 1, p. 218.

Sidon. in Paneg. 71. Melit. Episc. Ap. Euseb. l. v, Hist. eccl. c. xxv. Aristid. in Reg., p. 32 et 36. Les maladies fréquentes qui atteignirent Antoninus dans les quatre dernières années, donneroient sujet de penser que son fils lui succéda de son vivant, et qu'en quelque sorte, il régna seul, pendant les derniers temps; t. 1, p. 218. « Il s'étoit montré digne de régner avant de prendre possession de la royauté ».... « en régnant (seul) il ne déclina point de la route qu'il avoit déjà suivie, » dit Aristidès.

RÈGNE DE MARC-AURÈLE.

MARCUS-AURELIUS-ANTONINUS-AUGUSTUS, P. M.

AN 914 (E. R.). 161 (E. C.). RÈGNE I. AGE 40 ANS. Occo, p. 216.

M.-AUREL. PUISS. TRIB. XIV, XV. CONS. III.

LUCIUS-VERUS. PUISS. TRIB......... CONS. II.

Consuls. M. Aurelius August. III. L. Aurelius Cæs. II.

Cette année est la première de la deux cent trente-cinquième olympiade. Pausan., ap. Voss., p. 227.

On notifie à Marc-Aurèle qu'Antoninus l'a désigné pour successeur et que le sénat a confirmé cette désignation. T. 1, p. 227. Il règne seul à compter du neuf de mars, ou du 7, suivant Tillemont et Eckel. Dès son avènement, il ajoute à ses noms celui d'Antoninus; il en retranche ceux d'Ælius et de Verus. Ses appellations numismatiques sont : Tillem., p. 660. Eckel.

MARCUS-AURELIUS-ANTONINUS.

Avant les nones d'avril, vers le 23 de mars, il désigne Lucius-Aurelius-Commodus, pour son collègue à l'empire, quoiqu'Antoninus et le sénat n'eussent déféré qu'à lui seul le pouvoir impérial; il lui donne à la fois le titre de Cæsar et celui d'Auguste; il lui confère les puissances tribunitienne et proconsulaire, et toutes celles qu'il possédoit. La seule dignité qu'il ne mit point en Marin. in Vignol. de col. Anton., p. 52. Eckel., p. 89. Eckel., p. 49.

Capit. p. 36. Id. Ib. Galen. de libris suis. Eckel, p. 69.

partage, est le souverain pontificat (1). Il en use avec Lucius-Cejonius-Commodus, comme s'il eût été son père, en lui transmettant son propre nom de *Verus* à la place de celui de *Commodus*. T. 1, p. 220. Ce dernier nom exprimoit remarquablement la facilité que le caractère du nouveau prince présentoit aux séductions des favoris et de tous les inférieurs. Il faut remarquer que ces détails, transmis par Capitolin, doivent paroître douteux, si l'on considère que les fastes consulaires attribuent à Commodus les noms de Lucius-Ælius-Aurelius-Verus-Cæsar avant son avènement au trône : mais peut-être les fastes ont-ils été altérés à cet égard. Ce qui est avéré c'est qu'à partir de cette époque, Marc-Aurèle ayant adopté le nom d'Antoninus, qu'auparavant on ne trouve pas sur les médailles de coin romain, et ayant aussi transféré à son collègue celui de Verus, on n'y rencontre plus cette dernière dénomination. Quelques médailles grecques seules, la lui ont conservée.

Lucilla, fille de Marc-Aurèle, est fiancée avec Verus.

Capit., p. 25.

« A l'occasion de cette alliance, les deux Empereurs allouèrent aux garçons et aux filles des nouveaux citoyens, des portions sur la distribution des bleds : » c'est-à-dire qu'ils mirent de nouveaux individus sur la liste des distributions constantes et réglées qu'on faisoit aux enfans des citoyens pauvres. T. 1, p. 241.

Les deux empereurs font célébrer de magnifiques obsèques à Titus-Antoninus. Ils érigent une colonne en son honneur, ils *bâtissent* un temple, et le lui consacrent. T. 1, p. 245. Quelquefois on se bornoit en

Gruter, p. 253, 2. 257, 11. 258, 3. Eckel, p. 96.

(1) Une inscription donne à Verus le titre de *Pontifex*. Deux autres lui accordent celui de *summus Pontifex*. Gravées dans les provinces, elles passent pour être l'ouvrage d'hommes sans instruction.

effet à changer l'invocation d'un temple, c'est-à-dire, qu'on substituoit dans le même sanctuaire une divinité à une autre. Cela dispensoit des frais d'une construction nouvelle.

Un décret du sénat ordonne que, dans les fastes et dans les inscriptions d'inauguration, l'on désigne cette année par le nom de *consulat des deux Augustes*, parce que les deux Empereurs étoient consuls tous deux ensemble. C'étoit la première fois que l'on voyoit deux Augustes à la fois, et par conséquent deux consuls qualifiés Augustes. Plusieurs écrivains firent de ce consulat le commencement d'une nouvelle ère. Capit. Ver. vit., p. 16. Tillem. p. 380.

Le sénat offre aux deux Souverains le titre de pères de la patrie; ils le refusent.

Commodus, qui fut empereur, naît à Lanuvium le 31 d'août, et avec lui Geminus. Ce jour étoit aussi celui de la naissance de Caligula. Le peuple regarde comme une faveur spéciale des dieux, l'évènement qui donne au prince deux enfans mâles gémeaux, dans l'année même de son avènement au trône. T. 1, p. 308. Marc-Aurèle avoit alors quatre enfans vivans. Faustina auroit fait connoître (si l'on en croit Lampridius) que, durant sa grossesse, elle avoit eu un songe dans lequel elle accouchoit de deux serpens dont l'un étoit plus féroce que l'autre. Nous doutons qu'il y ait beaucoup de femmes qui croient que Faustina, mère et reine, n'eut pas eu la force de s'abstenir d'une indiscrétion destinée à devenir pernicieuse. Tillem., Eckel, p. 102. Lamprid. Comm. vit. in Med. Lamprid. Comm., vit. p. 45.

Vologèse III (1), roi des Parthes, déclare la guerre aux Romains; son général Osrohès, Hosroès, et, selon d'autres, Othriadès, chasse le roi Soëme de l'Arménie, Luc. Pseud., p. 486. Vaill. Arsac., p. 327. Tillem., t. II, p. 660.

(1) On pourroit reconnoître dans le nom latinisé *Vologesus*, vel *Ouologesus*, le nom Tatar *Ulug*, *Ouloug*, *Houloug*.

tue Severianus, général romain, détruit son armée, et entre en Syrie. T. I, p. 310 et 320.

Occo. Premier congiaire donné au peuple, pour célébrer la puissance tribunitienne de Verus.

Idem. Grande libéralité faite au nom des deux empereurs, et signalant l'accession de ce prince à l'empire. Donatif considérable promis aux prétoriens. « Les deux empereurs allèrent au camp; ils *promirent* 20000 sesterces (4000 fr.) à chaque soldat, et proportionnellement autant aux officiers. » Il y a sans doute ici une erreur remarquable sur la somme, mais cette somme ne fut qu'annoncée. T. I, p. 243.

Capit., p. 25.

Les médailles représentent la tête de Marc-Aurèle, tantôt nue, tantôt coeffée de lauriers ou de rayons.

Eck., p. 71.

Tillemont. Le type de la colombe est, pour la première fois, attribué à exprimer la concorde des époux. Il fut inventé pour Faustina sans qu'on puisse en fixer l'époque.

Dio de Tiber., p. 57, c. 16 et 17. Oper. Front., p. 268. Vid. *Ibid.* p. 262.

Les empereurs romains, ayant mis de tout temps beaucoup de prix à la pureté du langage dans leurs actes publics, il y a lieu de croire que ce fut par cette raison, que Marc-Aurèle confia dès cette année à Fronto, le soin d'opérer le contrôle grammatical de ses édits. L'orateur étoit d'une extrême sévérité sur les droits de la langue et du goût.

Les Jurisconsultes suivans sont indiqués comme appartenant au règne d'Antoninus : on a droit de rendre le temps de leur existence commun à celui de Marc-Aurèle.

Volusius Mœcianus, Jurisconsulte, t. III, p. 406.
Salvius Valeus, Juriscons.
Vinidius Verus ou Vindius, Juriscons., t. III, p. 391.
Plautius, Juriscons., t. III, p. 398.
Tuscius Fuscianus, Juriscons., peut-être le même que.........
Sejus Fuscianus, t. III, p. 391.
Valerius Severus, *idem*, *ibidem*.
Pedius, Juriscons., t. III, p. 400.
Cervidius Scævola, Juriscons., t. III, p. 402.
Neratius Priscus, Juriscons., t. III, p. 398.



Polémon de Laodicée de Carie, orateur grec, contemporain et en quelque sorte émule d'Hérodès-Atticos. L'empereur Verus porte sur son genre d'éloquence un jugement motivé qui ne manque pas de délicatesse. Il fut l'ennemi de Favorinus, et le seul homme peut-être, contre lequel Fronto montra de l'inimitié. T. I, p. 212 et t. III, p. 182. Philostr. Soph., l. 1. 25. Op. Front., p. 101.

Aquilinus Julius, philosophe platonicien et orateur loué par Fronto, dans une lettre à Acer...Pl...Arrianus. T. III, p. 178. Op. Front. p. 135.

Callinicus, surnommé Sutorius, sophiste, professe à Athènes ; il dédie un ouvrage au médecin *Galenos* (Galien). Il avoit écrit l'histoire d'Alexandrie. Voss., p. 225.

Demonax, philosophe très-recommandable. T. III, p. 493, 496. Luc. vit. Demon.

Aulus-Gellius, t. III, p. 270.

Alexandre d'Abonotique. Tillem.

AN 915 (E.R.). 162 (E.C.). RÈG. 1, 2. AGE 41 ANS. Occo, p. 217.

M.-AUR. PUISS. TRIB. XV, XVI. CONS. III. IMP. II.

L. VER. PUISS. TRIB. et RÈGNE I, II. CONS. II. IMP. II.

Consuls. Q. Junius Rusticus. Vettius Aquilinus.

On peut conjecturer de l'association de Vettius Aquilinus consul, avec Rusticus, que ce romain étoit, après le philosophe, le meilleur ami de Marc-Aurèle. *Voyez* l'an 140 (E. C.), et t. I, p. 286. Un des premiers devoirs que s'imposa ce prince à son avènement, fut de récompenser ses maîtres, ses amis et ses parens, t. I, p. 281. Il étoit intéressant mais difficile à constater s'il avoit donné à ses précepteurs, appelés aussi ses préfets, et à ses amis, autant de consulats qu'on l'indique. Ce ne pouvoit être que des consulats subrogés. Toute incertitude sera dissipée sans doute si l'on accepte le sens que met en avant Capitolin, dans la vie d'Antoninus Pius. Il s'exprime

ainsi après avoir parlé des procédés de ce souverain envers les philosophes: « Marc-Aurèle donna des richesses à ses préfets et les gratifia des ornemens consulaires; » (ce qui affectoit à chacun d'eux le titre de *Vir Consularis*...) Une telle manière de récompenser est noble et sage. Elle n'intervertit en rien l'ordre de l'administration.

Tillem., p. 661.

Grand débordement du Tibre. T. I, p. 309.

Attidius Cornelianus est vaincu par les Parthes en Syrie. T. I, p. 323. Statius Priscus se dirige contre eux en Cappadoce. T. I, p. 326.

Calpurnius Agricola est envoyé contre les habitans de la Grande Bretagne, t. I, p. 313.

Aufidius Victorinus contre les Cattes, t. I, p. 314.

Didius Julianus commande dans les deux Belgiques, t. I, p. 314; t. II, p. 195, 196.

Cassius (Avidius) est nommé général de l'armée de Syrie. T. I, p. 325, 327, 334.

Op. Front., p. 114 et 115.

Lucius Verus est désigné pour diriger toutes les opérations de la guerre. Il ne quitte l'Italie qu'à regret, se livre au plaisir de la chasse dans les campagnes de l'Apulie, et dans les villes aux excès de la table. Il tombe malade à Canouse. T. I, p. 312, 328, 331. Cornelius Fronto lui adresse une lettre en ce lieu, pour l'inviter avec délicatesse à la tempérance. Marc-Aurèle va le visiter dans cette ville. Capitolin dit que l'aîné des empereurs s'est arrêté en route; la lettre de Fronto témoigne le contraire.

Vaillant, p. 14 et 328.

Vaillant, dont la chronologie n'est pas toujours aussi sûre qu'on le croit communément, suppose que Verus est arrivé en Syrie à la fin de l'automne de 161, encore se plaint-il du retard. Eusèbe donne lieu de croire qu'il ne s'y rendit qu'en 163. Il faut que le lecteur sache qu'en matière d'histoire, les chiffres même ne portent pas certitude. Nous croyons de notre devoir

de ne pas laisser ignorer quels sont les faits qui restent soumis à la discussion critique. En général, nous indiquons les termes extrêmes dans lesquels s'enferme l'époque d'un évènement.

Marc-Aurèle fixe les principes de la liberté publique. T. I, p. 258 et suiv. Il rend au sénat une plus grande influence sur l'administration. P. 263 et suiv. Il donne aux assemblées du peuple et aux actes qui se font en son nom, tous les témoignages du respect. T. I, p. 269. Il porte un grand nombre de lois sur la justice et sur toutes les parties de l'économie civile. T. I, p. 272 et suiv.

Statius Priscus vers la fin de l'année chasse les Parthes de la Cappadoce et pénètre en Arménie; ce ne fut pas sans avoir commencé par éprouver de rudes échecs et même de terribles défaites, qui se changèrent à la fin en une suite continuelle de victoires. Lucian. de Conscr. Hist. Vaillant, p. 329.

Pontius Lælianus transmet des détails précieux sur l'indiscipline de l'armée de Syrie. Fronto en ajoute un grand nombre d'autres. T. II, p. 177. Pontius étoit un de ces hommes recommandables que plaça Marc-Aurèle auprès de Verus, pour le conseiller sur les opérations de la guerre et de l'administration. T. I, p. 328. Il portoit le titre de *comes Veri*, compagnon d'*armes* de Verus. A la mort de cet empereur on le fit membre du collège des prêtres institués pour son culte; car il est qualifié de *sodalis Antoninianus Verianus*. Il n'y a point de récompenses militaires dont il n'ait été comblé durant sa vie. A sa mort Marc-Aurèle lui fit élever une statue dans le forum de Trajanus. Comme il voulut que ce soldat fût représenté vêtu de la toge, nous avons droit de croire que, bon militaire, Pontius fut encore meilleur citoyen. Op. Front., p. 118. Gruter, p. 457.

Il est permis de conjecturer que le titre d'Imperator I, qui n'est mentionné sur aucune monnoie, sans doute parce qu'il fut suivi de très-près de celui d'Imperator II, est dû à une première victoire remportée par Cassius en Syrie, sur les Parthes. Celle-là détermina probablement leur sortie de la province et l'affermissement de Statius Priscus en Arménie. T. I, p. 335.

Les victoires d'Arménie avoient fait décerner à Marc-Aurèle le Eckel, p. 74.

titre d'Imperator II, vers la fin de cette année; (selon Eckel) vers le commencement de l'année suivante. T. I, p. 335.

Tillem., t. II, p. 463. On avance avec incertitude que sainte Glycérie *peut* avoir subi cette année le martyre à Héraclée dans la Thrace.

Occo, p. 217. AN 916 (E. R.). 163 (E. C.). RÈGNE 2 et 3. AGE 42 ANS.

M. AUR. PUISS. TRIB. XVI, XVII. CONS. III. IMP. II.

L. VER. PUISS. TRIB. II, III. CONS. II. IMP. II.

Consuls. L. Papirius-Ælianus. Junius-Pastor.

Ælianus ou Lælianus Pastor.

Marm. Cap. Encycl. Antiq. *Consul substitué à l'un des deux, Q. Mustius Priscus.*

Occo, p. 234. Statius-Priscus est maître de la plus grande partie de l'Arménie; il prend Artaxata, t. I, p. 326, 335. Le choix du consul substitué témoigne que l'on vouloit ou préparer Priscus à se voir remercié de ses services, *ou* le consoler de son rappel prochain.

Martius-Verus lui est substitué dans le commandement des légions d'Arménie. T. I, p. 368, 369 et 379.

Euseb. Chron., p. 169. Un fait rapporté par Eusèbe peut donner à croire que Verus ne se rendit en Syrie que dans le cours de l'année présente (*Voyez* l'année 162 E. C.). Il raconte à la date de l'année 163 (E. C.), que cet Empereur fit un sacrifice à Athènes. Pendant qu'il le célébroit, un feu parut au ciel et le traversa d'Orient en Occident. On crut sans doute voir dans ce phénomène une annonce de la peste qui vint de cette même région de la terre trois ans plus tard. Nous eussions omis ce fait si, en montrant la

résence de Verus à Athènes, il ne confirmoit le témoignage des autres historiens qui accusent la tiédeur de ce voluptueux pour le bien public. Il prend le nom d'Armeniacus (aux kalendes de janvier). Il va d'Antioche aux bords de l'Euphrate. Dans toute la durée de la guerre, il y fit deux voyages, l'un au commencement, l'autre à la fin de son séjour.

Tillem. E. t. II, p. 661. Eckel, p. 72. Capit. in Ver. 117.

Verus perdit beaucoup de temps en amusemens dans les villes de Grèce et surtout à Corinthe. Les historiens parlent du divertissement qu'il prenoit aux promenades sur l'eau.......... les médailles en parlent aussi. Celles de Corinthe ont multiplié de préférence avec la tête de Verus, un de leurs types qui représente un enfant sur un dauphin, soit debout, soit à cheval, soit couché sur le dos du poisson, soit étendu à côté de ses flancs et au pied de l'arbre de la rive des eaux. Cet enfant est le petit dieu Mélicerte ou Palémon. Les médailles de la même ville ont montré un autre enfant, Cupidon prenant plaisir à se regarder au miroir que Venus prend également plaisir à suspendre devant lui. *Voyez* Vaillant, Numism. colon. t. I, p. 288, 289, 293; Gesn., imp. Num., tab. 118. Corinthe étoit en Grèce, ce qu'en Syrie étoit Antioche, c'est-à-dire, le centre des voluptés les moins nobles, le rendez-vous des hommes les moins sages sur l'emploi du temps, les moins graves dans leurs jugemens sur les devoirs, l'honneur et la vertu. Or, les types qui louent avec le plus de goût, qui exaltent avec le plus d'emphase les hauts faits militaires, la gloire de Verus, soit dans les combats, soit dans l'issue de la guerre contre les Parthes qu'il ne vit jamais en bataille rangée : ces types mettoient sous ses yeux le nom et la légende de Corinthe; et, par leur nom d'origine seul, ils signifioient pour lui : « Point de vanité : tes vrais exploits ne sont bons à prôner, que par ceux qui reviennent de Corinthe. » *Voy.* Vaillant, ibid., p. 286, 287, 290, 291. Quelques-uns des dessins burinés à Patras mettoient tout crument en évidence l'imputation de folie. Ib. p. 295..... Au milieu du scandale du culte divin rendu à la mémoire d'Antinoüs et consacré par les médailles grecques dédiées à l'empereur, qui l'aima si outrageusement pour les mœurs, on envoya à Adrianus une médaille frappée à Mendès, ville d'Egypte, où l'on adoroit un bouc.

Eckel croit, peut-être un peu légèrement, qu'il a é remporté une victoire navale sur l'Euphrate. Le type c la médaille dont il s'autorise, n'indique, à notre avis que la prise de possession de la navigation de ce couran dans sa partie supérieure. Maître de l'Arménie, on l'éto des sources de l'Euphrate.

Muratori, p. 188. 6. Gruter, p. 258. 2 et 1082, 7 bis. Eckel, p. 71.

Des inscriptions donnent à Marc-Aurèle et à Verus l titre de *pater patriæ*, père de la patrie. Ce n'étoit qu le témoignage de la déférence d'un simple particulier le sénat ne décréta ce titre qu'en 919 (E. R.), 166 (E. C.) Marc-Aurèle ne le prit qu'en 930 (E. R.), 167 (E. C.) *Voyez* t. 1, p. 403.

Op. Front., p. 286 et suiv.

On peut rapporter à cette époque la discussion de famille élevée entre Marc-Aurèle et Faustina, sur le présent d'un cordon très-précieux de perles, qui avoit été laissé entre les mains de leurs filles, par Matidia, fille de Trajanus, et que l'Empereur vouloit restituer à la succession. Un *factum* de Fronto décida ce procès. T. 3, p. 35.

Op. Front., p. 50, 173, 197.

On peut y rattacher encore le voyage que l'empereur fit à Alsium et qui donna lieu aux lettres charmantes du même Fronto; la correspondance qui eut lieu à cette occasion témoigne quel tendre intérêt Marc-Aurèle prenoit à la santé de ses enfans : elle montre que l'unique délassement qu'il se permît, consistoit à passer avec eux quelques courts instans des soirées. T. 4, p. 6.

Naissance d'Annius-Verus, autre fils de Marc-Aurèle, deux ans après celle de Commodus et de Geminus-Antoninus. Celui-là paroît être le cinquième et le dernier de ses enfans mâles, dont les noms aient été conservés.

Eus. Chron., p. 169.

Eusèbe place ici l'indication du nom de Cornelius-Fronto. Il dit : « l'orateur Fronto étoit en grande réputation ([illegible]); ce fut lui qui enseigna les lettres latines à Marcus-Antoninus-Verus ».

N 917 (E. R.). 164 (E. C.). RÈGNE 3 et 4. AGE 43 ANS. Occo, p. 218.

M. AUR. PUISS. TRIB. XVII, XVIII. CONS. III. IMP. II. *Id.*, p. 235.

L. VER. PUISS. TRIB. III, IV. CONS. II. IMP. II.

Consuls. C. Julius Macrinus. L. Cornelius-Celsus. Occo, p. 218.

...M. Pompeius-Macrinus Pub. Juventius-Celsus. Marm. Cap. Antiq. Encycl.

L. Verus épouse Lucilla, fille de Marc-Aurèle, qui la conduit à Brindes ; la sœur de l'Empereur et Civica oncle de Verus l'accompagnent. Le nouvel époux vient au-devant d'elle à Ephèse, il craignoit que Marc-Aurèle ne poussât son voyage jusqu'en Syrie, et ne s'y instruisît de ses déportemens avec trop de détail. T. 1, p. 241, 366 et 371. Tillem., p. 662. Capit., p. 26.

Cassius remporte plusieurs victoires au pied des montagnes d'Arménie et dans l'Arabie. Il rejette Vologèze au-delà de l'Euphrate. T. 1, p. 335.

Lucius-Verus avoit pris dès l'année précédente le titre d'*Armeniacus*. Marc-Aurèle souffre avec répugnance qu'on l'ajoute à son nom, et ne l'accepte qu'à un an de distance, aux calendes de janvier. T. 1, p. 371.

Loi qui ordonne l'inscription des naissances des enfans libres, devant les préfets ou préteurs du temple de Saturne dans lequel on conservoit le trésor public. Des greffiers spéciaux sont institués dans les provinces pour procéder à la même inscription. T. 3, p. 9. Cap., p. 26.

Réglemens sur les banquiers et les encans. Cap., *ibid.*

Marc-Aurèle fait de nouvelles dispositions favorables à l'autorité du sénat. *Idem. Ibid.*

Ordonnances qui ajoutent aux jours de plaids et les portent à deux cent trente dans l'année. *Idem. Ibid.*

Naissance de Macrinus qui régna en 217.

Deux médailles portant pour nombre de la puissance tribunitienne, le chiffre XVIII, et plusieurs légendes donnent à Marc-Aurèle le titre de *Germanicus*, tandis qu'il ne l'obtint du sénat que vers les kalendes de janvier de l'an 173; elles annoncent probablement à ce prince de se tenir prêt au mouvement prochain des Germains, qui dès l'année suivante laissent enfin voir à découvert qu'ils ont fondé une confédération hostile.

Occo, p. 235. Jambl. Ap. Phot. Cod. 94. Suidas in Μαρτιος Βηρος.

Martius Verus consolide la conquête de l'Arménie; il y rétablit le roi Soëme, fils d'Achœmenides, descendant d'Arsace. Ce général l'envoie chercher à Rome, et le fait ramener dans ses états par un officier nommé Thoukididès. Soëme étoit alors devenu sénateur. T. I, p. 322 et 372. Sa restauration détermine un grand nombre de médailles frappées au type de Verus, avec l'épigraphe *rex Armen. datus*. Roi donné à l'Arménie.

Vaill., p. 330.

Tillemont rapporte ces faits à l'an 163. T. 1, p. 368, 373.

Op. Front., Supp. Ep. quart. ad. Ver.

L'Arménie est indiquée par Fronto, comme entièrement soumise, la seconde année de la guerre des Parthes.

Plusieurs victoires sont marquées par les médailles.

Marc-Aurèle accorde à la ville de Smyrne le droit de primauté πρωτεια; elle le consacre sur ses monnoies. Nous croyons que ce droit qu'on n'avoit point encore défini, et qui est distinct de celui qui s'attachoit au titre de métropole, se rapportoit au culte et qu'il constatoit la supériorité de vénération qu'une cité prétendoit faire accorder à ses temples et à sa liturgie sur les temples et les formules d'oraison et de sacrifice propres aux temples des autres cités. Ce droit avoit fourni le sujet d'une contestation entre Smyrne et plusieurs autres villes d'Asie. Marc-Aurèle l'avoit jugée en personne.

Vide Philost. Soph., p. 539 et not.

Galenos (Galien), né l'an 15 du règne d'Adrianus, 131 (E. C.), fit son premier voyage à Rome, à la fin de sa trente-troisième année. Galen., de lib. pr. p. 37.

Sulpicius Apollinaris grammairien, maître de Pertinax qui lui succéda dans sa chaire de professeur. T. 3, p. 262. Aul. Gell. XIX. 12.

Festus Posthumius grammairien, compatriote de Fronto, né comme lui à Cirte. T. 3, p. 262. *Ib.* et Op. Front., p. 170.

Pompeius Festus, grammairien, qualifié très-illustre. Barth. adv. l. 11, c. 3.

M. de Tillemont s'exprime ainsi sur le martyre d'une famille chrétienne: Sainte Félicité et ses sept enfans sont martyrisés à Rome, *apparemment cette année*. Tillem., Hist. eccl., t. 11, p. 775.

AN 918 (E. R.). 165 (E. C.). RÈG. 4 et 5. AGE DE M.-A. 44 ANS.

M.-A. PUISS. TRIB. XVIII, XIX. CONS. III. IMP. II et III. Occo, p. 218.

L. VER. PUISS. TRIB. IV, V. CONS. II. IMP. III. *Id.*, p. 225.

Consuls. M. Gavius Orfitus. L. Arrius Pudens. Tillem.

L. Cornelius Scipio Orfitus. Servilius Pudens. Pagi. Goltz. Panvini contrà Tillemont.

Les Marcomans et nombre de peuples barbares forment une confédération contre les Romains. Une médaille annonçoit un an d'avance à Marc-Aurèle cette ligue. *Voyez le Mémoire sur l'histoire de l'éducation de Marc-Aurèle par les médailles, t. II, à la fin.* Tillem., p. 661.

L'Abgar des Osrohéniens (et d'Edesse) traite avec les Romains. Il fait graver un coin en l'honneur de Verus, Ουηρος.

Mannos (Mann), chef d'une tribu d'Arabes qui habitoit au-delà de l'Euphrate, dans le voisinage de la Comagène, négocie la paix, et frappe aussi une médaille d'argent en l'honneur de Lucilla, épouse de Verus, qui étoit alors à Antioche; le revers représente cette impératrice avec les attributs de Cérès.... Les artistes grecs avoient pénétré jusque sous les tentes des Cheïks Arabes. T. 1, p. 378. Vaillant Arsacid., p. 330.

dans ce revers se montroit représenté par l'image de Jupiter Catebates, Jupiter à la descente, descenseur ou qui descend. La légende διος Κατεβατου Κυρρηστων, *Jovis Catebatis Cyrrestum*, environne le simulacre du dieu. Assis sur la cime d'un mont, s'appuyant de la main gauche sur une haste, *Catebates* brandit de la main droite la foudre; l'aigle est à ses pieds, il a l'œil sur le front de son maître, il attend son ordre pour prendre l'essor. Selon le témoignage des anciens, le mot *Catebates* avoit le même sens que celui qui caractérise les étoiles tombantes, dont l'apparition étoit réputée menaçante, et qu'on appeloit καταιβασιαι çataibasiai, *descendentes*. Ce Jupiter à la descente, venoit sur terre quelquefois par ambition de plaisirs, et ses plaisirs étoient formidables aux hommes; il y venoit le plus souvent pour la punition. On adoroit le souverain des rois sous ce nom à Sycione et à Athènes de même qu'à Cyr, spécialement lorsqu'il faisoit sentir sa présence par les éclairs, le bruit du tonnerre, les foudres lancés, et par des apparitions que l'on croyoit véritables.... Certes, Marc-Aurèle avoit droit de se juger averti avec probité et sans ménagement;... en même temps Verus pouvoit se considérer comme déjà châtié par l'avertissement. Que fit-il donc? il écrivit une lettre de dénonciation contre Cassius. Comment y répondit Marc-Aurèle? par une lettre qui exprime un tel dévouement à la patrie, qu'elle devoit doubler la honte de Verus, et qu'elle auroit eu pour effet d'en susciter dans Cassius une assez prompte et assez forte pour l'étonner lui-même. T. I, p. 388.

Pausan. Æliac., l. 5. Encycl. Antiq. Patin., p. 226. Gessn., p. 112, l. 2, n. 14.

Une grande peste commence en Orient, se répand ensuite dans tout l'empire, et y exerce de terribles ravages pendant plusieurs années.

Cornelius Fronto entretient une correspondance qui paroît avoir été active avec Lucius-Verus; elle a lieu à l'occasion de l'invitation que les deux Empereurs lui ont faite, d'écrire la guerre des Parthes.

Capit. v. V., p. 37. Verus passa pendant ces quatre ans l'hiver à Laodicée, l'été à Daphné et le reste de l'année à Antioche. Il faut excepter le temps de ses deux voyages sur l'Euphrate, et de celui d'Ephèse. T. 1, p. 353. A Antioche, il quitta la barbe pour plaire à une concubine; les Syriens l'accablèrent de sarcasmes à ce sujet.

Capit., p. 38.

Plusieurs écrivains traitent en langue grecque l'histoire de la guerre contre les Parthes; ce sont :

Creperius Calpurnianus de Pompeïopolis.

Callimorphos, médecin d'une légion.

Antiochianos et Demetrianos, tous deux de Sagalassus, en Phrygie.

Loukianos (Lucien) exerce une critique sévère et en même temps plaisante sur leurs ouvrages. Le livre qu'il composa à ce sujet est vraiment une brochure du moment. Qu'est-ce que le traité sur la manière d'écrire l'histoire? C'est le traité de la manière à éviter en écrivant l'histoire. Il a prétendu par-dessus tout faire la censure de compositions ampoulées, de tous les analistes contemporains. Pour établir ses règles, il procède comme dans de certains raisonnemens *ab absurdo*. Ce qui témoigne qu'il faut regarder son livre comme une brochure de circonstance (et il paroît qu'il y en a eu de tout temps), ce qui prouve aussi combien ces historiens d'un très-grand évènement avoient été expéditifs (ainsi nos agiles historiens *de circonstance* sont encore surpassés), c'est que dans son petit ouvrage Loukianos parle de l'expédition de Médie, comme d'un fait qui vient de s'accomplir, et du triomphe de Marc-Aurèle et de Verus comme d'un évènement prochain. L'intervalle indiqué est à peine de six mois. Luc. de Conscrib. Hist., c. 30. *Voy*. Mém. de l'abbé Belley, Inscr., t. 25, p. 89.

Un romain, Asinius-Quadratus, que l'on croit communément avoir vécu sous les Philippes, mais que l'on a quelque droit de juger contemporain de Marc-Aurèle, écrivit cette histoire avec intérêt. Il usa sans doute de celle de Fronto. Capitolinus, Gallicanus et Stephanus (*de Urbibus*) font l'éloge de son livre. Capit., p. 55. Gallic., p. 56.

Geminus Antoninus, frère gémeau de Commodus, meurt *à l'âge de quatre ans*. Les devins n'avoient pas manqué de promettre aux deux fils de l'Empereur, égalité de vie et de prospérités. Lamprid., vit. Comm., p. 46.

A la mort de cet enfant, Marc-Aurèle tâcha de former Commodus par ses leçons propres, et par celles de plusieurs

Lamprid. *Ib.* hommes célèbres et habiles; il lui donna pour maîtres :

Onesicritos, qui lui enseigna la littérature grecque ;

Capella-Antistius, qui l'instruisit dans les belles lettres latines;

Lamprid. *Ib.* Attejus-Sanctus, de qui il apprit la rhétorique.

Une ambassade romaine se met en marche pour la Sérique; elle pénétra en Chine. T. 3, p. 119.

Des médailles marquées du nombre XIX de la puissance tribunitienne attribuent à Marc-Aurèle le titre d'Imperator II et III. Il y a donc lieu de croire que la grande victoire qui le lui a fait décerner a été remportée dans le milieu de l'année : cette victoire est celle qui eut pour résultat la prise de Séleucie et de Ctésiphon. Le nom de Verus est accompagné dans les légendes des titres *Parthicus-Maximus*..... Libéralité. Deux médailles l'indiquent ou par l'épigraphe ou par le type.

Vid. Eckel., p. 72 et 74.

Libo, sénateur imprudent, meurt en Syrie avec soupçon d'empoisonnement : on impute sans fondement ce crime à Verus. T. 1, p. 399.

Galen., Ap. Chart. Gal. V. p. 96.

Galien est recommandé à M.-Aurèle, par le respectable Severus.

Maï. op. Front. C. Præv., p. 69 et 70.

Fronto est mentionné à cette époque par saint Jérôme et Anastase le bibliothécaire; ils croyoient apparemment que cette année étoit celle de sa mort. Or, son talent avoit beaucoup de vigueur encore dans l'année 166.

Tillem., p. 661.

Peregrinus, surnommé Protée, chrétien apostat, et ensuite philosophe cynique, se brûle à Olympie après la célébration des jeux vers le 16 juillet. Eusèbe rapporte à l'an 167, et fixe dans la ville de Pise ce suicide insolent.

Crescens, cynique, t. 3, p. 486.

Philost. Soph., p. 578.

Philager de Cilicie, disciple de Lollianus; ce sophiste est représenté comme très-irascible. Il n'étoit pas sans inconvénient de dormir à sa portée quand il parloit. Il enseignoit à Athènes. Ses émules, ou une faction d'auditeurs châtiés l'en chassèrent. Il vint professer à Rome avec succès : d'où l'on pourroit conclure que cette capi-

tale du monde, n'en étoit pas encore la première ville, quant à la littérature grecque ; elle ne tarda pas long-temps à le devenir.

AN 919 (E. R.). 166 (E. C.). RÈGNE 5 et 6. AGE 45 ANS.

M. AUR. PUISS. TRIB. XIX, XX. CONS. III. IMP. V. Occo, p. 219.

L. VER. PUISS. TRIB. V, VI. CONS. DES. III. IMP. V. *Id.*, p. 236.

Consuls..... Ullius Prudens. L. Fufidius Pollio. *Id.*, p. 219.

Q. (L.) Servilius-Pudens. T. Fufidius (Vitrasius) Pollio. *Id.*, p. 236. Pagi. Goltz. Pavin.

Lucius Verus retourne de la Syrie aux bords de l'Euphrate ; t. 1, p. 353. Vaillant assigne avec sagacité le motif de ce voyage vers l'armée. Monnesès, nouveau roi des Parthes, dès les premiers jours du printemps avoit pénétré avec une armée en Mésopotamie. Il y fut vaincu probablement avant l'arrivée de L. Verus, qui cependant pouvoit être plus rapproché du théâtre de la guerre que ne l'étoit Cassius. N'ayant pas besoin de combattre, ce prince négocia, où du moins assista en personne à diverses conférences : leur résultat ne pouvoit manquer d'être heureux : les Parthes n'avoient plus de moyens de résistance. On attribue aux avantages obtenus par ces traités, le titre d'Imperator IV que portent cette année les deux Empereurs ; il est plus vraisemblable qu'ils le durent à une première victoire sur les Germains. Eckel croit à tort que c'est aux succès contre les peuples d'Orient. Les conditions de la paix purent être franchement et promptement décidées, car elles divisoient l territoire en lots très-distincts. Les Romains commandèrent que le Tygre servît de limite aux deux nations, dans la plus grande partie de son cours ; et que, jusqu'à ses sources, on leur abandonnât au-delà, une portion très-grande encore de l'ancienne Assyrie. C'est ainsi que la Mésopotamie et l'Adiabène furent cédées à l'empire,

Vaill., p. 336.

Eckel, p. 75.

Vaill., p. 336.

sans que le traité traînât en longueur. T. 1, p. 397.

On peut regarder comme très-probable que la paix avec les Parthes a été conclue à Zeugma. Les antiquaires n'avoient point encore fait servir à préciser ce fait une médaille de cette ville dont le témoignage semble décisif.

Pat. Imp. Num., p. 223, 245. Le nom des habitans ΖΕΥΓΜΑΤΕΩΝ, Zeugmateôn, *Zeugmataeorum*, est inscrit dans une couronne d'olivier à laquelle s'entremêlent des olives. La signification n'a pas besoin d'autre développement que celui-ci : « l'olivier a porté son fruit ». Zeugma, assez petite ville, qui ne devoit frapper de médailles que dans les circonstances importantes, possédoit un temple qu'y avoit fait construire Vespasianus, et qu'il avoit consacré à la Paix Latine : Paci Latinæ. Or, cette ville, dont le nom signifie en grec, *jonction*, bâtie sur la rive de l'Euphrate, près de la Comagène, à soixante-douze mille pas de Samosate, étoit surtout remarquable parce qu'elle renfermoit dans son enceinte le pont qui ouvroit la route de l'Inde depuis Alexandre, à qui l'on en attribuoit la construction.... Certes, Zeugma étoit une ville, et faisoit office de passage vers l'Inde long-temps avant ce conquérant que nous avons décoré de l'honneur d'avoir édifié tant de villes qu'il a trouvées toutes bâties ; et à qui nous attribuons tant de choses, dites nouvelles, comme s'il avoit tout commencé dans la Vieille Asie. Des savans ont mieux aimé supposer que le nom de *jonction*, ζεῦγμα, Zeugma, attribué à cette cité, se rapportoit au pont qui joint les deux rives, que de considérer qu'il s'appliquoit à la ville elle-même ; qu'il qualifioit en elle le point de *jonction* ou de communication des empires Grec et Perse, puis de l'empire Latin et Parthe.... Le poëte Statius caractérise ainsi cette petite cité : *Zeugma, latinæ pacis iter*, chemin de la paix latine ou de la paix de l'empire latin. Ce vers a le double objet d'indiquer le temple qui y étoit élevé, et de faire connoître que la ville étoit le lieu de passage des armées romaines quand elles alloient à gros bataillons non pas chercher la paix dans les murs de Zeugma, mais porter la guerre sur le territoire des Parthes. On a imaginé que le temple et la ville furent un but de pélerinages religieux ; il falloit dire de pélerinages militaires. Personne ne méconnoîtra l'analogie de ceux-là, avec nos processions armées, dites croisades. C'étoient de très-nombreuses légions qui s'en alloient passant devant ce temple, conquérir de la gloire et des dépouilles sur les Parthes, pour y venir faire une courte station au retour des combats, présenter à la consécration

ces dépouilles glorieuses et fructueuses, puis les remporter pieusement ou non dans leurs garnisons. Tel étoit le culte que l'on rendoit à la *Paix Latine*. Le temple de Zeugma devoit avoir souvent trop ou trop peu de dévots en présence de ses portiques.

Martius-Verus est entièrement maître de la Médie. L'année précédente, il n'avoit fait que manœuvrer en cette région, pour seconder les opérations de Cassius. Il paroît qu'il s'affermit alors dans sa conquête; t. 1, p. 379. Une médaille frappée au nom de Verus montre au revers trois trophées, qui se rapportent l'un à l'Arménie, l'autre à la Parthie et le troisième à la Médie subjuguées. Vaillant, Arsac., p. 332.

Marc-Aurèle accepte le nom de *Parthicus-Maximus*, il semble avoir aussi agréé en même temps celui de *Medicus*: ces deux titres et celui d'Armeniacus sont multipliés dans les inscriptions. Eckel. p. 72 et 82.

Le roi d'Arménie Sohœme meurt; son fils Sanatruces lui succède. Ce fut un homme d'une constitution foible, mais d'un grand courage, très-modéré, très-juste et vraiment sage. Il s'en rencontre de temps en temps de pareils chez les Orientaux; cela concourt à leur faire tolérer le despotisme habituel. Vaillant, p. 337. Suidas.

Les grands du royaume des Parthes, irrités de la cession de la Mésopotamie aux Romains, et ne voulant point obéir à un souverain qui n'étoit point Arsacide, chassent Monnesès, et mettent sur le trône Vologèze III. Vaillant nous a conservé une médaille de cet usurpateur qui fut pris pour dupe; car il y a lieu de croire qu'il n'apparut sur le trône que pour s'y charger de l'odieux du traité, ainsi que des trahisons préparées et qui échouèrent. Cette médaille fixe la date de ces évènemens par l'année de l'ère des Parthes. Vaillant, Arsac., p. 339.

Lucius-Verus rentre dans Rome après 5 ans non révolus d'absence. Dodwel doute s'il revint en 166 ou 167;

Pagi suppose qu'il y arriva en 165. Tillemont s'est plus rapproché de la vérité. Ce fut un peu avant le mois de juillet d'après l'opinion de l'abbé Belley qui, en cela, et sur plusieurs points, demeure démontrée.

Belley, Mém. cit., p. 92.

Le même Tillemont se trompe quand il indique que l'un et l'autre reçurent à la fois, et alors, le titre de Pères de la patrie : Marc-Aurèle ne l'adopta que dans l'année 930 (E. R.), 177 (E. C). *Voyez* t. 1, p. 403. Il faut conclure d'un passage de Capitolin que le sénat donna par décret ce titre aux deux princes, et reconnoître qu'ils *refusèrent* de s'en honorer.

Euseb., p. 169. Eckel, p. 70.

Cette assemblée offre à Marc-Aurèle et à son collègue la couronne civique; t. 1, p. 403. Ils triomphent ensemble des Parthes au mois d'août. On célèbre à cette occasion les jeux de la victoire. La célébration de ces jeux accidentels fait retrouver l'époque de celle des jeux périodiques, dénommés Capitolins. La vingt et unième solennisation de ceux-là eut lieu dans la présente année. Ils se fêtoient tous les cinq ans, après quatre années révolues. Des savans prétendoient qu'ils étoient donnés en janvier, d'autres en octobre; le père Pétau avançoit que c'étoit au solstice d'été : une inscription fait terminer la discussion par une autorité digne du sujet de la contention, c'est celle de l'athlète Marc-Aurèle Corus. Ce lutteur, en vertu de ses talens utiles, a joui d'un honneur qui manqua à Phocion et à Aristidès; il eut le droit de cité dans cinq grandes villes; il a joui encore d'un bonheur qui manqua aux magistrats de Lacédémone. Il a laissé une inscription assez récemment trouvée dans l'Asie-Mineure, à Cyzique. Le marbre qu'a fait sculpter *pour sa gloire* un athlète, se montre propre à jeter de grandes lumières sur un point utile à la chronologie romaine. Quand Peyssonnel rapporta de l'*Asie* ce marbre, et quand M. de Caylus l'interpréta

Capit. p. 27. Tillemont, p. 661. Caylus, t. 11, p. 219 et 227.

si doctement, toute *l'Europe* savante s'intéressa au souvenir d'un lutteur dont les victoires à *Rome*, inscrites à *Cyzique*, venoient après seize cents ans d'intervalle se classer parmi celles des héros dans l'enceinte de *Paris*, pour s'inscrire de nouveau et à la fois dans les gazettes modernes et dans les archives des académies. En instruisant la postérité qu'il avoit obtenu l'avantage aux jeux Capitolins, et ensuite aux jeux dénommés de la victoire : le lutteur et pugillaire Corus a donné les moyens de rattacher avec précision leur époque à celle du triomphe qui détermina les fêtes de la victoire, époque qui elle-même est fixée par une autre inscription vouée à un être fort différent d'un athlète, à Junon-Lucine, *Junoni Lucinæ*. Celle-là portant pour date le 10 des calendes de septembre, ou 23 d'août 919 (E. R.), donne à Marc-Aurèle et à Verus tous les titres qu'ils ne reçurent qu'au jour de leur triomphe.... c'est ainsi que s'établit l'antériorité de l'ovation à la date de l'inscription : ces détails peuvent indiquer aux jeunes gens que l'étude de l'histoire en ne dédaignant aucun héros, et celle des antiquités en ne dédaignant aucun fait, conduisent à tirer quelque parti des détails les plus indifférens en apparence ; faut-il dire, *nil admirari ; nil dedignari ;* n'admirer rien, ne rien dédaigner. Gruter Thes. MIX. 2.

Commodus et Annius Verus fils de Marc-Aurèle sont faits césars le 4 des Ides d'octobre ou le 12 de ce mois. Ils montent avec les deux Empereurs sur le char. T. 1, pag. 405. Les filles de Marc-Aurèle prennent place dans ce même char, selon l'antique usage qui associoit au triomphateur sa famille toute entière. Des jeux se célèbrent et les Empereurs y assistent en habits de triomphe. T. 1, p. 407. Les prix en furent magnifiques. Des monumens durables s'élevèrent dans Rome ; ils représentoient à ce qu'il semble différentes sortes de trophées. Lamprid. vit. Commod. *id.* Capit., p. 27. Caylus, t. 11, p. 227.

Il est important de remarquer que, pendant toute la Voyez Op. Front., p. 96.

durée du collégat impérial, Marc-Aurèle conserva toujours la haute main sur les affaires.

Capit. c. 23. Pat. Num. imp. p. 245. Deux colonies romaines sont envoyées l'une à Carrhes, l'autre à Sengara, en Mésopotamie.

L'armée Romaine du Danube est défaite; Furius Victorinus, son général, est tué. T. 2, p. 5. Quatre armées de confédérés menacent à la fois l'empire du côté du nord. T. 2, p. 50.

Cette année est qualifiée *calamitosissimus annus*, année très-calamiteuse. La famine se déclare dans Rome, et dans l'empire. T. 2, p. 9. De premières apparences de peste se montrent. T. 2, p. 10.

Des solemnités de tout genre sont pratiquées pour appaiser les dieux, à l'occasion des fléaux et spécialement de la peste; des purifications de toutes sortes sont opérées dans la ville; des prêtres sont mandés de plusieurs régions. T. 2, p. 16. On a recours aux rites étrangers.

Il faut distinguer parmi ces rites, ceux des Egyptiens..... Marc-Aurèle a montré un grand attachement au culte suivi sur les bords du Nil. On auroit tort d'imaginer qu'il s'agit ici de ce culte, prétendu Egyptien, que propageoient des prêtres vagabonds, très-souvent semblables à des saltimbanques; c'est de celui que l'ancienne doctrine avoit consacré. Le prince philosophe pénétroit que les principes de cette religion n'étoient autres que le code des lois de la nature et de la raison; que raisonner suivant ces principes l'obéissance qui est due à l'ensemble de ces lois, c'étoit tirer de cette religion une force intellectuelle qu'on ne pouvoit obtenir d'aucune autre au même degré que de celle-là; et cependant toutes les religions ont concouru primitivement à former l'intelligence. Il sentoit que rendre hommage à ces lois, à leur auteur, c'étoit donner à l'entendement humain, à la raison le plus vigoureux exercice, un exercice éminemment propre à l'assouplir aux usages qui apportent aux sociétés toutes les sortes d'utilité, aux hommes plusieurs sortes de bien-être. L'intérêt qu'il accordoit au culte égyptien seroit suffisamment attesté par l'importance qu'il mit à corriger les abus introduits dans la célébration des mystères de Sérapis à Péluse, lors

de son voyage en Egypte. Ce que l'on estime, on veut le voir se produire accompagné de droits incontestables à l'estime entière et universelle. Il défendit d'admettre à la célébration de ces mystères, même après leur épuration, les jeunes gens bien nés.... et ce fut après leur épuration !... Combien ne falloit-il donc pas tolérer d'abus aux habitudes nationales ! Combien ne faut-il donc pas accorder de ménagemens aux religions, même alors qu'elles vont crouler ! Une inscription de Gruter nous apprend qu'il a bâti dans Rome un temple au même dieu dont il avoit tenté d'assainir le culte en Egypte, à Sérapis. Gruter. p. 85.

Célébration d'un lectisterne. T. 2, p. 11.

Une médaille très-remarquable, et à laquelle nul antiquaire n'a appliqué un sens précis, pourroit faire allusion à l'éruption des maux qui ravageoient l'empire et menaçoient en quelque sorte de le dévorer. Au revers de la tête de Marcus-Antoninus, est une montagne entourée de flammes jaillissantes, elle est comme en conflagration entière. Dans la partie inférieure, se distingue un corps sphérique d'un dessin indécis qui permet d'y voir ou un bouclier, ou un globe brisé. Au-dessus de la cime du volcan, une étoile à huit rayons; la légende entourant l'étoile se compose d'un seul mot, ΥΠΑΤΟΣ, *summus*, le très-haut.... Ce revers se répète parmi les médailles qui portent la tête de Verus. Il montre au lieu de l'étoile une figure dans laquelle on croit reconnoître *Jupiter-Montanus*. Le dieu, dit l'éditeur de cette médaille, Tristan, nous fait voir sous le costume de l'Empereur, Jupiter, conservateur, défendant la région des ravages du feu, et de ceux de l'ouragan..... Pourquoi, ajoute judicieusement le savant Patin, Marc-Aurèle ne seroit-il pas indiqué par le soleil ou l'étoile? Nous donnerons plus tard l'explication de ce sujet; nous le citons ici pour mettre le lecteur à portée d'essayer, et sans doute de reconnoître par lui-même combien de significations raisonnables on pourroit donner à un type de ce genre, en l'étudiant selon les diverses interprétations locales qu'il présente par son rapport avec l'état de l'empire, le caractère de Marc-Aurèle, celui de Verus, etc., etc. Patin. Num. imp. p. 242. Tristan. Comm. Hist., p. 690, t. 1.

Les deux Empereurs partent de Rome, et vont passer l'hiver à Aquilée, pour achever les préparatifs de la guerre contre la ligue germanique, qui doit s'ouvrir avec le printemps. Eckel., p. 72 et 82.

Allocution militaire faite par Verus. Capit. p. 39.

On sait qu'il avoit l'élocution difficile, et que Marc-Aurèle parla aux prétoriens, seul, et au nom de l'un et de l'autre, lorsqu'il se rendit dans leur camp pour leur promettre un donatif. Verus recommande à Fronto de faire usage de ses harangues aux légions, et Op. Front., p. 110. aux envoyés des Barbares, dans l'histoire de la guerre des Parthes qu'il l'a invité d'écrire.

Eckel, p. 72. Eckel rapporte aux calendes de janvier 919 (E. R.), 166 (E. C.), la XX année du tribunat de Marc-Aurèle.

Le type *Temporum felicitas*, bonheur des temps, paroît pour la première fois sur les médailles, exprimé par quatre enfans désignant les quatre saisons de l'année, ou les quatre heures du jour. Type charmant, dont l'association des enfans de Marc-Aurèle au triomphe de leur père a dû donner l'idée. Cependant on doit dire que le dessin en étoit connu; mais on ne l'avoit pas encore affecté à cette légende.

Alexandros de Damas professe le péripatétisme à Rome, puis à Athènes. Eudemos, péripatéticien, à Rome.

Galen., et vit. Gal., p. 87. Sergius Paulus, consulaire, grand administrateur, grand philosophe. Il devint préteur de la ville : *Prætor urbanus*.

Id. Ibid. Julius Pollux de Naucratis.

L'égyptien Memphi, appelé aussi Agrippus, est amené de Ctésiphon à Rome par Verus, t. I, p. 400. Il devient son favori; il reçoit de lui le nom d'Apolaustos, équivalent de celui de directeur des jouissances. C'étoit un sauteur; d'autres disent un histrion. Gruter a sauvé des inscriptions qui se rapportent à Memphi.

Cap. in Vero. Athen., t. 1, p. 20. Gruter, 318, 8.

Un second histrion, nommé Pyladès, eut une grande part à l'affection du souverain, et son nom prend place également dans les inscriptions. En général, les artistes attachent aux monumens qu'ils laissent derrière eux, quelque mérite, quelque luxe ou quelque singularité d'exécution qui les préservent.

Voyez Op. Front., p. 98. Gruter, 331. 1.

Un autre histrion, Maximinus, que Verus nomma aussi Pâris, fut également amené par lui à son retour de cette expédition.

Op. Front., p. 98. Capit. p. 38.

On rapporte très-hasardeusement à cette année les martyres de saint Germanicus exposé aux bêtes à Smyrne, de saint Polycarpos, t. III, p. 347; et de saint Ptolémaïos à Rome.

Saint Justin publie sa seconde apologie.

An 920 (E.R.). 167 (E.C.). Règ. 6 et 7. Age de M.-A. 46 ans.

M.-Aur. Puiss. trib. XX, XXI. Cons. III. Imp. IV. Occo, p. 220.

L. Ver. Puiss. trib. VI, VII. Cons. III. Imp. IV. *id.*, p. 237.

Consuls. L. Aurelius Verus Aug. III. T. Numidius Quadratus.

Suivant Occo, le triomphe sur les Arméniens et les Parthes n'auroit été célébré que cette année. Sans les témoignages positifs que nous avons allégués précédemment, on auroit pu croire que la peste et les premières hostilités des Marcomans avoient concouru à le faire différer. Occo, *ibid.*

Plusieurs victoires sont remportées sur les Germains. Parmi les cadavres des Barbares, on trouve ceux d'un grand nombre de femmes armées en guerriers. Dio, l. 71, p. 803.

Divers peuples du Nord demandent la paix. Les Quades détrônent leur roi, et mettent à sa place Furtius (Furth). T. 2, p. 56. Tillem., p. 662.

Les deux Empereurs reviennent à Rome; ce fut après une victoire remportée à la fin de l'année, et qui mérita à Marc-Aurèle le titre d'Imperator V. T. 2, p. 54. *Id.* Eckel., p. 75

Cassius combat les Sarmates sur les confins des Mœsies. T. 2, p. 60. Il fait pratiquer la discipline avec une rigueur atroce. T. 2, p. 61.

On peut rapporter à cette année le ameux repas donné par Verus, à douze convives, et qui coûta six millions de sesterces. T. 2, p. 71. L'intérêt que portoit ce prince aux jeux du cirque, le mettoit dans l'habitude d'entretenir une correspondance étendue et continue avec les agens du gouvernement dans les provinces. Son intérêt dans l'état étoit donc celui de ses plaisirs; voilà le noble principe de la Cap. p. 36.

seule activité administrative qu'il montrât. Ce fut à l'occasion du cheval l'*oiseau*, classé dans la faction prasine, et qu'il vêtissoit de housses de pourpre, qu'il nourrissoit de raisins secs, et de pistaches, t. 2, p. 69, que l'on commença à solliciter pour obtenir des chevaux d'or, comme *Brabia*, ou récompenses de victoires. Sans doute on portoit ces figurines suspendues au col, ou appliquées au vêtement, comme les décorations de nos ordres militaires et civils. Souvent la faction prasine demanda pour le cheval

Capit. vit. Ver., p. 36. l'oiseau des boisseaux de pièces d'or; elles étoient données par les amateurs : ceux-là ne pouvoient guères se refuser à la libéralité exigée, car le spectacle demeuroit suspendu jusqu'à ce que la mesure fût pleine (1).

Verus accorde beaucoup de crédit à ses affranchis Geminus et Agaclytos. Il négocie sourdement, contre l'intention de Marc-Aurèle, le mariage de ce dernier avec la veuve du sénateur Libo mort en Syrie (Voy. an 165). Codès et Electus, autres affranchis, partagent avec eux sa faveur. T. II,

Capit. p. 38. p. 70. Ils le disposent à donner aux affaires une direction qui contrarie les vues de Marc-Aurèle. Il y a lieu de croire qu'ils essayèrent de susciter en lui de l'ambition. Ne suffisoit-il pas de lui représenter que Marc-Aurèle, qui n'avoit encore fait qu'une courte campagne et que connoissoient à peine les légions, trouveroit peu d'amis dans les camps. Ils exagéroient le nombre, l'affection et le dévouement de ceux que, dans un séjour de quatre ans, si ce n'est au milieu, du moins près des soldats, Verus avoit pu attacher

(1) Peut-être qu'au temps présent, les souscriptions en faveur des incendiés et autres malheureux, seroient plutôt remplies, si l'on invitoit dans les théâtres le public à les acquitter, dût-on mettre une exigeance moins irrésistible sur les conditions. Nous avons eu occasion d'observer parmi nos concitoyens, que les âmes, en s'ouvrant au plaisir, présentoient meilleur accès à la compassion.

sa cause et qu'il trouveroit prêts à seconder les vues les plus hardies.

Une médaille témoigne que l'on fit passer sous les yeux de Marc-Aurèle et des hommes influens de l'empire, l'aspect de cet état de choses, de manière à prévenir l'opinion du prince et du peuple contre les mauvaises vues de Verus, pernicieusement conseillé.

On fit frapper au coin de Marc-Aurèle, par la ville de Gabala en Cœlesyrie (Syrie creuse), une monnoie marquée de l'un de ses types accoutumés. Elle représente à droite un sphynx ailé de grande et belle proportion, posé sur un piédestal, et la tête surmontée d'un cône renversé, peut-être d'une pyramide; à gauche une harpie qui, dans ses serres, enlève un cerceau elliptique (un diadème). Les antiquaires du dernier siècle ont déclaré ne savoir quel sens attribuer à ce type. Leurs successeurs ne méconnoîtront peut-être pas jusqu'à quel point l'allégorie a pour effet de lui donner le caractère historique. Marc-Aurèle, imbu d'une sagesse qui ne le cédoit point à celle des êtres qu'on révéroit le plus chez les Égyptiens, étoit figuré par le sphynx. Verus pouvoit être assez fidèlement représenté par l'animal fantastique, doué d'un extérieur dans lequel on reconnoît de certaines élégances de détail, et qui, comme lui, vit de déprédations, et verse en tous lieux la corruption. Voyez [illegible]. Num. [illegible]. p. 244.

Mouvemens de haine religieuse entre les payens et les chrétiens. T. II, p. 86.

Les Parthes prennent une attitude menaçante. Cassius, après la paix avec les Sarmates, marche contre eux, t. II, p. 114. Les Bucoles, dont le nombre égaloit plus de la moitié de la population de l'Égypte inférieure, paroissent avoir entamé vers ce temps [illegible] révolte.

Rusticus exerce les fonctions de préfet de la ville. T. III, p. 441.

Beger, Florus, p. 135. Un poids ancien conserve dans son inscription le nom et la désignation de l'exercice de préfet de la ville, par Rusticus.

Occo, p. 237. Congiaire ou libéralité IV, donnée au nom de Verus ou du moins à l'occasion de ses victoires. C'est à tort qu'Occo et Birague disent que les médailles n'offrent point de traces de la troisième libéralité, les deux premières appartenant à l'année 161, la troisième à l'année 165.

Eckel. p. 93. Verus s'attribue la légende *Restitutori Parthiæ*. Celle de *Medicus* ne reparoît plus.

Fronto écrit l'histoire de la guerre des Parthes. Il n'en reste qu'une sorte de discours préliminaire et quelques fragmens qu'il envoyoit à Marc-Aurèle à mesure qu'il les composoit. En leur attribuant le titre de *principia historiæ*, commencemens de l'histoire, ne montre-t-il point qu'il n'espéroit pas finir de la composer? T. III, p. 314. On ignore l'année de la mort de cet homme recommandable. Sa femme se nommoit *Gratia*. Il l'aimoit passionnément, et elle étoit très-chère à Domitia Calvilla, mère de Marc-Aurèle. Il paroît qu'il lui survécut. Il maria sa fille à Aufidius Victorinus, ami d'enfance et compagnon d'âge de l'empereur. Il nous fait aimer et respecter dans ce gendre un homme accompli, t. III, p. 176; l'historien Dio confirme pleinement ce témoignage.

Op. Front., p. 73. Capit., p. 33 et 34. Op. Front., p. 204, etc. Dio, p. 726, 729, 822.

Galien quitte Rome à l'âge de trente-sept ans, après un séjour de trois ans et quelque mois. La peste venoit de s'y déclarer. On dira qu'il fuit de Rome pour l'éviter. Que n'ajoute-t-on, il court à Pergame pour la combattre dans sa propre patrie.

Galen., de lib. propr., t. 1, p. 37, 38.

Fabius Boëthus, homme éminent en savoir et en philosophie, ami et protecteur de Galien, part pour commander en Palestine, et meurt dans son gouvernement.

Polyœnus dédie à Marc-Aurèle et à Lucius Verus huit livres de sa composition sur les Stratagêmes des grands capitaines. Il n'avoit pas recueilli moins de neuf cents faits héroïques de ce genre. T. III, p. 330.

Pol. in Præfat.

Loukianos (Lucien) de Samosate. Cet illustre critique étoit probablement âgé de cinquante ans à l'époque présente. T. III, p. 333, 509.

Hippias, architecte grec, loué par Loukianos (Lucien).

St. Justin de Sichem maintenant Naplouse en Palestine.

Tillemont rapporte à cette année le martyre de ce saint. Il s'exprime en ces termes : « St. Justin le Philosophe est décapité à Rome avec quelques autres martyrs par ordre de Junius Rusticus, préfet de la ville. » Saint Justin, ayant publié la lettre vraie ou fausse de l'empereur Marc-Aurèle, sur la victoire miraculeuse qui n'eut lieu que dans l'année 174, il est évident que ce saint apologiste n'a point enduré le martyre cette année. On peut regarder comme presque certain qu'il ne l'a subi en aucun temps, et qu'il est mort paisiblement dans son lit. Une remarque facile à faire, et que nous invitons les personnes pieuses à constater, est celle-ci : les annales de la religion mentionnent comme martys, infiniment peu d'hommes distingués par le savoir, et surtout d'écrivains dont les ouvrages soient nombreux ou paroissent avoir mérité les suffrages des contemporains. Dans les grandes proscriptions les hommes qui concourent à l'exercice actif des facultés intellectuelles ont de tout temps été, sinon respectés, du moins plus ménagés proportionnellement que ceux d'aucune autre classe, par les diverses sortes de fanatisme. Vid. Tillem.

AN 921 (E. R.). 168 (E. C.). RÈGNE 7 et 8. AGE 47 ANS.

M. AUR. PUISS. TRIB. XXI, XXII. CONS. III. IMP. IV, V. Occo, p. 220.

L. VER. PUISS. TRIB. VII, VIII. CONS. III. IMP. IV, V. *Id.* p. 237.

Consuls. T. Apronianus II. L. Vettius (*Vetius*) (1) (*Paulus*) *Paullus II.* Panvini. Tillem., Marm., Capit. Encycl. antiquit.

Consul subrogé. T. Jun. Montanus.

Les Barbares, après plusieurs infractions aux traités, rentrent en guerre ouverte. T. 2, p. 116.

(1) On a omis d'avertir le lecteur des motifs de la disposition affectée à l'indication des consuls, et des différens prénoms et noms

Tillem., p. 662. Dès les premières hostilités, la peste ralentit l'impétuosité des opérations militaires. elle avoit pénétré à Rome la troisième année après qu'elle eut éclaté dans l'Orient: vers l'automne, la guerre devient très-active, t. 2, pag. 119.

Marcell., l. 14, p. 86, n. 12. Les Parthes cessent leurs démonstrations d'attaque; Cassius marche contre les Arabes. T. 2, p. 118.

Ces Arabes sont les *Sarraceni*, les Sarrazins. Ammien Marcellin a dit : « les Sarrazins font pour la première fois parler d'eux sous Marc-Aurèle... » Singulière destinée que celle du règne de ce prince! Les deux peuples du nord et du midi par qui fut subjugée la presque totalité de l'ancien continent, ont entamé pendant sa durée l'essai de leurs forces et effectué leur premier pas d'invasion.

Le même Cassius gagne une bataille contre les Bucoles ; elle ne fut pas d'un avantage remarquable. T. 2, p. 217.

La quatrième libéralité indiquée sur les médailles de Verus en 167, ne se trouve marquée par celles de Marc-Aurèle qu'en 168.

Toutes les sortes de dangers auxquels l'État et les Empereurs furent exposés à l'époque présente, sont indiqués par deux médaillons de bronze de Lucius Verus. Ils offrent sur un même

sous lesquels ils sont désignés par les monumens. Comme on a prétendu montrer dans le moindre espace possible l'ensemble de ces noms, sans altérer l'autorité attribuée le plus généralement à quelques-uns d'entre eux, on a mis entre deux parenthèses ceux qui offrent une différence totale, ou même une simple différence orthographique. On répare ici une autre omission : celle qui consiste à faire connoître que cette table chronologique a aussi pour objet de rattacher aux faits quantité de citations qui n'avoient pas été marginalement annotées dans le corps de l'ouvrage.

sujet principal, plusieurs interprétations dignes d'intérêt. On peut dire que le sujet est le même puisque la composition générale présente un aspect semblable et un rapport pareil entre les figures. Il n'est affecté de quelque différence que dans le module et la caractérisation du sexe et de la condition des personnages subordonnés à l'image principale. Dans l'enceinte d'une légende où se lit : TRIB. POT. VIII. IMP. IV, on voit Jupiter debout. Il est de très-grande proportion. Les bras étendus, il s'appuie de la main droite sur la haste, de la main gauche il brandit le foudre. Au-dessous de ses bras sont deux très-petites figures, l'une d'homme, l'autre de femme... Si Verus, à qui la médaille est dédiée, lit dans le dessin l'éloge ou l'approbation, il y verra : « tu es le plus grand des dieux, tu surpasses l'empereur et l'impératrice, de toute la grandeur dont la stature divine de Jupiter surpasse la petitesse humaine »... S'il y lit une excitation, un encouragement, il acceptera pour sens : « domine l'empereur et l'impératrice »... La figure de Jupiter que représente le médaillon est celle du dieu des *Bruttii*, de ce peuple de Calabre, qui le premier embrassant le parti d'Annibal, entra en révolte contre les Romains, et que les Romains condamnèrent à ne plus servir dans les armées, en prescrivant par une loi qu'il seroit à jamais attaché aux proconsuls comme valets et comme bourreaux des habitans du *Bruttium*. Il ne faut pas perdre de vue dans cette explication le sens du jeu de mots qui se lie au nom propre *Bruttii*, dont le radical est *Brutum*, une brute; cette qualification n'a pas dû disconvenir primitivement aux Calabrois.

Le dessin des deux petites figures est assez indécis pour qu'on puisse supposer qu'il ne montre que deux femmes. Marc-Aurèle pouvoit y lire alors... « On félicite Verus ou on lui conseille de dominer sa maîtresse et sa femme »... et cependant le comité dirigeant trouvoit par là le moyen de sonder, de mesurer, la pensée secrète de cet homme qui s'en alloit mêlant à la volupté l'ambition..... Or, ce médaillon semble disposé pour être suspendu ou attaché aux enseignes des légions, car il est entouré d'un cadre ou cercle de bronze; de là résultoit un indice tendant à persuader à Verus que les armées étoient prêtes à seconder la grande entreprise. Il ne faut pas négliger de remarquer qu'il fut frappé dans le temps même où les affranchis de Verus lui donnoient des conseils pernicieux. (*Voyez* l'année 167).

L'autre type diffère en ce qui regarde les deux petites figures. A la représentation d'un homme et d'une femme, ou de deux femmes, il substitue deux hommes vêtus de la toge... Si l'empereur Verus continue de reconnoître sa personne dans l'image du dieu, il peut regarder les deux petites figures comme représentant Cassius et Martius Verus, les deux généraux qui furent ensemble victorieux sous ses ordres, et qui le furent à la honte de son inertie. Ceux-là sont les vrais vainqueurs des Parthes. Et pourtant combien les voilà petits auprès de lui!... les politiques qui faisoient parvenir aux monétaires de telles suggestions, pouvoient-ils reprocher à Lucius Verus, par une ironie plus sanglante, le crime d'une ambition toute prête à oublier de quelles imputations d'ineptie et de lâcheté elle devroit se laver avant de rien entreprendre.

Si en dernier terme la représentation a trait aux ravages croissans des fléaux, de la guerre, de la famine et de la peste;... nous hasarderons de supposer qu'on a voulu conseiller la prière et la résignation aux deux souverains. Alors les deux hommes très-petits qu'enveloppe une toge, sont les empereurs. Le bras de Jupiter très-grand s'appesantit sur la tête de chacun des princes du monde, et ils lisent ensemble comme signification directe, « comparez votre abaissement avec l'élévation et la puissance foudroyante de Dieu, voyez combien vous êtes foibles et petits, sous la grande main de Dieu très-grand ».

La crise des dangers étant passée, le type se représenta devant les yeux de Marc-Aurèle. Il se dit sans doute alors : « voilà bien Jupiter *Propugnator*. Il prend sous sa défense le prince et le citoyen, le peuple et son empereur. Son bras les protège et combat pour eux... Je te bénis, ô Dieu tout-puissant! de m'avoir désigné pour concourir à délivrer la patrie de ses maux, pour la refonder de nouveau, comme Epaminondas a refondé Messène, où l'on t'adore sous l'image qui te représente ici. »

Dans la recherche du sens des médailles il ne faut point perdre de vue que toujours un grand sujet se rapporte à une grande situation, le plus souvent très-complexe. Alors, quelque signification qu'on obtienne, si elle a été poursuivie dans ses divers élémens par un esprit droit, elle lui fera connoître un ensemble de vérités qui ne seront pas moins historiques que tant de faits consignés dans les mémoires des contemporains.

Voyez Decamps selectior. numism. Paris, 1696, Esslinger. Les médaillons ne sont point accompagnés d'explications, pas même de désignations.

Second voyage de Galien à Rome. A peine de retour à Pergame, des lettres écrites par les Empereurs, l'invitent à se rendre à Aquilée ; il y arriva à la fin de l'année. Un très-respectable disciple de son art l'accusoit, il y a quelques mois, dans une séance publique de la première des sociétés savantes, d'avoir fui le danger. L'imputation tomboit à faux, Galien ne mérite pas d'être calomnié par le chirurgien qui, dans les temps modernes a montré le plus de dévouement personnel à la cause de l'humanité... Il alla à Aquilée, il y resta après le départ des Empereurs : tout fuyoit, il partit avec l'universalité de ceux qui étoit en danger, et pourtant ainsi qu'il le dit : la peste causoit alors moins d'embarras que l'hiver et le trouble du départ. Galien ne verra pas se démentir un seul des titres que son beau caractère s'est créé à notre admiration. Lorsqu'il pria l'Empereur de le dispenser de le suivre, il ne s'agissoit que de la campagne de Germanie, et Marc-Aurèle ne prétendoit pas alors l'opposer à la peste qui n'avoit pas encore un caractère de gravité trop alarmant.

Galen. de lib. suiv. c. 2, p. 38, 39. Éd. Paris.

Quadratus, consul en 895 (E. R.), 146 (E. C.), rhéteur et improvisateur, étoit proconsul d'Asie. On cite l'époque de sa magistrature, parce qu'elle détermine le temps de celle de plusieurs de ses successeurs. Il n'est pas très-commun et il seroit souvent utile de posséder ces chronologies locales qui aident à donner de l'exactitude aux computations plus importantes.

Aristid. Orat. Sacra. 4. p. 577.

Caïus ou Gaïus, jurisconsulte ; t. 3, p. 397.

Vide Bertrand, de jur. per.

An 922 (E. R.). 169 (E. C.). Règne 8 et 9. Age 48 ans.

Occo, p. 221. M. Aur. Puiss. trib. XXII, XXIII. Cons. III. Imp. V.

Id. p. 23. L. Ver. Puiss. trib. VIII, IX. Cons. III. Imp. V.

Encycl. antiquit. *Consuls. Q. Sosius Priscus (Senecio). P. Cœlius Apollinaris (Apollinarius).*

Eckel. p. 95. Marc-Aurèle et L. Verus qui étoient retournés à Aquilée se remettent en chemin pour Rome au commencement de l'hiver. Une grande victoire qui auroit fait obtenir à Marc-Aurèle le titre d'Imperator VI, peut avoir *Id.* p. 75, 94. autorisé leur retour. Eckel renvoie à l'année suivante l'évènement militaire qui le motiva. Cet évènement est celui que dans le texte de l'ouvrage nous indiquons à l'an 168.

Tillem., p. 662 et 628. Maii. N. op. Front., p. 114. Lucius-Verus meurt frappé d'apoplexie entre Concordia et Altinum, vers le milieu de janvier; il demeura trois jours sans parler. T. 2, p. 121. Son règne avoit duré moins de neuf ans; la neuvième année commençoit au 7 mars et finissoit le même jour en 170; on estime pour certain qu'il cessa d'exister avant ce terme. Il touchoit à sa quarantième année. S'il a vécu quarante-deux ans, comme l'avance Capitolin, il faut qu'il soit né en 127; Capit. L.-Ver. vit. p. 35, 39. selon cette hypothèse, il auroit été âgé de onze ans, quand il fut adopté par Antoninus le 25 février 138. Cependant le même auteur dit qu'il n'avoit guères que sept ans; d'où il suit qu'il est né dans l'année 130, opinion adoptée par tous les chronologistes recommandables. On peut accepter pour positif, contre le témoignage du même auteur, qu'il n'a pas régné onze ans. Plusieurs savans

avancé comme probable qu'il a eu des enfans de Lucilla. Ils alléguoient des médailles au type de *fecunditas*, avec la tête de cette *Augusta*, et s'en autorisoient, pour lui attribuer une fille dont ils n'ont pu déterminer le nom. Le prélat Angelo Mai conclut d'une lettre de Fronto à Verus qu'il en a eu plusieurs : « salue pour moi ta belle-mère (Faustina) et vos enfans. » Et cependant comment expliquer le silence des historiens de Verus?..Noùs croyons avoir rencontré un passage qui témoigne que l'on disoit en parlant à ce prince de la nombreuse famille de Marc-Aurèle, supposée lui être commune : *vos enfans;* c'est-là une sorte de flatterie dont l'objet étoit peut-être de lui faire oublier qu'il n'avoit pas le bonheur d'être père. Le sens que l'on tire de la lettre de Fronto, ne sauroit donc encore être regardé comme décisif. Lucilla eut dans la suite de Pompeïanus, son second mari, un fils qui fut deux fois consul sous Caracalla, puis assassiné par des voleurs sous ce même tyran. Jusque-là il il n'y avoit eu que des centurions, des prétoriens et des esclaves qui fissent au nom des empereurs romains l'office de Capigis-Bachis.

Eckel., p. 98, 99.

Op. Front., p. 84, et not. Maii.

Spart. in Caracalla.

Eusèbe ne rapporte la mort de Verus qu'à l'année 170 (E. C.). « L'empereur Lucius dans la neuvième année de son règne, ou comme quelques-uns croient dans la onzième, est tué par une apoplexie entre Concordia et Altinum; il étoit assis avec son frère dans une même » litière ».

Euseb. Chr. p. 169.

Le sénat, dans sa réponse à la communication de Marc-Aurèle sur la mort de son collègue, laisse percer quelque contentement.

Capit., p. 31.

« Verus étoit d'une belle stature, ses traits étoient nobles, sa barbe qu'il laissoit tomber à la manière des Barbares avoit quelque chose d'imposant, et ses sourcils qui se joignoient sur son front lui donnoient un air véné-

rable... Il montroit dans son attitude et son port, cette
Eupit. Vid. Salmas. in Capit., p. 88. gravité affectée (que réprouvoit Marc-Aurèle). On dit qu'il attifoit avec de la poudre d'or sa chevelure d'ailleurs blonde pour la rendre plus brillante et la faire
Capit. p. 39. ressembler davantage à celle d'Apollon... Il aimoit le jeu avec passion, il tiroit vanité de la possession d'une coupe de crystal d'une grandeur démesurée, qu'il appeloit l'*oi-*
Capit. p. 39. *seau*, du nom de son cheval favori. » Capitolin appelle cette coupe un instrument de débauches.

Capit. vit. Ver., p. 35. « Il est connu que s'il ne se souilla point par des crimes, il ne brilla pas non plus par des vertus ;... il ne régna pas seul, mais sous Marc-Aurèle avec lequel il partagea la majesté extérieure du pouvoir impérial... Antoninus le Philosophe lui fut sans doute plus attaché par devoir que par inclination.... On a révélé beaucoup d'actions méprisables de la vie basse et lâche qu'il mena même
Id., p. 37. durant la guerre.... il s'abandonna à la luxure; et en beaucoup de choses, il se montra semblable à Nero, si
Id., p 39. l'on excepte la cruauté et les goûts ridicules. »

Les affranchis qu'il affectionnoit, et qui vers le temps de sa mort lui donnoient des conseils dangereux pour la tranquillité publique, étoient Geminas, Agaclytos, Codès
Capit. p. 28 et 38. et Eclectus. Marc-Aurèle, après le décès de ce maître si obéissant pour eux, leur retira les offices qui les attachoient au palais, en les échangeant contre quelques autres titres; t. 2, p. 142; il en maintint un seul dans ses fonctions, c'étoit Eclectus, qui, devenu chambellan de
Lamprid., v. Commod. Commodus, entra l'un des premiers dans la conspiration
Cap., p. 39. à la suite de laquelle on étrangla le fils de celui qui l'avoit dérobé à une punition méritée. » La manière dont Capitolin rapporte cette circonstance donneroit lieu de penser qu'Eclectus tua de sa main Commodus : ce qui n'est pas vraisemblable.

Second départ de Marc-Aurèle pour l'armée, effectué ans la même année. Spart. in Carac.

La peste se répand de Rome dans beaucoup de provinces : cette année paroît être celle de ses plus grands avages. La guerre se soutient avec beaucoup de vigueur contre les Germains, Marcomans et Quades, les Sarnates et les Daces. Eus. Chron., p. 169. Euseb., *ib.* Euseb. Aristid., p. 611.

Libéralité cinquième.

Une médaille décerne à Marc-Aurèle le titre de *Germanicus ;* elle ne fait pas autorité.

A la mort de Verus, Marc-Aurèle cesse de s'attribuer les titres d'*Armeniacus* et *Parthicus-Maximus ;* durant trois ans il se borne à inscrire sur ses monnoies ses noms propres. La chronique d'Alexandrie rapporte à la présente année la lettre que Marc-Aurèle écrivit aux états d'Asie en faveur des chrétiens, et cependant elle l'attribue à la quinzième année de la puissance tribunitienne de Marc-Aurèle : ainsi elle se trompe sur les deux dates. Eckel., p. 73. Chr. Alex. p. 609.

Pollio est proconsul de la province d'Asie.

Tatianus, disciple de saint Justin, et encore orthodoxe, tenoit vers ce temps école de christianisme à Rome.

Symmaque, samaritain, publie sa version de l'Écriture Sainte. Chr. Alex. Tillem., Hist. ecclés., t. II, p. 776.

AN 923 (E. R.). 170 (E. C.). RÈGNE 9 et 10. AGE 49 ANS.

PUISS. TRIB. XXIII, XXIV. CONS. III. IMP. VI.

Consuls. M. Cornelius-Cethegus. C. Erucius-Clarus.

M. Aurelius-Severus-Cethegus. L. Junius-Clarus. Fast. veter. omn. Onuphr., p. 39.

Marc-Aurèle remporte une victoire sur les Allemands avant le 25 février. On croit que le titre d'Imperator VI ne lui appartient que de cette année, et par l'effet de cette victoire. Occo.

Il remarie Lucilla, veuve de Lucius-Verus, à Cl. Pom

peianus; t. 2, p. 188. *Voyez* sur Pompeianus, t. 2, p. 188, 217, 273, 289 et 353.

Pompeianus obtient ensuite deux consulats sous Marc-

Capit., p. 31. Aurèle; l'un d'eux fut sans doute un consulat subrogé.

Eckel, p. 43. Annius-Verus Cæsar, fils de Marc-Aurèle, meurt au moment où ce prince alloit se mettre en route pour la Germanie; ainsi s'exprime Capitolin : « il perdit dans sa retraite de Préneste, le César Verus âgé de 7 ans, auquel on avoit ouvert un abcès sous l'oreille. Il n'accorda que cinq jours de deuil à cette mort, assista aux fonctions publiques, et ne voulut point qu'on interrompît les jeux, parce que c'étoit en l'honneur de Jupiter-Capito-

Capit. p. 31. lin qu'on les célébroit; t. 2, p. 169. »

La peste fait de grands ravages dans Rome.

Marc-Aurèle porte des lois sur la sépulture : ce sont celles qui ont vraiment amené l'importante police des funérailles au dernier degré de perfection; t. 2, p. 149.

Cette année est celle de la plus grande crise de la guerre. Vindex et vingt mille légionnaires sont tués dans une attaque des Germains. Marc-Aurèle fait ériger trois statues à ce général, t. 2, p. 151. Il enrôle les esclaves, et les gladiateurs, vend les meubles du palais, etc., t. 2, p. 158. Il se rend en Vénétie; t. 2, p. 172.

Les Barbares lèvent le siège d'Aquilée; on leur fait perdre le terrain qu'ils avoient gagné : les produits de la vente de leurs dépouilles sont distribués aux habitans des provinces frontières; t. 1, p. 174.

Cassius, gouverneur de Syrie, continue de combattre en Égypte les Bucoles.

Les Maures ravagent l'Espagne et en sont chassés; t. 2, p. 150 et 166.

Des insurrections éclatent dans la Séquanoise (Franche-Comté, etc.); t. 2, p. 167.

Les Scythes des bords du Tanaïs font la guerre aux ois du Bosphore, et à plusieurs peuples du littoral de a Mer-Noire. Les Grecs des colonies prennent part à :ette guerre.

Libéralité V et VI.

Une indisposition de Marc-Aurèle donne lieu à cet empereur de témoigner hautement son estime pour ce grand médecin, et le peu de cas qu'il faisoit du commun des hommes de sa profession, qui étoient attachés à son service.

Theophilus, médecin à Paradoxes. Charter, Galen., vit. p. 88.

Antigénès et Martianus, autres médecins, tous trois ennemis de Galien.

Demadès, rhéteur. *Idem. Ibid.*

Severus est proconsul de la province d'Asie. Chronolog. ad. Philostr. p. 598.

Phrynicus vécut sous Marc-Aurèle et Commodus; t. 3, p. 261.

Cornelius ou Kornelianus-Sulpicius à qui Phrynichus dédia l'*Ecloge Dictionum Atticarum*, orateur et administrateur; t. 3, p. 189. Suidas Phot. cod. 158.

Ulpius-Marcellus, jurisconsulte et guerrier; t. 3, p. 407. Op. Front., p. 129, 130.

Cornelius-Proculus, jurisconsulte; t. 3, p. 405.

Justinus, abréviateur de Trogus-Pompeïus; t. 3, p. 303.

Rufus de Périnthe, sophiste de famille consulaire, avoit été disciple d'Hérodès-Atticos. Il est peut-être le même que Velius-Rufus-Senex, à qui Fronto écrivit sur les figures du discours; t. 3, p. 177. Op. Front., not. Maii. p. 149. Philost., 11, 17. Fronto, *id.*

Hermogénès de Tarse, rhéteur; t. 3, p. 168.

Hégésippos, juif devenu chrétien, auteur de l'histoire de la destruction de Jérusalem, mort en 182; t. 3, p. 340. Chron. Alex.

Chrusoros ou Chrysoros, affranchi de Marc-Aurèle, chronologiste; t. 3, p. 322. Clem. Alex. Theophyl. Epist. Antioc.

Crator, affranchi de Marc-Aurèle, dresse des fastes des consuls et des magistrats qui durant 453 ans avoient géré les offices publics à Rome. Il y a lieu de croire qu'il les avoit commencés à l'an 470 de Rome, concourant avec la 77e olympiade. Theophyl., Ant., f. 111.

Apollonios d'Alexandrie, auteur du lexique homérique; t. 3, p. 267.

Antiochos d'Ægès, historien; t. 3, p. 333. Vossius, p. 231.

Antiochos de Cilicie, rhéteur et orateur; t. 3, p. 169.

Saint Méliton, évêque de Sardes, adresse une apologie à Marc-Aurèle.

Les hérétiques Antitactes ou Opposans commencent à propager leurs opinions qui se rapportent aux deux principes.

AN 924 DE R. — 171 DE L'E. C. — RÉG. 10 ET 11. AGE 50 ANS.

Occo, p. 222. PUISS. TRIB. XXIV. XXV. CONS. III. IMP. VI.

Mezzab. Chron. Pagi. Goltz. Tillem. *Consuls. L. Septimius Severus II. L. Auffidius (Affidius). Herennianus.*

Occo, p. 222. *T. Tatienus Severus. C. Scandius Hasta.*

Les principaux évènemens de la guerre d'Allemagne consistent dans quelques victoires. On achève la construction d'un pont sur le Danube. S'agit-il du pont de Carnunte ou de celui de Sirmium? L'armée traverse ce fleuve.

Fêtes décennales, ou premiers vœux décennaux du règne de Marc-Aurèle. Vœux du premier décennal terminé, et vœux d'inauguration du second décennal.

Ruffus Bassus est l'un des préfets du prétoire. T. 2, p. 202.

Occo. Tillem., Hist. des Emp., p. 662. Tillemont attache à l'époque présente, le procès d'Hérodès-Atticos, accusé par les Athéniens devant Marc-Aurèle. T. 2, p. 254. Les lettres de Fronto donnent lieu de croire ce procès de beaucoup antérieur; les Quintiles y figurèrent, t. 2, p. 203, et t. 3, p. 373; pendant son séjour en Allemagne, Marc-Aurèle avoit auprès de lui une de ses filles agée de trois ans. Petit fait résultant de l'histoire du grand procès.

Chr. Alex. p. 611. La chronique Alexandrine rapporte à l'année présente la victoire miraculeuse, qui n'appartient qu'à l'an 174 (E. C.).

Galien repart de Rome, où il étoit resté deux ans et quelques mois, il avoit alors quarante ans. Charter, Galen., vit. c. 33, p. 87, 90.

Antoninus le Philosophe. Galien lui dédie l'écu des traités du poulx.

Tatianus propage dans la Mésopotamie l'hérésie des Encratites, ou Continens, Abstinens; elle se répand rapidement. L'hérésie des Montanistes commence en Phrygie; celle des Adamites ou Prodiciens, des Aloges, ou de ceux qui nient le Verbe, et des Cataphryges, se reproduisent à la même époque. Voyez sur le caractère de Tatianus, t. 3, p. 344. Tillem., Hist. ecclés., p. 776.

AN 925 (E. R.). 172 (E. C.). RÈG. 11 et 12. AGE 51 ANS.
PUISS. TRIB. XXV, XXVI. CONS. III. IMP. VI. Occo, p. 225.
Consuls. Claudius Maximus. Cor. Scipio Orfitus.

Marc-Aurèle remporte une victoire sur les Germains au passage du Danube. Il fait une allocution aux légions. Peut-être que cette victoire est celle qu'il gagna contre les Sarmates, dans une grande bataille livrée sur la glace. T. 2, p. 211. Voici le début du récit de Dion : « Les Romains vainquirent les Sarmates Iaziges d'abord sur terre, puis sur le fleuve, non pas qu'il se soit livré un combat naval, mais parce que les légions s'étant engagées à la poursuite de l'ennemi, furent obligées d'y combattre comme sur la terre ferme, etc., etc. Pausanias dit : « il dompta par les armes la nation des Sarmates, dont il avoit reçu des injures multipliées, et qui l'avoit provoqué, en lui suscitant une guerre injuste, *à quibus Sauromatis multis injuriis et injusto bello fuerat provocatus.* Dio, l. 71, p. 804. Pausan., p. 526.

La Germanie est représentée comme soumise.

Marc-Aurèle prend le titre de *Germanicus*; Commodus reçoit le même titre aux ides d'Hercule, le 15 Eckel, p. 59, 73. Tillem., p. 662.

d'octobre : on ne l'inscrit aux légendes de ses médailles qu'en 927, ou 928.

Lamprid. v. Comm. ad med.

Ce fut sans doute en cette année que se porta le sénatus-consulte célèbre, appelé arrêt d'Orphitus (du nom du consul), par lequel les enfants sont admis à hériter de leur mère, morte sans tester. T. 3, p. 18.

Modestus, auteur ecclésiastique.

Bardesane, originaire d'Edesse, se rendoit célèbre dans la Mésopotamie et l'Orient tout entier, par son esprit, divers travaux littéraires et son hérésie. Il écrivoit en syriaque, et les grecs s'empressoient de traduire ses ouvrages, qui paroissent avoir utilement concouru à fonder la littérature remarquable de cette langue. Il avoit adopté les opinions de Valentin sur les Eons ou génies, et les divers principes. Proclamant que la nature du corps étoit mauvaise, il le soumettoit au destin; mais il rendoit l'âme indépendante de sa puissance, et nioit la résurrection. Il avoit écrit sur les brachmanes. Porphyre cite un des récits par lesquels il faisoit connoître quelques points de leurs mœurs et de leurs doctrines. T. 4. Append. Persec. des Chrét.

Tillem., Hist. ecclés., p. 496, 777.

Porph. H. p. 149.

Théodotos de Bysance, corroyeur, chrétien, apostat, puis hérésiarque.

AN 926 (E. R.). 173 (E. C.). RÈGNE 12 et 13. AGE 52 ANS.

PUISS. TRIB. XXV, XXVI. CONS. III. IMP. VI.

Occo, p. 223.

Consuls. M. Aurelius-Severus II. T. (Tib.) Cl. Pompejanus.

Pertinax délivre de la présence des ennemis les Rhéties et la Norique; t. 2, p. 273. *Voyez* les divers détails de sa vie et de ses actions; t. 2, p. 189, 288, etc.

Un certain nombre de Marcomans se rend à composition et est transporté en Italie. Il s'agit des riverains du Danube, et des habitans des contrées les plus sujettes

›it aux invasions, soit aux séjours prolongés des armées omaines.

Plusieurs victoires sont remportées en divers lieux de a Germanie.

Marc-Aurèle harangue deux fois les légions.

Il fait éprouver à l'Italie quelque grand bienfait. On ı droit de croire que cette circonstance fut celle où il listribua à toutes les villes italiques, des bleds pris ur les réserves de Rome. Une médaille lui est consa:rée, en effet, sous la légende *Restitutori Italiæ :* A celui ղui rend à l'Italie son ancien état, sa prospérité passée. Dn pourroit croire aussi qu'elle se rapporte au résultat lu soin qu'il prit de compléter ou de perfectionner la :éintégration de l'ancien systême judiciaire détruit par Adrianus, et dont Antoninus-Pius avoit commencé le rétablissement. *Datis juridicis Italiæ consuluit.* Dio, l. 72, p. 822. Capit. p. 27. Vide Occo, p. 223. Num. Arsac. Tab. 47, n. 3. Capit. *ib.*

Aufidius-Victorinus, ami d'Aurèle et gendre de Fronto, est préfet de la ville.

Les médailles continuent de faire des allusions multipliées à la défaite des Germains, et d'indiquer leur région comme soumise.

On consacre à Marc-Aurèle la représentation équestre sur les médailles, comme pour témoigner qu'on reconnoît en lui les talens d'un grand général.

Eckel rapporte systématiquement à l'an 926, l'acceptation du titre de *Germanicus*, qu'avec d'autres numismates, il s'accordoit à fixer à l'an 925; il ne s'agit là que de la différence entre les derniers jours du mois de décembre d'une année, et le cours de février de l'an suivant. Eckel., p. 73.

On emploie pour la première fois sur les médailles l'épigraphe *Religio augusti ;* elle s'attache à l'image de Mercure et à la représentation de la coupole d'un temple. Eckel. p. 60.

Il ne faut pas voir dans Mercure le type de la divinité, mais celui du culte. On en usoit à l'imitation des Égyptiens. En effet, Hermès ou Mercure ou Thot, étoit honoré sur les bords du Nil à ce titre qu'il avoit réglé le culte des Dieux et les sacrifices. θεων τιμας καὶ θυσιας διαταξαι :
Diod. *deorum cultum et sacrificia ordinasse.* Il avoit également
Diod. concouru aux lois. Osiris le consultoit sur leur institution ; Albert Rubens, fils du grand peintre de ce nom, appuie cette conjecture délicate due à notre compatriote Tristan. La coupole du temple qui, s'associant à la même légende, représente un sanctuaire, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus difficile à traiter sur une médaille, se montre comme le dessin le plus ingénieusement exécuté et l'allégorie la plus profondément conçue. *Voyez* num. Arscot. T. 4, pag. 5.

Tillem., p. 662. Pausanias composoit son histoire de la Grèce, qu'il n'acheva pas avant l'année 175 ; t. 3, p. 298.

Euseb., p. 170. « Oppianos de Cilicie se fait connoître comme poète ; c'est celui qui a écrit sur la chasse avec tant d'éclat et d'élégance ». On conteste la place chronologique qu'Eusèbe lui assigne ; t. 4, pag. 101.

AN 927 (E. R.). 174 (E. C.). RÈGNE 13 et 14. AGE 53 ANS.
Occo, p. 224. PUISS. TRIB. XXVII, XXVIII. CONS. III. IMP. VII.
Consuls. App. Annius Treb. Gallus (Fulvius) (Cornelianus) Flaccus.

Eus. chron. p. 170. Une très-grande victoire est remportée dans le pays des Quades, la Moravie ou à sa limite ; vers l'extrême frontière de la Hongrie, sur l'armée confédérée de tous les peuples de la Germanie et d'une partie de ceux de

la Sarmatie Hongroise et Polonoise (1). Cette victoire est celle que l'on qualifie miraculeuse : elle fait décerner à Marc-Aurèle le titre d'Imperator VII. Toutes les médailles lui en attribuent exclusivement l'honneur; plusieurs l'assimilent à Jupiter; t. 2, p. 279. Capitolin s'exprime en ces termes sur ce grand succès et le miracle. « Marc-Aurèle fit tomber la foudre du ciel sur les entreprises de ses ennemis, et obtint de la pluie pour son armée qui périssoit de soif. » Le poète Claudianus dit : « il n'y a pas de gloire à décerner aux chefs : car une pluie de feu tombe sur l'ennemi. » Un très-beau médaillon de l'année représente l'empereur monté sur un quadrige qu'emportent impétueusement les coursiers. Il a une action animée et s'apprête à lancer la foudre. Xiphil. ad Dion., l. 81, 10. Cap., p. 32. Claudian. in v. cons. Honorii.

Les Quades veulent abandonner leur territoire, et pour obtenir la paix offrent de rendre cinquante mille prisonniers, enlevés sans doute parmi les habitans paisibles des frontières; t. 2, p. 288.

Campagne contre les Sarmates-Iaziges; t. 2, p. 292.

Le titre de *Germanicus* s'ajoute constamment au nom de Marc-Aurèle. Eckel prétend que cette addition ne date que de 928 (E. R.), 175 (E. C.). Aucune inscription ne présente le nom de *Germanicus* seul; on en reconnoît la cause dans le peu d'intervalle qui s'écoula entre l'adoption de ce titre et de celui de *Sarmaticus*, qui s'y adjoignit promptement; t. 2, p. 297. Eckel., p. 73.

Retour de Marc-Aurèle après sa victoire, selon Eckel. *Id.*, p. 61.

(1) Pausanias indique que cette confédération embrassoit tous les peuples du Nord quand il dit : *domuit Germanos bellicosissimos et barbarorum plurimos qui in Europâ et gentem Sauromatorum.* Il vainquit les Germains très-belliqueux, et la plus grande partie des Barbares de l'Europe, et la nation des Sarmates. Pausan., Arcad., l. VIII, c. 43.

Les historiens ne mentionnent pas ce retour, très-vraisemblable d'ailleurs. Ce ne fut qu'un voyage, l'Empereur dut repartir sur le champ pour l'armée.

Eus. Chron., p. 70. Si l'on en croit Eusèbe, la peste fit dans Rome des ravages plus grands que jamais.

Lamprid., Comm. vit. Marc-Aurèle diminue la taxe des denrées, sorte d'équivalent d'une libéralité. C'étoit l'occasion d'une immense dépense; Commodus vers la fin de son règne osa l'essayer; il fut obligé d'y renoncer : les économies faites durant l'administration de son père étoient épuisées. Il n'est facile qu'aux sages d'être bienfaisans avec somptuosité.

Dio, l. 81, c. 10. Le type et l'épigraphe des médailles *matri castrorum* sont institués pour Faustina à l'occasion de la victoire miraculeuse. Julia-Domna, femme de Septimius-Severus, et quelques autres impératrices les obtinrent également; t. 2, p. 286.

Tillem., p. 662. Eus. l. 5, c. 5, p. 170. Marc-Aurèle défend sous peine de la vie d'accuser les chrétiens.

AN 928 (E. R.). 175 (E. C.). RÈG. 14, 15. AGE 54 ANS.

Occo, p. 224. PUISS. TRIB. XXVIII, XXIX. CONS. III. IMP. VIII.

Id., p. 241. COMMODUS. PUISS. TRIB.

Consuls. Calpurnius Piso. M. Salvius Julianus.

Marc-Aurèle reçoit le titre d'Imperator VIII. Au commencement de son vingt-neuvième tribunat, il ne portoit encore que celui d'Imperator VII.

Eckel., p. 102. Commodus est admis dans tous les collèges sacerdotaux, le 13 de janvier. *XIII kal. invict.*

Un grand nombre de peuples de la Germanie demandent la paix à l'Empereur; il la leur accorde, et la refuse aux Quades. T. 2, p. 334.

Il organise l'administration des provinces de la Sarmatie, qui avoisinent les frontières romaines; c'est-à-dire, qu'il y fait des dispositions conformes aux intérêts respectifs. Le Danube est représenté comme soumis aux Romains dans tout son cours; la navigation en est interdite aux Barbares. Il leur est défendu d'en habiter les îles. On accorde aux uns, on refuse aux autres l'accès des marchés de l'empire. On se fait donner par plusieurs une grande quantité de chevaux et de bœufs. On enjoint à une nation de n'entretenir ni trafic, ni quelque relation que ce soit avec l'autre; de refuser passage sur son territoire, même aux individus isolés..... Quel système de pacification! On transige à présent ainsi près de la rivière Colombia, mais du moins ce n'est plus en Europe. Dio, l. 71, p. 807.

Quelques peuples furent astreints à évacuer les îles de l'Ister; à n'approcher qu'à trente-huit stades de ce fleuve. On assigna à ceux-là des lieux, et jusqu'à des jours de trafic. T. 2, p. 335. Dio, *Ib.* p. 808.

Cassius, gouverneur de Syrie, se fait proclamer empereur vers le commencement d'avril. T. 2, p. 305. Lampridius se trompe en fixant la déclaration d'usurpation au 7 de juillet. L'usurpateur envoie à Drunciarius, son gendre, une lettre qui est un manifeste contre Marc-Aurèle. T. 2, p. 312. Les Parthes lui promettent de l'appuyer par une armée. T. 2, p. 318. Tillem. p. 663. Lamprid. Comm. vita, p. 46. Vaillant, Arsac., p. 343.

Les Quades recommencent la guerre aux instigations d'Ariogèze, un de leurs citoyens qu'ils font roi; ce nouveau roi est pris et relégué à Alexandrie. T. 2, p. 336 et 337.

Marc-Aurèle, avant de marcher contre Cassius, soumet les Bastarnes et assied des forteresses aux sources de la Theysse, qui devient la nouvelle barrière de l'empire. T. 2, p. 338.

Eckel., p. 74. Le titre de *Germanicus* prend place constamment dans les légendes. Le titre de *Sarmaticus* s'ajoute aux noms de Marc-Aurèle, qui ne le voulut pas conserver plus de deux ans. T. 2, p. 297.

Eckel., p. 103. Lamp., c. 12. Commodus part pour la Pannonie, le 19 mai. C'étoit d'après un ordre inopiné de son père. T. 2, p. 344. Marc-Aurèle lui donne la robe virile, à son arrivée au camp, le 7 juillet, jour auquel Romulus disparut (les anciens possédoient bien la science des éphémérides). Un congiaire fut annoncé au peuple à cette occasion. Le jeune prince présida à la distribution qui s'en fit dans la basilique de Trajan. Lampridius dit cependant qu'au moment de cette libéralité, il portoit encore la prétexte. Commodus avoit eu dès l'enfance avec son frère Verus, le titre de Cæsar. Il n'est admis qu'à l'époque présente dans le collège des pontifes Saliens; on l'élit en même temps prince de la jeunesse parmi les *Trossuli* (c'est-à-dire parmi les jeunes chevaliers ou ceux qui attendoient l'âge pour entrer en exercice). Il est reçu prêtre dans tous les collèges sacerdotaux, le 13 des kalendes invincibles (octobre).

Tillem., p. 663. Lampr., c. 2. Lamprid. Comm., vit. p. 46. *Id. Ibid.*

Les armées manifestent leur attachement à Marc-Aurèle. Cassius est tué ainsi que son préfet du prétoire. L'armée d'Alexandrie met à mort son fils Mœcianus. Cela se passa à l'insu (sans la participation) de Marc-Aurèle. T. 2, p. 347.

Capit. p. 33.

Gallicam. vit. Cass., p. 42. Le père de Cassius, selon Quadratus, avoit été estimé de Marc-Antonin; du grade de centurion, il s'éleva aux premières dignités, mais il périt d'une mort tragique. Les chefs sous les ordres desquels avoit autrefois servi Cassius, s'étoient longtemps défié de lui. T. 2, p. 346. Faustina donne à Marc-Aurèle le conseil d'user de rigueur contre les complices de l'usurpateur. T. 2, p. 351. Il invite le sénat à ne point sévir contre eux, et à

statuer qu'il ne sera mis à mort aucun sénateur sous son règne; il refuse d'ouvrir, et fait brûler la cassette qui renfermoit la correspondance de l'usurpateur. T. 2, p. 339.

En vertu d'un décret, le sénat prononce des acclamations en l'honneur de Marc-Aurèle, il y vote l'élévation de Commodus aux dignités. T. 2, p. 354. Ce jeune prince reçoit la puissance tribunitienne (qui donnoit l'inviolabilité) vers le mois d'août. Libéralité VI, faite aux soldats, et probablement aussi au peuple, en l'absence de l'Empereur. Gallic. V. Cass., p. 44. Tillem., p. 663. Eckel., p. 103.

On indique encore une VII[e] libéralité qu'il convient mieux de renvoyer à l'an suivant, ou à la fin de la 29[e] année de la puissance tribunitienne.

Diminution nouvelle sur la taxe des denrées à Rome. L'épigraphe manque à la médaille qui l'indique.

Marc-Aurèle part pour l'Orient. T. II, p. 373.

Pertinax est chargé du commandement des armées de Germanie.

Salvius Julianus, consul cette année, est sans doute le fils du célèbre jurisconsulte de ce nom, qui publia l'*Edictum perpetuum* en 131 (E. C.); à moins que l'on n'aime mieux croire qu'ayant longtemps refusé le consulat, Marc-Aurèle l'ait enfin décidé sur ses vieux jours à accepter cette récompense publique si bien méritée. T. III, p. 394.

Censorinus, philologue. T. III, p. 323, 371.

Aristoclès de Pergame, philosophe peripatéticien, s'est fait rhéteur à la fin de sa vie. T. III, p. 472. Isid. Sevill., Vossius, p. 237.

Demophilus, élevé par Julianus, consul sous Marc-Aurèle (c'est le consul de cette année). Sophiste, philosophe et historien, il a écrit le Philobiblos, ou l'ami des livres, dédié à Lollius Maximus, beaucoup d'autres ouvrages, et un livre de la vie des anciens. Suidas.

Arria, dame romaine, savante dans la philosophie. T. III, p. 469. Galen. de Ther.

Julius Africanus, auteur de la chronique grecque qu'Eusèbe et Euseb. Phot.

Vossius. le Syncelle ont copiée et altérée. Il conduisit cet ouvrage jusqu'en 220 (E. C.). T. III, p. 324 et 371.

Parthenianus, auteur d'une histoire de tous ceux qui ont aspiré à la tyrannie. Cassius y étoit compris.

Dio Cassius de Nicée. T. III, p. 335.

Tillem. t. II, p. 454. Herodianus. Il termina son histoire des empereurs dans un âge très-avancé, en 238 (E. C.). T. III, p. 384.

Solinus, auteur du polyhistor. T. III, p. 304.

Hérodianos, fils d'Apollonios Discole. T. III, p. 264, 304.

Amyntianus, historien. T. III, p. 328.

Diogénès de Laerte en Cilicie, épicurien et biographe des philosophes. T. III, p. 491.

Alexandre de Latiée, grammairien.

Apul. Corvinus Clemens, poète. T. III, p. 255.

Marullus, poète satirique. T. III, p. 256.

Marcellus de Side, poète. T. III, p. 256.

AN 929 (E. R.). 176 (E. C.). RÈGNE 15 et 16. AGE 55 ANS.

Occo, p. 225. PUISS. TRIB. XXIX, XXX. CONS. III. IMP. VIII.

Occo, p. 242. COMMODUS. PUISS. TRIB. I, II. CONS. DES. IMP. PONT.

Panvin. Goltz. *Consuls, T. Vitrasius-Pollio (II) M. Flavius Aper. II.*

Marc-Aurèle se détermine à parcourir l'Orient; Faustina sa femme, Lucilla et Commodus l'accompagnent.

Faustina meurt au bourg d'Halala, près du mont Taurus : ce fut en hiver; Eckel place sa mort à la fin de l'année précédente; t. 2, p. 375. *Voyez* sur les détails de sa vie, t. 1, p. 87; t. 2, p. 122, 172, 375, 385, etc. Le sénat lui défère un temple et les honneurs d'usage; des vierges Faustiniennes sont instituées ou plutôt sont ajoutées à la congrégation déjà fondée par Antoninus-

Pius et Faustina-Senior. Marc-Aurèle fait bâtir le temple décrété par le sénat. Il fut dans la suite consacré à Helagabalus : on fit du bourg d'Halala une colonie sous le nom de Faustinopolis. Capit. p. 33.

La première assemblée de l'état avoit décrété en outre qu'il seroit érigé à Marcus et à Faustina, des statues d'argent dans le temple de Venus; que l'on consacreroit à l'Impératrice un autel où viendroient sacrifier tous les jeunes époux au moment de leur mariage; qu'à la place où elle siégeoit au théâtre on dresseroit sa statue exécuté en or, et que les femmes les plus recommandables de la ville prendroient séance auprès de cette statue. Dio, l. 71, p. 813.

Marc-Aurèle voyage en Syrie et en Égypte. En Asie il a des conférences multipliées avec les rois voisins ou sujets de l'empire; t. 2, p. 387. Il montre en lui, suivant une belle expression d'Aristidès, « le père et le pasteur des autres rois » : *quasi pater et pastor aliorum regum*. Capit., p. 33. Arist. in reg. p. 35.

Il fait de nouveaux traités ou confirme les anciens : il se rend cher à tout l'Orient. Aristidès caractérise d'une manière moins neuve que vraie la situation de Marc-Aurèle, en cet instant, quand il dit : « tu as surpassé tous les rois sages en sagesse, tous les rois forts en force d'ame, tous les rois pieux en piété, tous les rois heureux en bonheur : » *omnes reges superasti... sapientes sapientia, fortes fortitudine, pios pietate, felices felicitate.* Capit. *ib.* Arist., *ibid.* p. 38.

Il prive Antioche de plusieurs privilèges, elle avoit favorisé Cassius; on remarque qu'il refusa de visiter Cyr de Cyrrestique, patrie du révolté. Cette ville étoit trop distante. Il revient par Smyrne à Athènes, où il se fait initier; t. 2, p. 380, 400. Il y institue divers professeurs; les philosophes de toutes les sectes éprouvent ses bienfaits, les épicuriens n'en sont point excep- Capitol., Gallic. Eckel. Philostr., Soph., p. 566.

tés ; il favorise l'enseignement de toutes les doctrines, en instituant des traitemens pour les professeurs dans les divers genres de philosophie. Il visite Corinthe, ville qui a frappé beaucoup de médailles en son honneur. Plusieurs expriment, avec une rare délicatesse, des félicitations sur l'heureuse issue qui a délivré l'Orient de l'usurpation de Cassius. Les numismates en ont expliqué une, nous interpréterons toutes les autres : *Amor Antonini hoc maximè enituit quod consensu omnium præter Antiochenses Cassius interemptus est....* « L'amour que l'on portoit à Antoninus, brilla d'autant plus que c'étoit à la satisfaction de tous, excepté des habitans d'Antioche, qu'Avidius avoit fini ses jours. »

Philostr., Chron., p. 642. Vaill., col. t. 1, p. 259. Voyez Vaill., Colon. t. 1, p. 265.

En revenant en Italie, il subit une violente tempête; t. 2, p. 404. Il rentre à Rome vers la fin de l'année, après avoir pris la toge à Brindes et avoir ordonné à ses soldats d'en user de même; ibid.

Gallican., Cass. v. Capit. *ib.*

Lucilla, sa fille, reste à Alexandrie durant quelque temps. Il prétendoit par cet acte de confiance, témoigner qu'il n'avoit pas de ressentiment contre cette ville, de l'adhésion qu'elle avoit montrée pour la révolte de Cassius.

Eckel, p. 98. Salmas. in Capit.

Pendant sa résidence dans sa capitale et au plus haut degré du pouvoir, Marc-Aurèle entretenoit des conférences avec ses anciens maîtres et avec les maîtres en toute doctrine.

Op. Front., p. 238. Maii. Philostr. de Herode. Cap. p. 33.

Commodus est qualifié imperator le 27 novembre ou V kalend. *exsuperator*, ou kalendes triomphantes (décembre).

Tillem., p. 653. Lamprid., ch. 2.

Marc-Aurèle, à qui un décret du sénat décerne le triomphe, se fait remplacer sur le char par Commodus le 23 de décembre ; t. 2, p. 406. « Eusèbe rapporte ce triomphe à l'an 179. » Il donne en spectacle pour un seul

Capit. Lamprid. in Comm. Euseb. Chr.

our cent lions : c'est à cette même occasion qu'il fit au peuple *in cœnam*, une libéralité de huit pièces d'or par tête, ou huit cents sesterces, ou cent trente livres *Romé Delille*. Jamais présent aussi grand ne lui avoit été donné ; t. 2, p. 408. Il solennise les vœux publics après le triomphe. Eutrop. Dio, l. 71, p. 814.

Commodus est dispensé de la loi annaire (*lex villia annalis*), qui déterminoit l'âge compétent pour chaque emploi. Lamprid., p. 46.

Il est désigné consul avec son père.

Pertinax avoit commencé l'année par des victoires remportées en Germanie : la paix est universelle à l'époque du triomphe.

Libéralité VII.

Marc-Aurèle fait éclater sa clémence à l'égard des complices de Cassius, que le sénat juge à son retour ; t. 3, p. 260, 261.

La légende des médailles présente pour la première fois le titre de P. P. *Pater Patriæ*, père de la patrie.

Eckel rapporte la 30e année de la puissance tribunitienne de Marc-Aurèle, aux calendes de janvier de l'an 930, 177 ; qui sont fixées à la fin de l'année précédente, conséquemment de l'an 929, 176. Eckel, p. 71.

Le sénat et le peuple solennisent la XXXe année du tribunat et peut-être le retour à Rome de Marc-Aurèle, en un mot tous les évènemens heureux de l'an 929 par une inscription : elle expose en substance « que ce prince, en exterminant, ou en soumettant les nations les plus belliqueuses, a surpassé toute la gloire acquise par les empereurs les plus grands. » Gruter, p. 260. 4.

Eckel semble se tromper en retardant la puissance tribunitienne de Commodus jusqu'à l'année présente. Eckel, p. 203 et 205.

Le type de *Fortuna dux*, fortune conductrice, est

[illegible] les médailles.

[illegible] pour Faustine et [illegible] Faustine [illegible], afin d'[illegible] l'union [illegible].

[illegible] qui accompagnent la [illegible] a Faustine- [illegible]. Une des médailles [illegible] entourée de quatre [illegible] six auprès
[illegible] d'elle [illegible] à la fécondité [illegible] d'une fille de Poppæa.

[illegible] Faustina, ainsi qu'on l'a vu, [illegible] types qui s'y [illegible] un très-grand [illegible] le nom d'*Annia*, [illegible] de coin romain. Elle [illegible] ou junior, jeune.

[illegible] Les [illegible] dans les colonies, [illegible] assez communes.

Iulius [illegible] plusieurs écrits à Commodus [illegible] T. II, p. [illegible].

[illegible] de Smyrne, rhéteur. T. II, p. 395; t. III, p. 169.

Philostr. Soph., p. 566. Théodotus est nommé professeur à Athènes. Marc-Aurèle avoit pris une grande estime pour son éloquence. T. II, p. 401.

Id., p. [illegible]. Adrianus de Tyr est également nommé à l'une des chaires d'enseignement de cette cité. T. II, p. 402.

Xestus ou Sextus, philosophe pythagoricien. T. III, p. 468.

Sextus Empyricus, médecin et auteur des institutions pyrrhoniennes. T. III, p. 380, 476.

Philostr., Soph., p. 609. Attalos, sophiste, il étoit fils du célèbre Polémon, qui força Titus Antoninus, alors proconsul, de sortir de sa maison de Smyrne. Les procédés du fils de Polémon envers le fils adoptif d'Antoninus, n'ont rien de pareil à ceux qui auroient pu avoir lieu entre leurs pères. Celui-ci est de l'infiniment petit nombre des gens de lettres qui ont fait battre monnoie, ou du moins frapper des médailles; et dont le

›m s'est inscrit sur le même flan de bronze qui reçut l'image d'un npereur. Il consacra une médaille à Marc-Aurèle. On lit au reers : Attalos, sophiste, à ses patries Smyrne et Laodicée (de hrygie). Marc-Aurèle y présente l'aigle à Jupiter, qui lui donnera ı échange le palladium ou la petite statue de la Victoire : comme il ent l'aigle, on l'a supposé figurant Jupiter adoré à Laodicée sous nom de Philalethes, ou ami de la vérité. Mais malheureusement n'a pas été possible de prouver que Jupiter eût jamais été adoré ›us la spécialisation de ce respectable nom. Attalos exerça, à ce u'il paroît, l'office de préteur à Smyrne, où sans doute il naquit. on père étoit de Laodicée. C'est à cause de cela qu'il dénomme ces eux villes *ses patries*. Polémon en effet fut adopté parmi les cioyens de Smyrne. Soit qu'Attalos ait agi de son propre mouvement, oit qu'il ait agi en qualité de magistrat, il a attaché à son nom l'ex›ression de la reconnoissance de la ville de Smyrne pour les bienfaits lont Marc-Aurèle l'avoit comblée au moment de son désastre. *Voy.* Cristan Comm. hist. t. I, p. 647; Decamps select. Numism. p. 33, :t Philostr. loc. cit. not. cum. Ectyp.

Papirius Justus, compilateur des lois de Marc-Aurèle. T. III, ›. 405. Bertr.

Aburnius Valens, juriscons. T. III, p. 391.

Papinianus Æmilius, qualifié le plus habile des jurisconsultes. T. III, p. 411. *Idem.*

Sabinus, juriscons. Deux fois consul sous Caracalla.

Valerius, juriscons. T. III, p. 400.

Théophilos, évêque d'Antioche. Ses écrits se trouvent dans les œuvres de saint Justin. T. III, p. 341, 481.

AN 930 (E. R.). 177 (E. C.). RÈG. 16, 17. AGE 56 ANS.

Occo, p. 226. M.-AUR. PUISS. TRIB. XXX, XXXI. CONS. III. IMP. VIII, IX.

Id., p. 242. COMMOD. AUGUST. PUISS. TRIB. II, III. CONS. IMP. II.

Marm., cap. Encycl. ant. *Consuls. L. Aurel. Commodus Aug.* (II) (*Plautius*) *Quintillus.*

Reprise d'hostilités avec les Germains, indiquée par les victoires que mentionnent les médailles.

Victoire sur les Sarmates, et paix conclue avec eux.

Eckel, p. 75. Marc-Aurèle reçoit le titre d'Imperator IX. Tillemont recule à tort à l'an 178 l'usage de ce titre.

Commodus n'avoit que seize ans quand il fut nommé consul; il est le second qui ait été revêtu de cette dignité avant l'âge de vingt ans. L'empereur Nero avoit été le premier qu'on eût fait premier magistrat du peuple à 17 ans. Les anticipations et les privilèges n'ont guères manqué de s'apliquer à des gens destinés à devenir souverainement vicieux; comme s'il ne falloit pas moins que des espérances anciennes et une confiance de longue date, pour disposer l'opinion à ne pas réprouver trop tôt, à tolérer plus long-temps de pareils hommes. Commodus est désigné Auguste, vraisemblablement avant le mois d'août. T. II, p. 377, 428. Il entre en partage de tous les titres de Marc-Aurèle, et même de celui de père de la patrie. La déférence de Marcus-Antoninus pour le vœu du sénat, et pour l'usage qui vouloit que les deux Augustes fussent en communauté absolue de titre, ne suffit pas à expliquer comment il souffrit que Commodus, âgé de dix-sept ans, fût honoré de cette Euseb. Chr., p. 170. vénérable qualification. Eusèbe affecte à l'an 178 l'inauguration de ce titre.

Marc-Aurèle lui fait épouser Crispina, fille de Bruttius Præsens. Les noces ne diffèrent pas de celles d'un simple particulier. Les années de la puissance tribunitienne du jeune prince ne commencent à compter que de cette époque. On a adopté ici la supputation suivie par Occo. Capit. p. 34. Eckel, p. 105.

Libéralité VIII à l'occasion du mariage de Commodus. Eckel, p. 105. Capit. p. 34.

Marc-Aurèle remet les dettes de quarante-six ans. On brûle les titres du fisc. T. II, p. 431. *Idem. ib.* Euseb. Chr., p. 170.

L'empereur fait éprouver sa munificence à beaucoup de citoyens, à plusieurs cités. T. IV, p. 67. Chr. Alex. *Idem. Ibid.*

Antisthius Burrhus épouse une des filles de Marc-Aurèle. T. IV, p. 140.

Petronius Mamertinus épouse une autre des filles de ce prince. Commodus les fit successivement consuls, l'un en 180 (E. C.) et l'autre en 181 (E. C.). Petronius eut un fils qu'il nomma Antoninus.

Dans le cours de cette histoire nous avons attaché à l'an 178 le mariage de Commodus et celui de ses deux sœurs. Il peut y avoir eu quelque intervalle entre les uns et les autres. D'ailleurs comme les années de la puissance tribunitienne de Marc-Aurèle s'entremêlent de l'une à l'autre des années communes, il seroit aisé et il deviendra nécessaire de concilier notre première opinion avec les témoignages numismatiques.

Il opère la révision des lois. T. III, p. 7 et 30.

Les combats des gladiateurs sont réformés. T. III, p. 44.

Il attache tous ses soins à l'administration. T. III, p. 58.

Il donne le droit de cité romaine à tous les sujets de l'empire indistinctement. Ulpianus dans le digeste s'exprime ainsi : « Tous ceux qui, dans l'empire romain, ont été faits citoyens en vertu de la loi de l'empereur Antoninus (Marcus), sont devenus romains. » Nous expliquerons Aurel. Vict., in Marco. Ulpian. de Stat. hom.

plus tard ce qu'il peut se rencontrer de difficulté à concilier ces deux assertions. T. III, p. 12.

Le commerce et la navigation fleurissent par l'effet de ses réglemens. T. III, p. 106. *Voyez*, sur les détails de l'administration, le tome III, p. 4 et suiv.

Aristid. in reg., p. 35. Lescitoyens de l'empire ont le droit de juger la liberté restaurée et tout à la fois générale, parfaite et solide. *Libertateperfectâ, omnibus in solidum restitutâ.*

Aristid. Palynod., p. 147. Smyrne est presque détruite par un tremblement de terre. Aristidès le sophiste écrit en faveur de cette ville à Marc-Aurèle, qui lui donne et lui fait donner par le sénat et par les autres cités de très-grands secours, *nemine coacto*, sans faire procéder par violences directes ni indirectes. T. III, p. 65.

Aristid. Palynod. de Smyrn. instaur. p. 147. Aristidès dit en son langage de rhéteur : « Marc-Aurèle et Commodus n'ont pas souffert que le nom de Smyrne s'évanouît parmi les fables; mais ils ont répandu sur lui une portion de la bonne fortune propre au leur. Ils n'ont pas fourni à cette ville ce qu'il falloit pour gémir un peu moins sur sa ruine, mais ce qu'il falloit pour célébrer par les grandes féries sa création renouvelée. Ils ont rétabli la cité avec plus de promptitude que n'en a mis à y revenir celui qui en étoit parti pour les instruire de la catastrophe... Un tremblement de terre a été utile. »

Idem, ibid.

Capit. p. 27. Eckel, p. 64. Il y a lieu de croire que les lois sur la navigation furent exécutées en leur système entier dans le cours de cette année. T. III, p. 98. Eckel pense que la médaille représentant une trirême remplie de rameurs, et Neptune debout sur la poupe, se rapporte à la tempête que Marc-Aurèle subit à son retour d'Orient. Ce retour date de l'année précédente; et la médaille, si elle expose un récit, offre aussi une allégorie à laquelle appartiennent la priorité et l'importance de valeur significative.

Les Goths tentent de faire des établissemens sur les bords du Danube, vers la Basse Mœsie. Tillem., Hist. ecclés., t. III, p. 778.

Atticus, philosophe platonicien. Eus. Chron. p. 170.

Athénaïos (Athénée) de Naucratis est âgé d'environ quarante ans. T. III, p. 271.

On rapporte à cette année les martyres suivans : Saint Pothin, premier évêque de Lyon, saint Attale, sainte Blondine, et quarante-cinq autres chrétiens, connus sous le nom de martyrs de Lyon. Leur supplice est supposé avoir eu lieu au mois d'août et un peu auparavant.

Saint Benigne et saint Symphorien sont condamnés dans les Gaules. Divers autres périrent avec ceux-ci ; d'autres encore à Byzance. Theodotus fait abjuration du christianisme dans cette dernière ville. Tillem., Hist. ecclés., p. 778.

On signale l'année 177 comme l'époque de la plus grande persécution exercée sous Marc-Aurèle.

Athenagoras adresse à Marc-Aurèle et à Commodus son apologie pour les chrétiens. T. III, p. 343.

Saint Apollinaire d'Hierapolis et Miltiades lui adressent également des apologies.

On adoroit, à Troade, la statue d'un certain Nerullinus encore vivant. Tillem., p. 663.

AN 931 (E. R.). 178 (E. C.). RÈGNE 17 et 18. AGE 57 ANS.

M. AUREL. PUISS. TRIB. XXXI, XXXII. CONS. III. IMP. IX. Occo, p. 227.

COMMOD. AUG. PUISS. TRIB. III, IV. CONS. DES. II. IMP. III. *Id.*, p. 243.

Consuls. Cor. Scipio. Orfitus (Vettius) Rufus.

Gavius Orfitus (Julianus) Rufus. Occo Marm., Cap. Encycl. antiq.

Les deux Quintiles remportent des victoires sur les Allemanni. *Voyez* sur les Quintiles t. IV, p. 138. A cette Tillem., p. 664.

Chr. Alex. p. 615. occasion la chronique Alexandrine avance sans fondement que la guerre de Germanie est terminée.

L'arrêt, dit d'Orfitus, constitue les enfans héritiers de leurs mères; t. III, p. 18.

Chr. Alex., p. 615. Promulgation de l'édit, portant que les enfans d'un père mort intestat succéderont à ses biens, et que les fils ingrats ou indociles seront admis à hériter pour un quart.

Toutes les prospérités règnent dans l'empire.

L'équité et la clémence du prince sont recommandées à l'amour des citoyens, ainsi que les soins qu'il prend pour les subsistances. Son autorité est pleinement affermie, les médailles le témoignent.

Lamprid. v. Commod., c. 12. Des vœux publics sont célébrés; Marc-Aurèle part pour l'Allemagne avec Commodus, vers le 5 d'août; t. IV, p. 154.

Lamprid., Commod., c. 12. Chron. Alex. p. 615. La chronique Alexandrine attribue à cette année la mort de Marc-Aurèle, ainsi que le tremblement de terre de Smyrne : si l'on ne savoit déjà que ce livre est rempli d'erreurs et de faussetés, on auroit occasion de s'en apercevoir en parcourant ce qui regarde les règnes dont on vient de lire la chronologie. Les noms des consuls et souvent l'année de leur magistrature sont misérablement altérés ou intervertis.

Eckel, p. 74. Marc-Aurèle porte le titre d'*Armeniacus* sans qu'on en connoisse le motif. Les épithètes *Germanicus* et *Sarmaticus* cessent de se retrouver sur les médailles, à partir de ce moment jusqu'à sa mort. Il se destitue de tous ses titres de victoire sans exception. L'on ne connoît qu'une seule pièce de fausse monnoie ancienne, ce qui est indiqué par l'aloi de l'or et la défectuosité du coin, qui lui défère les qualifications qu'il avoit répudiées.

Chrestos, sophiste; il professe à Athènes. Philost.,

Oinomarchos, né à Andros, autre sophiste. Soph.,

Saint Epipode et saint Alexandre, martyrs à Lyon, *apparemment* en 178, et peut-être aussi sainte Cécile, vierge; *apparemment* en Sicile. Cette rédaction est propre à monsieur de Tillemont : on voit qu'il ne craint pas de laisser percer du doute sur ce qui est, ou fort douteux, ou du moins dénué d'authenticité. p. 598, et Chronol., p. 642.

Saint Irénée de Smyrne étoit évêque de Lyon.

Hermogénès, hérésiarque. Tertullien a fait de ce chef de secte, un portrait satirique qui surpasse de beaucoup en causticité spirituelle les plus mordans de ceux qu'a tracés Lucien. Il croyoit la matière incréée et coéternelle à Dieu. Voy. Tillem. Hist. Ecclés. t. III, p. 66.

AN 932 (E. R.). 179 (E. C.). RÈGNE 18 et 19. AGE 58 ANS.

M. AUR. PUISS. TRIB. XXXII, XXXIII. CONS. III. IMP. X. Occo, p. 227.

COMMOD. AUG. PUISS. TRIB. IV, V. CONS. II. IMP IV. *Id.*, p. 243.

Consuls. (*L.*) *Commodus Aug. II. T. Annius-Aurelius-Verus* ou *Publius-Martius-Verus* ou *Vespronius Candidus-Verus.* Marm. capit. Panvin. et alii.

Consuls subrogés P. Helvius-Pertinax. M. Didius Severus-Julianus.

Tarruntius Paternus gagne une grande bataille contre les Marcomans (les Germains); elle fait décerner à Marc-Aurèle le titre d'Imperator X. Dio nomme parmi les vaincus les Marcomans, les Hermundures, les Quades et les Sarmates. Tillem. Dio, l. 71, c. 33.

Eckel se trompe en avançant que cette victoire avoit été remportée sur les Sarmates seuls. Eckel, p. 75.

La prospérité publique poursuit son cours dans les affaires de la guerre et de la paix.

Capit. V. « Marc-Aurèle, pour qu'il ne manquât rien à sa bonté, ou au bon état des affaires, remplace par de nouvelles lois, celles des anciens codes qui étoient trop rigoureuses. » *Voyez*, t. III, p. 12.

On a conservé une liste de quelques-unes des lois de ce prince recueillies par Papirius Justus.

De servit. rusticor.
De servitute urbanor.
De rebus autoritate judicum poss.
De contrah. empt.
De curat. bono dando.
De appellat.
De pact.
De re judic.
De decurion.
De administr. rer. ad civit. pertinent.
De pollicit.
De annonâ.
De jure patron.

Bertrandi, de Juris per. p. 49. Arist. Orat. in reg. p. 37.

Aristidès autorise à juger qu'il fit des réglemens importans pour la solde des troupes, ainsi qu'un système accompli d'ordonnances sur la discipline.

Nous ajouterons occasionnellement quelques détails sur les divers établissemens administratifs, effectués par cet Empereur. Un écrivain ancien avance formellement, que sous son règne il a été fondé beaucoup de villes, qu'il en a été restauré beaucoup; que beaucoup de cités furent ornées et embellies; il ajoute qu'il a été formé beaucoup de colonies. *Multæ sub eo urbes conditæ, deductæ*. Les historiens ne désignent que deux colonies, Habala; Habale, autrement Faustinopolis dans la Cilicie, et Carrhes de Mésopotamie, où il envoya de nouveaux habitans. Les inscriptions ajoutent *Aurelia Lauresacensis*, et *Aurelia Antonina Ovilabis*, dans la Norique. Les médailles désignent en outre *Aurelia Singara*, dans la Mésopotamie, en confirmant l'émission d'une colonie dirigée vers *Carrhæ* dans la même province. On met au rang de ces établissemens les cantonnemens à station fixe assignés à la seconde légion et à la troisième dite *italique*, l'une dans la Norique et l'autre dans la Rhétie.

Aurel. Vict.

Vaill. colon. t. 1, p. 251 et 282. *Id.*, *ibid.*, p. 258. Dio, l. 55, Apud Cujac. de Aurel. Vaill., *ibid.*

Noumenios d'Apamée, philosophe. T. III, p. 465.

Apuleïus, philosophe et rhéteur. T. III, p. 257 et 283. Tillem., p. 664.

Celsus paroît avoir écrit à l'époque présente contre les chrétiens. T. III, p. 481. Id., Vid. infrà.

OEpolianus, graveur. Son nom est inscrit sous une pierre gravée représentant Marc-Aurèle. Gemm., antiq. B. Picart, p. 2.

On affecte de placer sur la dernière limite du règne de Marc-Aurèle plusieurs martyres. Tels sont ceux de saint Marcel à Châlons, de saint Valérien à Tournus, de saint Speusippe et de ses compagnons à Langres, *s'ils ont souffert*, ajoute M. de Tillemont; de saint Andoche, etc., près d'Autun, de saint Symphorien à Autun et de quelques autres à Vienne. Il n'est pas inutile d'observer que cet écrivain critique avoit déjà mentionné plusieurs de ces martyres à l'an 177. Tillem., Hist. Ecclés. t. III, p. 779.

AN 933 (E. R.). 180 (E. C.). RÈGNE 19. AGE 59 ANS.

PUISS. TRIB. XXXIII, XXXIV. CONS. III. IMP. X. Occo, p. 227.

COMMOD. AUG. PUISS. TRIB. V, VI. CONS. DES. III. IMP. IV. Id., p. 245.

Consuls. Bruttius-Præsens II. Sex. Quint. {Condianus-Gordianus.

Marc-Aurèle meurt le 17 mars soit à Sirmium, soit à Vienne, ou plutôt à Carnuntes. Il étoit âgé de cinquante-huit ans, onze mois. Son règne avait duré dix-neuf ans, onze ou douze jours. Eusèbe compte dix-neuf ans et un mois, ce qui rapporteroit l'époque de son décès au neuf d'avril. « En mourant, il laissa à la postérité le modèle de toutes les vertus. » Il est déclaré *dieu propice*, « ce qui ne s'étoit jamais fait jusque-là, et ne s'est jamais vu depuis ». Une congrégation est fondée en son honneur; on institue des pontifes et des prêtres pour son culte et tout ce que l'antiquité a établi pour ceux que l'on consacre... « Nombre de Romains prétendent qu'il leur a prédit en songe ce qui leur est arrivé. »

Tertull., Apol. c. 25. Aurel. Vict. Tillem., Hist. des Emp. p. 664. Id., Hist. Ecclés., t. II, p. 774. Tertull. Pagi. Dio, l. 71, 33. Aurel. Vict. Herod. in prœm. Eus. Chron. p. 169. Capit. p. 30. Capit. *Ibid.*

Eckel, p. 67, 74. Les médailles de consécration de Marc-Aurèle ajoutent à ses noms celui de Pius qu'il n'y avoit jamais attaché de son vivant quoiqu'il en eût le droit. Une inscription le lui donne pendant sa vie ; mais on sait que les monumens de cet ordre ne peuvent pas être regardés comme authentiques de tout point. Quant aux titres, le marbre ne se refusoit point à la flatterie : donner une qualification supérieure au rang, c'étoit procéder par anticipation ou exprimer un vœu : les magistrats n'avoient point de punitions à prononcer contre des faussaires, supplians à bonne intention ou reconnoissans.

Eckel, p. 68. Le nombre des médailles frappées par les villes libres en l'honneur de ce prince est immense : celui des médailles des colonies est très-grand encore ; la ville d'Alexandrie en a émis une quantité fort remarquable. Il en existe beaucoup moins au coin d'Antioche, si renommée par la vie voluptueuse de ses habitans. Mais Corinthe dont il reste tant de médailles des empereurs, n'en a consacré à aucun d'eux autant qu'à Marc-Aurèle et à Verus. Le premier de ces souverains est fréquemment représenté sous les traits de Bacchus (Osiris), Jupiter, Serapis, Hercule, Minerve, Esculape, Apollon...

Patin. Num. imp., p. 237, 242 et 247. Marc-Aurèle avoit été doué par la nature d'une taille élevée et d'une grande beauté de traits. « Dès qu'il se montroit, il se faisoit manifestement voir comme celui qu'il eût fallu choisir entre tous pour régner », dit Aristidès de Smyrne. Sa constitution étoit saine, il avoit possédé une grande force de corps ; son adolescence le montre brillant dans tous les exercices de la gymnastique ; sa jeunesse le fait reconnoître vigoureux et adroit. Dion rapporte qu'on l'avoit vu tuer de dessus son cheval le sanglier à coups de pique : ses travaux, les rigueurs de la sobriété qu'il s'imposa, atténuèrent sa force appa-

Arist. in reg., p. 33.

Dio, l. 71, p. 816.

rente. C'est à tort que les transcripteurs des ouvrages de Galenos et quelques modernes font dire à ce médecin que Marc-Aurèle a *été* malade durant presque tout le temps de son principat. D'une part Galenos n'a jamais eu à lui donner de soins qu'une seule fois, à l'occasion d'une très-courte indisposition; d'autre part, cet Empereur lui-même établit implicitement le contraire, quand il rapporte qu'il avoit éprouvé des étourdissemens et subi des crachemens de sang, entre autres à Gaëte et à Chrèse, ville de l'Asie Mineure; il dit à ce sujet que des songes lui indiquèrent le remède, et remercie les dieux de lui avoir fait connoître les moyens de guérison. S'il eût été atteint de quelqu'autre maladie, il en auroit parlé. Il avoit certainement la prétention de substituer aux directions d'un médecin celle qu'il se donnoit lui-même et qu'il soutenoit par un régime fort tempérant. Il se livroit aux exercices journaliers de la gymnastique d'hygiène, et prenoit le bain et les frictions tous les jours; il est vrai que c'étoit une heure plus tard que l'usage n'en étoit établi pour le commun des hommes. Pendant les dernières années de son existence, il ne se permettoit d'autre aliment dans la journée, qu'un peu de thériaque préparée selon l'ordonnance de Galenos; ce n'étoit par crainte ni de maladie, ni de poison, ajoute Dio, qui rapporte ce fait; mais seulement pour ménager la délicatesse de son estomac; disons mieux, pour se préparer la faculté de soutenir de plus grands travaux de cabinet. Nombre de Romains mangeoient infiniment peu durant le jour, et ne satisfaisoient à leur appétit que le soir.... à l'entrée de la nuit : il prenoit aussi un léger repas. Depuis le milieu de sa vie il a peut-être eu une apparence valétudinaire, mais ce qui prouve la vigueur réelle de son organisation, et un état de bonne santé suffisant et

Patin, p. 242.

Galen. περὶ τοῦ προγινώσκειν.

Marc-Aur., Pens. II, 16. al.

Galen., ὑγιεινῶν. l. 6.

Marc.Aur., vit. Not. Casaub.; p. 60, 1. 39. Gal. de Sanit. Cur.

Dio, l. 71, p. 804.

constant, c'est le long séjour qu'il a fait dans les camps. On peut l'estimer à une durée de huit ans. Il demeura jusqu'au dernier moment capable de soutenir les fatigues prolongées les plus grandes : le nombre et la difficulté des campagnes qu'il fit en s'assimilant de tout point au simple soldat le témoignent assez.

Des détails obtenus depuis nos premières recherches autorisent à supposer qu'il habita un peu plus fréquemment la campagne que nous n'avons paru l'indiquer. Capitolin mentionne ses retours de la Campanie, et de
Capit. p. 31. sa retraite de Préneste, *secessus Praenestinus.*

Gruter., p. 252. 8. Murator., p. 242, 3, 590, 4. Lamprid. in Commod. Mabill. analect. p. 363.

Les enfans de Marc-Aurèle furent :

Vibia-Aurelia-Sabina,... Fadilla, mentionnées l'une et l'autre par les inscriptions. Fadilla vivoit encore en 189; elle étoit l'aînée de celles qui restoient;

Domitia-Faustina probablement morte dans son enfance;

Lucilla qui pouvoit être née en 147 et qui épousa l'empereur Verus, puis en secondes noces Pompeïanus, chevalier romain;

Op. Front., p. 173 et 197. Herod. t. IV, p. 546.

Cuminula indiquée par Marc-Aurèle lui-même et dont il dit qu'elle étoit malade à Lorium à l'époque où il fit le voyage d'*Alsium.*

Trois des filles de Marc-Aurèle vivoient en 193, Caracalla en fit mourir une en 212; elle étoit universellement honorée.

Tillem., loc. cit. Herod., t. II, p. 464.

Commodus et Geminus-Antoninus, nés gémeaux le 31 d'août 161. Antoninus (Geminus) mourut en 165.

Verus (Annius), mort en 170, à l'âge de 7 ans : on le nomme aussi Severus : diverses médailles lui donnent le nom d'Annius-Verus. On ne sait si c'est à Verus ou à Geminus qu'appartient le nom de Verissimus, affecté par Hérodien à un enfant de Marc-Aurèle, qu'il dit être

rère unique de Commodus et qu'il représente comme étant mort très-jeune.

On trouve dans les inscriptions les noms de deux autres enfans mâles : T. Aurelius-Antoninus. [illegible]

T. Ælius-Aurelius : ils doivent être nés ainsi que Faustina leur sœur avant Commodus. Marc-Aurèle n'est qualifié que César dans les inscriptions qui les nomment. Ces inscriptions sont probablement les épitaphes de ces princes ; leur mort et leur naissance précèdent l'an 161. Marc-Aurèle eut donc au moins dix enfans, cinq fils et cinq filles : il paroît qu'il lui en survécut cinq. On peut regarder comme certain, que les inscriptions et l'histoire ne nous font pas connoître le nombre exact de ceux qui naquirent de lui.

C'est sans doute un sixième enfant que celui que Galenos dénomme Sextus. [illegible]

Un de ses neveux est mentionné sous le nom de Mummius Quadratus. [illegible]

Une de ses cousines germaines est indiquée sous le nom d'Annia Faustina. Peut-être est-elle la même que Capitolin nomme Annia Faustina. Commodus la fit tuer. [illegible]

Il reste fort peu de renseignemens anciens sur les familiers de Marc-Aurèle ; quant aux hommes qui furent attachés à son service intime, Fronto en fait connoître quelques-uns de plus.

D'après les écrivains anciens, Tarruntius Paternus, qui commandoit les armées du Danube l'année de sa mort, avoit été son secrétaire (militaire).

Rufus Bassæus est le seul préfet du prétoire qui soit connu. T. 2, p. 202.

Ses amis, indépendamment de ses maîtres, étoient Bæbius Longus, et Calenus, plusieurs plébéiens, dont les noms sont perdus, et les patriciens, Sejus Fuscianus, Vettius Aquilinus, et Aufidius Victorinus. T. 1, p. 285. Dio, l. 71, p. 804.

Pytholaüs étoit gouverneur de son fils Commodus. Galen., op.

Galenos (Galien), médecin de son fils, fut l'un de ceux qu'il

consultoit accidentellement, ou plutôt qui étoient désignés pour se présenter d'office auprès de lui dans ses maladies. T. 2, p. 121, 171; t. 3, p. 376, 378.

Op. Galen., t. 1, p. 88.

Demetrius, que Tillemont nomme Benedrius, étoit premier médecin de Marc-Aurèle. Galenos lui succéda dans l'emploi de préparer la thériaque de l'Empereur. On sait quel usage Septimius Severus fit de cette substance médicale, dont Commodus avoit en quelque sorte laissé abolir la recette.

Capit. p. 29.

Posidippos, médecin ordinaire de Lucius Verus, et probablement de Marc-Aurèle; il les suivit dans le dernier voyage que firent *les* Empereurs à Aquilée. T. 3, p. 380.

Tillem., t. 11, p. 459. Philostr., Soph. p. 570.

On peut ajouter, Celer Caninius, précepteur de L. Verus, et l'un de ses secrétaires; Alexandros de Séleucie, autre secrétaire chargé de la correspondance en langue grecque.

Op. Front., p. 80.

Anicetus, secrétaire à la transcription des abréviations *Notæ*; il étoit peut-être aussi son bibliothécaire.

Op. Front., p. 176.

Niger dont l'office est représenté comme en rapport avec les livres. T. 4, p. 30.

Galen., Op. *Ibid.*

Charilampus, *Cubicularius*, ou chambellan.

Vossius, p. 231.

Chrusoros et Crator, affranchis de Marc-Aurèle, qui tous deux ont écrit sur la chronologie.

Op. Front., p. 89.

Charilas, affranchi, dont le service étoit commun aux deux Empereurs.

RÈGNE DE COMMODUS.

AN 933 (E. R.). 180 (E. C.). RÈGNE Ier. AGE 19 ANS. Occo, p. 245.

PUISS. TRIB. V, VI. CONS. III. IMP. III, IV.

Consuls. Bruttius Præsens II. Sex. Quint. Condianus Gordianus.

Commodus commença à régner sous les noms de MARCUS-ANTONINUS COMMODUS. On voit s'entremêler sur les médailles à ces premiers noms ceux de LUCIUS ÆLIUS AURELIUS.

Très-bien fait de corps, il étoit vigoureux et adroit à tous les exercices.... Telle est l'idée que Dion donne de son caractère. « Commodus n'étoit aucunement rusé ni dissimulé. Plus que tout autre homme, il fut exempt de malice. Ἀλλὰ καὶ εἴ τις ἀνθρώπων ἄκακος (Leunclavius traduit *sed præter omnes homines aptus et simplex*). Par l'effet de son entière simplicité, il tomboit dans la dépendance de ceux avec qui il vivoit. Insouciant sur ce qu'il y avoit de mieux à faire, il se laissa entraîner d'abord aux mauvaises habitudes, puis tomber dans une effroyable corruption de naturel, il en vint enfin à contracter des mœurs abominables. Il avoit 19 ans (6 mois et 13 jours), quand son père mourut. Marcus Antoninus laissoit auprès de lui beaucoup de sénateurs, très-vertueux personnages qui lui tenoient lieu de curateurs, et, par les avertissemens, les conseils ou les injonctions desquels, il devoit sagement et vigoureusement agir. Après Dio, l. 72, p. 817, à Xiphil. 1.

avoir négocié la paix avec les Barbares, il se dirigea vers Rome en souverain qui a les fatigues en haine et qui est avide du repos et de la tranquillité du séjour de la ville. Alors les Marcomans *n'avoient plus ni vivres, ni gens de guerre* à raison de la multitude des hommes

Dio, *ibid.*, à Theodos. *p.* 817.

qu'ils avoient perdus, et de la dévastation perpétuelle de leur territoire. »

Commodus, après avoir employé plusieurs jours à la célébration des funérailles de son père, et distribué un donatif aux soldats, essaie de faire agréer au conseil, son retour à Rome. Pompeïanus représente la nécessité de continuer la guerre; le jeune Empereur se rend à son avis; il se livre plusieurs combats; on est incertain s'il y prit part; la paix est dictée à des conditions honorables pour Rome, mais dont le résultat fut l'abandon des nombreuses forteresses que Marc-Aurèle avoit construites

Dio, l. 72, p. 818.

au-delà du Danube et de la Theysse. Le 22 d'octobre il rentre dans Rome; il y est reçu au milieu des transports

Herodian., l. 1, p. 470.

de la joie publique. Toute l'Italie étoit accourue sur son passage; on semoit de fleurs les chemins et les rues. Sa réception, dont le détail seroit trop long, n'est pas la partie la moins caractéristique de l'éloge de son père. On croyoit n'avoir rien à attendre que d'heureux d'un fils de Marc-Aurèle; on lui décerne et il accepte les honneurs du triomphe. Le sénat le décoré en outre du titre de

Herod., l. 1, *ibid.*

Pius. « *Les premières années de son règne*, il eut tous les égards possibles pour les amis de son père, et ne fit rien sans les consulter. » Tel est le témoignage d'Herodianus.

M. de Tillemont exprime ici l'opinion qu'il ne faut dater le début de ses cruautés que de l'année 183 (E. C.).

An 934 (E. R.) 181 (E. C.) Règ. 2. Age 20 ans. Occo, p. 245.
Puiss. trib. VI et VII. Cons. III. Imp. IV.
Consuls. L. Aurelius Commodus III. L. (M.) Antistius. Burrus et Birrus (II). Tillem., p. 477.

Le consul que l'Empereur s'associe pour collègue, est le mari de l'une de ses sœurs.

Le secrétaire de l'usurpateur Cassius qui s'étoit jusque-là tenu caché, Manilius, offre à Commodus de lui livrer la correspondance latine du conspirateur, et de lui divulguer des secrets importans : il refuse de l'entendre et brûle la cassette qui contenoit les lettres. Le sénat lui donne le titre de *Felix*, heureux : il le joint à celui de Pius.

An 935 (E. R.). 182 (E. C.). Règ. 2 et 3. Age 21 ans. Occo, p. 246.
Puiss. trib. VII, VIII. Cons. IV. Imp. IV.
Cons. Petronius Mamertinus (Cornelius Trebellius Pomponius) Rufus.

Le premier des consuls est encore un des beaux-frères de Commodus.

Il reçoit le titre d'*Imperator* V à la fin d'août. Une guerre à l'extrémité de la Dacie avoit donné lieu à la victoire qui le lui fit décerner.

An 936 (e. r.). 183 (e. c.). Règ. 3 et 4. Age 22 ans.
Puiss. trib. VIII et IX. Cons. IV. Imp. V et VI.

Marm. capit. *Cons. M. Aurelius Commodus Aug. IV. M. Aufidius Victorinus II.*

Commodus change son prénom de Lucius en celui de Marcus, pour s'approprier tous les noms de son père. Un pareil acte ne suppose, ni que ses mœurs fussent empirées, ni qu'il prévît devoir céder à la corruption. On ne dira point qu'il cherchât à se préparer des facilités.

Le consul que Commodus s'associe est Aufidius Victorinus, l'ami, le condisciple, le compagnon d'enfance de Marc-Aurèle, le gendre de Fronto. Profondément vertueux, dévoué à la discipline, réprimant l'avidité des soldats, Victorinus étoit intraitable aux officiers supérieurs qui se conduisoient en exacteurs chez les vaincus ou chez les peuples des provinces. Dion cite à ce sujet deux traits grandement caractérisés.... Il mourut en 186 et Commodus *lui fit ériger une statue*. Nous regardons comme infiniment probable, que les extravagances et les cruautés du prince ne datèrent que de l'année qui suivit la mort de cet excellent citoyen.

Dio, l. 72, p. 822. Exc. Vales. p. 726, 729.

Les Pictes ayant taillé en pièces une armée romaine dans la Grande-Bretagne et tué le général, Commodus envoie pour commander l'île, Ulpius Marcellus, jurisconsulte et homme de guerre, donnant dans sa personne le modèle de la double discipline la plus forte, soit à la guerre, soit dans les magistratures. (*Voyez* t. III, p. 407.) A Rome il faisoit venir son pain des provinces, et dans la Grande-Bretagne il le faisoit venir de Rome, pour être averti d'arrêter son repas quand ce pain dur

Dio Vales., p. 725, 726 et 821.

AVIS
SUR LES TABLES.

On se disposoit à joindre à cette histoire deux tables très-étendues, l'une se rapportoit à la partie historique, l'autre à la morale; celle-là est d'une utilité positive. Il a fallu renoncer à cette intention, faute d'espace. On les mettra au jour dans le courant de cette année, si l'on a lieu de croire que les lecteurs prennent quelqu'intérêt à revoir certains passages de la composition qui leur est soumise. En attendant, on présente une table des sommaires, faite à la hâte. Elle écarte nombre de faits qui n'auroient pas dû être négligés, elle n'indique point les chapitres de morale, ce qui auroit mis à même de juger de la liaison qui unit l'exposé des évènemens, et celui des considérations philosophiques. En la produisant ainsi mutilée aux regards du petit nombre de lecteurs qui feuillètent les tables de matière plus scrupuleusement que le texte, l'auteur croit faire un sacrifice d'amour propre. Ce répertoire, en effet, leur donnera lieu de regarder l'ouvrage comme stérile en évènemens, et les évènemens comme dépourvus de liaison avec la morale.

Les personnes qui ont la mémoire des dates, s'aideront avec quelque avantage du sommaire chronologique qui précède. De même que cette table des sommaires, il est accompagné de chiffres de renvoi.

TABLE

DES LIVRES ET DES MÉMOIRES

FORMANT APPENDICE.

LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

APPENDICE.

TABLE

DES SOMMAIRES.

EXPOSITION.

TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

Comprenant depuis la naissance de Marc-Aurèle jusqu'à son adoption par Antonin le Pieux.

LIVRE DEUXIÈME.

Depuis l'adoption de Marc-Aurèle par Tite-Antonin le Pieux, jusqu'au moment où il entre en partage de la direction des affaires de l'Etat.

LIVRE TROISIÈME.

Depuis le moment où Marc-Aurèle entre en partage de la direction des affaires de l'Etat, jusqu'à la mort de Tite Antonin le Pieux.

TOME SECOND.

LIVRE CINQUIÈME.

Depuis la paix avec les Parthes, jusqu'à la mort de Verus, collègue de l'Empereur.

LIVRE SIXIÈME.

Depuis la mort de Verus, collègue de Marc-Aurèle, jusqu'à la seconde paix avec la ligue des Germains, des Sarmates et des Daces.

LIVRE SEPTIÈME.

Depuis la paix avec les Germains, Sarmates et Daces, jusqu'à l'élévation de Commodus à la dignité d'Auguste.

TOME TROISIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

Etat de l'Empire.

TOME QUATRIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

Depuis la troisième guerre germanique, jusqu'à la mort de Marc-Aurèle.

MÉMOIRE

SUR LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS, ATTRIBUÉE A MARC-AURÈLE. Tome IV, pag. 300.

TABLE DES CHAPITRES

DE LA MORALE DE MARC-AURÈLE

Distribués dans le cours de l'histoire.

TOME PREMIER.

TOME SECOND.

TOME TROISIÈME.

TOME QUATRIÈME.

ERRATA (*).

Tome Ier.

Avant-Propos.

Pag. lign.

lvij. 6. Vasseux, *lisez* : Vaseux.

56. En marge, §§. 1. *Lisez* : §. I.

71. En marge, *Raison*. §. Lisez : *Raison*, §. VII.

76. En marge, *Propriété*, lisez : *Propriétés*.

78. En marge, §§. III, *lisez* : §§. 3.

82. En marge, §§. IV, *lisez* : §§. 4.

93. En marge, §. IV, *lisez* : IV. Suppléez *Chapitre*.

146. En marge, *Prince-sage*, lisez : *Prince sage*. XI. *Chapitre*.

161. On a omis à la marge, à la hauteur de la 3e ligne, le titre : *Du Travail du Roi*. §§. 1.

162. En marge, §§. II, *lisez* : §§. 2.

163. En marge, §§. III, *lisez* : §§. 3.

164. En marge, 2e paragr. §. VI, *lisez* : §. VII.

170. En marge, §. V, *lisez* : §. VIII.

230. En marge, au bas du titre : *Des devoirs fraternels du roi*, etc., *lisez* : XVII.

231. En marge, VIII, *lisez* : XVIII.

350. Annot. marg. Pseudes, *lisez* : Pseudomant.......

349. Titre de chapitre en marge, *de la Volonté et de la Colère*, lisez : *de la Volupté et de la Colère*.

402. Annot. marg. *Conun*, *lisez* : Commod.

Tome II.

Pag. ligu.

138. 20. Marc-Antoninus, *lisez* : Marcus-Antoninus.

252. 27. Reçu, *lisez* : reçus.

432. Annot. marg. Diol. *lisez* : Diod.

525. 27. Tien, *lisez* : Tient.

534. 31. Puiss. Tr. XXX, *lisez* : XX.

541. 36. S. C. IV. *lisez* : S. C. Cons. IV.

(*) Les fautes qui altèrent sensiblement le texte, sont indiquées dans une table placée à la fin de l'avant-propos.

Tome III.

Pag.	lign.	
5.	1.	Vas, *lisez :* va.
78.	17.	Annot. marg. Pengrini, *lisez :* Peregrini.
91.	17.	Et à la nécessité, *lisez :* et la nécessité.
188.	5.	Coërtion, *lisez :* coërcion.
231.	27.	Crier, *lisez :* créer.
233.	17.	Chrysoppos, *lisez :* Chrusippos.
285.	3.	Ce âge, *lisez :* cet âge.
354.	5.	Partant, *lisez :* partent.
—	6.	Précipitant, *lisez :* précipitent.
463.	16.	Alexander, *lisez :* Alexandros.

Tome IV.

Pag.	lign.	
35.		Les guillemets doivent être supprimés. On n'en a attaché qu'aux pensées de Marc-Aurèle.
	38, 39, 40.	Guillemets à supprimer.
175.	22.	Tout, *lisez :* toute.
294.	16.	Appendice. Moëlle du vraie, *lisez :* moëlle du vrai.

Chronologie.

Pag.	lign.	
339.	5.	En 872. (E. R.) ou (E. C.), *lisez :* ou 119 (E. C).
356.	2.	An 891. (E. R.) 139 (E. C.), *lisez :* 138.
403.	12.	Analistes, *lisez :* annalistes.
414.	17.	Electus, *lisez :* Eclectus.
421.	20.	146 (E. C.), *lisez :* 142.
430.	23.	Puiss. trib. XXV, XXVI, *lisez :* XXVI, XXVII.
466.		Sixième alinéa, De l'Éducation donnée a Marc-Aurèle au moyen des dessins allégoriques des médailles. Tome II........................ 434 Cet article avoit été omis dans la table des matières.
480.	7.	Consacé, *lisez :* consacré.

MONUMENS DE L'HISTOIRE AURÉLIENNE,

OU

DESCRIPTION ET EXPLICATION NOUVELLES DES BAS-RELIEFS

DE LA COLONNE AURÉLIENNE, DITE COLONNE ANTONINE,

ET DES MONUMENS DE TOUT GENRE,

Consacrés à MARC-ANTONIN *et à* TITE-ANTONIN, *élevés par leurs ordres, ou exécutés de leur temps; ouvrage destiné à servir de preuve à l'*HISTOIRE DE MARC-AURÈLE, *à présenter sous un aspect nouveau l'*ETAT DES ARTS PENDANT LE RÈGNE DES ANTONINS, *et à faire connoître par les médailles des particularités importantes sur ces princes et leurs familles.*

LA généralité des amateurs des lettres donne maintenant aux grands ouvrages sur les arts, un intérêt éclairé; les savans accordent une estime raisonnée au système de preuves par lequel le concours de leur témoignage et de celui de l'histoire est appliqué à confirmer des notions anciennes, à en dévoiler de nouvelles; les érudits exigent impérieusement que l'on évoque, de la profondeur des temps, tous les indices. Sans doute, le goût, le besoin, ou la volonté de ces trois classes de lecteurs, sont des stimulans énergiques, et vraiment propres à animer le zèle d'un homme d'étude qui prend

plaisir à voir ses travaux servir les connoissances utiles, et agréer aux artistes et aux doctes ; mais l'auteur de cet ouvrage reconnoît un principe d'activité beaucoup plus puissant, dans le desir qu'il a dé recueillir avec fidélité, de reproduire avec intégrité, l'ensemble des monumens destinés à faire connoître mieux un homme vertueux, pour le faire aimer mieux.

Il arrive rarement que les arts nous laissent sur un sage quelconque des monumens nombreux et susceptibles de plaire au goût, de contenter la raison, de faire goûter à l'ame la pure joie de voir la vertu se couronner de toutes les sortes de récompenses. L'auteur de ce livre a pensé que, puisqu'en cette rencontre-ci les matériaux ne manquoient point à l'ouvrier, il ne falloit pas que l'ouvrier manquât à leur emploi : il s'impose donc le devoir doux à remplir, de ne rien laisser perdre de ce qui peut servir à fixer la moindre partie des souvenirs d'un ami des hommes, de Marc-Aurèle, d'un prince tel qu'il n'en est peut-être aucun autre dont les bienfaits aient tourné aussi directement à l'honneur de la morale et des sentimens sociaux, dont les bienfaits aient prolongé aussi avant dans la durée, des influences aussi favorables à la condition des peuples.

L'ouvrage qui a pour titre *Monumens de l'Histoire Aurélienne*, présentera sur Marc-Antonin le plus grand ensemble de preuves qu'on ait encore

approprié à éclaircir ou à justifier l'exposé historique de la vie et des actions d'aucun des grands hommes des temps anciens.

La géographie, les bas-reliefs militaires, les bas-reliefs qui, en s'adjoignant l'allégorie, consacrent les faits de l'histoire civile, la statuaire, la numismatique, la dactyliographie ou description des camées et pierres gravées, et les inscriptions formeront les matériaux de cette collection.

Trois cartes, l'une de l'empire Romain, l'autre de la Germanie, de la Sarmatie, la troisième du pays des Quades et des Sarmates Iaziges et Bastarnes feront connoître avec progression de détails, les localités qui ont été le théâtre des évènemens les plus intéressans à suivre dans leurs circonstances et leurs développemens.

La première carte, Imperium Romanum, L'Empire Romain, a d'abord sur toutes celles qui l'ont précédée, cet avantage qu'elle offrira l'ensemble des changemens dont les nouvelles observations des savans affectent la position et la configuration, que les anciennes cartes donnoient au bassin de mers et à plusieurs grandes portions de territoire. La projection est rectifiée d'après les travaux scientifiques des voyageurs et des officiers employés par le gouvernement aux expéditions maritimes, qui se rapportent à l'astronomie, à l'hydrographie et à la géographie. Ainsi les observations que le capitaine Gauthier, envoyé par le gouvernement

présent, a effectuées et continue d'exécuter sur l'Adriatique et le littoral de l'Italie, dont elles rapprochent le gissement de près d'un demi-degré (de 26 minutes) vers le premier méridien, ayant déterminé des corrections importantes, le systême entier en est pour la première fois consacré par la carte que nous publions. Celles de l'astronome Beauchamp, qui changent les limites de la Mer-Noire, les documens fournis par les itinéraires des officiers françois envoyés en Perse, les travaux de M. Lapie, sur l'Asie mineure, l'Arménie, la Mésopotamie et la Syrie, ont concouru aux rectifications adoptées.... les positions des lieux ont été relevées sur la carte de Danville. On a déféré aux considérations critiques de MM. Gosselin, Barbié du Bocage et Mannert, en modifiant quelques-unes d'entre elles, en accroissant leur nombre (1).

La seconde carte réunira des avantages analogues. Elle a pour titre : La Germanie, Pannonie, Dacie et Sarmatie, *ou ancienne confédération du Nord, contre l'empire Romain sous Marc-Aurèle,*

(1) Nous avons hasardé de restituer dans leur site présumé plusieurs villes désignées par les médailles.... un signe particulier indique beaucoup plus de deux cents cités où l'on reconnoît jusqu'à présent qu'il a été frappé des monnoies sous le règne de Marc-Antonin. Si le temps ne nous eût manqué, cette carte signaleroit de même manière la totalité des villes dont on possède des monnoies à titre de colonies ou au droit de l'autonomie, etc. Elle présenteroit de plus, les vestiges des voies romaines, et noteroit de même sorte tous les lieux d'Europe ou d'Asie, où se trouvent les moindres vestiges de monumens antiques.

et les règnes suivans jusqu'à la destruction de l'empire, etc.; carte comparée présentant le cours entier du Danube. M. Mentelle a mis au jour, il y a vingt ans, sous le nom de GERMANIE, une carte qui ne présente qu'une partie du même territoire. Celle-ci se produisant la dernière, doit la surpasser en exactitude, comme elle la surpasse en étendue. Nous avons la confiance qu'elle sera regardée sinon comme la seule, du moins comme la principale de celles qui peuvent être utiles à la lecture de l'histoire de la chute de l'empire Romain, des chroniques du moyen âge, et en général à l'instruction de la jeunesse.

La troisième carte... LE PAYS DES QUADES ET DES SARMATES-IAZIGES ET BASTARNES, *comprenant spécialement le territoire situé entre la* MORAWA, LE DANUBE ET LA THEYSSE, etc., exécutée avec le même soin, porte un caractère spécial. Elle est destinée à l'intelligence des nouveaux détails que nous rassemblons sur les campagnes que Marc-Aurèle fit en personne contre les Marcomans, les Quades, les Sarmates déjà nommés, etc., etc. Elle fonde la démonstration de la concordance géographique que nous instituons entre les sujets sculptés sur la colonne Aurélienne, et les localités de la Hongrie, telles que les figurent les cartes récentes qui sont les plus estimées, et sur lesquelles est calquée celle-ci. Elle est indispensable pour la lecture de la description des bas-reliefs de cette colonne, qui

représentent les marches, les batailles, les fondations de forteresses, etc., etc., et la nouvelle délimitation des frontières que Marc-Aurèle a donnée à l'empire romain, et que ses armes ont portée au-delà des sources de la Theysse. En même temps que les mouvemens de l'armée sont tracés sur cette carte, tous les points remarquables par des stations, des batailles, des constructions de places de guerre y sont signalés par deux chiffres indiquant le numéro du sujet et celui de la planche où est gravée une portion des bas-reliefs du monument romain. Ainsi le lecteur a le moyen de confronter les deux modes d'exprimer les localités, respectivement adoptés par la géographie et par la sculpture. Les campemens des légions étant de plusieurs sortes, et le tracé comme la disposition des défenses de chaque camp se montrant singulièrement variés; on les a reproduits en cette carte sous le même trait et les mêmes contours que le dessinateur des bas-reliefs a mis en emploi. Il en est encore ainsi des forteresses qui, de même que les camps, sont de diverses formes et de diverses proportions réglées sur leur importance. Ces petites dispositions que l'on n'avoit pas encore adoptées, en facilitant les recherches, fixent plus aisément dans le souvenir, le système des rapports dont on prétend restituer les preuves. La carte devient une table figurée du monument; elle donne les moyens de retrouver sur le champ les tableaux les plus in-

téressans à revoir; il suffit de rencontrer le souvenir de la configuration des objets qui tiennent le plus de place dans les bas-reliefs, pour reconnoître un sujet entre tous les autres.

Les deux premières cartes sur lesquelles on vient de donner ces éclaircissemens, sont destinées à être placées à la tête des deux premiers volumes de l'ouvrage. La troisième appartient plus spécialement à celui dont nous publions le Prospectus, et auquel, dans le cours de l'histoire de Marc-Aurèle, nous renvoyons fréquemment le lecteur, soit pour y retrouver les dessins dont nous rapportons la description à l'histoire proprement dite, soit pour demander au texte, les détails circonstanciés des campagnes dont nous présentons seulement ou les sommaires, ou les principaux évènemens.

Ces trois cartes ont été dessinées par M. Dufour. On prendra confiance dans son œuvre, en apprenant que ce jeune géographe est l'élève affectionné de M. Lapie, sous les yeux duquel il l'a exécuté. Personne n'ignore que l'ingénieur recommandable qui l'a formé, a porté la géographie, quant à l'application de la partie critique de la science, et quant à la bonne direction de l'exécution calcographique, fort au-dessus de l'état où elle languissoit avant les travaux étendus et multipliés qui honorent sa carrière. M. Piquet, qui possède à un haut degré le technique de l'art, et de très-remarquables connoissances pratiques, a con-

couru par ses conseils à la bonne exécution.

Telles sont les notions que nous avons cru convenable d'offrir sur la partie géographique de cet ouvrage ; elle a été conçue à la fois pour donner un surcroît d'extension au service que l'on tire des cartes analogues, et s'adapter à la lecture de l'histoire ancienne de tous les âges. Les deux premières cartes, par leur proportion comme par leur exactitude, remplissent pour l'instruction des jeunes gens et la facilité de ceux qui lisent l'histoire, une lacune qu'il étoit important de faire disparoître.

Nous parlerons maintenant de ce qui se rapporte aux antiquités.

La colonne Aurélienne, gravée, d'après les estampes de Piétro-sante-Bartoli, représentera les cent sujets dont se compose la spire des bas-reliefs de ce monument. Ils seront compris dans une suite de quarante-six tableaux contenus eux-mêmes dans vingt-quatre planches doubles.

Deux descriptions successives s'attachent au dessin de ces estampes. La première explique par une notice les cent sujets précédemment indiqués. Constituant une sorte d'histoire suivie des opérations militaires, elle indique les localités marquées sur la carte qui correspondent aux localités figurées dans la portion de bas-reliefs dont on propose l'explication. Son résultat dernier est de témoigner que Marc-Aurèle a conduit à terme en trois campagnes et une reprise d'armes de courte durée,

quatre grandes guerres, deux contre les Quades, les Marcomans et leurs alliés, une contre les Sarmates-Iaziges, une autre, enfin, contre les Sarmates Bastarnes, et nombre de peuplades de leur nation dont l'histoire a conservé les noms. Son dernier résultat est de faire voir les mouvemens des armées en toute leur suite, de tracer le contour des nouvelles frontières données à l'empire, au nord-est, et d'en marquer le point extrême. Ce point est déterminé aux sources de la Theysse, avec une précision qui maintenant ne sauroit être méconnue, qui auparavant n'a été soupçonnée de personne.

La seconde description a pour objet de faire connoître les détails relatifs aux antiquités que fournit en si grande abondance l'examen attentif des bas-reliefs. On essaye de déterminer, d'après les caractères de têtes et les costumes, d'après l'armement et ses différences les plus délicates, d'une part, quelles sont les diverses nations barbares qui interviennent en cette querelle; et de l'autre, à quelle classe de la milice romaine appartiennent les soldats. On rassemble des documens suffisans sur les constructions militaires et civiles, les forteresses, les ponts, les travaux des légionnaires, les machines de guerre, les chars, les barques, etc., etc. On compare entre eux ces divers objets, en rappelant et rapprochant ceux qui se trouvent dispersés parmi les cent sujets sculptés sur cette colonne cochlide. Le résultat du travail exécuté rectifie plusieurs

notions erronnées. Il éclaire certains points très-intéressans de la science des antiquités; nous le regardons comme susceptible d'être éminemment utile à l'instruction des jeunes gens.

Les grands bas-reliefs, tels que *l'Apothéose de Titus-Antoninus et de Faustina, le Voyage de l'Empereur en Syrie, la Législation de la Jeunesse instituée;....* plusieurs autres encore, du nombre desquels il en est trois qui ont été détachés de l'arc de triomphe, autrefois consacré à Marc-Aurèle, et maintenant ruiné; en un mot, dix tableaux en plastique, dont plusieurs se rapportent à des actes d'administration et aux exercices de la paix, prennent rang après ceux qui ont exposé les évènemens des guerres. La description de la plupart est déjà publiée dans le cours de cet ouvrage (1), elle y a été admise comme témoignage historique. Elle se reproduira de rechef avec les additions susceptibles de lui donner un surcroît d'intérêt par rapport aux arts. Les estampes originales sur lesquelles a été relevé le calque de celles-ci, appartiennent aux collections connues sous le nom d'*Arcus veteres Romanorum.... et admiranda Romanarum Antiquitatum Monumenta,* exécutées aussi sur les dessins de l'habile Pietro-sante-Bartoli. Ces collections sont devenues

(1) Voyez l'Histoire de Marc-Aurèle, tome II, pages 193, 378, 388, 407, 415; et tome III, p. 22.

très-rares ; nous ne doutons pas que les artistes n'éprouvent quelque satisfaction, en voyant que l'on rend à leur usage habituel, les monumens les plus précieux entre tous ceux qu'elles contiennent.

A la suite de ces sujets traités par les sculpteurs anciens, avec un talent qui honore l'art et auquel il est donné dans ce livre des éloges que l'on croit justes (1), on rassemble les statues ou bustes antiques qui représentent Marc-Antonin à ses différens âges, Lucius-Verus son collègue, Tite-Antonin, la famille de ces princes et les hommes célèbres, indiqués dans le texte de l'histoire comme ayant servi la raison sociale et les lumières, ou coopéré à l'action de son gouvernement. Parmi ces derniers se distinguent cinq Empereurs,

Soldats sous Marc-Aurèle, et rois après sa mort.

Les notices dont les gravures s'accompagnent, exposeront quelques considérations sur le rapport du caractère des personnages avec celui de leur physionomie. On les jugera analogues à celles que dans le cours de l'ouvrage nous avons appliquées à signaler les rapports existans entre l'esprit et le caractère des philosophes et des savans de tout ordre. Plusieurs monumens de sculpture, propres à faire apprécier l'état de l'art sous ces deux règnes, prendront place dans cette collection, alors même qu'ils n'auroient pas trait à l'histoire.

(1) Voyez tome III, page 150, etc.

Douze planches offriront les monumens d'architecture encore subsistans à Rome, à Gènes ou dans les Gaules, et dont la construction est attribuée à l'époque de la puissance des deux Antonins. Si l'on partage les impressions que l'auteur a reçues et a essayé de transmettre (1), on reconnoîtra que l'architecture, qui s'est attribué l'empreinte du caractère de l'un et de l'autre de ces empereurs, réclame à bon droit le privilège d'être appelée à honorer leur souvenir.

Vingt-quatre planches réuniront la suite complète des médailles frappées depuis la naissance de Marc-Aurèle jusqu'à sa mort, ainsi que la totalité de celles du règne d'Antonin. A ces médailles, il se joindra deux explications : la première, purement historique, aura pour base le travail chronologique, déjà publié à la fin du quatrième volume ; on en retranchera cependant tout ce qui ne se rapporte pas à la personne des princes, à leur famille, et aux évènemens sur lesquels les types numismatiques nous donnent des lumières ; la seconde constituera, pour ainsi dire, les mémoires particuliers de ces princes.

L'une et l'autre de ces explications seront ou rendues ou maintenues conformes en leur ordonnance à celle qui a été observée dans l'*Exposé de l'Education de Marc-Aurèle* (2). On pourra y re-

(1) Voyez tome III, p. 143 et seqq.

(2) Voyez tome II, Complément de l'Appendice : *Exposé de l'E-*

marquer que les principales époques ont été les seules que l'on ait traitées avec développement; elles ne sont présentées là toutefois que comme *specimen* de la méthode dont l'ensemble devoit être mis en application dans l'ouvrage où se produiroit le dessin des types des médailles. Cet ouvrage est celui que nous annonçons. Nous espérons que l'on augurera favorablement de l'avantage que les jeunes gens et les artistes trouveront à rencontrer à côté de chacun de ces types et de sa description, la raison des significations allégoriques, fondées sur les mœurs, les usages, la connoissance de la nature, l'intelligence des sciences et l'histoire religieuse, civile et militaire (1). Toutes les médailles seront rangées dans l'ordre chronologique que leur affectent soit le nombre de la puissance tribunitienne, soit l'année de l'ère dont elles portent les chiffres ou les lettres. Celles qui ne sont accompagnées ni de signes numéraux, ni d'indications de magistrats ou de magistratures, propres à déterminer leur date, recevront la place que la critique des faits autorise à leur assigner.

---

ducation de Marc-Aurèle, année 892 (E. R.), 139 (E. C.), p. 487 et suivantes, et p. 496, 505, etc.

(1) Les chiffres qui, dans l'*Exposé de l'Éducation de Marc-Aurèle*, *Tome II*, ne correspondent à aucune note, s'appliqueront aux notes et aux numéros des médailles qui seront décrites ou gravées dans celui-ci. Cette disposition a été faite en faveur des personnes qui voudront vérifier sur les planches à publier, les indications marquées dans le corps du texte déjà mis au jour.

En résultat de la restitution de la valeur significative, réputée occulte, qui est propre aux types numismatiques, l'histoire des Antonins par les médailles fera connoître des détails dignes d'intérêt, sur le caractère des souverains et de leurs familles, sur leurs dispositions en certaines circonstances données, leurs volontés même temporaires, et les situations d'esprit où ils étoient placés. Elle indiquera le jeu des influences mises en action par plusieurs hommes publics, les mouvemens de l'opinion des hommes d'état et de celle du peuple, le blâme qu'elle infligeoit aux actions patentes des monarques et à leurs procédés privés. Parmi les vues qu'ouvre le mode de recherche des allusions que masquent ces types, il s'en trouvera peut-être de neuves : il s'en rencontrera certainement d'utiles à la science des faits, à l'étude des mœurs, à l'intelligence de quelques moyens d'administration employés chez les anciens.

La dactyliographie, ou la description des pierres gravées et des camées, concourra à faire connoître comment le dessin varioit ses moyens d'expression dans les deux circonstances diverses, où, appelé à figurer des sujets semblables et analogues, il avoit à les buriner, soit sur le coin des médailles, soit sur le champ d'une pierre précieuse. Alors une différence remarquable se signale par la liberté d'invention, ainsi que par le caractère héroïque appropriés aux anaglyphes. On n'observera

pas sans intérêt la supériorité avec laquelle les graveurs du règne des Antonins pratiquèrent un art si précieux à ce titre qu'il conserve plus durablement qu'aucun autre le bon goût de dessin et le style qui honorent les belles époques.

Un certain nombre d'inscriptions gravées dans la disposition où nous les montrent les grands recueils de Gruter, de Muratori, de Mabillon, etc., complètera le corps de documens originaux tirés des monumens des arts. La plupart des inscriptions antiques s'associent en effet aux œuvres de la sculpture ou de l'architecture.

La notice des inscriptions se mêlera à celle des médailles, et les résultats qu'elles institueront se classeront parmi ceux qui appartiennent à l'histoire chronologique des règnes.

La gravure d'une partie des sujets de la colonne Aurélienne, et des grands bas-reliefs historiques, a été confiée à M. Adam, jeune peintre d'histoire, et fils d'un artiste dont le nom est honorablement connu dans les exercices du burin, qui se rapportent à l'anatomie, aux sciences en général, et spécialement à la mécanique. M. Adam, le fils, habitué dès long-temps à graver les eaux fortes, traite l'antique avec la liberté, la facilité et le sentiment que demande la nature des sujets dont nous offrons la transcription au trait, d'après les monumens des anciens. Un peintre d'histoire, qu'un heureux concours d'études met à portée de manier le burin

et la pointe, a toujours été réputé posséder de vrais avantages sur les graveurs qui ne sont que dessinateurs. On augurera favorablement du travail déjà exécuté par M. Adam, en apprenant qu'un tableau qu'il a exposé cette année au Salon, a été accueilli du public éclairé, aussi favorablement que s'il n'étoit pas l'œuvre de l'artiste le plus jeune que l'on ait encore vu admettre à ce concours solemnel.

Les documens que nous venons d'exposer invitent le lecteur à présumer que cet ouvrage offrira une méthode sévère, appliquée à faire valoir des considérations importantes, parmi lesquelles il s'en pourra trouver de curieuses et d'inattendues. En même temps que l'on s'assujettira aux procédés les plus exacts de la haute critique, on fera valoir les rapports très-instructifs, et de plus, attachans et gracieux, que l'allégorie se plaît à créer ou à renouveler; et, pourtant, on n'exclura aucune notion élémentaire de quelque genre que ce soit. Ce livre est conçu dans la vue de le faire agréer et servir à la généralité des amis des bonnes études, aux gens du monde, aux artistes, et spécialement aux jeunes gens qui vaquent encore aux travaux par lesquels ils se familiariseront avec les disciplines littéraires. Ces diverses classes forment un corps très-nombreux. Jamais à aucune époque, et chez nulle autre nation, il ne s'est trouvé une aussi remarquable quantité d'hommes dont l'esprit montrât autant

d'aptitude à saisir les principes fondamentaux de l'universalité des doctrines, à embrasser l'ensemble de leurs rapports les plus délicats, à mesurer sainement les applications auxquelles elles se prêtent. La généralisation des connaissances a fait des progrès positifs dont la société recueillera des fruits plus abondans et plus sains encore que les espérances que nous nous plaisons à fonder ne sont encourageantes et assurées.

Nous terminerons en répétant ici le sens concentré d'une pensée que nous avons exprimée ailleurs avec développement. Est-il un personnage qui, plus qu'un souverain bienfaisant, plus que le philosophe-roi Marc-Aurèle, mérite de voir tous les souvenirs de l'histoire se rassembler et se grouper autour de son image? Nul homme de bien, il y a lieu de le croire, ne consentira jamais à s'opposer aux efforts tardifs qu'ils font pour environner Marc-Antonin de leur honorable cortège; mais, est-ce donc Marc-Aurèle qu'ils prétendent défendre ou protéger? Non... ils aspirent uniquement à préserver les temps à venir, de l'injustice de révoquer en doute une vertu qui pourrait être réputée trop grande, et de contester l'authenticité des succès, pour ainsi parler, incroyables, qu'elle a réussi à obtenir, qu'elle a réussi à faire tourner au bonheur d'une immense population.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

AVIS AU RELIEUR.

Le portrait de Marc-Aurèle doit être placé en tête du premier volume.

Celui de Lucius-Verus en tête du second volume, et en regard avec les frontispices.

*La carte générale de l'*Empire Romain *sera en regard avec l'Exposition, tome premier, page première.*

La carte de la Germanie *à la tête du second volume.*

La carte intitulée : Partie de la Pannonie, *dans le même volume, page 273.*

On trouvera à la fin de l'ouvrage le frontispice d'un tome cinquième, que le relieur recomposera, en détachant du tome second, le Mémoire intitulé : de l'Éducation de Marc-Aurèle par les médailles; *et de la fin du tome quatrième,* la Chronologie et les Tables des matières.

Cette disposition a l'inconvénient de séparer la Chronologie, de l'avis qui la précède, et qui terminera le quatrième volume; mais on n'a pu l'éviter, parce qu'on ne l'a adoptée qu'après l'impression terminée.







